TEMPS PROBABLE DEMAIN
BEAU ET FROID
Maximum, aujourd'hui : 40.
Minimum, aujourd'hui : 33.
L'AN DERNIER
Maximum : 12. Baromètre : 29.83.
Minimum : 0. Voir détails page 19.
LE JOURNAL DU PEUPLE

LE JOURNAL LE MIEUX INFORMÉ
20 PAGES

La Patrie

La progression constante de son tirage est l'une des caractéristiques de la "Patrie".

LE NUMÉRO 2 CENTS
ÉDITION DÉFINITIVE

46e ANNEE—No. 295.
MONTREAL, CANADA
Mercredi 11 Février 1925
PRIX D'ABONNEMENT
Edition quotidienne au Canada: $6.00 par année
Edition quotidienne Canadienne aux Etats-Unis. . . . . $9.00 par année
Edition quotidienne Amé icaine, $4.20 par année

ON S'ATTEND A SORTIR COLLINS DE LA CAVERNE D'UN MOMENT A L'AUTRE

Les mineurs ont atteint le fond du puits de Cave City.

PRES DU TUNNEL

On entend à l'enquête ceux qui ont pu parler à Collins.

ENCORE VIVANT

CAVE CITY, Ky., 11. (Presse associée). — On doit atteindre bientôt le tunnel dans lequel Floyd Collins, l'explorateur est emprisonné depuis douze jours.

Ce matin, H.-T. Carmichael, qui dirige les travaux, a dit qu'on avait atteint le fond du puits.

"Je m'attends d'une minute à l'autre à trouver un passage entre le puits et le tunnel, a dit Carmichael. On a trouvé de nouvelles crevasses dans le roc et les pierre deviennent plus larges. Le gravier a remplacé le sable et l'on peut voir les fissures de la grotte."

Pour la première fois, ce matin, l'amplificateur du son n'a pu enregistrer la respiration de Collins à l'aide des acoustiques électrophoniques, mais on ne croit pas que Collins soit mort. H. G. Lane, qui contrôle l'appareil, croit plutôt que l'ampoule s'est détachée de la bobèche ou s'est brûlée.

LE FOND DU PUITS

CAVE CITY, Ky., 11. (Presse associée).—Au lever du jour, les mineurs avaient atteint le fond du puits et travaillaient fiévreusement, espérant à chaque minute de perforer la cloison du tunnel qui doit conduire à l'endroit où Floyd Collins gît, depuis douze jours, le pied retenu par une grosse pierre qui se détacha de la paroi de la grotte qu'il était en train d'explorer, le 30 janvier dernier.

Jusqu'ici, la découverte de ce tunnel était une question de hasard; mais les experts en mines et les géologues ont l'espoir que le puits conduit à un passage souterrain et qu'on atteindra ce passage bientôt.

L'ESPOIR RENAIT

CAVE CITY, Ky., 11. — L'espoir de sauver bientôt Floyd Collins, l'explorateur emprisonné dans une caverne près de cette ville, est sur le point de se réaliser aujourd'hui, alors que les mineurs venaient d'atteindre un lit de sable sec qui recouvre, au dire des géologues, le tunnel de la caverne où se trouve Collins.

Pour connaître exactement l'endroit où se trouve le malheureux explorateur, des gens qui avaient pu pénétrer dans la grotte avaient répandu de l'huile de banane, dimanche dernier. Or, on sentait cette odeur d'huile de banane dans le puits, hier soir, ce qui porte à croire que l'on arrive au but. Cela a eu pour effet de donner plus de courage aux mineurs.

Mais, il faut prendre bien des précautions en creusant le puits, afin d'empêcher les mineurs de tomber dans la caverne au cas où la paroi du tunnel s'effondrait.

ON APPROCHE DU TUNNEL

On a découvert une crevasse dans la paroi du puits à une profondeur de 28 pieds et demi, ce qui indique qu'on n'est pas loin du passage souterrain où se trouve Collins. Le fond était relativement sec, tandis que la veille les mineurs travaillaient dans la boue et l'eau.

Les expériences quotidiennes pour savoir si Collins est encore vivant, en se servant d'un amplificateur du son relié au prisonnier par un fil et qui permet d'entendre ses pulsations et le rythme de sa respiration. On constate cette respira-

(SUITE A LA PAGE 19)

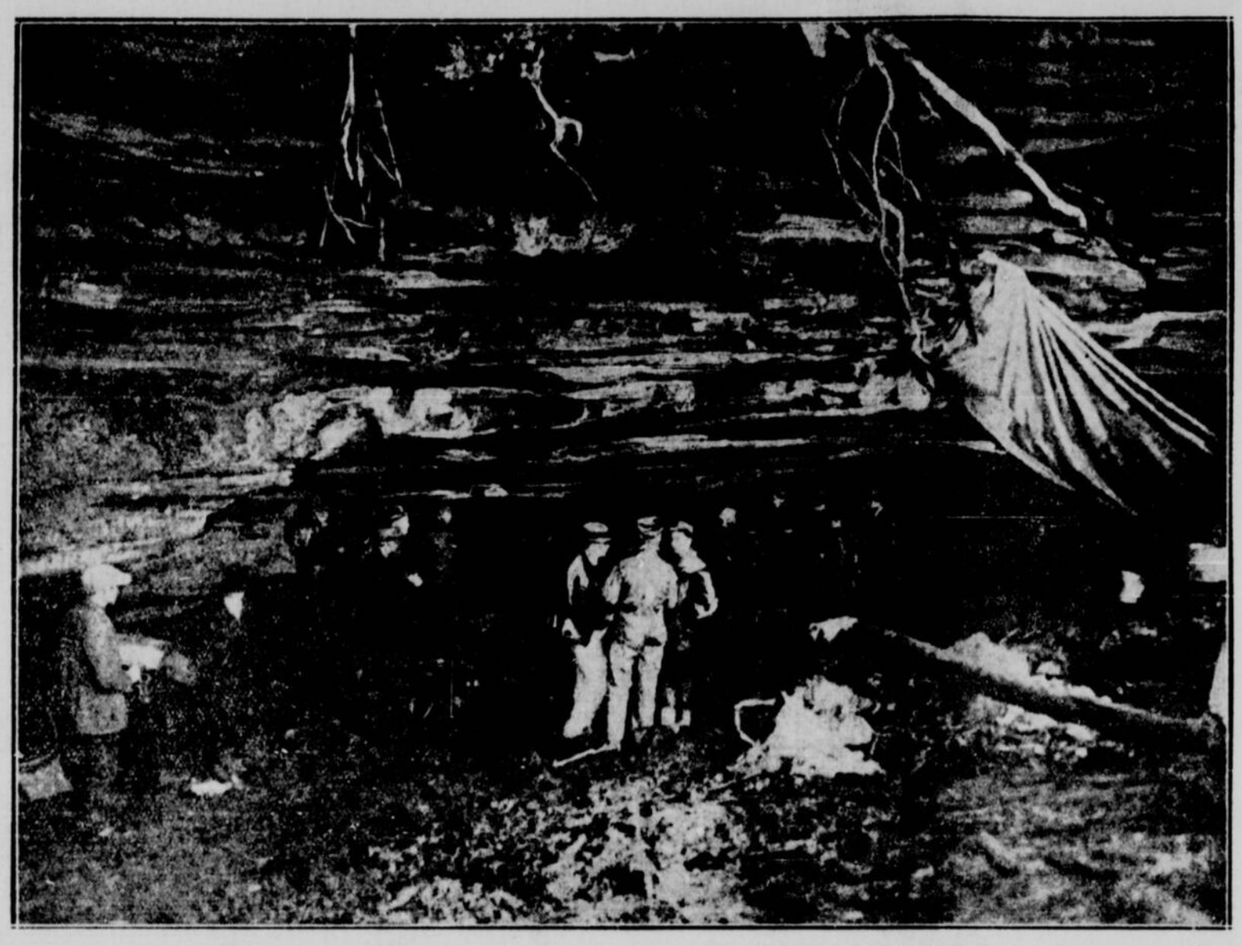

VOICI UNE PHOTOGRAPHIE DE L'ENTREE DE LA CAVERNE OU SE TROUVE EMPRISONNE depuis douze jours Floyd Collins, l'explorateur, que l'on espère délivrer bientôt. C'est par cette issue que Collins pénétra dans la grotte le 30 janvier dernier et d'où il n'est pas encore sorti. On voit devant la grotte, une équipe de mineurs qui font partie de l'escouade de secours.

L'ATTENTION SE CONCENTRE SUR CE VERT

Tout Westminster n'a d'yeux que pour cette toilette.

DES CONTRASTES

LONDRES, 11. (Presse associée). —La toilette verte de Mlle Ellen Wilkinson, la seule députée travailliste, a créé toute une sensation, hier, à la réouverture du Parlement. Ce fut, à vrai dire, la grande affaire du jour, car la reprise de la session n'a apporté rien d'autre d'intéressant.

Mlle Wilkinson a une admirable chevelure rousse qu'elle a fait tailler, durant les vacances, et qui formait le plus agréable des contrastes avec sa robe, la plus audacieuse, dit-on, que l'on ait osé revêtir dans l'enceinte du Parlement.

Mlle Wilkinson semble porter un grand intérêt aux contrastes. Ainsi, comme elle n'a que quatre pieds et onze pouces de taille, elle s'est choisi comme secrétaire une Américaine haute de six pieds. Autant de détails qui amusent bien ces graves messieurs des Communes.

L'AVION S'ECRASE SUR LE SOL

NIAMEY, 11. — (Presse Associée). — Le second avion de la mission aérienne française au lac Tchad s'est écrasé sur le sol au départ, ce matin. Le sergent Vandael, pilote, s'est tué. Le colonel Vuilletin, commandant, le capitaine Dagneux et le sergent Knecht sont blessés.

LES CHINOIS SE RETIRENT AUSSI

Le travail de la conférence ne les satisfait pas.

A Genève.

GENEVE, 11. (Presse associée). — A la réouverture de la conférence internationale de l'opium, ce matin, la délégation chinoise s'est retirée.

Dans une lettre à la conférence, S. Alfred Sze, chef de la délégation, dit que ses collègues et lui s'en vont, la conférence n'ayant pu adopter des mesures capables de supprimer l'opium à fumer en Extrême-Orient.

Les Chinois se sont maintenant retirés des deux conférences réunies à Genève.

AVANCE DE FONDS FAITE A LA LEGERE

Pertes qui occasionnent l'arrestation d'un ex-ministre

EN ALLEMAGNE

BERLIN, 11. (Presse associée.) —A la suite d'un long interrogatoire, le procureur de la couronne a ordonné l'arrestation de Anton Hoefle, ancien ministre des postes et représentantant du parti centriste dans le ministère Max-Stresemann.

Son arrestation serait motivée par des déclarations d'employés de la firme Barmat à qui des fonds d'état auraient été prêtés. On l'accuse aussi d'avoir voulu cacher des documents compromettants.

Une dépêche de Berlin, samedi, disait que par suite d'avances de fonds sur des garanties douteuses faites par le ministre des postes Hoefle, le gouvernement allemand avait perdu près de 60,000,000 de marks-or. Avant la guerre, il était de coutume de prêter l'argent du gouvernement par l'entremise de la Reichbank.

MORT DU DOYEN DES AVOCATS

PARIS, 11. — (Presse Associée). — Edgar Demange, doyen du Barreau de Paris, est mort ce matin à l'âge de 84 ans. C'est lui qui défendit le prince Bonaparte accusé d'avoir tué le journaliste Victor Noir en 1870. Il prit aussi part au procès Dreyfus de 1894 à 1899.

LE SENAT APPORTE QUELQUES RESERVES

WASHINGTON, 11. (Presse associée). — Le Sénat a ratifié, hier, le traité commercial germano-américain, en y apportant toutefois certaines réserves. Ainsi le Congrès garde seul le droit de mettre le tarif préférentiel en vigueur un an après l'échange des signatures. Il laisse ensuite aux deux pays le soin de contrôler l'immigration. On ne sait pas encore si le département d'Etat souscrira à ces réserves.

ILS RENONCENT A LEUR EXPEDITION

FAIRBANKS, Alaska, 11 (Presse associée) — Roy S. Darling, ancien aviateur de la marine américaine et Ralph P. Mackie, qui devaient se rendre à Nome en avion ont renoncé à leur projet ayant appris que l'épidémie était enrayée et qu'on n'avait plus besoin de sérums.

Un désespéré qui voulait être sûr de mourir

LA HAVANE, 11. (Presse associée.) — Philipp Vale, comptable et ancien officier de la cavalerie anglaise, s'est suicidé, croit-on, à Vibora, banlieue de La Havane, de bonne heure hier matin. Un agent prétend l'avoir vu se jeter du toit d'un immeuble de deux étages. Lorsqu'il s'approcha pour lui porter secours, Vale se tira une balle de revolver dans la tête. Sur lui, on a trouvé des lettres adressées à son père et à sa mère, en Angleterre, ainsi qu'à un ami à Montréal.

UNE BAGARRE ENTRE AGENTS ET ROUGES

Les communistes protestent contre la vie chère.

Quatorze blessés.

PRAGUE, 11. (Presse associée). Dix communistes et quatre agents de police ont été blessés au cours d'une manifestation tenue, hier soir, contre le haut coût de la vie.

La police ordonna à la foule de se disperser, mais au lieu d'obéir quelques personnes se mirent à tirer du revolver. La police riposta et arrêta une quinzaine d'individus. Deux des blessés le sont grièvement.

TORONTO AURA PLUS DE REPRESENTANTS

On augmentera le nombre de ses députés à la Législature.

Dans d'autres villes.

TORONTO, 11. (Presse canadienne). — Dans le projet de répartition électorale qu'annonce le discours du Trône, le gouvernement tiendra compte des réclamations des populations et des frontières des comtés. Toronto et plusieurs autres villes verront leur représentation augmenter. Mais le gouvernement ne veut pas pour cela ajouter de nouveaux sièges au Parlement. "Il ne s'agit que d'un réajustement", a déclaré, hier soir, le premier-ministre Ferguson. Ce qui veut dire que le nombre des députés restera en somme le même.

Un charpentier hérite d'une fortune

REGINA, 11. (Presse canadienne). — Clarence Alexander Smith, pauvre charpentier vivant en banlieue, vient d'être informé qu'il est l'héritier d'un titre et d'une belle fortune laissée par un parent à lui en Angleterre.

VOL D'UN DIAMANT

LOS ANGELES, 11. (Presse associée). — On a arrêté, ce matin, le Dr Smaule B. Molin, âgé de 65 ans, à la demande de la police de Détroit qui le dit mêlé à un vol d'un diamant de $50,000.

UN DESASTRE QU'ON AVAIT TROP GROSSI

Au lieu d'un paquebot il s'agit d'un petit navire

SUR LA COTE

LONDRES, 11. (Presse associée). —Une dépêche publiée dans un journal de ce matin annonçait qu'un gros transatlantique venait de s'échouer sur la côte d'Essex et demandait du secours.

Informations prises, l'on sut qu'il s'agissait d'un navire de cent tonnes le "Ketch Rossina". Un bateau de sauvetage a recueilli son équipage.

LONDRES, 11. (Presse associée). —Une dépêche à l'"Evening News" mande qu'un gros transatlantique, de nom et de nationalité inconnue, mais que l'on croit à destination de Londres venant de l'Afrique sud, s'est échoué près Walton-on-the-Naze, sur la côte d'Essex, au cours d'une violente tempête, hier soir.

On croit que les passagers et l'équipage sont encore à bord. De tous les ports environnants l'on dépêche des bateaux de sauvetage sur les lieux. La mer est haute et les vagues balaient le paquebot.

Le Naze est le cap formant l'extrémité orientale du comté d'Essex. Il dessine une courbe au nord à cinq milles du port de Herwich.

Les nouvelles de Claxton-on-the-Sea et d'autres endroits de la grève confirment à midi la nouvelle voulant qu'un navire en détresse ait lancé des signaux d'appel. Personne cependant n'a encore vu le paquebot et on ne sait pas encore duquel il s'agit.

Les bateaux de sauvetage partis de Harwich, Ramegate, Claxton et Maragte n'étaient pas encore rentrés cet après-midi, bien que les premières demandes de secours soient parvenues de bonne heure ce matin. Une violente tempête fait rage en ce moment sur l'océan.

SES CONTRATS ONT INVALIDE SON ELECTION

Le député Preston sera-t-il condamné à l'amende ?

LETTRE D'EXCUSES

LONDRES, 11. (Presse canadienne.) — L'Orateur a lu, aujourd'hui, à la Chambre, une lettre de W. Preston, conservateur, disant que son attention avait été attirée sur le fait que, étant, au moment de sa nomination, détenteur de deux contrats de l'Etat, il se trouvait inéligible. Il termine en offrant ses excuses pour avoir participé au travail du Parlement depuis son élection.

On présentera, croit-on, aux Communes, un projet de loi afin de ne pas mettre Preston passible de l'amende de $2,500 pour chaque vote qu'il a donné avant Noël. Il a annulé ses contrats et les conservateurs l'ont de nouveau choisi comme candidat.

Son élection a été annulée, mais comme il a annulé ses contrats, tous deux sans importance, il pourra se présenter à nouveau.

ON ETUDIERA LE PROBLEME DES DETTES

PARIS, 11. (Presse associée.) — La Commission des finances de la Chambre, d'accord avec le président du conseil Herriot, a nommé aujourd'hui un sous-comité chargé d'étudier la question des dettes interalliées.

Le comité se compose de quinze membres, dont trois de l'opposition. Il se réunira, pour la première fois, vendredi prochain.

Onze matelots se noient dans une collision

VANCOUVER, 11. (Presse canadienne) — Enquêtant sur la mort des onze matelots qui périrent au cours d'une collision entre le remorqueur "Nanoose" et le navire "Finnace", le jury rendit, un verdict de mort accidentelle. Les funérailles des victimes eurent lieu hier. Le service fut chanté à bord du navire "Idzumo". Six cadavres ont été repêchés jusqu'ici.

La Pologne et Rome signent un concordat

ROME, 11 (Presse associée) — La Pologne et le Saint-Siège ont signé un concordat hier.

UN MINISTRE DU COMMERCE POUR QUEBEC

Ce que demandent les Chambres de Commerce au gouvernement.

UNE DELEGATION

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie").—La création d'un ministère du Commerce et de l'Industrie ou la nomination d'experts à la discrétion du gouvernement pour aider l'industrie et lui assurer des débouchés au Canada et à l'étranger, a été demandé au gouvernement, ce matin, par une délégation représentant les chambres de commerce de la province.

La délégation a été présentée au premier ministre, par l'hon. M. Perrault, ministre de la Colonisation. Elle comprenait une trentaine d'hommes d'affaires en vue de toutes les régions de la province. M. A.-A. Paradis, de Victoriaville, a soumis au premier ministre la requête des délégués qui exposent la situation de l'industrie de la province et conclut que, pour aider le commerce et l'industrie, le gouvernement devrait créer un ministère pour ces deux branches ou nommer des experts pour faire un inventaire des richesses naturelles de notre province, prendre les moyens nécessaires pour les annoncer à l'étranger et assurer aux industries des débouchés tant qu'au Canada qu'au dehors.

Plusieurs membres de la délégation ont parlé à la suite de M. Paradis. Le premier ministre a répondu que les ressources de la province étaient déjà passablement annoncées, mais que la suggestion faite par les hommes d'affaires méritait d'être sérieusement considérée et qu'elle recevra du gouvernement toute l'attention qu'elle mérite.

APPEL AUX HOMMES D'AFFAIRES ANGLAIS

Il s'agit de travailler à l'enrichissement de l'Empire.

Le colonel Amery.

LONDRES, 11. (Presse canadienne)—Dans un discours prononcé, hier soir, à l'Institut colonial, le colonel L.-G. Amery, ministre des colonies, a demandé aux financiers et aux industriels de la Grande-Bretagne de travailler à l'enrichissement de l'Empire.

Il a comparé le développement de l'Empire britannique à celui des Etats-Unis. Tandis que dans l'un, les efforts manquaient de coordination, dans l'autre ils étaient tous dirigés vers le même but. Il est difficile, a-t-il dit, de réclamer pour l'Empire plus que la moitié de la production économique des Etats-Unis.

La Russie achète du blé à l'étranger

MOSCOU, 11. (Presse associée) — La récolte de cette année étant déficitaire, le gouvernement soviétique augmente ses achats à l'étranger. A l'exception de la région du Caucase, la Russie a eu un hiver exceptionnellement doux. Faute de neige, les semailles ont péri à plus d'un endroit. Jusqu'ici le gouvernement a dépensé 70,000,000 de roubles pour procurer des instruments aratoires à la population.

De la monnaie d'argent pour les Soviets

MOSCOU, 11. (Presse associée) — Le gouvernement soviétique vient de mettre en circulation dix millions de pièces d'argent, frappées en Grande-Bretagne. Il a commandé à la Monnaie de Leningrad des chervonetz-or jusqu'ici émis en papier-monnaie.

M. FERGUSON A MANQUE A SA PAROLE?

Le "Globe" attaque violemment le premier-ministre ontarien.

UN OS A RONGER

TORONTO, 11. (Presse canadienne). — Commentant l'augmentation du pourcentage d'alcool de la bière promise dans le discours du Trône, voici ce que publie, aujourd'hui le "Globe":

"Voilà la nouvelle la plus sensationnelle qui nous soit venue de Queens Park depuis longtemps. Toute la question de la prohibition, et peut-être même, ce qui est plus important, la parole d'un premier-ministre, se trouvent jetées dans l'arène politique."

Après avoir cité plusieurs déclarations faites par le premier-ministre Ferguson depuis le plébiscite sur la loi de tempérance, qui le représentaient comme décidé à faire respecter la loi, le "Globe" soutient que le nouveau projet viole le principe vital de la loi de tempérance et le qualifie "d'os à ronger" jeté aux conservateurs anti-prohibitionnistes.

"Ce projet, ajoute-t-il, va contre la volonté de la majorité du peuple telle qu'elle s'est exprimée en octobre dernier. Il rend l'Ontario "humide" et ni la casuistique du premier-ministre Ferguson, ni celle de son habile procureur-général ne pourra faire que cela ne soit pas."

Le "Globe" conclut en voyant dans ce projet un ultimatum aux prohibitionnistes ontariens. La guerre est ouverte, dit-il, et il nous faut livrer la lutte que nous croyons avoir remportée en octobre dernier.

CETTE FOIS LES BANDITS ONT ECOPE!

Une pharmacie cambriolée deux fois en deux semaines.

IL L'ABAT

DETROIT, Mich., 11. (Presse canadienne). —Trois bandits nègres se sont présentés, hier soir, dans une pharmacie de cette ville, ordonnant au gérant, David M. Pierce, de lever les mains. Au lieu d'obéir, celui-ci fit feu et tua l'un des bandits. Ces derniers ripostèrent blessant grièvement un commis du nom de Edgar R. Brown, de Toronto, Ont., commis.

En deux semaines, cette pharmacie a été cambriolée deux fois. Hier soir, Pierce s'était armé. Quand les nègres entrèrent, il se trouvait à l'arrière du magasin. Ils n'avaient pas sitôt dit au commis de lever les mains, que Pierce fit feu, abattant l'un des nègres. Les autres tirèrent à leur tour, atteignant le commis.

Il y a deux semaines, Brown se trouvait à la pharmacie quand trois hommes y pénétrèrent et s'emparèrent de $50 que contenait la caisse. Il y a quatre jours, pendant qu'il servait deux hommes entrèrent dans le magasin et après avoir obligé lui et deux clients à se coucher sur le parquet volèrent à peu près $70.00.

LA GRECE PROTESTE AUPRES DE GENEVE

GENEVE, 11. (Presse associée). —La Grèce vient d'en appeler à la Société des Nations contre le geste de la Turquie chassant le patriarche Constantinos. Elle prétend qu'une pareille action ne peut que mettre en danger les relations des deux pays.

ON VOIT ICI L'APPAREIL DONT ON SE SERT POUR ENREGISTRER LA RESPIRATION de Collins, prisonnier dans la caverne de Cave City et qui a aussi servi à éclairer l'intérieur de la grotte jusqu'à ces derniers jours et qui a été obstruée ensuite par un éboulis. Un fil électrique pénètre dans la grotte et le bout se trouve enroulé autour du cou de l'explorateur prisonnier, ce qui a permis de constater que Collins est encore vivant.

Le premier article inédit
de Henry Bordeaux
Aujourd'hui dans La Patrie
en page 11.
La seconde "Chronique Française"
du grand écrivain
Paraîtra dans La Patrie
Mercredi prochain, 18 Fév.

MONDANITÉS

—Madame E.-P. Benoit recevra à dîner samedi prochain.

—Madame Jean-Hayward Dansereau reçoit quelques intimes cet après-midi en l'honneur de madame Auguste Tessier, de Québec.

—Thé intime cet après-midi chez mademoiselle Lucile Prieur.

—Madame Emmanuel Fougerat recevait à l'heure du thé mardi dans les salons de l'Ecole des Beaux-Arts. Mesdames Charles DesBaillets et C.-H. Cahan servaient le thé. Parmi les invitées citons: la baronne de Vitrolles, madame Jacques Dutard, madame de Hann, madame Athanase David, madame Charles Branchaud, madame Donat Brodeur, madame Adolphe Christin, madame J.-O. Marchand, la baronne d'Halewyn, madame Pierre Beullac, madame Arthur Léger, madame A. Forest, madame Henri de Clerval, mademoiselle Cartier, madame Théodule Bruneau, madame G. Desaulniers, madame J.-I. Tarte, madame Beaudoin, madame Albert Dupuis, madame Albert Lesage, madame Eugène Lassalle, madame Maillard, madame Jules Poivert, madame Buchanan, madame Kippen, madame Caldwell, madame MacEwen, madame Nation.

—Dîner de dix couverts dimanche dernier chez madame Lionel Barsalou.

—Madame Joseph Archambault réunissait quelques invités dimanche soir.

—M. et madame René-T. Leclerc passeront quelques jours à Sainte-Agathe cette semaine.

—Lady Forget et madame Zeph Hébert qui se sont embarquées récemment pour l'Europe sont actuellement à Paris. Madame Hébert sera l'invitée de M. et de madame Philippe Krafft pendant son séjour en France.

—M. Pierre-F. Casgrain est parti pour Ottawa.

—Madame Charles-Edouard Trottier reçoit aujourd'hui à l'heure du thé pour la première fois depuis son mariage. Les salons sont ornés de jonquilles et de palmes et la salle à manger de roses rouges. Madame L.-J. Codère, de Sherbrooke, et madame L. Trottier reçoivent avec madame Trottier. Le thé et les glaces sont servis par madame W White, madame A. Blondeau et madame J.-A. Forgues aidées de mesdemoiselles Louise et Françoise Trottier, Marie-Rose et Lucienne Bourgouin, Cécile Codère, Lucienne Fortier et Thérèse Saint-Pierre.

—M. et madame Joseph Archambault passent quelques jours à Ottawa.

—Mademoiselle Marie Maréchal recevait à déjeuner aujourd'hui en l'honneur de mademoiselle Louisette Doré.

—Mademoiselle Céline Dupuis est de retour de Québec où elle était l'invitée de mademoiselle Claire Tellier depuis quelques semaines.

—Au cours de la soirée dansante qui sera donnée le 23 février prochain à l'hôtel Ritz Carlton par les membres de la "Junior Catholic Women's League" un programme artistique sera exécuté. Parmi les personnes qui prêteront gracieusement leur concours mentionnons: mesdemoiselles Eileen Gallery, Isobel MacFarlane, M. Jacks Collins, mesedmoiselles Helen Fitzsimons, Katherine Casey, Jean Collins, Rose et Gertrude Gallery, M. Campbell Carroll, mesdemoiselles Grace Klemhaus, Evelyn Mills, Ella Mills, Nancy Shackell, MM. Cyril Barry, Neil Coughlin, Léon Duchastel de Montrouge, Gerald Bray et Gerald Altimus.

—Mademoiselle Jeanne Beaulieu est actuellement l'invitée de mademoiselle Ginthier, d'Ottawa.

—A la réception donnée hier après-midi par les membres de l'Association conservatrice féminine, section Notre-Dame de Grâces, mesdames F.-H. Sproule, J.-M. Almond W.-W. Alexander, Lorne-C. Webster et Henry Joseph recevaient les invités. Mesdames Charles Duquette et J.-W. McConnell servaient le thé et les glaces. Parmi les invités, on remarquait: lady Foster, l'honorable et madame C.-C. Ballantyne, madame Basil Williams, madame J.-Holmes McIntyre, le brigadier-général et madame Charles-A Smart, madame Dumont-LaViolette madame Edmond Brossard, madame E.-B. Luke, l'honorable et madame Rodolphe Monty.

—Les personnes dont les noms suivent assisteront à la partie de cartes qui sera donnée le 17 février à l'hôtel Windsor au bénéfice des oeuvres du Précieux-Sang, ce sont: mesdames: N. Pigeon, E. Grothé, mesdemoiselles Gabrielle et Cécile Grothé, mesdames B. Prieur, O. Mayrand, R. Desy, F. Coderre, C.-R. Beaudoin, P. Boisclair, L.-H. Tremblay, mademoiselle L. Oliver, mesdames H. Patenaude, H. Leduc O. Lahaie, LeMaire, J. Bélanger, A. Lefort, H. Papineau, M. Langlois, L.-H. Devault, G. Rhéault, mesdemoiselles G. Sénécal, Y. Deniger, L. Aumont, mesdames P. Paquette, B.-O. Vigeant, J.-H. Girard, R. Aumont, A. de Lorimier, J. Sawyer, V. Beaudry, R. Monty, S.-D. Vallières E. Dubé, G. Barsalou, A. LaRocque A. Aubry, A.-R. Pinsonnault, L. Ostell, Matthews, A. Dalbec, L. Drolet, A. Mercure, W. Lamothe, R. Dupuis, W. St Pierre, Payette, Gaulin, Charette, Durivage, A. Thibaudeau, R. Duranleau, A. Hébert, D. Généreux, F. Noiseux, Lonergan, F. Beaudoin, R. Bertrand, L. Beaublen A. Desrosiers, E. Meloche, G. Drolet, L.-A. Joubert, Gour, McKenna E. Drolet, mesdemoiselles L. Drolet, J. Drolet, mesdames A. Hamelin, A. Valiquette, A Dansereau, H. Gauthier, J. Hunysman, A. Jeannotte, R. Forest, V. Landry, mesdemoiselles C. Dansereau, A.-B. Cartier, T.-C. King, F. Sweeney, Hushion S. Beaudin, C. Barry, E.-H. Cyphot, J.-B. Vanier, H. Aubry, C. Roscani, J. Clarke, E.-B. Marsolais, J. Kennedy, J. Beaudry, G. Woodhouse, G. Cordasco, M. G. Hampshire F. Ninsella, L. Bryan, F.-D. Tancey, J.-O. Labrosse, A. Bastien, R Lapalme, E. Laliberté, E. Pepin. Pour tous renseignements s'adresser à mesdames Hector Barsalou et F.-X. Décarie.

—M. et madame James Ballantyne annoncent les fiançailles de leur fille, Marjorie-Arnott, avec M. James-K.-M. Ross, fils de M. et de madame J.-K.-L. Ross.

—M. et madame O.-L. Hénault

Mme HENRI GERIN-LAJOIE, qui fera l'ouverture officielle des cours d'instruction civique demain après-midi à trois heures, à l'Université de Montréal.

et M. L. de G. Hénault après un séjour de quelques mois à Paris et sur la Côte d'Azur se sont embarqués le 3 février pour un voyage de six semaines en Orient. M. et madame Hénault et leur fils reviendront au Canada en mai.

—La causerie que devait donner demain après-midi le révérend Père Dugré s.j., au dispensaire de l'Assistance Maternelle est forcément remise à une date ultérieure. La réunion de couture convoquée pour ce jour-là n'aura pas lieu.

—Mesdemoiselles Florence et Gertie Wayland recevaient à l'heure du thé hier après-midi.

—Bridge mardi dernier chez madame Edwin Hodge. Les salons étaient décorés de roses et d'oeillets. Mesdames R. Charlebois, A. Mercure, P. Mousseau, P. Grothé et G. Lapierre servaient le thé et les glaces.

QUEBEC

—Mademoiselle Stella Labrèque recevait à l'heure du thé ces jours derniers en l'honneur de madame J.-Croves Contant, de Montréal, actuellement son invitée.

—Mah-jong vendredi prochain chez madame Jules Garneau en l'honneur de madame S.-N. Parent d'Ottawa.

—Mademoiselle Cécile Cabana est retournée à Sherbrooke après avoir passé quelque temps à Québec chez sa cousine, mademoiselle Caroline Barry.

—Madame J.-H Fortier réunissait quelques invités lundi dernier en l'honneur de madame S.-N. Parent d'Ottawa.

OTTAWA

—Madame J.-E. Fontaine recevait à déjeuner aujourd'hui en l'honneur de quelques débutantes.

—Mademoiselle Lucienne Hamel est attendue prochainement à Ottawa où elle sera l'invitée de madame Paul-Emile Bernier.

—Mademoiselle Elena Murdock recevait à déjeuner ces jours derniers au Café du Parlement en l'honneur de mademoiselle Brenda Davie, de Québec.

—Madame H.-A. Panet et mademoiselle Birmangham, de Kingston sont parties pour New-York.

LA REPONSE A L'ADRESSE AU SENAT

IL FAUT, POUR FAIRE PROSPERER NOTRE COMMERCE, AMELIORER LES PORTS DU CANADA ET CONTROLER LES TAUX MARITIMES

L'hon. M. W.-C. Robinson propose la réponse à l'adresse, au Sénat, que seconde l'hon. M. Jules Tessier. — Notre commerce et la question du libre-échange. — La production du grain et le tarif du transport.

COMPARAISON AVEC LES ETATS-UNIS

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — La réponse à l'adresse au Sénat a été proposée hier par l'honorable W.-C. Robinson, de Moncton, et secondée par le sénateur Jules Tessier, de Québec. "Pour resserrer les liens d'union entre les provinces du pays, dit M. Robinson, il est nécessaire que les ports canadiens, tant sur l'Atlantique que sur le Pacifique, canalisent notre commerce d'exportation ailleurs de préférence qu'aux Etats-Unis. Il ne semble exister aucun problème sur les côtes du Pacifique. Nous possédons plusieurs bons ports sur l'Atlantique. Les uns ne sont ouverts qu'en été, d'autre toute l'année durant, et cependant, une grande partie de notre commerce ne sert qu'à alimenter et maintenir les ports américains jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle, l'activité ralentit dans les ports de Saint-Jean et d'Halifax. Les plaintes des Provinces Maritimes ne devraient pas nous étonner. Il faut donc remédier à cette situation.

L'honorable Jules Tessier, secondant l'adresse dit qu'après les années difficiles que nous avons traversées, il est consolant d'entendre Son Excellence annoncer qu'il y a progrès dans notre commerce extérieur, puisque nous avons diminué d'une manière notable nos importations et augmenté nos exportations avec un excédent en notre faveur de $260,000,000. Tous les économistes prédisent que les affaires vont s'améliorer en 1925.

LE SORT DES CULTIVATEURS

tant dans l'Ouest que dans l'Est s'est amélioré, et il suffira d'une bonne récolte cette année pour que le pouvoir d'achat de notre population donne un regain d'activité à nos industries.

Si ce progrès industriel et agricole se produit, ce sera tout à l'avantage de nos chemins de fer et au bénéfice de nos ports de mer. L'Ouest se plaint depuis longtemps qu'il y a un trop grand parcours à faire pour que ses produits atteignent facilement la mer. L'ouverture du canal de Panama, et l'outillage du port de Vancouver vont permettre à l'Alberta de se servir d'un port plus rapproché, ouvert tout l'année pour l'expédition de ses produits à un taux plus rémunérateur. Nous croyons que les produits de la Saskatchewan et du Manitoba, en destination d'Europe pourraient être transportés à meilleur compte par le Transcontinental via Québec.

Le programme du gouvernement indique l'intention d'uniformiser les taux de fret, de contrôler les taux océaniques, d'améliorer l'outillage des ports du Saint-Laurent et du littoral de l'Atlantique et du Pacifique. Il y est aussi question d'immigration d'activer la colonisation dans la région de la rivière de la Paix. Je dois aussi mentionner l'annonce d'une conférence entre les gouvernements fédéral et provinciaux où il sera question de

MODIFIER LA CONSTITUTION DU SENAT.

La réalisation de ce programme est pleine de promesses pour l'avenir. Si nous considérons le fait que notre dollar comme celui des Etats-Unis vaut le pair, tandis que la livre sterling est encore dépréciée et le franc d'un pays riche et économe comme la France ne vaut qu'un tiers de sa valeur normale, nous ne devons pas être trop pessimistes. Cependant, d'où vient que malgré cet excédent de $260,000,000 dans notre commerce extérieur il existe une dépression dans les affaires et une hésitation à risquer des capitaux dans les industries nouvelles, et comme conséquence de ce manque de confiance il y a chômage. Où est l'argent entré au pays, fruit de cet excédent de l'an dernier?

Nous avons eu le tort de verser aux Etats-Unis 100 millions de dollars en paiement de leur charbon lorsque nous en possédons ici en quantité illimitée.

De plus nous avons payé au moins vingt millions aux chemins de fer américains, aux vaisseaux de leurs grands lacs, à leurs élévateurs, à leurs arrimeurs et ouvriers pour transporter notre grain vers Buffalo et New-York, au lieu de le transporter à nos ports sur nos propres chemins de fer. Cet argent est perdu pour le pays et cette politique a été la cause de beaucoup de

CRITIQUE ET DE MECONTENTEMENT

Lorsque le chemin de fer transcontinental fut d'abord ouvert au trafic le taux du transport de Fort William à Montréal et à Québec était de 6 sous par minot. Comme le taux actuel de 21 sous est prohibitif, le trafic est poussé vers les bateaux de Fort William, de là il prend la route moins coûteuse de Buffalo à New-York. Les taux océaniques de New-York en Europe étant en moyenne de trois sous par minot moins cher que ceux de Montréal en Europe, et les assurances maritimes faisant des conditions plus favorables sur la route de New-York nous sommes ainsi frustrés de notre commerce légitime, perdant l'immense commerce d'exportation, le montant qui devrait être réalisé par la manutention des deux-tiers de notre blé, un commerce énorme aussi considérable en volume que toute l'exportation du grain de Montréal.

RIEN D'ETONNANT A CE QUE LES FERMIERS DE L'OUEST ET LES HABITANTS DE NOS PORTS DE MER

soient unanimes à critiquer un système aussi désastreux, système qui a été condamné par le sénat du Canada en juin 1922, après une enquête approfondie, des taux exhorbitants.

Quant au contrôle des taux océaniques, rien peut-il être plus juste et plus raisonnable que de tenir compte par une diminution proportionnelle des taux, de la distance épargnée? Mais que voyons-nous? Halifax est presque 700 milles plus près de Liverpool que ne l'est New-York. Québec est plus près de 500 milles. Montréal de 360. Cependant ces trusts maritimes qui font de gros profits chargent trois sous de plus par minot pour transporter notre blé de Montréal en Europe que de New-York en Europe.

LA PRODUCTION DU GRAIN DANS L'OUEST EST HUIT FOIS PLUS CONSIDERABLE

qu'elle était il y a vingt ans. Malgré la nécessité d'une économie rigoureuse dans les dépenses publiques, il faut tenir compte que la perte d'un commerce qui enrichit nos voisins du sud, nous appauvrit d'autant. La solution de cette question est urgente.

Le gouvernement est en train de la résoudre, puisqu'à Vancouver, à Prince Rupert et à Montréal, des élévateurs et des docks sont en construction.

QUANT AU PORT DE QUEBEC

Il souffre d'une injustice par le fait que les compagnies de chemin de fer exigent un taux plus élevé pour y transporter des marchandises de l'Ontario et de l'ouest que pour transporter ces mêmes marchandises à Montréal, alléguant qu'elles doivent recevoir une compensation additionnelle en raison de la plus grande distance parcourue. Par contre, les compagnie maritimes chargent sur les marchandises expédiées de Québec, le même taux que de Montréal, d'où il résulte que le port de Québec se trouve placé dans une position défavorable et injuste en considérant le "through rate" c'est-à-dire les taux combinés de chemin de fer et de transport maritime bien que le milage total soit le même. Il est évident que cette situation intolérable doit être remédiée.

Ce port est accessible de l'océan à tous les stages de la marée pour les plus gros navires. La prospérité du port de Québec a été retardée bien des années par le manque de facilités et par les taux prohibitifs chargés par les compagnies de transport.

LA RECOLTE DU CANADA

Les statistiques prouvent d'une façon concluante, que plus de la moitié de la récolte du blé du Canada est expédiée chaque année par les ports américains.

L'ouest canadien a été pourvu dans le cours des années passées d'élévateurs à grain d'une capacité se chiffrant à environ 200,000,000 de boisseaux tandis qu'il existe aux ports de mer dans l'est du Canada des élévateurs d'une capacité d'environ 20,000,000 de minots.

La conséquence naturelle est que ce grain devant être expédié dans un temps très limité, les facilités des ports de l'est sont incapables de répondre à ces exigences et comme conséquence ce grain est transporté aux ports de l'Atlantique par voies de chemin de fer américain.

L'on peut dire sans exagération que durant les dix dernières années

LE CANADA A PAYE AU-DELA DE $80,000,000 EN FRAIS DE TRANSPORT AUX CHEMINS DE FER ET AUX VAISSEAUX LES LACS AMERICAINS

qui auraient pu être dépensés dans notre pays si ce grain avait été transporté vers les ports canadiens.

Le seul moyen de remédier à cette situation anormale est d'outiller nos ports nationaux d'une façon adéquate, afin de leur permettre de rencontrer les exigences du trafic originant en Canada.

L'HON. GIDEON ROBERTSON

faisant allusion aux remarques toutes sympathiques de l'honorable sénateur Dandurand, à la maladie de sir James Lougheed, demande au leader du gouvernement au sénat de transmettre à l'honorable Rodolphe Lemieux, la sympathie du sénat à l'occasion du deuil qui vient de le frapper.

Le sénateur Robertson ne voit pas que la balance favorable de notre commerce soit un indice de prospérité, puisque cette balance est le fruit d'une diminution dans nos importations et une diminution dans le commerce en général du pays. La nation canadienne a été frustrée dans ses espérances.

LA POLITIQUE LIBRE-ECHANGISTE

n'a pas eu les résultats auxquels s'attendait le gouvernement. Pour réfuter cette prétendue prospérité du pays, le sénateur Robertson dit que le commerce en général au pays a diminué au cours de l'année dernière de quarante huit millions de dollars.

Au cours de l'exercice financier se terminant en mars 1924, le pays a importé 148,560 immigrants, tandis que 181,973 canadiens s'en allaient aux Etats-Unis, donc une perte de 37,000 âmes pour le pays. La situation du chômage s'est tellement aggravée l'année dernière, qu'en septembre, le gouvernement crut bon de convoquer une conférence à ce sujet.

L'hon. Robertson déclare que

LE COUT DE LA VIE A AUGMENTE, ET QU'IL EST ACTUELLEMENT PLUS ELEVE QU'AUX ETATS-UNIS

Pourtant les salaires qu'on paye dans la république voisine sont beaucoup plus élevés que ceux qui sont payés au Canada. C'est pour le moins une alléchante invitation aux Canadiens de quitter leur pays.

Le Canada a besoin d'un meilleur système de distribution des moissonneurs à travers les provinces de l'ouest. Car avec le système actuel, beaucoup de ces moissonneurs, ont eu une bien dure expérience en attendant qu'on leur donne du travail.

Quant au transport, le gouvernement a été si peu heureux sur terre, qu'il ne devrait pas s'engager sur mer. Car enfin, qui paiera pour ce transport réduit, si ce n'est le consommateur. La réduction des taux serait un facteur de l'enchérissement du coût de la vie.

Le sénateur n'est pas opposé à ce qu'on discute la réforme de la chambre haute, et en terminant, il dit que le gouvernement, dans l'intérêt de toute la nation, devrait reviser son tarif, afin de promouvoir davantage l'industrie et remédier à la crise du chômage.

L'HON. SENATEUR RAOUL DANDURAND

en réponse au sénateur Robertson dit qu'il est plus facile de critiquer que d'agir. Le monde a été violemment secoué par la guerre, et au Canada comme dans tous les autres pays qui furent victimes du conflit, il est très difficile de normaliser les conditions. Cependant, la situation est plus encourageante aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un an.

Revenant aux suggestions tarifaires du sénateur Robertson, il dit que le

MEILLEUR MOYEN D'AMELIORER LE MARCHE CANADIEN

est d'augmenter la production au pays. La dépression est réellement plus grande aux Etats-Unis qu'au Canada, et ce qui retarde notre développement industriel, c'est la triste condition de l'agriculture. Il importe donc d'améliorer sans tarder l'industrie agricole du pays, et pour le moment

NOUS DEVONS PENSER A TOUT AUTRE CHOSE QU'AU TARIF.

Si nous réduisons le coût du transport et le coût de la production, nous bénéficierons de l'agriculture. Il existe un monopole du transport océanique, et c'est le Canada qui lance le premier coup de canon dans la lutte contre cette combiné. Il compte sur l'appui de tous les autres dominions et de la Grande-Bretagne. L'honorable Dandurand dit aussi qu'un contrôle des taux de passagers sur les transocéaniques stimulerait l'immigration.

Si d'autre part nous pouvons favoriser nos fermiers avec un transport moins onéreux, les nouveaux canadiens se sentiront plus disposés envers l'agriculture.

Passant au problème de l'immigration canadienne vers les Etats-Unis, le sénateur remarque que les nouvelles lois d'immigration de ce pays ont considérablement augmenté la demande pour la main-d'oeuvre canadienne. Les Canadiens reviennent au pays à raison de 4,000 par mois, et ceci en dépit du fait que de 1910 à 1920, 743,000 Canadiens ont quitté le Canada pour passer aux Etats-Unis.

"Le sénateur Tanner a attiré mon attention, dit-il, sur le rapport du premier ministre Armstrong sur la dépopulation de la Nouvelle-Ecosse, et j'attribue cette situation à la défaite de la réciprocité." Le sénateur Dandurand cite ensuite des chiffres pour démontrer que le chômage aux Etats-Unis est plus alarmant qu'au Canada, et aussi pour prouver que notre industrie tend à s'améliorer et à grandir.

D'autres chiffres, cités par le sénateur Dandurand, indiquent que le coût de la vie a diminué.

Le débat se continue aujourd'hui.

LA COURONNE MET DE COTE 40 TEMOINS

Le juge croit la preuve suffisante dans la cause Robidoux-Hamelin.

LA DEFENSE AUJOURD'HUI

Il se pourrait que le procès de Louis Robidoux et Théodule Hamelin, accusés de contrefaçon d'un billet de dix dollars de la Federal Reserve Bank des Etats-Unis, se termine aujourd'hui même aux assises, la couronne ayant déclaré sa preuve close d'une manière assez inattendue hier après-midi.

Trente-neuf exhibits consistant en plaques, vignettes, bordures de métal et caractères d'imprimerie, recueillis à différents endroits de la province, à la suite de recherches de la police montée du Canada, à part une foule d'autres exhibits ayant été trouvés en possession des accusés, et pouvant servir à la confrontation dudit billet, ayant été produits, ainsi qu'un nombre déjà fort respectable de témoins à charge, le juge déclara qu'il y avait là suffisamment d'éléments de preuve sans qu'il soit besoin de prolonger indéfiniment la cause.

La couronne déclara qu'elle avait encore une quarantaine de témoins à faire entendre, mais le juge dit:

—Si la couronne n'a pas encore "fait sa cause" à date, je ne vois pas comment elle pourrait espérer en faire une.

Me Philippe Brais consentit à terminer là sa preuve, pour le moment, se réservant le droit de produire les quarante autres témoins en contre-interrogatoire, si le besoin s'imposait.

Cette tournure de la cause prit la défense par surprise, et elle demanda l'ajournement jusqu'à ce matin, avant de faire entendre ses témoins. Comme les témoins de la défense sont beaucoup moins nombreux que ceux de la couronne, on croit qu'il serait possible au jury de délibérer sur le cas, cet après-midi même.

A la séance d'hier après-midi, on entendit l'expert J.-J. McGrath, du service secret des Etats-Unis, qui déclara que les exhibits qu'il avait examinés pouvaient tous servir à la confection d'un billet de $10 de la Federal Reserve Bank mais qu'il n'en avait pas trouvé suffisamment chez les accusés pour imprimer un billet complet. On entendit aussi l'expert en écritures John-J. Lomax, afin qu'il identifiât certain reçu signé Théodule Hamelin, à la suite d'un achat de compas et d'encre des Indes, à l'Art Emporium, avenue McGill College. Mme G. Labourslère, à l'emploi de M. Albert Dumas, photographe, identifia l'accusé Robidoux comme l'auteur d'une commande pour la photographie d'un cercle de décoration. Elle identifia aussi le film, l'épreuve et le reçu trouvé par le sergent Salt, sur Hamelin.

A propos de l'expert en écriture Lomax, Me Germain, conseil de Me Aimé Chassé, dit au tribunal que ces expertises ne constituaient pas une preuve infaillible.

Le président du tribunal dit:

—D'accord; j'accepterais le manuscrit produit et si j'étais fermement convaincu qu'il ressemble au manuscrit avec lequel on le compare, je n'hésiterais pas à rendre jugement. J'autorise la preuve par expertise parce que, dans mon opinion il y a ici douze experts — le jury.

Puis, au cours de l'interrogatoire, Me Germain dit à M. Lomax:

—Le meilleur expert n'est-il pas susceptible de faire erreur?

—Tout comme le meilleur avocat, répondit le témoin, au milieu des rires.

—Avec cette différence, toutefois, dit Me Germain, que les avocats ne sont pas sous serment.

LA PRISON POUR LES CONTREBANDIERS

TORONTO, 11. (Presse canadienne)—A l'amendement à la loi de tempérance augmentant le pourcentage de l'alcool dans la bière, sera joint un autre rendant passible de la prison toute personne faisant de la contrebande.

"Celui qui gagne sa vie à faire la contrebande, a déclaré le premier-ministre Ferguson, doit aller en prison sans option d'amende." M. Ferguson a démenti la rumeur voulant qu'il ait manqué aux promesses faites aux prohibitionnistes en augmentant le pourcentage d'alcool.

—Eh bien! tes devoirs de vacances?... quel thème as-tu fait aujourd'hui?

—J'étudie le thème des grandes manoeuvres.

Ne la manquez pas!

Ne manquez pas notre "Maison Ouverte", cette année. Venez voir dans quelles conditions idéales nous cuisons votre pain quotidien. A notre 3ème Réception Annuelle.

Porte Ouverte à la Boulangerie Merveille de Dent Harrison

Du 16 au 27 février

290-6-5-11

MONT-LAURIER ENVOIE UNE FORTE DELEGATION AU GOUVERNEMENT

Cette délégation appuiera les demandes de la "Abitibi Southern Railway".

Le projet.

Une nombreuse délégation venant de Mont-Laurier est passée hier soir par Montréal, en route pour Québec. Elle rencontrera dans la vieille capitale deux autres groupes de délégués venus de Manitwaki et d'Amos et se joindra à elle et au député de Labelle, M. Pierre Lortie, pour appuyer auprès du gouvernement la demande faite par la "Abitibi Southern Railway". Cette compagnie de chemin de fer, nouvellement formée, demande au gouvernement son incorporation, une charte et des subsides pour conduire à bien son projet de relier sa ligne au Transcontinental à Amos en passant par Mont-Laurier et Manitwaki, ce qui raccourcirait le

Le Dr J.-A. MATTE, maire de Mont-Laurier, qui est passé par Montréal hier soir, à la tête d'une forte délégation se rendant à Québec pour appuyer la demande de la "Abitibi Southern Railway"

trajet actuel, par voie ferrée, entre Montréal et l'Abitibi d'environ deux cents milles.

La délégation se compose de MM. Dr J.-A. Matte, maire de Mont-Laurier; Sam. Ouellette, industriel de Mont-Laurier; Edouard Forcier, maire de Campbell Ouest; Johnnie Demers, maire de Robertson; Dr L.-M. Grignon, de Mont-Laurier, J.-B. Forget, marchand, ancien maire de Mont-Laurier; Evariste Forget, ancien maire de Mont-Laurier; E.-H. Sabourin, hôtelier de Mont-Laurier; Alfred Gauthier, marchand de Mont-Laurier; J.-B. Reid, ingénieur civil, de Mont-Laurier; Omer Saint-Louis, marchand de Mont-Laurier; L. Fortin, industriel de Mont-Laurier; J. Maréno, marchand de Mont-Laurier; J.-A. Prévost, marchand de Mont-Laurier; H. Bélanger, rentier de Mont-Laurier; M. Blais, industriel de Mont-Laurier; Georges Jubinville, de Mont-Laurier; Paul-E. Deschambault, boulanger de Mont-Laurier; Pierre Deschambault, rentier de Mont-Laurier; Pierre Boucher, conseiller de Mont-Laurier; Absalon Richer, conseiller de Mont-Laurier; Joseph Demers, cultivateur de Mont-Laurier; O. Montreuil, marchand de Mont-Laurier; Ernest Viger, industriel de Barrette.

"Si nous pouvons réussir à obtenir ce que nous demandons, nous dit le Dr Matte, ce sera une vraie bénédiction pour la région de l'Abitibi. Le trajet, plus court de près de deux cents milles rapprochera l'Abitibi de la métropole du Canada. De plus, on peut difficilement s'imaginer la richesse de terres situées dans les régions d'Amos et vers le sud, jusqu'a la Baie James. Ces terres boisées, contenant les essences les plus demandées par le commerce, peuvent recevoir une population aussi nombreuse que la province de Québec actuelle. Le chemin de fer que nous espérons obtenir traverserait aussi la région aurifère de Rouyn qui n'a pas encore été exploitée, faute de moyens de communications."

Les trois délégations verront aussi M. Authier, député de l'Abitibi et M. H.-J. Lyons, des chemins de fer nationaux, qui doivent appuyer le projet.

L'INAUGURATION DE L'USINE DE LA CIE. DE CIMENT "UNIC"

Nombre d'excursionnistes se rendent à S.-François de Sales, à cette occasion.

L'organisation.

Hier après-midi, un convoi spécial du C.P.R. transportait plusieurs centaines de personnes aux propriétés de la Compagnie de ciment "Unic", à S.-François de Salles, près de Terrebonne, où avait lieu l'inauguration de la vaste usine que cette Compagnie vient de faire construire.

Après la visite des carrières des broyeurs extérieurs, du laboratoire de chimie, les invités se réunirent dans l'usine principale où, sur le signal donné par M. J.-Allan Bray, président de la Compagnie, les machines furent mises en marche.

Cette cérémonie fut suivie par des discours que prononcèrent M. Bray, M. Alfred W. Patenaude, M. Josephat Blondin.

Des divers discours, il ressort que cette industrie nouvelle, fondée sans appel bruyant à l'épargne, a pu être mise sur pied grâce à l'initiative de quelques hommes d'affaires et à l'aide de la Corporation Financière Equitable. Le nombre des actionnaires directs de l'entreprise est donc peu considérable.

D'après les ingénieurs techniciens en ciment, les carrières que possède la Compagnie contiennent de la matière première d'excellente qualité pour la fabrication du ciment.

L'outillage permet une production actuelle de 300 barils de ciment par jour, que l'on compte pousser à 900 barils d'ici à la fin de l'année.

Au nombre des excursionnistes se trouvaient: MM. J.-Allan Bray, député, président de la compagnie; N.-G. Clermont, vice-président; J.-L. Blondin, secrétaire; A.-W. Patenaude, directeur; Raoul Grothé, E.-A. Doucet, architecte; les abbés A. Perreault et M. Lapalme, E. Forget, le notaire J. Archambault, L. Leclerc, J.-H. Joncas, J. Lizotte, et autres.

La compagnie de ciment Unic est établie au capital de 1 million de dollars. Il n'existe aucune créance sur le chantier et les carrières. La production est maintenant en activité et est entreprise avec les augures les plus favorables.

DES INONDATIONS AUX ETATS-UNIS

OGDENSBURG, N.Y., 11 (Presse associée) — A la suite du temps doux qui prévaut depuis quelques jours, ruisseaux et rivières débordent déjà. Le pont de glace entre le Canada et les Etats-Unis est encore debout mais le jour où il s'effondrera, des villes sises de chaque côté de la rivière seront submergées.

CE PAQUEBOT N'EST PAS EN DETRESSE

LONDRES, 11 (Presse associée) — Le "Président Harrison" a envoyé hier, le sans-fil suivant en réponse à une question: "Nouvelle de notre détresse fausse. En route pour Marseille."

FAITES-LA TEINDRE PAR DECHAUX

Nous pouvons donner la nouvelle couleur du printemps à cette petite robe, de soie ou d'étoffe. Téléphonez-nous! Nous enverrons la prendre—puis nous vous téléphonerons CE QUE nous pouvons faire. Téléphonez à—

EST 5000

Dechaux

FRERES LIMITEE

628, RUE BEAUDRY, MONTREAL

SUCCURSALES DE RECEPTION

199-710 RUE STE CATHERINE EST

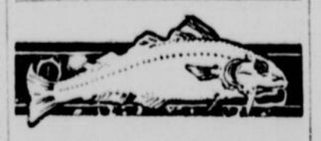

Pour les Invalides

Demandez au médecin quel aliment convient le mieux aux invalides, et il vous dira que c'est le poisson.

* * *

La raison en est dans sa grande richesse en matières renforcissantes, et sa grande facilité d'assimilation.

* * *

Un régime au poisson est toujours le plus rapide chemin vers un rétablissement complet.

Le POISSON HATTON est frais et délicieux. Votre fournisseur le vend.

D. HATTON COMPANY

MONTREAL

"Seul le choix de la pêche"

des Champs de trèfle du Canada

KRAFT K CHEESE KRAFT

FROMAGE

Goûtez le Fromage Kraft! Fermez les yeux et aussitôt vous apparaissent des coteaux verdoyants, des vaches de race jusqu'aux genoux dans le trèfle, ou s'abreuvant à l'eau fraîche et claire d'une source bouillonnante. Le Fromage Kraft est unique! A la première bouchée vous serez gagné, votre estime sera à jamais acquise à l'un des aliments les plus nourrissants, économiques et délicieux que la Nature fournisse à l'homme.

Mets Alléchants

Près de 100 recettes savoureuses dans le livret Kraft envoyé gratis sur réception du coupon.

KRAFT-MacLAREN CHEESE CO. LIMITED MONTREAL

Envoyez-moi gratis le livret, "Le Fromage—et mille manières de le servir".

Nom .....

Adresse .....

Evitez les imitations!

A-24

Une simple annonce classifée dans la "Patrie" est susceptible de vous faire faire la plus grande transaction. Hommes d'affaires servez-vous-en. Téléphonez-nous votre annonce classifiée. Est 5800.

La Patrie
UNE ANNONCE DANS LA "PATRIE" EST UNE GARANTIE DE SUCCES.

MONTREAL, MERCREDI 11 FEVRIER 1925
46e année—No. 295—Page 3
LE JOURNAL LE MIEUX RENSEIGNE

IL A FALLU QUE LE JEUNE GALARNEAU AIT ETE TENU DE FORCE DANS L'EAU

C'est l'opinion expresse du docteur Derome, médecin légiste, exprimée ce matin à l'enquête préliminaire de René-François de Wleeshauwer, tenu responsable de la mort d'Hector Galarneau. — M. Olivar Asselin appelé à témoigner à l'enquête.

DECISION POUR DEMAIN

L'enquête préliminaire dans la cause de René-François de Wleeshauwer, de l'Orphelinat d'Huberdeau, accusé de "manslaughter" par les jurés de la cour du coroner, a commencé, ce matin, devant le juge Amédée Monet, en Cour d'Enquête.

Le nom du prévenu n'a été appelé qu'à 11 heures moins le quart, mais celui-ci était déjà en cour, en compagnie du Frère Eprem, depuis 10 heures et 25.

LE DOCTEUR DEROME

Le premier témoin entendu fut le Dr G.-W. Derome, médecin-légiste, attaché à la cour du coroner.

Après avoir décliné ses titres, le Dr Derome répond à Me Ernest Bertrand, procureur de la couronne dans cette affaire, qu'il a fait l'autopsie du cadavre du jeune Hector Galarneau.

Par Me Bertrand:

—A quelle date Hector Galarneau est-il mort?

—Le samedi, 24 janvier.

—Qu'avez-vous constaté au cours de l'autopsie que vous avez pratiquée sur le cadavre?

—C'était un enfant âgé d'environ huit ans, bien constitué. Il portait à l'extérieur du corps des brûlures assez étendues, surtout sur la partie antérieure et postérieure. Ces blessures partaient de cinq ou six pouces en haut du siège. La partie postérieure des cuisses et les jambes, jusqu'aux genoux, tout le tour du corps, portaient les mêmes espèce de brûlures. La partie antérieure des cuisses était brûlée.

La partie médiane des cuisses l'était moins.

—Vous dites que le dessus des cuisses était moins brûlé?

—Oui. Il n'y avait pas de brûlures sur l'abdomen, mais j'ai constaté une rougeurr sur l'oeil gauche. Il n'y avait pas de marques de violence et, à l'intérieur du corps, aucune maladie pouvant causer la mort. J'ai donc conclu à la mort dû à l'action des brûlures sur le système nerveux.

—Quelle était la grandeur de l'enfant?

—Je ne saurais dire au juste. Un enfant de huit ans devrait mesurer environ 3 pieds et demi.

—Vous avez pratiqué l'autopsie aidé du Dr Fontaine?

—Oui.

ON PRODUIT LA CUVE

—Voulez-vous examiner cette cuvette, dit Me Bertrand en montrant au Dr Derome la cuve prise à l'Orphelinat d'Huberdeau et qui vient d'être apportée en cour par le constable Ritcher Danis et un des agents du bureau du grand-connétable Saint-Mars.

La cuve, tout en bois, mesure environ quatre pieds de longueur par 2 pieds et demi de hauteur. Ce n'est pas, pour parler exactement, ce que nous avons l'habitude d'appeler une cuve, mais plutôt un bassin, prenant la forme rectangulaire et plus étroit à la base qu'à l'orifice.

Par Me Bertrand:

—Etes-vous capable, d'après les brûlures que vous avez constatées sur le cadavre du jeune Galarneau, nous dire si l'enfant aurait pu se brûler lui-même?

—Avant de répondre à votre question, la Cour me permettra de faire une observation sur une lettre publiée dans les journaux et signée de M. Olivar Asselin.

LA LETTRE DE M. OLIVAR ASSELIN

"Je veux, dit le Dr Derome, parler des affirmations gratuites de M. Asselin.

"M. Asselin dit que les médecins légistes, en ce qui concerne cette enquête, ont fait des affirmations gratuites et il parle des insanités des médecins-légistes. Je veux simplement faire remarquer ceci:

"J'aimerais mieux ne pas être obligé d'apprécier....; mais, dans des cas semblables, je suis obligé de le faire. Seulement, mes constatations sont basées sur des faits, alors que les affirmations de M. Asselin ne sont basées sur rien du tout: elles sont le fruit d'une imagination plus ou moins indemne. Je vais faire les constatations que l'on me demande parce qu'il est de mon devoir de le faire. Je le fais pour plaire à la cour et non pour plaire à un type d'une imagination....

Par le juge Monet:

SUB-POENA A M. ASSELIN

—Cette enquête est l'enquête du magistrat. J'assignerai peut-être M. Asselin. Je lui enverrai un sub-poena et je lui demanderai son opinion "médicale" sur la cause.

Le Dr Derome, s'approchant de la cuvette avec les avocats de la défense et de la couronne, dit:

—Lorsque j'ai vu l'enfant pour la première fois, j'ai cru que l'enfant était assis dans la cuve. Ensuite, on a posé une autre hypothèse: on a dit qu'il aurait pu être accroupi, c'est-à-dire assis sur ses genoux. Les deux positions peuvent expliquer les brûlures. Qu'il ait été assis sur la longueur ou accroupi dans la cuve, la chose revient au même. Pour que l'enfant subisse les brûlures que j'ai constatées, il faut au moins qu'il ait été assis dans l'eau et que cette eau fut très chaude, et ce, pendant un certain temps.

COMBIEN DE TEMPS DANS L'EAU?

Combien de temps? Cela dépend de la chaleur de l'eau, chose que nous n'avons pu constater. Maintenant, l'eau était-elle dans le bain avant l'enfant ou l'eau y fut-elle versée ensuite? Il n'est pas concevable que l'on ait placé l'enfant dans le bain et fait couler l'eau ensuite, car l'enfant serait sorti de l'eau ou, du moins, aurait manifesté sa douleur. Donc, il faut en venir à l'hypothèse que l'eau fut d'abord mise dans le bain et l'enfant ensuite. Maintenant, l'eau pouvait être bouillante, tiède ou très chaude. Si l'eau était très chaude et si l'enfant s'est placé lui-même dans le bain, du moment où il a constaté la chaleur de l'eau, il aurait manifesté son désir de sortir. Alors les brûlures que nous avons constatées n'auraient pas été aussi profondes. Les brûlures ne pouvaient être profondes qu'en autant qu'il soit resté un certain temps dans le bain. Maintenant, si l'eau du bain était tiède et que, involontairement ou volontairement sans en savoir les conséquences, on ait ouvert le robinet d'eau chaude, l'eau bouillante qui serait sortie du robinet aurait d'abord brûlé la partie la plus rapprochée de la chantepleure. Alors, l'enfant serait plus brûlé à certains endroits qu'à d'autres...

Me Bertrand:

—Avez-vous trouvé un endroit semblable?

—J'ai constaté que le dessus des cuisses portait des rougeurs.

—Comment expliquez-vous cela?

—Parce que l'eau qui touchait le dessus des cuisses devait être d'une couche très mince.

—Docteur, en supposant qu'il y ait eu dans la cuve dix pouces d'eau tiède et que cette eau ait été bien mêlée avec la main de façon à ce qu'elle soit d'une chaleur uniforme, combien de temps aurait-il fallu que l'enfant reste dans le bain, en supposant que le robinet d'eau bouillante ait été ouvert?

—C'est assez difficile à dire. Il aurait fallu, au moins, un minimum de deux à trois minutes avant que l'eau ne vienne brûler aussi profondément. Mettez deux minutes même, si vous voulez.

PAS VRAISEMBLABLE

—D'après vous, comme médecin-légiste, est-il possible que le jeune Galarneau ait subi des brûlures comme celles que vous avez constatées, sans avoir été tenu dans l'eau bouillante?

—Ça n'est pas vraisemblable.

Par Me Filion:

—Ça n'est pas impossible?

—Bien. C'aurait peut-être été possible pour un martyr ou pour un enfant d'une sensibilité absolument nulle.

Par Me Bertrand:

—La sensibilité peut-elle revenir à l'enfant lorsqu'il a subi des brûlures?

—Oui.

Par Me Filion:

—Le jet d'eau bouillante provenant du robinet lui-même et tombant sur le dos de l'enfant n'aurait-il pas pu produire les brûlures que vous avez constatées.

—Oui, mais sur une partie du corps seulement.

—Merci, reprend Me Filion qui ajoute: Je ne mets pas en doute, moi, la valeur de votre témoignage.

LE DETECTIVE DANIS

On appelle ensuite dans la boîte le détective Ritcher Danis, 121 rue Beaubien, qui a été envoyé à Huberdeau par le chef Lorrain, de la police provinciale.

Par Me Bertrand:

Quelle est votre occupation...

UN TEMOIN FAVORABLE AU PREVENU

A ce moment, le président du tribunal, le juge Amédée Monet, interrompt le procureur de la Couronne pour dire ce qui suit:

"Cette enquête est l'enquête du magistrat, qui a droit d'assigner tous les témoins dont il a besoin pour mener son enquête à bonne fin. D'après l'article 671 du code criminel—si le magistrat juge à propos de faire venir un témoin qui pourrait l'aider à établir certains faits—il peut le faire. Me basant donc sur la déclaration de M. Olivar Asselin, au paragraphe 2 de sa lettre, où il conclut à l'insanité des hypothèses des médecins-légistes et se déclare témoin compétent, j'ordonne qu'un sub-poena lui soit signifié aujourd'hui, lui demandant de se présenter devant cette cour."

Me Bertrand:

—Quand?

—Nous verrons, dit le juge. Je comprends que M. Asselin est un témoin favorable au prévenu et je ne veux pas priver le prévenu de ce témoin.

On continue ensuite l'interrogatoire du détective Danis.

Par Me Bertrand:

—Vous avez reçu des déclarations lors de votre visite à Huberdeau? Dans quelles circonstances avez-vous parlé au Frère Usmar?

—Je suis allé à Huberdeau à la demande du chef Lorrain, le 26 au soir.

—Aviez-vous un mandat d'arrestation contre le Frère Usmar?

—Non.

MIS SUR SES GARDES

—L'enfant était mort lorsque vous êtes allé à Huberdeau?

—Oui.

—Qui avez-vous vu à cet endroit?

—Le directeur.

—Ensuite?

—Le Frère Usmar.

—Vous êtes allé à Huberdeau pour faire une enquête?

—Oui.

—Vous avez eu une conversation avec l'enfant, vous, avant sa mort?

—Non.

—Vous savez qu'il y eut une conversation?

—Je l'ai entendu dire.

—Avez-vous fait des menaces ou des promesses au Frère Usmar?

—Non.

—Bien, que lui avez-vous dit?

Me Filion s'objecte à ce que l'on continue l'interrogatoire du témoin sans lui demander s'il a mis le frère Usmar sur ses gardes avant de l'interroger.

Le juge demande à Me Filion de poser lui-même la question au témoin.

Me Filion:

—Avez-vous mis le Frère Usmar sur ses gardes avant de l'interroger? Que lui avez-vous dit?

—Je l'ai mis sur ses gardes. Je lui ai dit que tout ce qu'il dirait pourrait servir contre lui, s'il était condamné à subir un procès.

—Vous étiez seul à ce moment?

—Oui.

TROIS BAINS

—Vous nous jurez que les paroles que vous nous répétez maintenant sont celles que vous lui avez dites lors de votre entrevue?

—Oui.

—Que vous dit le frère Usmar au sujet du bain?

—Il a dit qu'il lui avait donné deux bains dans la salle de bains en haut et un en bas.

—Il l'a dit lui-même?

—Oui, lui-même.

—Où, en bas?

—Dans la buanderie.

—Vous êtes allé dans la buanderie avec le frère Usmar?

—Oui.

—Vous avez vu la cuvette?

—Oui.

—Est-ce dans cette cuvette-ci qu'il a donné un bain à l'enfant, ce jour-là? demande Me Bertrand en indiquant la cuvette produite en cour.

—Oui.

—Comment était-elle située dans la buanderie?

—A deux pieds et neuf pouces du plancher, supportée par des blocs.

—Comment se trouvait située la chantepleure?

—Il y en avait deux: une à l'eau froide et l'autre à l'eau chaude. La chantepleure à eau chaude était à huit pouces et 3-4 du coin arrière gauche de la cuvette, et à 3 pouces du fond.

Le juge Monet demande alors de marquer le coin arrière de la lettre "A".

—Que vous a dit le frère Usmar?

IL LAISSA L'ENFANT DEBOUT

—Il m'a dit qu'il avait mis l'enfant debout dans l'écuelle ou gamelle...

—C'est cette cuvette?

—Oui.

—Qu'a-t-il dit ensuite?

—Il m'a dit qu'il avait laissé l'enfant en lui disant de continuer à se laver.

—Dans quelle eau?

—L'eau tiède.

—Comment l'avait-il éprouvée?

—Avec la main.

—Pourquoi avait-il fait mettre l'enfant debout?

—Je ne sais pas.

—Qu'a-t-il dit de plus?

—Qu'il était monté pour chercher des vêtements de rechange; qu'il avait entendu un cri; qu'il était descendu aussitôt pour trouver l'enfant aux côtés de la cuve. Il la enveloppé dans un drap et l'a monté à l'infirmerie.

—L'eau était-elle changée, à ce moment-là, dans la cuvette?

—Je ne le lui ai pas demandé.

—La chantepleure était ouverte?

—Oui.

—Combien y avait-il d'eau dans la cuvette quand il est sorti?

—Dix pouces.

—Combien il y en avait-il quand il est revenu?

—Je ne le lui ai pas demandé ça.

—L'avez-vous interrogé au sujet du linge dans la buanderie?

—Non.

—Lui avez-vous demandé s'il avait fait battre l'enfant par d'autres?

—Non.

—Quelle sorte de chantepleure était-ce?

—Ordinaire.

Par Me Filion:

—C'était une chantepleure à bout recourbé?

—Oui.

Me Bertrand demande alors que Mme Galarneau vienne témoigner, mais celle-ci ne répond pas à l'appel.

Le Dr Turcotte, d'Huberdeau, médecin de l'orphelinat des Frères, vient rendre témoignage.

LE DR TURCOTTE

Me Bertrand:

—Avez-vous été appelé à soigner le jeune Hector Galarneau?

—Oui.

—A quelle date?

—Le 21 janvier.

—Où l'avez-vous vu?

—A l'infirmerie.

—Pourquoi?

—Parce qu'il était brûlé.

—Vous avez constaté ces brûlures?

—Oui, mais pas en expert: je l'ai pansé.

—C'est vous qui l'avez fait transporter à l'hôpital Sainte-Justine?

—Oui, car les brûlures étaient graves.

—Avez-vous eu l'occasion de parler au Frère Usmar?

—Non.

—Avez-vous été appelé à soigner cet enfant-là auparavant?

—Je ne me souviens pas.

—Vous ne l'avez pas soigné pour faiblesse d'intestins?

—Je suis à peu près certain de ne l'avoir jamais soigné.

Par Me Filion:

—Lorsque vous avez vu l'enfant, c'était quelques heures après l'accident?

—Oui, je crois avoir été appelé vers 5 heures de l'après-midi.

—Sur quelle partie du corps avez-vous constaté les brûlures?

—Sur la partie inférieure, côté postérieur.

—De quelle couleur étaient ces brûlures?

—Les plaies paraissaient rouges.

—Il y avait-il des cloches?

—Oui.

—Il n'y avait pas de partie noirâtre.

—Je ne me rappelle pas en avoir vue.

—Vous lui avez donné des remèdes pour le soulager?

—Oui. J'ai fait usage d'antiseptiques.

—Alors, vous n'avez pas trouvé de partie brunie, cuite?

—Je ne me rappelle pas.

—Vous avez vu tout son corps?

—Oui.

LE FRERE EPHREM

Le témoin suivant est le Frère Ephrem, infirmier de l'orphelinat, dont le nom civil est Jules Delval.

Par Me Bertrand:

—Quel est le nom officiel de l'institution d'Huberdeau?

—Orphelinat d'Huberdeau.

—Quel est le nom de la communauté dont vous faites partie?

—Frères de Notre-Dame de la Miséricorde.

—Le Frère Usmar appartient à la même communauté?

—Oui.

—Vous êtes l'infirmier?

—Oui.

—Le Frère Usmar vous a emporté Hector Galarneau, le 21 janvier?

—Oui.

—A quelle heure?

—Je ne sais pas au juste.

—D'où venait le Frère Usmar?

—De la buanderie.

—Dans quoi l'enfant était-il enveloppé?

—Dans une drap ou une couverture de lit.

—Il n'était pas enveloppé dans un habit ordinaire?

—Non.

—Est-ce que c'était un jour de blanchissage?

—Non, c'était la veille. Mais, le blanchissage n'était pas fini.

—Il y avait-il des draps dans la buanderie, vers 4 heures de l'après-midi?

—Je ne peux pas dire.

—Qui peut le dire?

—Je ne sais pas.

—En supposant qu'il n'y ait pas eu de drap dans la buanderie où le Frère Usmar aurait-il pu aller en chercher?

—Au séchoir qui se trouve à l'étage au-dessus de la buanderie.

—Le Frère Usmar est-il passé par l'infirmerie avant de vous apporter l'enfant, cet après-midi?

—Je ne crois pas.

—Que vous a dit le Frère Usmar?

—Il m'a dit qu'il y avait eu un accident.

Par le juge:

—Vous ne lui avez pas demandé comment c'était arrivé?

—Non, je me suis occupé de soigner l'enfant.

—Plus tard, non plus?

—Non, j'étais en voyage. C'est le lundi soir que le Frère Directeur m'a dit ce qui était arrivé.

—Vous avez regardé l'enfant?

—Oui.

—Et vous avez constaté les brûlures?

—Oui.

—Le Frère Usmar est-il resté là quelque temps?

—Non.

—Il est parti tout de suite en disant qu'il était arrivé un accident?

—Oui.

Par Me Bertrand:

—Vous avez soigné cet enfant auparavant?

—Jamais.

—Vous ne l'aviez pas soigné en janvier 1925 pour faiblesse intestinale?

—Non, jamais.

Par le juge:

—Vous n'avez pas demandé au Frère Usmar comment l'accident était arrivé?

—Non, plus tard.

Par Me Bertrand:

—Quelques jours après?

—Oui. Il m'a dit que l'enfant était au bain, qu'il l'avait laissé pour aller chercher des vêtements de rechange et que l'enfant avait ouvert le robinet en son absence.

Par le juge:

—Vous a-t-il dit avoir retrouvé l'enfant dans la cuve, à son retour?

—Non. Il a dit que l'enfant était hors du bain et que l'eau débordait de la cuvette.

Par Me Bertrand:

—A quelle heure l'enfant vous a-t-il été apporté?

—Entre quatre et cinq heures.

—Le médecin est venu immédiatement?

—Oui.

—Combien de fois le médecin a-t-il vu l'enfant avant qu'il soit transporté à l'hôpital?

—Deux fois.

—Quand l'enfant a-t-il été transporté à Montréal?

—Le lendemain par le premier train.

On appelle le détective Laroche, qui ne répond pas.

Un condisciple du petit Hector Galarneau, Achille Sureau, 13 ans et demi, 581 rue St-Ambroise, est alors appelé à rendre témoignage.

ACHILLE SUREAU

Par Me Bertrand:

—Te rappelles-tu le jour où Hector Galarneau a été brûlé à l'Orphelinat d'Huberdeau?

—Oui.

—As-tu vu Hector se faire battre par quelqu'un, ce jour-là?

Après une longue hésitation, le témoin répond:

—Non, pas ce jour-là.

—L'as-tu vu se faire battre quelques jours précédent le 21?

—Oui.

—Par qui?

—Par le frère Usmar.

OBJECTION REJETEE

Me Filion soulève alors une objection:

"Il ne s'agit pas ici de savoir, dit-il, si l'enfant a été victime d'assauts précédant le jour où il a été brûlé, et je ne crois pas que cette preuve influence aucunement l'acte d'accusation."

Me Bertrand déclare qu'il veut faire la preuve que le Frère Usmar éprouvait de l'animosité contre cet enfant.

Me Filion: "Je ne m'objecte pas à la preuve pour ce jour-là même, mais je m'objecte à celle qui a rapport aux jours précédents."

Le juge, cependant, permet à Me Bertrand, de faire sa preuve et celui-ci continue son interrogatoire:

—Combien de fois, avant le 21, as-tu vu Hector Galarneau se faire battre par le Frère Usmar?

—Une fois.

—Comment?

—A coups de pieds.

—Où?

—A la porte de la salle de récréation, la porte qui donne sur le corridor.

—Combien de coups de pied?

—Un.

—Galarnéau est-il tombé?

—Oui.

—Il pleurait?

—Oui.

—Hector Galarneau était-il debout ou assis?

—Des fois debout, des fois à genoux.

Par Me Filion:

—A quelle date était-ce?

—Je ne me rappelle pas.

—Avant le jour de l'An?

—Oui.

—Etais-tu bien placé pour voir le Frère et Hector Galarneau?

—Oui.

—Est-ce que les enfants parlaient?

—Non, c'était silence.

—Le Frère Usmar était-il déchaussé?

—Non, il avait des souliers.

—Des souliers mous?

—Oui.

—Il n'avait pas de grosses bottines?

—Non.

—Est-ce que le Frère Usmar a parlé à Hector Galarneau?

—Je n'ai pas entendu.

—Ça n'a pas fait de bruit les coups de pied?

—Non, pas grand bruit. Ça tapait.

—As-tu eu connaissance que le Frère Usmar l'ait fait battre par ses compagnons?

—Non.

Par Me Filion:

—Est-ce que l'enfant pleurait avant que le Frère Usmar le batte ou seulement après?

—Avant, parce que les petits gars le taquinaient.

—Pourquoi?

—Parce qu'il sentait mauvais.

—Le Frère Usmar l'a-t-il frappé ou poussé avec son pied?

—Un coup de pied, quoi!

EDOUARD GALARNEAU

Un autre témoin, Edouard Galarneau, 11 ans, 2583 boulevard Saint-Laurent, qui n'a aucun lien de parenté avec Hector Galarneau, est ensuite interrogé.

—Tu as vu Hector Galarneau être battu par quelqu'un à l'Orphelinat?

—Oui, par le Frère Usmar, au dortoir.

—Pourquoi?

—Parce qu'il avait salit sa culotte.

—Tu l'as vu une fois seulement?

—Oui.

—Comment?

—A coups de pied.

En l'absence du petit Philippe Galarneau, que l'on avait désiré entendre, le juge Monet, Me Bertrand et Me Filion sont d'accord pour clore l'enquête.

Le juge Monet déclare alors.

"Si la défense et la couronne trouvent que la preuve est suffisante, je crois que, sous réserve de faire entendre le témoin Asselin, l'enquête doit être close.

"Je rendrai jugement demain, à 2 h. 30; mais je veux entendre M. Asselin, avant d'ordonner l'examen volontaire.

"Assignez M. Asselin pour 2 heures et demie.

"Maintenant, il y a-t-il quelques demandes pour changer la caution du prévenu?"

Me Filion:

"Je n'ai entendu parler de rien, sauf par les journaux d'hier soir. Je tiens à dire que ce qui me préoccupe c'est que mon client n'ait à souffrir de rien et je suis absolument satisfait de la façon dont il est traité."

LA CAUTION DE M. ASSELIN

Le juge Monet:

"Alors, c'est tout ce qui m'intéresse. Je ne voulais pas refuser à M. Asselin l'honneur de cautionner et j'avais l'intention d'annuler la caution déjà versée pour accepter celle qui était offerte; mais, si vous êtes satisfait, c'est tout ce qui m'intéresse. L'autre individu ne m'intéresse en aucune façon."

L'annexion de trois autres municipalités

La rumeur veut à nouveau que trois municipalités de la partie ouest de la ville soit annexées avant un an. Il s'agit des banlieues de Lachine, de Saint-Pierre-aux-Liens et de Ville La Salle. Le mouvement qui se fait dans ses trois localités aurait une répercussion, dit on, sur la population de Verdun, au point qu'elle leur emboiterait le pas.

La formation d'un comité de citoyens

Il se doit former sous peu à Montréal un grand comité de citoyens. Ses membres seraient au nombre de quatre-vingt-quatre. Tous les quartiers de la ville y seraient représentés. Le but est de surveiller plus étroitement l'administration municipale.

Une assemblée préliminaire a eu lieu hier soir à l'hôtel Queen sous la présidence de M. J. Brophy. Une trentaine de personnes y assistaient.

Les quartiers généraux de cette nouvelle association seront probablement au Monument National.

Nouvel ajournement pour cette requête de la "Sauvegarde"

La requête de la compagnie d'assurances la "Sauvegarde" relativement à l'action de $25,000 intentée par l'abbé Adélard Delorme pour toucher les assurances de son frère Raoul, a été remise au 17 février prochain.

L'audition de cette requête comprenait le choix d'un jury mixte.

UN NAVIRE DE CHASSE SUR LE S.-LAURENT

Pour mettre fin à la contrebande des boissons alcooliques.

NOUVEAU SERVICE

QUEBEC, 11 (Presse canadienne). — Les autorités du district de Québec ont décidé d'équiper de la manière la plus moderne un navire patrouille, chargé de surveiller et empêcher la contrebande des liqueurs dans cette province, et ce navire sera également chargé de surveiller l'introduction par notre voie fluviale des immigrants étrangers. On prétend que les officiers de l'équipage seront investis de pouvoirs aussi étendus que les officiers des ports de New-York, Boston et autres ports de l'Atlantique; c'est-à-dire qu'on leur laissera carte blanche quant à la visite ou examen de tout navire, godelette ou barge pouvant éveiller certains soupçons.

Ce service de police fluviale ne tombera pas sous le contrôle de la municipalité, mais sous celui du gouvernement fédéral, prétend-on, les officiers de ce navire patrouille devant être choisis parmi les officiers de la police riveraine les plus dignes de confiance. Peut-être aussi choisira-t-on une équipe d'hommes triés sur le volet.

On croit que le gouvernement fédéral, réalisant les dommages réels de la contrebande, au cours de l'été dernier, surtout vers la fin de la navigation, alors qu'il y eut tant d'arrestations et de procès, est convaincu qu'une énorme quantité de liqueurs a pu passer sans payer de droits. C'est dans le but de décourager ce trafic illicite que l'on songe à organiser une police fluviale qui pourrait bien avoir ses prérogatives jusqu'à Montréal.

UNE COLERE DES PROHIBITIONNISTES CONTRE M. FERGUSON

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la "Patrie") — Les prohibitionnistes d'Ottawa et de la région sont loin d'être enchantés de la proposition du gouvernement Ferguson d'accorder une bière un peu plus convenable à la population d'Ontario. Inutile de dire que le gouvernement est censuré pour ce pas dans la bonne direction. On dit même, chez les puritains, que M. Ferguson devrait être remplacé comme premier ministre par M. W.-F. Nickle, procureur-général. L'association des prohibitionnistes d'Ottawa a élu sir George Foster, président honoraire et le juge J.-F. McKinley, président.

Le bill de l'Abitibi Southern Ry, est mis à l'étude

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la Patrie). — Le bill de l'Abitibi Southern qui a fait l'objet de la visite d'une grosse délégation devant le cabinet, ce matin, a été mis à l'étude ce midi, par le comité des Chemins de Fer. M. Fortier, député fédéral de Labelle et M. le curé Martin ont fait accepter par la compagnie un changement de tracé, afin de desservir les paroisses du Nord de Mont-Laurier qui sont celles de Terreneuve, Mont-St-Michel, Ste-Anne-du-Lac, Lac-St-Paul, Chutes-Victoria et Baskalonge.

Le comité a ajourné l'étude à demain. Le comité a adopté le bill de Thurso et Nation Ry et ceux des chemins de fer de Missisquoi et de Canada Gulf.

LE MEURTRIER DE L'AGENT BEAUDRY A MONTREAL?

Rumeur qui voudrait que les détectives soient sur une piste.

Les meurtriers du constable Léopold Beaudry sont-ils au Canada ou en Europe? On sait que les noms de White et Daskel, à Paris, ont été mentionnés au sujet de cette affaire. On a même parlé de leur arrestation en France et d'une demande d'extradition. Plus tard, il fut découvert qu'aucune arrestation n'avait été faite par la police française. Au ministère de la justice à Ottawa, on déclare ne posséder aucun nouveau renseignement sur cette triste affaire qui semblait classée mais que les rumeurs diverses remettent à l'actualité. La dernière rumeur veut que le meurtrier de Beaudry soit encore à Montréal.

LA QUESTION DE FERMETURE TUERA LE PETIT COMMERCE

Une opinion du secrétaire provincial de l'Association des marchands détaillants.

IDEE ABANDONNEE

Au cours de la dernière séance du conseil municipal, ses membres ont décidé de consacrer une prochaine séance à la question de la fermeture des établissements commerciaux. Nos représentants à l'hôtel de ville veulent une fois pour toutes lui donner une solution définitive. Aussi est-ce dans ce but que des copies du dossier de cette question viennent d'être remises à tous les échevins afin qu'ils en puissent faire une étude attentive dans l'intervalle.

Nous avons cru de notre côté devoir aller interviewer tour à tour les deux parties intéressées: les marchands et les employés; car on sait qu'elles diffèrent d'opinion sur cette question: de grands marchands ainsi que les syndicats d'employés veulent la fermeture à 6 heures au lieu de 7, tandis que les petits marchands veulent le statu quo.

Parlant au nom de ces derniers, il y a quelques heures, M. Moise Lapointe, secrétaire provincial de l'Association des marchands détaillants, nous faisait la déclaration que voici:

"En voulant raccourcir ainsi les heures de magasinage, je crois que l'on finira par tuer le petit commerce. L'ouvrier a besoin d'aller faire ses emplettes après souper. Comment pourra-t-il satisfaire à cette exigence si les magasins qui se trouvent dans le voisinage de sa maison ferment leur porte à 6 heures du soir?"

M. Lapointe nous fait remarquer d'autre part que l'expérience est un bon baromè pour apprécier cette question de la fermeture. Pourquoi Toronto, qui est dans ce cas, a-t-il abandonné cette politique, si ce n'est parce qu'elle est en somme une atteinte à la liberté du commerce. Pourquoi au reste les Américains, dont on vante le progrès, n'ont pas fait état de cette mesure, si ce n'est pour la même raison?

Nous verrons d'un autre côté que les partisans de la fermeture à 6 heures ont déjà des requêtes de signées par environ 1500 marchands et 12,000 employés et qu'ils appuient leur demande de raisons dont on doit également se préoccuper.

Projets relatifs à l'amélioration de nos grandes halles

Les projets relatifs à l'agrandissement du marché Bonsecours seront soumis à la Commission échevinale des marchés vendredi de cette semaine. Cette même commission doit étudier d'autres projets tels que la construction de nouvelles halles ou d'abris dans les parties nord et ouest de la ville.

LA DECOUVERTE D'UNE VASTE CONSPIRATION

Pour obtenir des certificats de naturalisation, de passeports, etc.

OTTAWA, 11 — (Presse canadienne). — La police montée vient de découvrir une conspiration contre les départements du secrétaire d'Etat de l'Immigration, des affaires extérieures, pour l'obtention illégale de certificats de naturalisation, de passeports, etc., pour faire venir des parents ou des amis d'Arménie ou d'autres pays.

Un nommé G. H. Alexander, arménien, a été arrêté à Galt, Ont., et a comparu ce matin, sous l'accusation de conspiration. Alexander aurait fait entrer au pays nombre d'individus, grâce à des moyens frauduleux.

Emmett Moore est acquitté ce matin

Emmett Moore, impresario de New-York, accusé d'avoir fraudé le public et M. Hector Dutrisac, gérant du théâtre Orpheum, relativement à l'authenticité des chanteurs romains engagés à faire une tournée dans la province de Québec, a été trouvé non coupable de cette offense par le juge Decarie, à midi et vingt-cinq.

En rendant son jugement, le juge Décarie allégua, entr'autres, que M. Dutrisac savait ce dont il s'agissait. Dès que le plaignant, ajoute le juge, s'est aperçu que les deux parties du contrat n'étaient plus conformes aux conditions de ce même contrat, c'est à ce moment qu'il aurait dû se plaindre à la Justice. De plus, la chapelle Sixtine, en tant que choeur, n'existe plus.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Paul Emile Bourret a vendu à la succession Samuel Arnovitz les Nos 5645 à 5641 de la rue Sherbrooke Ouest pour $66,200.

Fridolin Durivage a vendu à Edmond Maillioux les Nos 156 à 160 de la rue Garnier, pour $16,000.

Joseph Vézina a vendu à Dame Rodrigue Nadon, les Nos 2550 à 2552 de la rue Drolet, pour $14,000.

Dame Richard Pagé a vendu à Joseph Dion, les Nos 2554 à 2564, de la rue Drolet, pour $11,700.

Adrien Sabourin, a vendu à Raoul Julien, Lot 1-2 S.-E. du lot No 209-28 196-134 quartier St-Denis, mesurant 1 lot 25 x 75 pieds; 1 lot 25 x 52 pds bâtisses Nos 1704 à 1708c, rue St-Denis pour $15,000.

Mlle Eugénie Vallée, a vendu à Mlle Marie Gravel, Lot No 219 quartier St-Laurent, bâtisses, rue Cadieux, Nos 232, pour $12,550.

A. Stanislas Lavallée, a vendu à Jean-Baptiste Gagnon, Lot No 1460 6, quartier Ste-Marie, bâtisses rue Fullum, Nos 227 et 229, pour $7,500.

Albert Dragon, a vendu à L. Joseph Lefebvre, Lot No 225-226 quartier St-Denis, mesurant 19.9 x 75 pieds, bâtisses Nos 1597, 1599 rue St-Hubert pour $5,150.

DEMANDEZ L'EAU MINERALE NATURELLE DU BASSIN DE
VICHY SOURCE CAMILLE
Infaillible contre L'Indigestion, la Goutte, le Rhumatisme, Maladies du Foie et autres malaises.
En Vente chez votre Pharmacien
AGENT GENERAL POUR LE CANADA
J. ALFRED OUIMET
23 Rue St. Paul Est, Montreal

Une autre journée de dindes

Si forte a été la demande lors de notre vente de dindes de jeudi dernier et si bien satisfaits furent nos nombreux clients, que nous avons reçu de nombreuses demandes de préparer un autre événement semblable. Nous avons en conséquence pris des dispositions pour répéter cette offre spéciale pour demain seulement et nous aurons un autre lot de superbes jeunes dindes dodues à rôtir — pesant en moyenne 5 à 6 lbs. prêtes pour vous au même prix — 35 centins la livre. Profitez de cette occasion et veuillez nous donner votre commande le plus tôt possible dans la matinée.

Dindes dodues de choix, à rôtir, la lb 35c
Raisin Malaga de fantaisie, le panier 45c

Demandez le THE TAO au comptoir des aliments cuits.

Chapons de fantaisie
Oies grasses
Pigeons
Canards domestiques
Volailles à bouillir
Poulets à brûler
Poulets d'incubateurs
Poulets à rôtir
Pigeonneaux

Stanford's Limited
128 Mansfield Street
12 Telephones-Uptown 6300

Exposition Fougerat

Nous apprenons que Monsieur Emmanuel Fougerat, le peintre bien connu et directeur des Beaux-Arts de la province de Québec, ouvrira une exposition particulière de ses oeuvres aux Galeries d'Art Watson, 679, rue Sainte-Catherine, du 14 au 28 février. Le Vernissage aura lieu de 2 heures à 6 heures, samedi prochain.

La Patrie

MONTREAL, 11 FEVRIER 1925

SITUATION PERILLEUSE

Il sera intéressant d'observer quelles mesures seront prises par les pouvoirs publics concernés à la suite du rapport que vient de présenter au département des incendies de Québec le chef de pompiers Donnelly, rapport qui a paru ces jours derniers dans les journaux.

Ce rapport est la conclusion d'une inspection faite par le chef Donnelly et un certain nombre d'assistants dans huit cent cinquante-trois institutions publiques de la province—hôpitaux, asiles, orphelinats, couvents, refuges de vieillards ou d'invalides — où sont abrités plus de six mille personne.

Le rapport contient cette déclaration :

Après un examen attentif, il faut en venir à la conclusion que, advenant un incendie sérieux dans une quelconque de ces institutions, seule une intervention de la Providence pourrait empêcher un nombre considérable de pertes de vie.

Cette note indique que l'on n'a pas visité les institutions de constructions récente et qui sont à l'épreuve du feu. Mais il est effarant de penser que le danger signalé par M. Donnelly est présent dans plus de huit cents institutions. Le rapport en mentionne une particulièrement où 260 personnes occupent des dortoirs au cinquième étage où il n'y a d'autre accès ni d'autre sortie qu'un escalier intérieur.

Les inspecteurs recommandent que toutes ces institutions soient contraintes par une loi bien explicite à entourer des sauvegardes essentielles les vies confiées à leur vigilance. La précaution la plus urgnte et qui est expressément indiquée, est de munir ces maisons de systèmes appropriés d'extincteurs automatiques.

Il n'y a rien de neuf dans ce rapport sauf qu'il nous révèle que les sombreux holocaustes que nous avons eu à déplorer dans le passé n'ont pas fait comprendre aux institutions concernées la nécessité des mesures préventives. Si des incendies entraînant de nombreuses pertes de vie ont été en vain avertissement, il est chimérique de penser que le rapport du chef Donnelly fera une plus profonde et plus durable impression.

POUR SURVEILLER L'ADMINISTRATION

Un certain nombre de contribuables montréalais se sont réunis hier dans le but de constituer un comité de citoyens dont la mission serait de surveiller les actes de notre administration municipale et de servir à l'occasion d'intermédiaire entre les particuliers et l'administration. M. Leslie Bell, qui paraît être le promoteur de ce mouvement, en a défini comme suit l'objectif :

Ce comité que nous voulons former n'est pas une chose nouvelle. Déjà on a formé des comités pareils qui ont tourné à rien; nous cherchons à en constituer un qui sera permanent. Ce ne sera pas une organisation politique. Le comité s'appliquera à représenter impartialement tout le peuple et à servir à l'occasion ses intérêts. Le comité se composera de deux citoyens représentant chaque quartier, et d'un exécutif de quatorze membres. La majorité sera de langue française.

Le projet est sans doute excellent en principe; dans la pratique, il est toutefois à prévoir que, comme toutes les tentatives semblables que nous avons vues, il n'aboutira à rien.

L'obstacle insurmontable à la formation d'un comité de vigilance vivant et opérant, c'est l'apathie incurable des contribuables montréalais. A cette réunion qui devait approuver en principe le mouvement projeté et lui donner la première impulsion, une trentaine de citoyens seulement étaient présents. Si l'on parvient à constituer un comité de quatre-vingt-quatre membres comme on se le propose, on peut prédire sans crainte qu'il sera impossible d'en faire venir vingt à ses réunions. Il existe déjà une ligue des propriétaires fonciers, et, quoiqu'elle représente ostensiblement la classe de contribuables la plus directement intéressée au bon gouvernement de la ville, son influence est pour ainsi dire nulle parce qu'elle n'est en vérité l'organe que d'un nombre insignifiant de propriétaires.

Nous ne croyons pas qu'il existe au monde une autre ville où manque si totalement qu'à Montréal une opinion publique qui puisse guider l'administration. Ici, on entendra bien les contribuables critiquer les actes du conseil municipal et dire pis que pendre de certains de ses membres. Vienne toutefois une élection, aucun contribuable ne se lèvera pour condamner ce qu'il aura critiqué ou pour proposer aux suffrages un mandataire plus recommandable. A la vérité, chaque contribuable ne voit dans l'administration que ce qui concerne son intérêt immédiat et particulier, et les réformes d'intérêt général, qui devraient être jugées les plus importantes, n'intéressent personne. C'est pourquoi tant d'améliorations publiquees essentielles sont impossibles à réaliser, par exemple un contrôle de l'approvisionnement de lait, la création de terrains de jeux, l'adoption de méthodes plus perfectionnées dans le service d'enlèvement des ordures ménagères, une règlementation assurant la salubrité des habitations urbaines, etc.

Un comité de citoyens qui ne sera pas secondé par la masse des citoyens n'accomplira rien d'utile. La tâche utile que devrait tout d'abord s'imposer le comité que l'on cherche en ce moment à constituer consisterait par conséquent moins à surveiller l'administration qu'à secouer la torpeur des contribuables.

L'OPIUM ET L'OCCIDENT

Un écrivain fameux a pu suivre récemment, dans une étude fouillée et captivante, la conquête de l'Occident par l'opium. Il la fait commencer vers l'époque de la guerre de 1870, en Allemagne. C'est alors que s'implante la funeste habitude de l'opium et de son principal dérivé la morphine. Les deux plus grands hommes de l'époque, Bismarck et Wagner, en sont les premières victimes. Et, depuis lors, cette conquête n'a fait que s'amplifier, abrutissant les intelligences et diminuant souvent le sens national.

Mais on ne croyait pas que la fumée de l'opium, dont le propre est d'endormir l'habitué et de le rendre veule, s'était infiltrée à ce point dans la politique internationale. C'est, pourtant, ce qui semble se dégager de la conférence de Genève qui vient de se terminer péniblement, après les péripéties que l'on sait, ou plutôt qui ne sera jamais finie. Car il semble bien, à part d'autres symptômes suggestifs, que la conférence de l'opium, comme les opiomanes eux-mêmes, ne puisse plus arriver à rien de précis ni prendre aucune décision.

On retrouve quelque chose de la rêverie vague, et de flou comme elle, dans le texte de la résolution qui vient finalement d'être adoptée.

Ce sont les Etats-Unis qui furent les instigateurs de la réunion. Et c'est parce qu'il désespérait de pouvoir obtenir la restriction de la culture du pavot, dont le suc donne l'opium et ses dérivés, et la seule distribution pour fins médicales et scientifiques, que le délégué américain se retira avec éclat, vers les derniers jours, suivi bientôt du délégué chinois.

Le délegué américain avait des instructions très rigides, qui dénotaient peut-être une mentalité par trop absolue et puritaine. C'est ce qui l'empêcha d'accepter aucun compromis. Mais, en accusant réception de sa lettre, le président de la conférence avait exprimé le regret de voir le délégué des Etats-Unis se retirer au moment même où ses désirs allaient être comblés, et le principe adopté auquel il tenait.

De fait, une clause vient d'être ajoutée à la convention contre les narcotiques qui limite la production de l'opium, et sa distribution à travers le monde, aux seuls besoins scientifiques et médicaux.

Mais, et c'est ici qu'apparait la rouerie des politiciens, il devient loisible aux nations intéressées de faire les réserves qu'elles voudront en acceptant le principe. Et les autres nations devront en tenir compte, et n'imputer aucune responsabilité plus grande que celle à laquelle chacune veut bien s'engager. En d'autres termes, le principe américain est adopté, mais, pour le reste, rien n'est changé.

On peut reprocher aux Etats-Unis leur attitude intransigeante, en cette matière comme en celle des alcools, par exemple. "Prohibition" est le seul mot qui semble agréer à l'esprit démocratique, dès qu'il se mêle de réformer le monde.

Par contre, l'attitude des autres grandes nations n'est guère plus louable, non plus que logique.

D'immenses intérêts sont en jeu, c'est entendu. On peut même se demander aujourd'hui si l'opium n'a pas une influence égale, sur les affaires internationales, à celle du pétrole. Cela provoque les mêmes disputes, et excite des rivalités aussi grandes. Le délégué finlandais a pu relier la question de l'opium à celle du trafic illicite des armes, et à la guerre de Chine.

Tout cela est assez déprimant, mais rend positif et réaliste. Et l'on se dit que ce n'est guère la peine, après tout, de maintenir à Genève une société académique où s'enveloppe de grands mots, et de beaux discours, une querelle d'intérêts souvent inavouables.

UN COMMENCEMENT

Dans le discours du trône que le lieutenant-gouverneur Cockshutt a prononcé à l'ouverture de la session de la législature d'Ontario, le gouvernement Ferguson annonce qu'il a décidé de faire une concession aux adversaires de la loi de prohibition, en augmentant le degré de force alcoolique de la bière. Au lieu d'être 2.5, la bière sera désormais de 4.4.

Inutile de dire qu'un tel amendement à la loi de prohibition d'Ontario a créé un vif émoi dans les rangs des buveurs d'eau. "C'est une loi de "booze," s'écrie le Rév. M. Spence, secrétaire du conseil de la Dominion Alliance. On ne voit que le cou du chameau, mais bientôt tout le corps y passera." Bref, les prohibitionnistes considèrent que le gouvernement Ferguson porte un coup de mort à la O. T. A.

Permettre la vente d'une bière légèrement alcoolisée ne détruira pas la loi actuellement en vigueur dans la province-soeur, mais il n'y a aucun doute que cette concession en attirera une autre et que l'on finira par adopter une mesure de tempérance mitigée calquée sur celle de la province de Québec. C'est un commencement, un premier pas dans la voie de la reconnaissance de la liberté individuelle.

Plusieurs députés conservateurs menaçaient de faire la vie dure à M. Ferguson, s'il n'avait tenu aucun compte de l'opinion des partisans du contrôle de la vente des liqueurs par le gouvernement, telle qu'exprimée lors du dernier plébiscite. Seront-ils satisfaits de la réforme que le gouvernement a décidé de faire à leur intention ?

Il a même été question d'inviter M. Ferguson à prendre sa retraite et à céder sa place à l'un de ses collègues. On le désignait comme futur président de la commission hydro-électrique, en remplacement de Sir Adam Beck.

LE CHEMIN DE FER DE GASPE

Les démarches faites auprès du gouvernement King et du président des chemins de fer nationaux pour que l'Etat s'empare des chemins de fer de la Gaspésie ne paraissent pas avoir abouti à quoi que ce soit de pratique. Le gouvernement hésite à faire l'acquisition des lignes existantes, parce que les compagnies qui les exploitent demandent un prix exagéré, et les administrateurs du C.N.R. ne savent trop s'il serait possible d'imposer à l'exploitation de leur réseau de nouvelles obligations fort onéreuses. Cette importante question viendra-t-elle sur le tapis au cours de la session ? C'est fort possible, mais le parlement se portera-t-il au secours de la population de la péninsule gaspésienne ? C'est une autre affaire.

En attendant, voici ce que nous lisons dans un organe ministériel: "Si le chemin de fer de la Gaspésie était refait et modernisé, ce serait l'un des plus beaux et des plus fructueux de tout le Canada. Il serait beaucoup moins coûteux d'améliorer ce qui existe déjà que d'avoir à créer une ligne complètement nouvelle comme on le fait dans d'autres parties du pays. Nous ne voulons pas soulever une question provinciale; mais nous rappelons que Québec est la province la moins avantagée au point de vue de voies ferrées."

NOTRE PAYS D'ABORD

Sir Ernest Petter, président de l'association des Ingénieurs d'Angleterre, aime le Canada qu'il a parcouru d'un bout à l'autre. S'adressant l'autre jour aux hommes d'affaires de la Grande-Bretagne, il leur dit: "Allez passer vos vacances au Canada au lieu de diriger vos pas vers la Suisse ou la Riviera. Le Dominion offre aux hommes d'affaires un vaste champ d'opérations fructueuses; les entreprises canadiennes ont besoin de capitaux pour fructifier et donner un rendement profitable. Les Anglais trouveront en outre au Canada tous les sports et toutes les récréations qu'ils recherchent."

Sir Ernest est vraiment un ami sincère de notre pays. Comme propagandiste ou "booster." Il n'a pas son pareil. Il convient de l'en féliciter et de l'en remercier. Il nous enverra peut-être plus de visiteurs et de capitalistes que tous les agents que nous gardons à Londres à grands frais.

Mais une remarque s'impose. Si notre pays offre assez d'attraits pour engager l'étranger à venir y passer ses jours de congé, pourquoi les Canadiens eux-mêmes s'empressent-ils, chaque fois que des moments de loisir le leur permettent, de visiter les Etats-Unis et même l'Europe ? Combien de Canadiens connaissent bien leur patrie ? Combien de citoyens de l'Est ont parcouru l'Ouest, ou combien d'habitants des Prairies et de la Colombie Anglaise, du Manitoba et d'Ontario ont été à même d'apprécier les beautés pittoresques, les avantages de toute sorte que leur offrent la province de Québec et les Provinces Maritimes ?

Les voyages sont une excellente chose. Tout le monde en convient. Voyageons d'abord à travers notre pays. Nous en retirerons un profit incalculable. Ensuite, nous irons réclamer des pays étrangers des connaissances utiles qui nous manquent.

LES TEMPS SONT CHANGES

Le "Mail & Empire" est convaincu que l'hon. M. Taschereau a interprété fidèlement les sentiments de la province de Québec quand il a dit aux délégués de la Bonne Entente à Québec qu'il n'est question chez les Canadiens-français ni de séparation ni d'annexion. Le confrère n'a pas toujours eu la même opinion de nous, dans le passé. Les temps sont changés! Mais passons... Il est tout de même intéressant de lire les phrases que voici:

"Dans aucune autre province, le sentiment anti-annexioniste n'est aussi fort et le lien britannique aussi solide que dans Québec; l'union avec l'Angleterre est la grande sauvegarde des droits les plus chers de cette province. Tant que la Grande-Bretagne garantira le pacte contenu dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, les Canadiens-français repousseront les destructeurs de la constitution, les ennemis du refuge des minorités, le sénat canadien. Apparemment, certains de nos démagogues oublient que l'Angleterre est la gardienne de la constitution, l'arbitre des divergences d'opinion au sujet de l'application du traité que les colonies de l'Amérique du Nord ont conclu en 1867. Le premier ministre King parle de réformer le sénat, et Sir Clifford Sifton d'enlever la constitution des mains du parlement impérial. Mais les vieilles provinces resteront fidèles au contrat.

"Quant à l'annexion, il ne peut en être question tant que les diverses provinces cultiveront les sentiments d'amitié et de fraternité dont le premier ministre Taschereau a parlé. Dans Québec comme dans Ontario, dans l'Est comme dans l'Ouest, croîtra l'unité nationale que les politiciens tarés ne pourront jamais rompre".

Il y eut un temps où Québec portait tous les péchés d'Israël. Nous n'en occupions pas large dans l'estime de groupes nombreux et importants.

Aujourd'hui, nous constituons la pierre fondamentale sur laquelle repose la Confédération! Québec ne permettra ni séparation ni annexion!

Les temps sont vraiment changés. Mais nous aurions tort de nous en plaindre.

NOTES

Le Dr Finnie — La mort du Dr John T. Finnie, percepteur du revenu provincial, ancien député de la division St-Laurent à la législature de Québec, causera de vifs regrets dans tous les milieux qu'il fréquentait. C'était un homme charmant, large d'esprit, d'un coeur loyal et bon. Les Canadiens - français avaient en lui un ami sincère. Nous offrons aux membres de sa famille nos plus vives sympathies.

* * *

La rue "Mountain" — On nous parle souvent de la rue "Mountain." Cette fois on demande d'y prohiber la circulation des camions et de toutes les voitures affectées au transport de lourds fardeaux. Cette jolie rue a de tout temps porté le nom de rue de la Montagne. Ce n'est que dernièrement que par snobisme ou autrement, l'on dit "Mountain." "La rue de la Montagne," comme ça sonne mieux et comme ça indique bien pourquoi nos pères lui donnèrent son nom !

* * *

Détail surprenant — Le "Globe" dit que les délégués ontariens de la Bonne Entente ont été fort surpris d'entendre le maire Duquette affirmer, au grand banquet du Windsor, que Montréal est la ville française la plus importante du monde après Paris. Cette information paraît avoir estomaqué nos excellents voisins assoiffés de conciliation et de fraternité. "Un quart ou un cinquième de la population de Montréal est anglais, c'est vrai, ajoute le journal torontonien; mais la prétention du maire Duquette surprend beaucoup de gens, parce qu'on n'y avait pas pensé." Il y a tant de choses étonnantes dans Québec qui édifieraient nos voisins d'Ontario s'ils se donnaient le mal de venir nous visiter plus souvent !

Lettre Parlementaire

Des enquêtes devant les comités. — La chambre en est toujours sur le budget. — Le danger des précédents. — Les chefs sont d'accord. — Les problèmes ferroviaires.

QUEBEC, 11. — Il est bien évident que chacun est déterminé à mettre l'épaule à la roue pour mener bon train le travail de la session. L'activité est fébrile. Bien que la chambre n'ait pas tenu de séance, hier soir, beaucoup de besogne a été accompli au cours de la journée, principalement dans les comités.

Les comités ont une tâche importante à accomplir. C'est même là que se fait l'étude la plus sérieuse de la législation publique ou privée soumise à la considération de la Législature. On est porté à amoindrir parfois l'importance du travail des comités, et c'est une grande erreur.

Pour le moment, le vent est aux enquêtes devant les comités. Après le comité des comptes publics, que l'opposition veut faire enquêter sur les affaires de la Commission des Liqueurs et sur celles du département du shérif de Sherbrooke, dont il doit s'occuper aujourd'hui même, voilà le comité de l'agriculture aux prises, lui aussi, avec une enquête. Il s'agit en l'espèce de savoir s'il est vrai que notre fromage est moins en faveur sur le marché de la Métropole que celui de notre voisine, l'Ontario, et que le fromage ontarien se vend plus cher que le fromage de Québec. On a assigné plusieurs experts qui viendront nous dire ce qu'ils savent et ce qu'ils pensent sur ce sujet. Il est bien certain que sur ces questions agricoles, comme sur celles qui sont du ressort du comité des comptes publics, l'audition des témoignages ne se fera pas sans quelques frictions.

C'est de ce côté que se porte l'intérêt, pour le présent, car à la chambre, on en est toujours au débat sur le budget, qui n'offre rien de saillant. Six orateurs ont parlé, hier. L'hon. M. Mercier a terminé son discours, qu'il avait été forcé d'interrompre à l'ajournement, jeudi. Il a parlé avec cette conviction qui anime toujours son geste et sa parole, défendant avec énergie la politique du gouvernement au sujet de l'exploitation du domaine forestier. Pour lui donner la réplique, l'opposition avait choisi le Benjamin de la gauche, monsieur Ludger Bastien, le nouvel élu du comté de Québec. Monsieur Bastien a fait son début parlementaire avec succès. Il avait l'assurance d'un vieux parlementaire. L'agriculture, la voirie, l'industrie sont des sujets qui lui sont connus, et qu'il a traités en homme d'affaires qu'il est.

Des quatre autres "débaters", MM. Moreau, du lac S.-Jean, Dufresne, de Joliette, Bouchard, de S.-Hyacinthe et Beaudoin, de S.-Jacques, ce dernier est celui qui s'était fait entendre le moins à la chambre. Médecin, il était tout naturel de l'entendre parler de la préservation de notre capital humain. Ce fut en effet le thème de son discours, dans lequel il a préconisé une lutte effective contre la tuberculose.

Un autre médecin, le Dr Bergeron, de Matane, a proposé l'ajournement. Tout porte à croire que le débat occupera encore plusieurs séances. A vrai dire, il est un peu monotone.

Mais si long que fut le débat, hier, il n'a pas empêché la chambre de tourner ses regards vers la population du comté le plus reculé de l'ouest de la province, le Témiscamingue. Le premier ministre a fait adopter un projet de loi pour créer un greffe de la paix à Témiscamingue, parce que cette localité se trouve très éloigné du chef-lieu du comté. Il y aura là, désormais, un greffier qui pourra recevoir les plaintes et le magistrat ira y siéger quand la chose sera nécessaire. On a vu, chose assez rare, les deux chefs s'unir pour appuyer cette mesure tendant à améliorer la situation de la population de ces traitoires éloignés.

Ce n'est pas la seule occasion où l'on a vu les deux chefs d'accord au cours de cette séance.

Ili existe dans le comté de l'Assomption une situation difficile, qui a causé au conseil du comité un déficit considérable. Pour y remédier, la législature est appelée à voter un bill permettant au conseil du comté d'emprunter sans le consentement des tribuables. Le chef de l'Opposition a fait observer que c'est une dérogation à la règle qui constitue un précédent dangereux, pouvant conduire à des abus. Et le premier ministre d'endosser l'opinion de M. Sauvé. C'est une situation malheureuse, un fait accompli auquel il faut remédier en mettant de côté pour une fois la règle établie, mais ce ne sera pas un précédent, et la règle qui assujettit les emprunts au consentement des contribuables subsiste.

Les précédents ont une grande importance à la chambre; une fois la porte ouverte, il est bien difficile de la refermer. Voilà pourquoi, les deux chefs sont si soucieux d'en créer le moins possible.

Les problèmes ferroviaires n'occupent pas seulement le gouvernement canadien. Ils prennent aussi une bonne part du temps de notre gouvernement provincial. Nous avons eu diverses occasions d'en parler.

L'un des principaux actuellement devant le parlement, celui de la Abitibi & Southern Railway, nous vaut aujourd'hui une autre délégation considérable des comtés du nord de Montréal et de la région de l'Abitibi, venant appuyer auprès du gouvernement le projet de cette compagnie d'un chemin de fer de Amos à Mont-Laurier et à Maniwaki. Evidemment, le cabinet n'a pas la tâche facile dans l'étude de ces questions importantes et complexes. C'est pourquoi, il n'ose pas y aller... à la vapeur.

Jean GUY.

Lorsque M. Gault, député de St-André et "Let well alone" ...de St-Georges, disait que l'union de Québec et d'Ontario diminuerait le coût de l'administration, il ne faisait qu'un calcul arithmétique. La "Gazette" elle-même ne croit pas à l'union des deux vieilles provinces. "Une telle union, dit-elle, a été tentée dans le passé, mais a échoué. Des conditions qu'il n'est pas nécessaire de rappeler s'opposent à une nouvelle publication des bancs. Québec est Québec et Ontario est Ontario; cela met fin à toute discussion. Québec supporte volontiers les frais de son administration. Québec est un excellent endroit où l'on peut vivre. Nous nous proposons de conduire nos propres affaires, de voir à ce que anglais et français vivent en harmonie, se donnent la main pour atteindre nos destinées et jouer un rôle dominant dans la Confédération tout en étant un lien de l'Empire." M. Sauvé est convaincu que les paroles de M. Gault ont été mal comprises. C'est possible. Mais pourquoi s'est-il aventuré sur un terrain aussi dangereux ? De fait, il n'aurait pas été obligé de fournir à la Chambre et à la province des explications comme celles qu'il a données hier.

* * *

Qu'on les laisse tranquilles — Le juge Kelly, de Goderich, Ont. a blâmé sérieusement les journaux d'Ontario pour avoir fait part à leurs lecteurs des allées et venues des condamnés de la "Home Bank," d'avoir raconté les incidents de leur voyage et de leur entrée à la prison. Le savant magistrat considère que ce genre de publicité est abominable. Le "Standard" de Kingston, confesse son péché; de plus, il promet de laisser à l'avenir les prisonniers tranquilles.

* * *

L'amour dans l'urne — Lors du dernier vote à la Chambre italienne sur la réforme électorale, on a trouvé dans l'urne un bulletin curieux. C'était une lettre d'amour, dont tout le monde put apprécier le lyrisme, puisqu'un journal italien l'a publiée. Cette lettre était signée Clara. Quel est le député italien aimé par elle, qui s'est trompé et a jeté sa lettre dans l'urne à la place d'un bulletin de vote? N'écrivez jamais, mesdames, à un homme politique distrait.

BREFS COMMENTAIRES

On dirait que les fluctuations du blé sont régies par le thermomètre.

* * *

Cette température douce donne une démangeaison aux joueurs de golf.

* * *

M. Gault n'aura pas énoncé en vain — fût-ce en plaisantant — une proposition si facile à réfuter.

* * *

Les délégués ontariens nous font savoir qu'ils ne regrettent pas d'être venus. Cela nous confirme que le maire Duquette a su faire les choses.

* * *

La bière à 4.4 pour cent, dit-on, mécontentera les campagnes sans satisfaire les villes d'Ontario. Elle ne manquera donc pas de "kick" pour M. Ferguson.

A travers la presse

LA SITUATION DE QUEBEC

(Le "Journal" d'Ottawa)

La situation financière de Québec, en somme, est tout à fait satisfaisante. La dette de la province est peu considérable et les dépenses sont jolment contrôlées. Le gouvernement Taschereau, bien que libéral de nom, est conservateur en pratique et politiquement; il ne se laisse pas conduire par des doctrinaires et des utopistes, comme ceux qui ont infligé à Ontario quatre année de Drurysme et qui ont laissé la province dans les dettes et accablée de taxes.

NECESSITE DE L'ECONOMIE

(Le "Guide de l'Acheteur")

Il incombe impérieusement à ceux qui sont en autorité,—l'épiscopat, les têtes dirigeantes, les rois de la finance, les capitaines de l'industrie,—par tous les moyens à leur disposition, mais surtout par l'exemple salutaire, de prêcher l'économie. Il est du devoir de tous ceux qui ont des groupes d'hommes sous leurs ordres de prêcher cet évangile. Le sauveur et surtout de la mettre en pratique. Il est du ressort des pères de famille d'enseigner à leurs enfants la pratique de l'économie et de leur donner l'exemple. Si tout le monde veut donner dans le mouvement, la prospérité, une prospérité saine, renaîtra bientôt, et notre équilibre économique, terriblement secoué par la guerre, se rétablira sûrement.

DE L'HUMOUR

"Qu'est-ce que l'humour? Pour ma concierge, c'est une maladie. Pour le grand public, c'est quelque chose comme "Le train de 8 heures 47" ou "Théodore cherche des allumettes." Pour certains, c'est une invention d'origine anglaise, importée en France comme le football ou la boxe. Aucune de ces appréciations ne me semble exacte. L'ironie n'est pas de l'humour, pas plus que la galéjade chauvinesque."

C'est ainsi, écrit Georges-Armand Masson, que parle un de nos meilleurs, un de nos plus authentiques humoristes, M. Arnould Galopin, l'auteur des "Poilus de la 30" et des "Mémoires d'un cambrioleur retiré des affaires". Il n'est guère douteux qu'en soulignant la différence, trop souvent inaperçue, qui sépare l'humour de l'ironie et du comique, M. Arnould Galopin n'entend nullement établir une hiérarchie des genres, et que l'ironie d'un La Fouchardière ou le comique d'un Courteline, par exemple, ne lui paraissent nullement inférieurs à l'humour proprement dit. Mais il importe de faire entre ces différentes attitudes de l'esprit une distinction bien nette. On sait que le mot "humour" n'est autre que le mot français humeur, transposé en anglais; réimporté chez nous sous cette nouvelle forme, par une aventure analogue à celle qui arriva au mot "flirter", il a changé de signification au cours du voyage d'aller et retour, et il est devenu, dans le langage quatidien, une sorte de synonyme d'"esprit", de "drôlerie". La confusion date de l'époque même où le mot humour commence à pénétrer dans le français. Il n'est, pour s'en convaincre, que de se reporter à ce qu'écrivait, sur ce propos, Voltaire à l'abbé d'Olivet: "Les Anglais ont un terme pour signifier cette plaisanterie, ce vrai comique, cette gaîté, cette urbanité, ces saillies qui échappent à un homme sans qu'il s'en doute, et ils rendent cette idée par le mot humour, qu'ils prononcent "yumor". Le quiproquo est plus visible encore dans Thackeray: "La qualité du véritable humoriste c'est de rire et de faire rire." On ne peut être moins exact. Car c'est la définition du comique, non de l'humour.

Ce n'est pas à dire que l'humoriste ne fasse jamais rire et Jean-Paul Richter, quand il écrit que l'humour "est une sorte de jovialité désespérée", nous paraît un peu bien romantique. L'humoriste tendrait plutôt à faire sourire. Le comique grossit les ridicules, déforme les traits ou les caractères pour rendre saillants les défauts. L'humour procède par touches plus légères, il indique sans appuyer.

L'"Académie de l'Humour" qu'a fondée M. Georges Geiger s'est donné pour première mission de définir l'humour. Il sera un jour fort intéressant de réunir en volume les procès-verbaux des séances qu'elle y consacre. M. Georges Docquois, qui est le secrétaire général de cette nouvelle compagnie, possède d'ailleurs sur sujet une documentation considérable. Il paraît donc assez présomptueux, quand vingt humoristes n'ont pas encore rédigé, du moins officiellement, leur définition de l'humour, il paraît assez présomptueux d'essayer d'en fournir une. On excusera cette audace. Les lauréats ne doutent de rien !

Le rire, a dit Schopenbaner, a pour cause la subsumption paradoxale et conséquemment inattendue d'un objet sous un concept électrogène". Comme on voit le rire est quelque chose de très grave, quelque chose de pas drôle du tout. Si j'osais — mais pour le démontrer il me faudrait écrire tout un in-octavo — je dirais que le rire est une sorte d'hypertrophie de la logique. C'est une logique tellement logique qu'elle confine à l'absurde. L'humour est l'illogisme même, et l'imprévu. Le rire peut être le fait d'une âme insensible, jamais l'humour. Le rire vient de l'intelligence, l'humour serait plutôt l'ouvrage du coeur. Disons mieux, et revenons à l'étymologie, l'humour est, avant toute chose, l'expression d'une humeur, d'un "tempérament".

On peut faire rire sans être enclin à rire soi-même. Le rire résulte de quelques "ficelles", dont le répertoire serait facile à dresser, de la peinture de quelques types toujours les mêmes, de la mise en scène de quelques situations, assez peu nombreuses pour qu'on ait pu les cataloguer. L'humour, au contraire, est aussi divers que l'homme même. Chez les peuples anglo-saxons, l'humour, c'est l'originalité fortement marquée, c'est ce que nous appelons vulgairement l'excentricité. Chez les Allemands, l'humour est synonyme d'ironie métaphysique et s'accompagne souvent, comme l'indiquait Mme de Staël, de morosité, de misanthropie. En France, où l'on a le goût de la mesure, l'humour est plus fin, plus voilé. "Il est bienveillant, bon enfant, dit encore M. Arnould Galopin. Et comment ne le serait-il pas dans une société où les hommes se montrent si bons, si charitables, si honnêtes, et les femmes si modestes, si vertueuses, si réservées, si sincères". Mais cela, c'est une autre histoire. Nous avons comme un vague soupçon que cette dernière phrase pourrait être de l'ironie. Il n'est pas interdit aux humoristes d'user parfois de l'ironie, non plus qu'aux auteurs comiques d'être, à leurs heures, humoristes.

L'humour est une sorte de daltonisme. Le comique cherche les situations drôles, les crée pour en tirer le rire, comme un aiguilleur qui provoquerait les accidents en lançant un rapide, pour voir, sur la ligne où doit passer, en sens inverse, un autre train. L'humoriste, c'est malgré lui qu'ont lieu les tamponnements: il voit verts les signaux rouges, ou inversement. Ce n'est point sa faute.

Ou encore, si l'on veut, l'humour est une diathèse. On fait de l'humour comme on fait de l'albumine. Il y a des enfants qui font de l'humour sans le savoir, en même temps qu'ils font leurs dents. Il y a quelques mois, je lisais dans un journal belge la composition française d'un écolier suisse. La voici:

La vache est un mammifère dont les jambes descendent jusqu'à terre. Il lui pousse dans la tête environ deux yeux. Dessus, il sort deux lignes courbes.

On n'appelle pas la jeune vache: "vache", c'est pourquoi on l'appelle "veau". Elle se divise en deux: l'intérieur et l'extérieur. On mange l'intérieur, et avec l'extérieur le cordonnier Muller fait du cuir.

Il est heureux pour moi que cet écolier n'ait pas posé sa candidature au prix de l'Académie de l'Humour. Il eût certainement remporté la palme.

Champfort rapport ce propos d'un mondain de son temps: "La société serait une chose charmante, si on s'intéressait les une aux autres."

* * *

Tant qu'il y aura des femmes de députés, on trouvera des hommes pour être ministres.

* * *

Sur l'esprit

L'esprit est fabriqué dans la rue par le peuple; les riches se baissent pour le ramasser.

* * *

L'esprit, au théâtre, apparaît chargé de chaînes, un boulet de six livres rivé à chacun de ses pieds charmants. Il éclate, en revanche, au poulailler si près du ciel, et, à la sortie, dans la rue où des enfants joyeux courent pieds nus à la recherche des taxis.

* * *

L'esprit est semblable à l'amour: Il s'évanouit au bruit de la monnaie.

* * *

L'argent transforme l'esprit en ironie comme l'acide acétique change le vin en vinaigre.

* * *

L'esprit porte d'autant plus haut qu'il part de plus bas.

* * *

L'esprit, c'est l'arme de David: une pierre qui peut abattre un géant.

* * *

C'est en Irlande, au temps troublé dont on se souvient et qui restera dans l'histoire sous le vocable de "Pâques rouges".

Depuis des mois, on procède à des arrestations en masse. Les "Black and Tans" improvisent des tribunaux et racollent, au hasard, des individus dans la rue pour faire partie du jury.

A une de ces séances de la cour, le juge entre, solennel et raide, et commande: "Ces messieurs du jury voudront bien prendre leur place habituelle."

Et les douze jurés, sans exception, se dirigent alors vers la boîte aux accusés !...

* * *

—Aux enfers.

Vasco de Gama. — Ca, c'est épatant, mon vieux Colomb: aller en dirigeable d'Allemagne en Amérique!

Christophe Colomb. — Mais non, le trouve beaucoup plus épatant d'y être arrivé avec nos caravelles!

* * *

—Modestie.

—Moi, je n'épouserai qu'une femme qui adorera les bêtes.

—Tu as bien raison. Comme ça tu seras sûr d'être aimé!

* * *

—Mot de femme.

Une jeune et jolie Brésilienne ne cache pas sa joie de connaître la France où vient de l'amener un mari d'âge mûr. Elle est très attristée à l'idée de retourner dans son pays où des affaires rappellent son époux aux cheveux gris. Disant adieu à des amis, elle s'écrie naïvement:

"Quand l'un de nous deux mourra, je viendrai m'installer à Paris".

* * *

Un quidam disait un jour à Champfort: "Je n'ai jamais fait qu'une méchanceté dans ma vie."

Et celui-ci de répondre: "Quand finira-t-elle ?

* * *

Le poète n'y avait pas pensé...

Pour éviter une surcharge de personnel, dans les pièces à grand spectacle, il est souvent d'usage qu'un même artiste assume plusieurs rôles.

Ainsi, à la Porte Saint-Martin, dans "Cyrano de Bergerac", une jeune artiste qui, au deuxième acte, joue le rôle de Lise, la femme du pâtissier Ragueneau, reparaît au dernier acte, sous une cornette blanche, parmi les religieuses du couvent.

Les spectateurs s'en aperçoivent, et cela ne les trouble guère, ou bien ils y voient quelque finesse de l'auteur, comme cette dame, qui disait, l'autre jour, à son voisin:

—Tiens ! je ne savais pas que la femme de Ragueneau, après être partie avec un mousquetaire, avait changé de conduite, et "s'était mise" soeur, dans un couvent !

Bah! Le rideau tombe toujours n'est-ce pas? commente un doux philosophe.

* * *

En amour.

L'amour entre comme un roi et se sauve comme un voleur.

Dans une rupture, l'homme souffre de la solitude; la femme est surtout sensible à l'abandon.

Il faudrait tâcher de livrer son coeur sans sa personne, ou sa personne sans son coeur.

Une aimable femme laide est une espièglerie de la nature.

Les femmes ne séduisent que les hommes qu'elles n'aiment pas; elles se font séduire par l'homme qu'elles aiment.

Le grand art d'une femme consiste à savoir s'habiller, s'ennuyer et se taire.

* * *

—Nouvelle de Paris.

Ce fut, tout dernièrement, une belle réunion, d'ordre cordial, pour fêter une revue très littéraire.

L'assistance y était choisie, comme il convenait. M. Poincaré et M. Herriot, en personne, avaient bien voulu venir, au milieu d'autres convives d'importance, de l'aristocratie, des lettres, de la politique et même du clergé. Il y avait là, notamment, certain évêque, grand ami de la maison.

Quand Monseigneur arriva, un peu solennel, il donna, d'un geste traditionnel, son anneau épiscopal à baiser aux personnes qui étaient là.

Ces personnes baisèrent l'anneau l'armi elles, justement, se trouvait M. Edouard Herriot, déjà arrivé.

M. Edouard Herriot, comme les autres, baisa l'anneau de l'évêque.

LA VIE FEMININE

CHEZ NOUS

Les colonnes du Chez-Nous sont ouvertes à toutes les lectrices de notre journal qui auraient besoin de renseignements ou de conseils de tous genres. Toutes peuvent être assurées que je donnerai toute mon attention à leurs demandes, ainsi que le meilleur de ma connaissance et un sincère intérêt.

MARJOLAINE.

D.—Pourriez-vous me dire quand s'emploient les ornements blancs pour la messe ? — Clothilde.

R.—Pour les fêtes de Notre-Seigneur, des Anges, des Confesseurs, des Vierges, pour la Toussaint et à la messe de mariage.

D.—Voulez-vous me donner le caractère d'une personne née en février, et d'une née en avril ? —Mme P. N.

R.—Les femmes nées en février ont un bon jugement et un coeur excellent tant que l'avarice ne vient pas se mettre en travers de leurs sentiments. Elles sont fidèles à leurs amitiés et constantes dans leur amour. Celles qui sont nées en avril sont intelligentes, sérieuses, énergiques et tenaces. Emportées et violentes, elles savent cependant commander et diriger leurs affaires d'une manière pratique.

D.—Le "Mah-Jong" est-il un jeu de cartes et peut-il être joué à plusieurs personnes ? Votre lectrice.

R.—Le "Mah-Jong" n'est pas un jeu de cartes, il se rapproche plutôt des dominos par ses pions ou dominos. Il se joue à quatre personnes.

D.—Est-ce qu'une nappe de communion peut se broder et quelle doit en être la longueur ? — Chêne d'or.

R.—Je crois que oui, car j'ai vu souvent cette nappe ornée de dentelle. Tant qu'à la longueur, elle dépend de celle de la balustrade.

D.—Vous m'obligerez en me disant ce que signifie cette expression: avoir le bleu. — Miss Baby.

R.—Avoir les bleus signifie que cette personne a des idées noires et qu'elle est portée à la tristesse.

D.—Comment pourrais-je faire disparaître des taches d'huile dans une bouteille ? — Flacon.

R.—Ces taches ne résisteront pas au lavage fait avec une lessive très diluée de soude caustique.

D.—Voulez-vous me dire le nom du curé de Saint-Paul-de-Kent, N.B.? — Charlot.

R.—M. l'abbé Léonidas Cormier.

D.—Je voudrais savoir comment nettoyer des brosses à cheveux sans les laver trop souvent.—Antonio.

R.—Il vous suffira de les frotter l'une contre l'autre avec du son qui les dégraissera parfaitement.

D.—Est-il nécessaire de réunir beaucoup d'amis à l'occasion d'une fête de fiançailles ? — Gertrude.

R.—Non, cette fête, étant une fête de famille, doit se passer dans l'intimité.

D.—Voulez-vous me dire quelle est la pierre de naissance du mois de février ? — Solange.

R.—L'améthyste.

D.—Vous avez déjà donné l'adresse du Directeur des pèlerinages au Mont-des-Martyrs. Je l'ai égarée. Auriez-vous l'obligeance de me la donner de nouveau ? — Canadienne.

R.—Voici cette adresse: R. Père Stanislas Bouvrette, S.J., Waubauchene, Ont.

D.—Voulez-vous me dire à quelle âge est mort Napoléon Ier ?—L. D.

R.—Napoléon est mort à 51 ans.

D.—Croyez-vous que le batik puisse se laver facilement ?—Mme B. C.

R.—Le batik se lave mais il se déteint toujours un peu.

D.—Voulez-vous me dire quelle hauteur a la croix du Mont-Royal ? — Nouvelle lectrice.

R.—Cette croix a 100 pieds de hauteur.

Marjolaine

La Patrie

Le Journal du Peuple

—Publié par—

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA "PATRIE", Limitée.

L.-J. Tarte . . . . . Président
Eugène Tarte . . . . Vice-Président
J.-N. Perrault . Secrétaire-Trésorier

MONTREAL

Téléphone: EST 2800. Les dimanches et jours de fêtes, le soir: EST 6011, pour l'administration, les annonces et la circulation, pour la rédaction: EST 6142, EST 1195.

—Siège social—

Immeuble La "Patrie", 120 Est, rue Sainte-Catherine.

SUCCURSALES :

New-York:—68 Est, 40e rue.
Chicago:—Harris Trust Building.
Toronto:—E.-J. Guy, Immeuble de la Banque Royale.
Paris:—MM. Jarrier et Cie, 12 rue Caumartin.
Londres:—F. Smyth, 29 Ludgate Hill.
Ottawa:—J.-A. Fortier, 241 Besserer.
Québec:—Louis-Philippe Desjardins, 31 rue Amable.

Prix d'abonnement:

Edition quotidienne, Canada: 1 an, $6.00; 6 mois, $3.00; Etats-Unis: 1 an, $7.20; 6 mois, $3.60.

Service de la "Presse Associée"; correspondance avec tous les grands centres de la province de Québec et du Canada.

LA MODE FEMININE

Robe en flanelle croisée très droite et garnie d'un plissé légèrement en forme. Le col et la chemisette sont de même tissu que le plissé.

LES BELLES DEMEURES

Il est assez plaisant de constater la divergence de nos goûts, surtout lorsqu'il s'agit de l'ameublement. Si nous pénétrons dans plusieurs intérieurs connus pour leur raffinement d'installation, nous sommes bien près d'être désorientées.

Dans telle demeure, tout est diminué de hauteur; le divan, les petites tables, les sièges rampent sur le sol, tandis que dans une autre on semble avoir recherché tout ce qui peut le mieux s'élever. C'est ainsi que nous trouvons depuis quelque temps, dans les appartements, certaines petites armoires extrêmement étroites et très hautes qu'on appelait autrefois bonnetières. On en fit des bibliothèques et, si elles sont placées dans un fumoir ou un salon, madame n'hésite pas à y ranger ses chapeaux plutôt que dans la lingerie.

La mode, assez portée depuis quelque temps vers le goût italien, nous fait apprécier également les énormes colonnes dorées hautes de deux mètres. On les place dans les angles d'un grand salon et elles deviennent alors des lampadaires, à moins qu'elles ne supportent une grande corbeille chargée de grappes.

Dans les salles à manger rustiques, à Paris comme à la campagne, on n'hésite pas à poser une lampe sur une colonne faite d'une énorme vis de pressoir; dans le salon ou la galerie, la colonne, beaucoup plus riche, tout aussi bien en bois doré qu'en ébène, supporte un vase ou encore une lampe puissante.

Dans les salons chinois, les colonnes sont en laqué rouge et reçoivent souvent l'honneur de porter une idole. Se rapportant un peu à cette idée de colonnes volumineuses et minces, nous avons vu parfois dans de beaux intérieurs de grands chandeliers d'église ornés de lampes placées en haut d'un cierge peint.

Et nous retrouvons aussi quelquefois les lampes que nous avions oubliées: celles que l'on posait sur le tapis et qui montaient vers le plafond pour répandre sur la pièce la lumière colorée de l'abat-jour.

Puisque depuis quelque temps nous semblons apprécier les meubles second Empire, nous ne pouvons délaisser complètement certaines colonnes, nous les voyons ainsi à côté des meubles d'acajou anciens ou modernes, entièrement recouverts de broché ou de tapisserie.

Examen de fin d'année:

—Mademoiselle, pourriez-vous nous dire ce que c'était que Rabelais?

—Certainement, monsieur! Un homme que son matelassier rendit célèbre.

—Son matelassier, dites-vous?

—Dame... le "cardeur" de Rabelais?

COIFFURES EN RUBAN

On va, dit-on, faire pour le soir, des coiffures en ruban cassant étroitement la tête et ne laissant voir nul cheveu.

Il faudra que vous soyez bien jolie, madame, pour que votre grâce résiste à cette cruelle épreuve...

Sur un tailleur très simple, une longue écharpe de velours de même ton que le costume a beaucoup de cachet — n'est-ce pas madame?... elle a aussi le très grand agrément d'être peu coûteuse. Par ces temps de... budgets réduits, c'est fort appréciable... Qu'en dites-vous, monsieur?...

Personne n'ignore que le mah-jong, ce domino chinois et fleuri, fait les délices des Canadiennes, après avoir enchanté pendant des siècles les habitants du Céleste Empire.

Or, il faut, en tout, avoir le courage de son opinion et quand on joue au mah-jong il n'est pas désagréable d'en instruire discrètement ses amies. Voilà pourquoi certains monogrammes cabalistiques ornent la tunique de maintes élégantes. Si vous n'êtes pas initié ne cherchez pas, vous ne pourriez comprendre, car tel signe qui vous intrigue est celui du Bonheur vert ou du Bonheur rouge, et tel autre, celui du Vent d'Est ou du Vent d'Ouest, de la bise du Nord ou de la brise du Sud.

—Prends ces papillottes de chocolat, et partage avec ton frère.

—Oui, je mangerai les bonbons et je lui donnerai les devises.

Statuettes

TOUTES de genre différent et d'un goût exquis, elles constituent le cadeau de Noce le plus apprécié par tous.

C'EST d'ailleurs quelque chose qui peut s'offrir en toute occasion et qui a le double avantage d'embellir la demeure, de ne pas se démoder et de se conserver longtemps.

Alfred Eaves, Enrg.
W. E. Hayes Successeur.
23 Notre-Dame O.

La Vente de Meubles et Articles d'Ameublement Pendant Février chez Goodwin's LIMITED

10% Comptant, Solde en 10 Paiements mensuels Egaux

Costumes de Sport

TRICOTES A LA MAIN EN SUISSE

Régulier de 35.00 à 50.00. Jeudi. .. .. ..

Fameuse marque "Heimsweaters", en un choix, de combinaison, de nuances incomparables. Tous sont tricotés à la main, de la plus belle laine. (Le prix d'un costume, ne suffirait pas à acheter la laine pour en confectionner un.)

Couleurs Sport en modèles jaquettes, tuxedo ou chandail. Une occasion sans pareille, jeudi à **12.95**

Au deuxième, chez Goodwin.

VISITEZ LE
LE CHEZ-SOI MODÈLE
Goodwin's

AU TROISIEME — EN AVANT

Visitez l'Exposition de Travaux Domestiques

AU DEUXIEME, EN AVANT

Facilités Spéciales du Club des Amateurs de Beaux Meubles

10% comptant — solde en 10 versements mensuels égaux. Pas de frais supplémentaires. Marchandises livrées au premier versement, ou emmagasinées jusqu'à demande.

Vente Spéciale de Meubles "No-mar" Mercredi

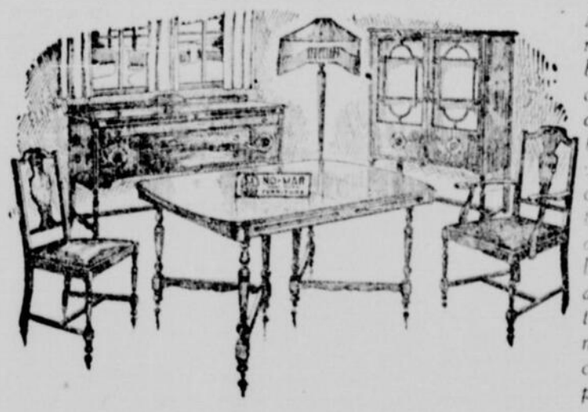

Nous ferons une démonstration de ces meubles dans nos étalages ce soir et dans le rayon des meubles demain. Le fini "No-Mar" est un procédé qui empêche l'eau bouillante, le thé, le café, la vapeur ou les plats chauds de laisser des marques ou des taches sur n'importe quelle partie de ces meubles. Ce fini ne craque pas, mais reste parfait en tout temps.

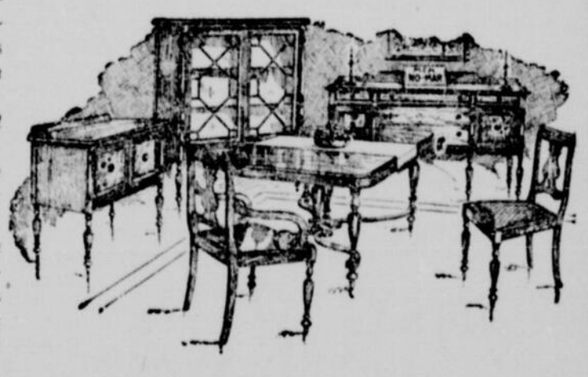

Salle à manger "No-Mar" — 10 morceaux. Prix de la Vente **595.00.**
59.50 comptant, solde en 10 paiements mensuels de 53.55 chacun.

Faite de noyer massif, avec plaquages choisis et fini noyer naturel. Buffet 24 x 72 pouces, table à rallonge 44 x 58 pouces—desserte—chaises rembourrées en véritable cuir.

Table de bibliothèque "No-Mar" — Prix de la Vente **87.50.**
8.75 comptant, solde en 10 paiements mensuels de 7.88 chacun.

Dessus en plaquage choisi. Deux grands tiroirs.

Table anglaise "No-Mar". — Prix de la Vente **34.00.**
3.40 comptant, solde en 10 paiements mensuels de 3.06 chacun.

Noyer massif. Belle table pour servir un goûter.

Salle à manger "No-Mar" — 10 morceaux. Prix de la Vente **575.00.**
57.50 comptant, solde en 10 paiements mensuels de 51.75 chacun.

Cette salle à manger fut choisie et employée l'an dernier sur le train exposition qui a fait le tour de la France et a été beaucoup admirée.

Noyer massif avec plaquage uni. Buffet 22 x 66 pouces; table à rallonge 44 x 56 pouces—chaises avec sièges en cuir.

Table anglaise "No-Mar". — Prix de la Vente **50.00.**
5.00 comptant, solde en 10 paiements mensuels de 4.50.

Noyer massif; forme octogone.

Salle à manger "No-Mar" — 9 morceaux. Prix de la Vente **289.00.**
29.00 comptant, solde en 10 paiements mensuels de 26.00 chacun.

Fini, combinaison de plaquage de noyer. Buffet 66 x 21 pouces; table 42 x 60 pouces.

Salle à manger "No-Mar" — 9 morceaux. Prix de la Vente **400.00.**
40.00 comptant, solde en 10 paiements mensuels de 36.00 chacun.

Noyer, dessus, devants et côtés des meubles finis en plaquage choisi. Buffet 21 x 66 pouces; table à rallonge 44 x 56 pouces.

Pupitre "No-Mar". — Prix — Prix de la Vente **75.00.**
7.50 comptant, solde en 10 paiements mensuels de 6.75.

Noyer massif, 20 x 40 pouces.

Voiturette à thé "No-Mar". — Prix de la Vente **57.00.**
5.70 comptant, solde en 10 versements mensuels de 5.13 chacun.

Avec tiroir pour coutellerie, tablette amovible, cabaret, et 2 tablettes. Autres modèles à **45.00, 31.00** et **28.50.**

Au troisième chez Goodwin.

JERRY LAFLAMME ET MIKE RODDEN SERONT LES ARBITRES DE CE SOIR

L'INTERET SE CONCENTRE SUR LA DEUXIEME POSITION

Les clubs Saint-Patrick, Canadien et Ottawa se talonnent. — Qui des trois sera éliminé du détail. — Importance de la joute Ottawa-Canadien ce soir à l'aréna.—Laflamme et Rodden arbitreront.

La course au championnat, maintenant que la première place est pratiquement décidée à l'avantage du club Hamilton, se concentre surtout sur la deuxième position de la National Hockey League. La victoire que le Saint-Patrick a remportée hier soir sur le Boston, sur sa propre glace, a brisé l'égalité qui existait entre les Torontoniens et le Canadien et donné la deuxième position aux premiers, tandis que le Canadien descendait automatiquement en troisième place. Mais il y a si peu de différence entre les clubs Saint-Patrick, Canadien et Ottawa que l'issue des parties de ce soir est attendue avec la plus vive impatience, et il se pourrait bien que les cartes fussent davantage brouillées par les résultats des deux rencontres de ce soir dans le circuit Calder.

Ici, l'Ottawa rendra visite au Canadien, tandis que le Montréal ira jouer à Hamilton avec les leaders de la N. H. L. Sans poser au prophète, les deux clubs qui recevront, devraient gagner d'après nous. Il est vrai que le Canadien a été blanchi la dernière fois que l'Ottawa lui a rendu visite il y a quelques semaines et que le Hamilton a été défait sur sa propre glace lorsque Broadbent compta pour le Montréal cinq points à lui seul ; il est vrai aussi que Sprague Cleghorn, souffrant de la grippe, ne pourra très probablement jouer, ce soir, mais le Canadien est acculé à une impasse dont il lui faut sortir absolument, les couleurs flottantes au vent, s'il ne veut pas courir le trop gros risque de ne pas participer à la série éliminatoire de la fin de la saison. Une défaite pour le Tricolore, en effet, améliorerait fort les chances de l'Ottawa, qui passerait en avant des champions du monde, et elle distancerait considérablement le Saint-Patrick. Comme on le voit, les intérets en jeu, ce soir, sont des plus importants et l'on peut s'attendre à une rencontre mouvementée.

C'est sans doute à cause de son importance significative que le président Calder a voulu faire arbitrer la partie de ce soir par deux officiels, qui seront le Dr Jerry Laflamme et Mike Rodden. Il est à espérer que ces messieurs donneront satisfaction à tout le monde, bien qu'il soit difficile de contenter tout le monde.

Au cas où Cleghorn ne jouerait pas sur la défense, Sylvio Mantha sera envoyé sur la défense de droite et Coutu occupera la position de Cleghorn sur la gauche. Mantha est un solide joueur, qui devrait se faire de nouveau valoir ce soir, si ses services sont requis.

Il est très important pour le Canadien de jouer la rondelle et non l'adversaire ce soir, car les punitions, que le Canadien reçoit, sont toujours coûteuses. Il est rare que le départ de Billy Coutu pour le banc du pénitencier ne soit pas suivi d'un point pour le club adverse. Nul doute que la direction du club Canadien a émis des instructions sévères pour que l'équipe quelles que soient les vexations de ses adversaires, reste sur la glace et se réhabilité du blanchissage que lui ont fait prendre les Sénateurs lors de leur dernière viste.

Nonobstant l'élévation dans la température depuis quelque temps, la glace artificielle de l'aréna Mont-Royal a résisté aux conditions climatériques et elle présentera ce soir une surface belle comme un miroir, de sorte que les deux équipes pourront évoluer à leur aise.

Il reste encore foule de bons billets à vendre au contrôle de l'aréna, certaines gens attendant probablement jusqu'à la dernière heure pour voir comment la température va se comporter. En tout cas, la glace est en excellente condition et ces retardataires se décideront probablement à réclamer leurs sièges de suite.

Le Montréal est parti pour Hamilton où il espère battre les leaders de la N. H. L. La chose paraît problématique, mais au hockey, comme dans tout autre sport, l'imprévue se produit assez fréquemment, et on pourrait bien voir les Tigers baisser les pattes devant les Millionnaires de M. James Strachan.

POSITION DES CLUBS DE LA N.H.L.

	G.	P.	N.	Pr.	Ctr	Pts.
Hamilton	15	5	1	77	43	31
St-Patrick	13	9	0	68	72	26
Canadiens	11	8	2	65	42	24
Ottawa	11	9	1	59	46	23
Montreal	8	11	2	36	43	18
Boston	3	19	0	38	97	6

Parties de ce soir: — Ottawa à Canadiens; Montreal à Hamilton.

LE SAINT-PATRICK PASSE EN AVANT DES CANADIENS

Les Irlandais quintuplent le score sur les "Bruins" à Boston hier et s'installent en deuxième position. — Score : 5 à 1.

Boston, 11.—Le club Saint-Patrick a pris la deuxième position dans la National Hockey League, hier soir, lorsqu'il a triomphé du club Boston par un score de 5 à 1. La partie fut apparemment gagnée dans la première période, alors que le Saint-Patrick enregistra deux points, le premier par Corbeau et le second par Adams. Un autre point suivit au commencement de la deuxième période, de sorte que les Irlandais menèrent par 3 à 0 lorsque les locaux comptèrent leur unique point, sur la fin de la même période, su, un lancer de Herberts, le meilleur compteur des "Bruins".

Dans la dernière période les aspirants-champions comptèrent deux autres points et les locaux ne purent rien faire contre la défense des visiteurs, qui parut se jouer des attaques de ses adversaires.

Les 2,500 spectateurs n'ont pas paru goûter l'exhibition donnée par l'arbitre Walter Smaill, de Montréal, surtout lorsqu'il alloua deux points au cours de la partie, parce que le bâton avait été lancé dans les jambes du joueur qui s'apprêtait à compter. Un de ces points fut alloué à Herberts et ce fut le seul des locaux; un autre fut accordé à Dye, lobsque Shay voulut le faire trébûcher en lui lançant son bâton dans les jambes.

Il y eut nombre de punitions, mais elles furent toutes pour des offenses mineures. Adams brilla pour les visiteurs ainsi que Corbeau et Smylie, et Herberts se signala pour les locaux.

Alignement et sommaire:

Boston		St-Patrick
Stewart	buts	Roach
Hitchman	défense	Corbeau
Mitchell	défense	Day
Jackson	centre	Adams
Herberts	ailes	Dye
Shay	ailes	McCaffrey
Stuart	subs.	Reid
Schnarr	subs.	Cotch
Redding	subs.	Smylie

SOMMAIRE

Première période:
1—St-Patrick: Corbeau 4.58
2—St-Patrick: Adams 13.00
Deuxième période:
3—St-Patrick: Adams 5.00
4—Boston: Herberts 12.40
Troisième période:
5—St-Patrick: Smylie 10.20
6—St-Patrick: Dye 5.15

A TIA JUANA

PREMIERE COURSE, 3 furlongs, 3 ans, $600. — 1, Private Seth, 105, Craig, 24.20, 8.80, 7.00; 2, What's the Time, 108, Walls, 10.40, 5.60; 3, Lady Julian, 115, Roberts, 3.40. Temps 34 2-5. Three Sixty, Shasta Sol, Kaliki, Chlapas, Mushon et Corina ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, à réclamer, 6 furlongs, 3 ans et plus, $600. — 1, Treadwell, 110, Miller, 28.00, 14.60; 2, It, 115, Singleton, 3.00. Temps, 1.14 4-5. Kiel Diamond, Never Can Tell, John Burwell, Pacifist, Calithump, Caliban, Miss Dunbar, Shastina, Lady Marac, Fandango et Lady Josephine ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, à réclamer, $600, 4 ans et plus, 6 furlongs. — 1, Plow Steel, 108, Taplin, 5.40, 2.80; 2, Mount Rose, 105, Kinniry, 3.00, 2.20; 3, Mrs. Pat, 101, Elston, 2.20. Temps, 1.14 3-5. Rolsterer, Yorkshire Maid, Fernand, Vanessa Wells, Smiling, Pemphole, et Herald ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, à réclamer, $600, 3 ans et plus, 1 1-16 mille. — 1, Ten Can, 117, Taplin, 5.60, 4.00, 2.80; 2, Colonel Lit, 105, Fisher, 4.40, 3.60; 3, Breeze, 111, Walls, 3.40. Temps, 1.48. Sweet and Low, Romulus, Morpheus, Bronstone, Ushi Girl et Donatello ont aussi couru.

CINQUIEME Course, à réclamer, 3 ans et plus, $600, 4 1-2 furlongs. — 1, Sunny Bunny, 107, Hoagland, 5.20, 4.20, 3.00; 2, Runleigh, 110, Griffin, 24.40, 8.80; 3, Furlong Bill, 110, Craig, 4.20. Temps, 56 2-5. Pour le Mérite, Our Boy, Duc de Gulse, Last Chip, Querulous, Lady Small, Miss Caltha, Mabel Rowe et Chilliwack ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, à réclamer, $600, 3 ans et plus, 4 1-2 furlongs. — 1, Joe V., 110, Hooper, 30.00, 12.40, 5.60; 2, Serena, 111, Griffin, 5.60, 3.80; 3, Arctic King, 110, Craig, 3.60. Temps 54 2-5. Miss Shasta, Pawnbroker, Rubivart, Kilauea, Scamper, Dr Hall, Sly Fox, Yuban et Freemason ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, $600, 1 mille 70 verges. — 1, Bolivar Bond, 95, Hoagland, 12.40, 4.60, 3.60; 2, Black Wand, 107, Griffin, 3.20, 2.80; 3, Sophia Goldman, 107, Roberts, 3.20. Temps, 1.44 3-5. Black Shasta, Grayson, Little Beach, Little Cloud, Hopeful et Ruskin ont aussi couru.

HUITIEME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1, Dr T. S. Dabney, 107, Roberts, 15.60, 7.20, 5.-so; 2, Rudy, 111, Metcalf, 22.00, 13.60; 3, Caveat Emptor, 111, McHugh, 7.40. Temps, 1.13 1-5. Nantucket, Tis Seth, Matinee Idol, Picnic et Vibrator ont aussi couru.

NEUVIEME COURSE, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs, $700. — 1, Diomed, 108, Taplin, 15.40, 4.80, 3.20; 2, Star of Eve, 107, McHugh, 4.20, 2.60; 3, Excuse me, 114, Roberts, 4.20. Temps, 1.13 1-5. Jack Frost, Golden Rex, Nikam, Bright Idea, Rusi, Bob et Mount Shasta ont aussi couru.

UN BEAU RAPPORT DE LA SOCIETE DE SAUVETAGE

Il démontre que nos compatriotes s'adonnent de plus en plus à l'art nautique.—Foule de récompenses pour nos ondines.

Nous venons de recevoir le quinzième rapport annuel de la Société Royale de Sauvetage, succursale de la province de Québec, fondée en 1909. Dans son rapport, le président Louis Rubenstein, endossé en cela par le secrétaire-trésorier honoraire A. W. Ross, laisse voir que l'année dernière a été exceptionnellement fructueuse pour la société. Il a été décerné treize certificats élémentaires, cent cinquante-neuf certificats d'efficacité, cent cinquante-deux médailles de bronze, onze certificats d'instructeurs honoraires, cinquante-six Récompenses au Mérite et douze diplômes, portant à quatre cent-douze le nombre des récompenses émises au cours de l'année dernière.

Il y eut beaucoup d'activités au sein de la société l'an dernier et le rapport annuel les signale sobrement, comme les concours pour la coupe Darbeil, au Lachine Racing Canoe Club, pour la coupe Challenge Rubenstein pour Dames, pour la coupe Hersey, pour la coupe Sir Edward Clouston. On fait aussi mention spéciale du sauvetage de la petite Nellie Fisher, âgée de huit ans, par Joseph Howden, de Verdun. Il fallut vingt minutes de pratique de la respiration artificielle pour ranimer la petite victime.

Parmi les nôtres, que la Société Royale a tenu à honorer en 1925, signalons Mlle Ernestine Labelle du Y. M.C.A., de Montréal, qui a reçu un diplôme ainsi qu'une Récompense au Mérite ; Mlle Alice Papineau, qui a obtenu une Récompense au Mérite, elle est aussi du Y. M.C.A.; Mlles Gabrielle Dionne, Alice B. Morency, Joséphine Vandry, Eva R. Morency et Marguerite Tanguay, du Y. M.C.A., de Québec qui ont reçu une Récompense au Mérite; Mlle Hélène M. Tanguay, du Y. M.C.A., de Québec, qui a reçu un certificat d'instructeur honoraire; Mlles Alice Papineau, Lucille E. Tarte et Louise B. Bonin, du Y. M.C.A., de Montréal, qui ont obtenu des médaillons en bronze ; Mlle Frances Larocque, du McGill School Physical Education et Mlle Marguerite Chauvin, de la même institution; Mlles E. Prévost, Eugénie Dufort, Lucienne Tellier, Suzanne Bérian, Eva Julien, Robie Gratton, la première des chevaliers de Colomb et les autres du National qui ont eu des médaillons en bronze ; Mlles Marie St-Denis et Léonora Germain, du Y. M. C.A., d'Ottawa, Marguerite Tanguay, Alice B. Morency, Alberta Tremblay, Gabrielle Dionne, Eva R. Morency, Georgette Paquette, Pauline J. Duchêne, Berthe Belley, Joséphine Vandry, du Y. M.C.A., de Québec, qui ont obtenu des médaillons de bronze.

Des certificats d'efficacité ont été décernés à Mlles Lucille E. Tarte, du Y. M.C.A., Alice Papineau et Louise B. Bonin, de la même association ; Frances E. Larocque et Marguerite Chauvin, du McGill School Physical Education ; Stella Prévost et Marianne E. Delmôtte, des Chevaliers de Colomb ; Mlles Eugénie Dufort, Lucienne Tellier, Suzanne Bérinu, Eva Julien et Robie Gratton ,du National; Mlles Alice B. Morency, Marguerite Tanguay, Alberta Trembiay, Gabrielle Dionne, Eva R. Morency, Georgette Paquet, Pauline J. Duchêne, Joséphine Vandry, du Y. M.C.A., de Québec.

Parmi les certificats élémentaires, mentionnons Mlle Léonora Germain, du Y. M.C.A. d'Ottawa.

LES CHAMPIONNATS DE LA RAQUETTE DU CANADA POUR LE 18 COURANT AU McGILL

Le championnat de la raquette du Canada, sanctionné par l'Union des Raquetteurs du Canada, aura lieu le 21 courant, au terrain du McGill, rue Sherbrooke Ouest, sous les auspices de la Montreal Amateur Athletic Association. Ce sera certainement un événement important, qui réunira les meilleurs coureurs en raquette de la Métropole et de la Province. Il y aura également des représentants de l'Ontario, de sorte que la compétition sera plus forte et l'intérêt plus grand encore.

Le programme comporte des courses de 220 verges, 880 verges, 120 verges avec obstacles, tandis que dans les événements ouverts on remarque des courses de 100 verges, 440 verges et un mille spécial, dit course W. L. Maltby.

Les entrées seront acceptées jusqu'au 18 février et on devra les adresser à M. T. H. Miller, 280 rue Peel, Montréal. Les règlements de la l'Union Canadienne de Raquetteurs seront en vigueur et ces championnats sont ouverts à tous les amateurs qui sont dûment enregistrés à l'U. C. R.

LE CLUB LA "PATRIE" IRA VISITER LE SAINTE-THERESE

L'équipe du gérant Limoges croisera le fer avec cette forte équipe rurale dimanche prochain.

Le club de hockey de la "Patrie" jouera dimanche prochain contre le club de hockey de Sainte-Thérèse et tout fait prévoir que la partie sera des plus intéressantes, car l'équipe du gérant Pelletier ne le cède en rien à celle du gérant Limoges.

Les Sainte-Thérèse se son acquis au cours de cette saison-ci une enviable réputation. De leur côté, les "la Patrie," qui ont visité plusieurs clubs ruraux cet hiver, ont démontré qu'ils avaient d'excellents joueurs. Nous les verrons donc à l'oeuvre dimanche après-midi à trois heures et nul doute que tous et chacun assisteront à un bel événement sportif.

A LA HAVANE

PREMIERE COURSE, 5 1-2 furlongs. — 1, Blushing Maid 95, Yorrat 8 à 1, 3 à 1 et 1 à 2; 2, Astrolite, 113, Banks, 5 à 2, 6 à 5 et 2 à 5; 3, Rock of Ages, 99, Charles, 1 à 4. Temps : 1.08 3-5. Buzz Saw, Sans Grenet, St. Kevin, Sister Cecilia, Nobish, Gupton, Lenora P., ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 6 furlongs. — 1, Impossible 107, Kehrt 3 à 1, 1 à 1, 1 à 2 ; 2, Riversible 110, Charles 3 à 5, 1 à 3 et 1 à 3 ; 3, Jocose 115, Rudall 2 à 1. Temps : 1.14. King Cole, Hopegal, Old Sconer, Corsette, Publicity, Solomons Kills, Castille, Crestwood Boy ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 5 1-2 furlongs. — Hendrick 98, Carroll, 5 à 2, 7 à 10, en dehors ; 2, Bois Hops, 94, Charles 3 à 5, en dehors ; 3, Adorable 107, T. Burns en dehors. Temps : 1.08. — Smudge, Della Robbia ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 5 furlongs. — 1, Randalx Royal 108, Gavins 5 à 1, 6 à 5, 2 à 5 et 1 à 5 ; 2, Coral Reef 112, Banks 6 à 5, 2 à 5 et 2 à 5 ; 3, Bre 107, Neal 1 à 5. Temps : 1.00 2-5. — My Boy, Cream Puff, Mighty ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 1 1-16 mille. — 1, Capt. Adams 109, Neal 8 à 5, 1 à 2, 1 à 4 ; 2, Collision 103, McDonald 7 à 10, 1 à 2, 2 ; Illustrator 106, Albiker 1 à 1. Temps : 1.48 4-5. — Fayelle, Locarno, Boxwood, Dickie, Dixe, Happy Moments, Christie Holters, Gex ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 mille et 70 verges. — 1, Figuration, 100, Gavins, 5 à 2, 4 à 5, 2 à 5 ; 2, Liege 104, Mc-Cabe 4 à 1, 1 à 1, 1 à 4 ; 3, Timon Sahib 103, Albiker 1 à 6. Temps : 1.48 — Randel Mainspring Hutchison, The Almoner ont aussi couru.

LE CLUB EVELETH a pris la première partie de la série avec le Pittsburg hier soir par un score de 1 à 0, dans la ligue amateur de hockey des Etats-Unis.

A FAIR GROUNDS

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — 1, Doc Glenn 105, W. Harvey 4 à 5, 1 à 3, 1 à 6 ; 2, Tip, Witchet 112, H. Burke 6 à 1, 3 à 1, 3 ; 3, Miss Kate 107, L. Lang, 6 à 1. Temps 1.13 3-5. Wild Goose, Judge Breer, Newmarket, Sonny Girl, Rajah, Medina, Potee, Piper, Last One ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 5 1-2 furlongs. — 1, Collier 118 Plonk 11 à 5, 4 à 5, 1 à 3 ; 2, Special Act 118 J. Burke 6 à 5, 3 à 5, 3 ; Dozy Bay 112 Legere 1 à 1. Temps 1.13 3-5. Pocoantes, Myra M., High Life, Light View, Ben Handley, Burnt, Vacation Time, Jack Knight, Golden Wanderer ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — 1, Selbe Treasure 103, Allen 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1 ; 2, Dust Flower 110 McTague 8 à 5, 3 à 5, 3 ; 3, Hunt Pine 106 W. Harvey 1 à 1. Temps 1.13 1-5. Fireboy, Pillager, Foxmore, Al Boyd, Dr. Hickman, Alex. Woodliffe, Best Pal ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 1 mille. — 1, Loopardess 116 W. Harvey 9 à 5, 1 à 2, 1 à 5 ; 2, Lady Belle 106 J. A. Mooney 2 à 5, 1 à 4, 2 ; Bargain Day 92 Hay 4 à 5. Temps 1.49 2-5. Princess Adele, Forest Flower, Grace Mayera ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 1 1-16 mile. — 1, Queen Charming 93 Hébert 2 à 1, 1 à 1, 1 à 4 ; 2, Pine Ultra 108 Allen 3 à 1, 1 à 1, 1 ; 3, Jonny Jewel 111 L. Lang 7 à 5. Temps 1.47 4-5. Scamp, Xanthoe, Lady In Gold, Insolate ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 1-8 mile. — 1, Westwood 108 Fronk 12 à 10, 1 à 2, 1 à 4 ; 2, Tan Son 106 McTague 8 à 5, 4 à 5, 3 ; 3, Tarrayce C. 8, Hébert 6 à 5. Temps 1.55 1-5. War Prize, Pauline, Warren Lynch, Futuro, Sam Loch, Alluring, Hidden Money ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1 1-16 mile. — 1, Just 106 Leyland 8 à 5, 3 à 5, 1 à 4 ; 2, Battle Shot 106 Lacoste 7 à 1, 2 à 1, 3 ; Rockey Mountain 107 W. Harvey 1 à 2. Temps 1.48. Aurora Attractive, Warfare, Rork, Phil, McCann ont aussi couru.

A LAVAL SUR LE LAC

M. ARTHUR DESJARDINS, qui vient d'être appelé à remplacer son frère, M. Aimé Desjardins, comme instructeur de golf à Laval sur le Lac.

M. Arthur Desjardins à Laval sur le Lac

Monsieur Arthur Desjardins, récemment joueur professionnel de Sainte-Marguerite vient d'être nommé professeur à Laval sur le Lac, en remplacement de son frère, M. Aimé Desjardins. Le nouveau titulaire est bien connu dans les cercles locaux de golf, ayant été déjà professeur au club Outremont, à Islemère, et récemment à Sainte-Marguerite. C'est une excellente acquisition pour Laval sur le Lac. Il entrera en fonctions de bonne heure au printemps.

Hockey à Lachute

LACHUTE, 11 — (De notre correspondant.) Le Lachute continua sa série de victoires en battant l'équipe d'Hawkesbury, par un pointage de 6 à 4. Samedi soir dernier.

Les spectateurs furent vivement intéressés par le jeu brillant et rapide des joueurs.

A part A. Payer, de Lachute et Ladurantaye d'Hawkesbury qui ont chacun deux points à leur crédit, il serait difficile de faire des mentions spéciales car chaque joueur a essayé de se rendre aussi effectif que possible.

Alignement:

Lachute		Hawkesbury
Robinson	buts	St-Onge
Jolicoeur	défense	Chamaillard
S. Burroughs	défense	Lightfoot
A. Payer	ailes	Morris
A. Barker	ailes	Lacoste
H. Lamoureux	centres	Labelle
J. McKimmie	subs	Cyr
L. Prévost	subs	Hunter
K. Campbell	subs	Ladurantaye

SOMMAIRE

Première période

Hawkesbury ..... Hunter.
Lachute ..... A. Payer.
Hawkesbury ..... Labelle.
Lachute ..... K. Campbell.
Lachute ..... S. Burroughs.
Hawkesbury ..... Ladurantaye.

Deuxième période

Lachute ..... J. McKimmie.

Troisième période

Lachute ..... A. Barker.
Lachute ..... A. Payer.
Hawkesbury ..... Ladurantaye.

Arbitre, W. McKimmie.

LE CHAMPION JACK DEMPSEY N'A PAS DE RIVAUX SERIEUX

Wills, Tunney et Reneault sont classés dans l'ordre par Bob Edgren puis suivent Gibbons, Romero, etc.

(Par Robert Edgren)

— LXXXXV —

Les boxeurs poids lourds ont été alignés comme suit, d'après le mérite :

JACK DEMPSEY, champion.
HARRY WILLS.
GENE TUNNEY.
JACK RENEAULT.
TOM GIBBONS
QUINTIN ROMERO.
CHARLIE WEINERT.
LUIS FIRPO.
GEORGE GODFREY .
JIM MALONEY.
RALPH SMITH.
"PAT" LESTER.

D'où le prochain champion poids lourd sortira-t-il? La liste des poids lourds, qui promettent, est courte, et n'impressionne pas. Aujourd'hui Jack Dempsey est à court d'adversaires. Il n'a pas eu de travail dans l'arène depuis un an et demi et il n'y a pas d'indice immédiat d'une rencontre pour le championnat poids lourd qui attirerait l'attention qu'un match pour le titre doit attirer de nos jours avant qu'un promoteur se décide à l'organiser.

Il n'est pas vraisemblable que Dempsey aura un bon match avant que quelque nouveau poids lourd ne surgisse. Ceux qui promettaient de lui donner du fil à retordre, il y a un an, se sont éclipsés tout simplement.

Le plus gros de ces concurrents était Harry Wills, qui vient probablement en arrière de Dempsey aujourd'hui parce qu'il est, dans une certaine mesure, une quantité inconnue. Wills a coutume d'être capable de se battre, et il pourrait être capable de se battre s'il avait une chance de livrer bataille pour le championnat. Il se garde en condition. Wills a beaucoup perdu de son ancienne vivacité, mais il sait comment frapper, et il peut frapper lorsqu'il prend une chance. C'est un géant en force et en stature, c'est un type beaucoup plus gros que Dempsey.

Lorsque Wills se ralentit, il développa un nouveau genre de boxe. Au lieu de se servir de sa fameuse main gauche qu'il avait il y a quelques années, il empoigne, tient et frappe. Il paraît incapable d'abandonner ce style et incapable de faire quoi que ce soit lorsqu'il est forcé de se battre sans tenir et frapper. S'il était loisible à Wills de ceinturer d'un bras le cou de Dempsey ou de l'emprisonner sous son aisselle, et de frapper de l'autre main, il pourrait être dangereux pour le champion, mais c'est une chose assurée que Jack Kearns insisterait pour demander la stricte observance des règlements contre le genre "de tenir et frapper". Se battant décemment, sans tenir et frapper, Wills ne ferait pas beaucoup avec Dempsey à moins que Dempsey aurait, lui aussi, perdu sa rapidité et, dans ce sens, la rencontre serait monotone.

Après Wills, sur la piste de Dempsey, je classerais volontiers Gene Tunney, le champion poids mi-lourd. Tunney me disait, il y a quelque temps, que son ambition serait de combattre Dempsey et que tous ses matchs ont pour but de lui faire acquérir assez de connaissance pour lancer son habileté pugilistique, sa vitesse et son poing contre le champion poids lourd. Il ne se presse pas pour sortir de la catégorie des poids mi-lourds, mais il s'attend d'en sortir d'ici un an. Tunney mesure plus de six pieds, il est puissamment bâti, bien que de taille légère, possédant de larges épaules un bon dos, d'excellents bras et des avant-bras exceptionnellement gros.

C'est un réel maître à la boxe, et il allie toute sorte de coups à une habileté très accentuée pour les appliquer. Il est l'un des boxeurs les plus intelligents de l'arène aujourd'hui. Et il peut se battre ! Il a knockouté Charlie Weinert en quatre rondes et bel et bien massacré Ermino Spolla, le champion d'Italie, lorsqu'il le knockouta l'été dernier à New-York. Il knockouta Georges Carpentier avec un terrible coup dans le corps, après que Carpentier eût porté plusieurs coups redoutables de la droite à la tête de Tunney sans même l'ébranler. Il a battu Harry Greb trois fois. Tunney est un athlète idéal. Il vit et s'entraîne à la campagne, le long de la côte du New-Jersey, passant peu de temps à New-York. C'est aussi un étudiant de la diète, de l'entraînement et de la condition et il ne laisse jamais que d'être en forme exceptionnelle.

(A suivre le même article demain).

(Copyright 1925 par le Bell Syndicate Inc.)

CETTE SOIREE ATHLETIQUE VA ETRE REUSSIE

On en parle beaucoup dans les milieux sportifs, car il semble que le sport si ancien de la lutte reprend de la vogue. Le mardi, 17 février, le professeur Jean-Baptiste Paradis, avec le concours de ses meilleurs élèves et de bons athlètes des associations-soeurs, donnera une grande soirée de lutte à la Palestre. Ce sera le premier tournoi du genre organisé par le National et pour les lutteurs amateurs ce sera une excellente occasion de se préparer aux championnats qui auront lieu un mois plus tard.

Paradis a déjà reçu de nombreuses adhésions et nul doute que la soirée du 17 sera très intéressante. Les amateurs devraient y assister en grand nombre. On peut dès maintenant retenir ses billets en s'adressant au contrôle du National.

Hockey à Thetford Mines

THETFORD MINES, 10. — Une des parties les plus intéressantes de la saison de la ligue de la Beauce a été jouée à Thetford entre le club local et celui de Ste-Marie de Beauce. Un train spécial avait été dépêché par le Québec Central pour accommoder toutes les personnes qui ont voulu assister à la joute. Des amateurs de hockey de toutes les paroisses de Ste-Marie à Thetford Mines "Ceux de Valley Jonction exceptés" avaient pris part à cette excursion et le nombre des visiteurs était environ trois cents. Le résultat a été de 6 à 4 en faveur du Thetford. Les visiteurs qui étaient habitués à jouer sur une patinoire de 130 pieds ont tout d'abord paru mal à l'aise sur un rond de 180 pieds. A la fin de la 2ième période le score était de 5 à 0 en faveur de Thetford. Mais les Sainte-Marie se sont ressaisis dans le dernier vingt et ont enregistré 4 points contre Thetford un. Les scoreurs du Ste-Marie ont été H. Vallée, W. Rouleau et M. Vallée. Paquet du Thetford a enregistré plusieurs points pour son club. Les deux équipes sont maintenant sur un pied d'égalité. Si l'on en croit la rumeur, il ne serait pas impossible que la partie finale soit jouée à l'Aréna à Québec.

Le soir à 7 heures un magnifique banquet était offert aux joueurs de hockey, à l'Hôtel Commercial. Une quarantaine de personnes prenaient part à ce banquet qui était sous la présidence de son honneur le maire Damers de Thetford. Des discours furent prononcés par l'honorable D. Lapierre, ministre du travail, M. Hughes Poirier, M.P.P., de Beauce, etc.

Au club Richmond

M. G. O. PIGEON, président général du club Richmond, dont le euchre bal annuel de la section de raquette a lieu le 19 courant.

Le Montagnard et sa fête de demain

Tout s'annonce bien pour le euchre-bal annuel du Montagnard, qui aura lieu demain soir, jeudi, à la salle Stanley. Les organisateurs ont pratiquement complété tous les détails de cette grande soirée qui s'annonce comme l'un des principaux événements sociaux de nos clubs de la raquette pour la saison courante. Il y aura une grande variété de beaux prix pour les gagnants de la partie de cartes tandis qu'un excellent orchestre fournira le côté musical.

Euchre du Richmond

C'est jeudi le 19 février que la section de raquette donnera son euchre annuel à la salle de l'Ecole St-Joseph, 141 rue St-Martin.

Comme par le passé, le Richmond n'épargnera rien pour en faire un succès. Dans tous les euchres passés le club a reçu de ses amis de nombreux et riches prix pour la partie de carte; cette année encore les amateurs de carte auront un grand nombre de prix à se disputer.

Les billets sont en vente par tous les membres et à la portée de toutes les bourses.

LE SAINT-PAUL a battu le Duluth par 1 à 0, hier soir dans une partie de la ligue amateur des Etats-Unis, division ouest.

Au Montagnard

M. E. LEFRANCOIS, qui agira comme directeur de la danse au euchre et bal annuel du Montagnard demain soir, à la salle Stanley.

Balmoral à Ste-Scholastique dimanche prochain

STE-SCHOLASTIQUE, 10. — Le club de Sainte-Scholastique recevra dimanche prochain le 15 courant, le Balmoral, ce dernier n'a que des victoires à son crédit, et le Ste-Scholastique se promet bien de qui faire baisser pavillon. Le Ste-Scholastique lance un défi aux clubs suivants: Lachute, Institut Laroche, Imperial, Barsalou, Inf. s'ad. à Maurice Sauvé, Tél. Bell No 43.

Sons of Ireland vs National ici demain

Les Sons of Ireland de Québec et le National joueront une importante partie dans la Q.A.H.A. sénior, demain soir lorsqu'ils se rencontreront à l'aréna Mont-Royal. Le club de la vieille Capitale n'a plus de parties à perdre s'il veut rester dans la course au championnat et on peut s'attendre que le National, qui a faibli battre le Trois-Rivières chez lui avant-hier, lui fera une lutte très dure.

CANADIEN vs RIEUR

BEAUHARNOIS, 10. — Le Canadien, qui a rencontré le Rieur, samedi dernier, a fait partie nulle de 3 à 3 devant plus de 200 personnes. La partie ne fut pas très rapide, vu le mauvais état de la glace, mais il y eut du beau jeu. A. Hébert, dans les buts, fut plus en forme que jamais, il fit des arrêts de toute beauté. A. Robert fut le héros de la partie, scorant deux points par des montées de toute beauté. G. H. Daignault, E. Dupuis, A. Allard furent très rapides.

Vu que le public tient beaucoup à savoir qui est le plus fort des deux, le club Canadien invite tous ses partisans à assister à la partie de samedi prochain, car il est certain que l'un ou l'autre vaincra.

Canadien		Rieur
Hébert	Buts	Laplante
Bergevin	Déf.	Leduc
Dupuis	Déf.	Renaud
Robert	Ailes	Gendron
Daignault	Ailes	Lemay
Dupuis	Centre	Garlépe
Hébert	Sub.	——
Gravel	Sub.	——
Allard	Sub.	——

LES COURSES DE CHIENS POPULAIRES A MONTREAL

L'attelage de Sylva Laramée, vainqueur de la course de chiens de 60 milles de Montréal à Saint-Vincent de Paul, il y a quelques jours.

Ce soir à l'Aréna de l'Académie Roussin

Ce soir à l'aréna de l'Académie Roussin la Ligue de l'Est de Montréal continuera sa cédule lorsque le N.D. des Victoires rencontrera le C. S. C. Points-aux-Trembles dans la première partie de la soirée. Cette partie est des plus importantes pour Notre-Dame des Victoires qui se trouve sur un pied d'égalité avec l'Imperial Oil pour la deuxième position.

La deuxième partie mettra aux prises le Beaurivage qui n'a pas encore subi une défaite avec l'Equipe de l'Imperial Oil. Cette partie devrait être gagnée par le Beaurivage, quoique l'équipe de l'Imperial Oil soit bien déterminée à vaincre ce soir coûte que coûte.

Dans la dernière partie, le Tétraultville se disputera la victoire avec le club Excelsior-Henderson et les paris semblent favoriser les motocyclistes qui conseillent à leurs amis de parier sur leurs chances.

La Ligue de l'Est de Montréal a su donner aux amateurs de hockey des parties des plus intéressantes jusqu'à date et l'assistance qui a été très nombreuse à chaque partie n'a pas été désappointée et la ligue mérite des félicitations pour la bonne tenue de ses différents clubs sur la glace.

Joe Malone est l'arbitre de cette ligue.

Défi du club Rouen

Le club Rouen lance un défi à tout club de 14 à 16 ans, qui possède une patinoire. Inf. J. G. Ferland, tél., Belair 6486-J.

SIMON'S
CIGARES HAVANE
Dans tous les modèles
LE CIGARE DE HAUTE QUALITÉ SE VENDANT LE PLUS RAPIDEMENT AU CANADA

IL Y A DE LA CASSE DANS LA A.A.U. OF CANADA AU NOUVEAU-BRUNSWICK

DE LA CASSE DANS LA A. A. U. OF CANADA AU NOUVEAU-BRUNSWICK

MONCTON, N.-B., 11. — Charles C. Gillespie, deuxième vice-président de la succursale des provinces Maritimes de la Amateur Athletic Union of Canada, a offert sa démission. Il prétend que la A.A.U. of Canada n'est qu'une organisation de farce en autant que l'observance des règlements est envisagée. Dans le Haut-Canada, les succursales enfreignent les règles à droite et à gauche, mais dans la succursales des provinces Maritimes, la moindre transgression des règles est suivie de mesures répressivges et la suspension du coupable s'ensuit aussitôt. Comme exemple typique, M. Gillespie cite de cas de Carman Lowerson qui joua une partie professionnelle de baseball l'été dernier. Il fut suspendu, et, au dire du Dr Lamb, le secrétaire, il ne peut être réinstallé avant septembre prochain, tandis que Roy Prowse, de Charlottetown, I.P.E. qui joue maintenant comme amateur pour les Sons of Ireland de Québec, n'était pas un résident de la vieille Capitale un moins avant l'ouverture de la ligue.

Sainte-Anne vs Victoria ce soir

Ce soir, le Sainte-Anne rendra visite au Victoria au Forum, cette partie étant avancée du 19 février à ce soir. Le Trois-Rivières devait rencontrer le Victoria ce soir, mais cette partie a été cancellée et remplacée par l'autre. Le Sainte-Anne, présentant un alignement considérablement remanié, pourrait bien forcer les meneurs de la Q.A.H.A., senior à recourir à toutes leurs ressources pour gagner.

Balmoral l'emporte sur Montréal Amateur, 3 à 1

Le Balmoral et le Montréal Amateur se sont livré une belle bataille lundi le 2, le résultat final fut de 3 à 1 en faveur du premier. Dans la première période, malgré un travail ardu et soutenu, aucune des deux équipes en présence ne put enrégistrer de point; ce ne fut qu'à la fin de la deuxième période que Murray du Balmoral compta le premier point de la partie.

La troisième période fut plus féconde en résultats puisqu'il y eut trois points d'enregistrés, dès le début par Murray et Paquette, à deux minutes d'intervalle, et ensuite à la fin par Séguin du Montréal Amateur, ce point étant le premier et le dernier pour ce club.

Comme on le voit, Murray, Paquette et Séguin, furent les héros de la partie, sans oublier les gardiens de buts. Félicitations.

ALIGNEMENTS

Balmoral.		Montréal. Am.
Désilets	buts	Renaud
Murray	déf.	Turgeon
Auclair	déf.	Séguin
Grégoire	ailes	Hirtz
Paquette	ailes	Véronneau
Berthelet	centre	Lacoste
Allard	subs	Vincent
Caron	subs	Tellier
Berthelet	subs	Pelletier

Première période

Aucun point.

Deuxième période

Murray........Balmoral 14.00

Troisième période

Murray........Balmoral 5.00
Paquette........Balmoral 7.00
Séguin........Montréal-Am 18.00

Le Balmoral a été suivi de la malchance ces derniers temps, dû au fait, sans doute, qu'il n'a pas de terrain à lui et qu'il doit se fier sur la générosité problématique d'un chacun pour ses parties d'entrainement. Aussi son obstination à ne faire que du vrai sport, à ne jouer que du jeu propre lui fut dommageable dans ses défis acceptés dernièrement, dommageable au point de vue score, mais non au point de vue réputation. Les équipiers du Balmoral sont des athlètes au vrai sens du mot, et il leur répugnerait de remporter des victoires par des expédients tels que "six pouces", bâton dans les jambes ou autres saloperies du même calibre. Un arbitre vraiment impartial devrait toujours mettre à la clôture ceux qui s'en rendent coupables. Faisons du sport courtois et le public nous en sera reconnaissant; mettons au rancart ces manières brutales qui le dégoûtent. Après tout, ceux qui remportent sur nous une victoire bien gagnée ne sont pas nécessairement des ennemis, apprenons plutôt à les considérer comme de bons amis qui nous ont donné le plaisir de la résistance par une lutte incessante; payons-les de retour s'ils nous combattent de manière courtoise, sinon donnons-leur un exemple qui ne saurait manquer, à la longue, d'être profitable. Rappelons-nous bien que si le public aime le sport, il déteste la brûtalité!

Le Balmoral attend avec une assez vive impatience la réponse du Valleyfield le 22 et celle du St-Eustache le 29.

Pour informations, Roger Ménard, 126 rue Visitation, Montréal. Tél Est 5957w.

C. P. Ahuntsic vs Sault

Le programme de la Ligue du Nord pour ce soir est le suivant:

C. P. Ahuntsic vs Sault.
Cartierville vs St-Christophe.

Il n'y a pas de doute que ces parties seront très intéressantes, car le Sault, étant en première place, voudra garder son avantage alors que le C.P. Ahuntsic fera l'impossible pour passer à la tête de la Ligue, ce qui veut dire que ces deux clubs se surpasseront pour remporter les honneurs.

La deuxième partie mettra aux prises le Cartierville vs le St-Christophe. La petite difficulté qui a eu lieu la semaine dernière entre le C. P. Ahuntsic et le Cartierville a été réglée à l'assemblée de lundi soir à l'amiable, et nous sommes heureux d'annoncer que le Cartierville sera à son poste comme d'habitude ce soir.

A MIAMI

PREMIERE COURSE, 6 furlongs: 1. Certain Moments 112 William, 7.40, 4.20, 2.80; 2. Fairbread 110 Stutts, 7.00, 3.50; 3. Golden Age 105 Noe 2.40. Temps 1.14 4-5. Ben Franklin, Clean Red, May Fly, Birrichina ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 1 1-16 mille: 1. London Smoke 113 Malben, 9.40, 3.60, 4.50; 2. Tulsa 110 Noe, 3.60, 3.40; 3. For Monroe 110 D. Fisher, 4.50. Temps 1.49 4-5. Ruth S. Mike Morrissey, May K., Rap, Flora Star, Funmaker, Blabonry, oMiss Vaul, Magicilaini ont aussi couru.

o—Field.

TROISIEME COURSE, 5 5-8 furlongs: 1. Carefree 112 W. Taylor, 6.70, 5.40, 4.50; 2. Lieu Farrell 112 Robbins, 11.20, 6.30; 3. Old Paige, 105 Rodriguez, 5.50. Temps 1.08 2-5. St Gerard, Artisle X. Plaid, Silk Sox, Muskallonge, Louanna, Jannebar ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 1 mille 10 verges: 1. Maximaneh 102 Noe, 1.90, 3.30, 2.40; 2. Pet Cat 142 Ambrose, 5.00, 2.70; 3. Firmament 105 Williams 2.50. Temps 1.46 2-5. Atomin, Eunice K. ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 6 furlongs: 1. Sandy Batch 114 Smith, 19.10, 7.80, 5.60; 2. Broomster 120 Parke, 4.50, 5.10; 3. Finn Lag 114 Beach, 4.90. Temps 1.12 2-5. Surf Rider, Briggs, Buchanan, Barney Google, Edinburg ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 6 furlongs: 1. Fighting Cook 109 Stevens, 26.90, 15.30, 7.60; 2. Flax Gill Ambrose, 4.30, 2.80; 3. Bucado 113 Smith, 3.20. Temps 1.14 2-5. Toppanite, Woodlake, Escolane, Who Knows Me, Minus, Hyperion Silver Slippers ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1 1-16 mille: 1. War Mask 115 O'Brien, 6.20, 3.20, 2.70; 2. Asaph 110 Noe, 3.80, 2.90; 3. Aspiration 112 Peternel 3.50. Temps 1.42 4-5. Rosa Yela, Nellie Gough, Frosty Boy, Kent L. ont aussi couru.

Le Polytechnique met le S.-Hyacinthe en échec

Dimanche après-midi, devant une foule considérable, les étudiants du Polytechnique firent leur début à St-Hyacinthe. "C'est le Po. Po. Po" et un Boum, annoncèrent l'arrivée des visiteurs et la partie commença à une allure surprenante. Le St-Hyacinthe qui, jusque là n'a eu que des victoires à enrégistrer, débuta en vrai champion, mettant deux points bien mérités à son crédit pendant la première période.

Mais voilà que le Polytechnique se réveille. Marchand, Mathieu et Chevallier font des montées de toute beauté tandis que Picard et Gratton offrent une défense infranchissable. Les visiteurs prennent le dessus et Chevallier compte. La foule acclame le succès et celui-ci a de nouveau gain de cause après contestation, pour un second point.

La lutte devient plus acharnée mais les chances sont égales. Tous sans compter se surpassent et le premier point est compté par Viger. Gratton après une course de toute beauté, passe à Mathieu qui égalise le score. Après ce moment, tous les efforts sont demeurés inutiles, les gardiens des buts étaient trop à la hauteur de leur position. Le temps ne permit pas de jouer une période supplémentaire.

Les visiteurs n'ont que des félicitations à adresser aux joueurs locaux pour leur courtoisie et leur tenue ainsi qu'à la foule qui a acclamé en temps et lieu les visiteurs.

Pendant combien de temps le Saint-Hyacinthe sera-t-il en échec? C'est à ce dernier de répondre.

Alignement

St-Hyacinthe		Polytechnique
Maranda	Buts	Cartier
L. Viger	défenses	Picard
Proulx	défenses	Gratton
H. Viger	ailes	Marchand
C. Viger	ailes	Mathieu
Langevin	centre	Chevallier
Paul Viger	subs	Roy
Laframboise	subs.	Laferrière

1ère période
St-Hyacinthe; Viger 10.00
St-Hyacinthe; Langevin 8.45
2ème période
Polytechnique; Chevallier 15.00
Polytechnique; Chevallier 1.00
3ème période
St-Hyacinthe; Viger 10.00
Polytechnique; Mathieu 4.00

Nouveaux directeurs

A l'assemblée annuelle du Country Club de Montréal, tenue à l'hôtel Mont-Royal, hier soir, quatre nouveaux directeurs ont été élus pour succéder à des membres dont le terme d'office était expiré. Ce sont: MM. E. J. Archibald, A. D. Huff sr., C.-D. MacFarland et F. W. Robinson. Ils officieront pendant trois ans.

ALEX. SMITH, joueur de centre du club Rideau, a été signé hier soir, par la direction du club Ottawa et s'alignera contre le Canadien, ce soir.

ECHOS DU CONGRES DES RAQUETTEURS

Première journée de l'Union Canadienne des Raquetteurs à Lewiston.

Première journée de l'Union Canadienne des Raquetteurs à Lewiston

LEWISTON, Me., 10. (De notre correspondant) — La population de nos deux villes n'oubliera pas de sitôt les belles fêtes du Carnaval. Une température idéale avait prêté son concours à la réception grandiose organisée pour recevoir les gais raquetteurs canadiens. La première journée fut marquée par nombre d'événements auxquels prit part pour ainsi dire, la population entière de nos deux villes.

A 9 heures 41 précises, le premier convoi spécial entrait en gare du Grand Tronc rue Lincoln, au milieu des hourras, saluts, cris de bienvenue, la foule applaudissant à outrance, les raquetteurs débarquèrent du train, visiblement émus et heureux d'une aussi cordiale réception.

Un minuscule canon avait été installé et tonnait à quelques minutes d'intervalle saluant officiellement les visiteurs.

Jamais spectacle plus brillant avait été vu dans nos 2 villes; les jolis costumes, l'allure gaie et sportive des gais lurons, jointes à une musique enlevante par les fanfares et corps de clairons, des différents clubs, le chant, (car un bon nombre chantaient des airs canadiens), tout contribuait à une gaieté communicative, qui de fait envahit bientôt la foule. Peu après leur arrivée, les raquetteurs, au pas de parade, se mirent en marche pour l'Hôtel de Ville où une belle réception leur fut faite par les autorités municipales.

Le second convoi, division de Québec, arrivait environ une heure plus tard, et fut l'objet d'une semblable réception à la gare. Ils se rendirent ensuite à l'Hôtel de Ville où les attendaient les premiers arrivés. Ils étaient en tout près d'un millier. La salle était remplie.

La fanfare Ste-Cécile était sur l'estrade et exécuta une marche à leur entrée puis les gais lurons, entonnèrent ensuite en choeur le chant "O Canada". Ils furent frénétiquement applaudis. La fanfare joua ensuite "America" suivi de "O Canada", de nouveau entonné par les visiteurs et la foule.

Nombre de personnages distingués avaient pris place sur l'estrade, Mlle Lewiston, reine du carnaval, dans la personne de Mlle Malida McGraw, une franco-américaine, était du nombre elle fut gentiment présentée aux raquetteurs par son honneur le maire Braun.

M. Arsène Cailler président du comité exécutif du Carnaval, présenta M. H.-E. Boileau, ce dernier, dans un vibrant discours souhaita la bienvenue aux visiteurs au nom des Franco-Américains de nos deux villes; il fut suivi par son honneur le maire Braun, lequel avec tout le tact et la courtoisie qu'on lui connait, déclara aux visiteurs que Lewiston avait capitulé et qu'ils étaient les maitres absolus de la ville durant leur séjour ici. Son Honneur fit un brillant éloge de notre population franco-américaine grâce à laquelle, dit-il, notre jolie ville est si prospère aujourd'hui. Il souhaita la plus cordiale bienvenue aux visiteurs, et leur dit toute la joie qu'il ressentait de l'honneur fait à notre cité, première ville américaine, choisie pour la Convention de l'Union Canadienne des Raquetteurs. Il fut à maintes reprises chaudement applaudi. Vint ensuite le gouverneur Brewster du Maine. Il fut présenté par le maire. Son discours fut précédé de l'hymne National Américain par la fanfare. Le distingué orateur dans un discours parsemé de gais propos, souhaita la bienvenue aux visiteurs: "Son honneur le maire de Lewiston vous annonce, dit-il" que la ville a capitulé devant votre assaut et moi, je vous annonce que l'Etat du Maine a capitulé et est vôtre, durant votre séjour en terre américaine. Vous nous donnez, ajouta-t-il, un bel exemple de gaieté, par votre joyeuse visite. Nul doute que la population du Maine en profitera, et que nous verrons surgir ici et là des clubs comme les vôtres, profitant nous aussi des avantages qu'offrent la saison d'hiver, et peut-être irons-nous, nous aussi, vous visiter, chez vous, dans un avenir pas trop éloigné.

Il parla de la ligne imaginaire qui sépare les deux pays; que la nature pour cette occasion, avait eu soin de recouvrir d'un épais manteau de neige, comme pour en faire oublier l'existence, afin que les Canadiens soient parmi nous, tout à fait chez eux. Comme les orateurs précédents, il fut frénétiquement applaudi.

M. Paquette, président de l'Union Canadienne des Raquetteurs prit ensuite la parole. Il s'adressa d'abord en anglais, puis en français, remerciant les autorités d'Etat et de la ville, ainsi que la population entière pour le chaleureux accueil qui leur était fait.

Le gouverneur et le maire quittèrent la salle suivis des officiers de l'Union Canadienne et autres personnages importants, vinrent ensuite les raquetteurs. Des envoyés de la compagnie cinématographique Pathé, étaient installés en face de l'Hôtel de Ville avec leurs appareils photographiques, ainsi qu'un grand nombre d'autres photographes locaux. La foule se dispersa ensuite pour le dîner.

Dans l'après-midi, eurent lieu les courses en raquettes, entre différents clubs de l'Union; deux étudiants du Collège Bates de Lewiston y prirent part. Le soir, souper à tous les raquetteurs servi au Manège, suivi de parade aux flambeaux, dans les principales rues de la ville, attaque du palais de glace, feu d'artifice, etc.

Une joûte de hockey eut aussi lieu sur la patinoire de l'Association St-Dominique entre l'équipe de l'Association et une équipe de Québec. L'Association sortit vainqueur.

Tous les raquetteurs se rendirent ensuite à l'Hôtel de Ville pour transiger les affaires de la Convention.

Ainsi se termina la première journée du séjour de nos frères du Canada à Lewiston.

DEUXIEME JOURNEE

Lewiston, Me., 10.—Lewiston a été sans contredit le point de mire de la Nouvelle Angleterre, au cours des deux jours du grand Carnaval, à l'occasion de la Convention de l'Union Canadienne des Raquetteurs, tenue samedi et dimanche, dans notre ville. C'est en effet, la première fois dans l'histoire sportive du pays, qu'une ville américaine est choisie pour un événement aussi important. Il est juste de dire que ce privilège a été obtenu grâce au club des raquetteurs local "Le Montagnard", plus particulièrement au travail de ses dévoués officiers, et plus particulièrement encore à l'esprit d'initiative de son ardent secrétaire, M. Louis P. Gagné.

La journée de samedi, inoubliable par ses multiples événements, fut suivie d'une autre non moins belle et enjouée. La procession du matin à laquelle prirent part tous les raquetteurs, pour se rendre à une messe spéciale à l'église St-Pierre et St-Paul, fut un des événements marquants de la journée.

Des milliers de personnes stationnèrent tout le long du parcours à partir du Collège Block, rue Lisbon, jusqu'à la rue Horton. Aux abords de l'église, la foule était immense. La messe qui devait avoir lieu à 11 heures, ne commença que peu avant midi. Le sermon de circonstance fut prononcé par le Rév. Père Boivin, et fut très apprécié. Le grand choeur, sous la direction de M. Roy, rendit du chant approprié, nombre de raquetteurs s'étaient joints à nos chantres locaux.

Toute l'assistance chanta en choeur "O Canada", après la messe; quelles émotions patriotiques n'ont pas été ressenties, alors par tous les coeurs franco-américains comme Canadiens-français! Au sortir de l'église, les gais Raquetteurs chantèrent plusieurs airs canadiens; "Vive la Canadienne", etc., etc.

Tous se dispersèrent ensuite pour le dîner. Les officiers des différents clubs étaient les hôtes du comité d'organisation du Carnaval, et prirent part à un banquet à l'hôtel Dewitt. Au nombre de ceux qui adressèrent la parole à ce banquet, se trouvaient, M. Louis J. Brann, maire de Lewiston, le docteur R.-J. Lafond, L.-O. Gagné, Rév. M. Finnie, Lodge, Gravel de Montréal, M. Thomas C. White, M. E.-P. Langley, M. Ladonde, échevin de Montréal, M. Lanier, échevin de Québec, M. Limwood S. Durgin, le chef Field, de la police de Lewiston, M. Charles Irwin, vice-président et directeur de l'Association Athlétique de Montréal, M. Arsène Cailler, M. C. E. Paquette, président de l'Union Canadienne des Raquetteurs et M. J.-C. Leprohon, président du Montagnard de Lewiston. Les discours comme tous les événements du Carnaval furent tout empreints de bons sentiments, d'une franche camaraderie; les orateurs, tour à tour, louèrent la franche hospitalité de notre ville, l'enthousiaste réception faite aux charmants visiteurs comme l'honneur fait à notre population par la visite des Raquetteurs Canadiens. Ce fut un échange de bons mots, de souhaits et félicitations, en un mot, on ne pouvait être officiellement d'une manière plus gaie, scellant le pacte d'une fraternité et d'une amitié plus profonde, la Convention Canadienne.

Pendant que les officiers des différents clubs prenaient part à ce banquet, et que plusieurs raquetteurs étaient les hôtes de différentes sociétés, les autres membres ne perdaient pas leur temps au dehors, et mirent bien à profit les quelques heures qui leur restaient à passer parmi nous. Des groupes se formèrent ici et là chantant, dansant, taquinant les jeunes filles sur leur passage (ce qui semblait leur passe-temps favori) disons en passant que celles-ci se prêtaient quelques fois de bonne grâce et même avec un sourire aux exigences des gais lurons, qui réclamaient "un baiser" pour passer. Celles qui d'abord faisaient la moue, en riaient bien ensuite et disaient après tout: "Its all for fun".

Tout se passait avec ordre et les autorités n'ont que des éloges à faire sur la belle conduite des Canadiens.

Nous avons vu à l'oeuvre un groupe de raquetteurs s'emparer délicatement d'un policier irlandais et lui faire faire la fameuse bascule du raquetteur et celui-ci en bon camarade, leur serra la main, content sans doute de son expérience dans les airs.

Ce fut au cours de l'après-midi une exhibition continuelle de ces sports improvisés, plaisirs inoffensifs, bien goûtés de notre population.

A huit heures, les abords de la gare du G.-Tronc, rue Lincoln, étaient bondés. On estime à plusieurs milliers le nombre de personnes venues pour assister au départ des raquetteurs et leur dire "aurevoir". A huit heures, le premier convoi, celui de Québec, se mettait en marche, suivi à une demi-heure d'intervalle du convoi de la Métropole Canadienne. La foule se dispersa ensuite visiblement contente d'avoir participé aux nombreux événements des deux jours qui venaient de s'écouler, heureuse des connaissances faites avec nos frères du Canada, et souhaitant que ces visites se renouvellent encore dans l'avenir. Les raquetteurs canadiens ont généreusement répondu à l'invitation de notre ville; nous les en remercions.

Cette convention marque le premier pas dans le chemin des relations plus intimes, entre les sportsmen des deux côtés de la ligne 45ème.

CEDULE OFFICIELLE DE LA LIGUE AMERICAINE DE BASEBALL POUR 1925.

LISEZ	A CHICAGO	A ST. LOUIS	A DETROIT	A CLEVELAND	A WASHINGTON	A PHILADELPHIE	A NEW-YORK	A BOSTON
CHICAGO	LA	Avril 18, 19, 20, 21 Juin 29, 30-Juillet 1, 2 Sept. 3, 5, 6	Avril 14, 15, 16, 17 Juin 1, 2, 3 Juillet 23, 24, 25, 26	Mai 4, 5, 6, 7 Juillet 3, (4), (4), 5 Sept. (7), (7), 8	Juin 5, 6, 7, 8 Juillet 28, 29, 30, 31 Sept. 18, 19, 20	Juin 10, 11, 12, 13 Août 1, 3, 4 Sept. 15, 16, 16, 17	Juin 19, 20, 21, 22 Août 9, 11, 12, 13 Sept. 22, 23, 24	Juin 15, 16, (17), (17), 18 Août 5, 6, 7, 8 Sept. 26, 28
ST. LOUIS	Avril 30-Mai 1, 2, 3 Mai (30), (30), 31 Sept. 10, 11, 12, 13	"PATRIE"	Avril 26, 27, 28, 29 Juin 25, 26, 27, 28 Sept. (7), (7), 8	Avril 22, 23, 24, 25 Juin 1, 2, 3, 4 Août 14, 15, 16	Juin 14, 16, 17, 18 Août 5, 6, 7, 8 Sept. 25, 26, 27	Juin 19, 20, 22 Août 10, 11, 12, 13 Sept. 22, 23, 23, 24	Juin 5, 6, 7, 8 Juillet 28, 29, 30, 31 Sept. 18, 19, 20	Juin 10, 11, 12, 13 Août 1, 3, 4 Sept. 15, 16, 16, 17
DETROIT	Avril 22, 23, 24, 25 Mai 26, 27, 28, 29 Août 15, 16, 17	Mai 4, 5, 6, 7 Juillet 3, (4), (4), 5 Oct. 1, 3, 4	POUR	Avril 30-Mai 1, 2, 3 Juin 29, 30-Juil. 1, 2 Sept. 3, 5, 6	Juin 10, 11, 12, 13 Août 1, 2, 3, 4 Sept. 15, 16, 17	Juin 5, 6, 8, 9 Juillet 28, 29, 30, 31 Sept. 18, 19, 21	Juin 14, 16, 17, 18 Août 5, 6, 7, 8 Sept. 26, 27, 28	Juin 19, 20, 22 Août 10, 11, 12, 13 Sept. 22, 23, 24, 25
CLEVELAND	Avril 26, 27, 28, 29 Juin 25, 26, 27, 28 Oct. 1, 3, 4	Avril 14, 15, 16, 17 Mai 26, 27, 28, 29 Juillet 23, 25, 26	Avril 18, 19, 20, 21 Mai (30), (30), 31 Sept. 10, 11, 12, 13	AVOIR	Juin 19, 20, 21, 22 Août 9, 11, 12, 13 Sept. 22, 23, 24	Juin 15, 16, 17, 18 Août 5, 6, 7, 8 Sept. 25, 26, 28	Juin 10, 11, 12, 13 Août 1, 2, 3, 4 Sept. 15, 16, 17	Juin 5, 6, 8, 9 Juillet 28, 29, 30, 31 Sept. 18, 19, 21
WASHINGTON	Mai 8, 9, 10, 11 Juillet 7, 8, 9, 10 Août 28, 29, 30	Mai 12, 13, 14, 15 Juillet 11, 12, 13, 14 Août 25, 26, 27	Mai 20, 21, 23, 24 Juillet 15, 16, 17 Août 21, 22, 23, 24	Mai 16, 17, 18, 19 Juillet 18, 19, 20, 21 Août 18, 19, 20	LA	Avril 18, 20, 21 Mai 27, 28 Juin 26, 27 Sept. (7), (7), 8, 9	Avril 14, 15, 16, 17 Juin 1, 2, 3, 4 Juillet 23, 25, 26	Avril 27, 28, 29 Juillet 2, 3, (4), (4) Sept. 30-Oct. 1, 2, 3
PHILADELPHIE	Mai 16, 17, 18, 19 Juillet 15, 16, 17 Août 21, 22, 23, 24	Mai 20, 21, 23, 24 Juillet 18, 19, 20, 21 Août 18, 19, 20	Mai 12, 13, 14, 15 Juillet 11, 12, 13, 14 Août 28, 29, 30	Mai 8, 9, 10, 11 Juin 14 Juillet 7, 8, 9, 10 Août 25, 26	Avril 30-Mai 1, 2 Mai 31 Juin 28, 29, 30 Sept. 1, 2 Sept. 13-Oct. 4	MEILLEURE	Mai 3, 4, 5, 6 Juillet 2, 3, (4), (4) Sept. 5, 6 Oct. 3	Avril 22, 23, 24, 25 Juin 1, 2, 3, 4 Août 14, 15, 15
NEW YORK	Mai 12, 13, 14, 15 Juillet 11, 12, 13, 14 Août 25, 26, 27	Mai 8, 9, 10, 11 Juillet 7, 8, 9, 10 Août 28, 29, 30	Mai 16, 17, 18, 19 Juillet 18, 19, 20, 21 Août 18, 19, 20	Mai 20, 21, 23, 24 Juillet 15, 16, 17 Août 21, 22, 23, 24	Avril 22, 23, 25, 26 Juin 23, 24, 25 Juillet 5 Août 14, 15, 16	Avril 27, 28, 29 Mai 29 (30), (30) Sept. 10, 11, 12, 14 Oct. 2	INFORMATION	Avril 30-Mai 1, 2 Juin 27, 29, 30-Juil. 1 Sept. (7), (7), 8, 9
BOSTON	Mai 20, 21, 23, 24 Juillet 18, 19, 20, 21 Août 18, 19, 20	Mai 16, 17, 18, 19 Juillet 15, 16, 17 Août 21, 22, 23, 24	Mai 8, 9, 10, 11 Juillet 7, 8, 9, 10 Août 25, 26, 27	Mai 12, 13, 14, 15 Juillet 11, 12, 13, 14 Août 28, 29, 30	Mai 3, 4, 5, 6 Mai 29 (30), (30) Sept. 5, 6 Sept. 11, 12	Avril 14, 15, 16, 17 Juin 23, 24, 25 Juillet 23, 24, 25, 27	Avril 18, 19, 20, 21 Mai 26, 27, 28 Mai 31 Sept. 1, 2 Sept. 13	SPORTIVE

Collège de S.-Laurent : 3, American Drug Stores : 2

Dimanche l'équipe de gouret du collège de St-Laurent recevait la visite de l'"American Drug Stores". La joute fut très rapide et fort contestée même avec le mauvais état de la glace. Les joueurs du St-Laurent ont dû déployer toute leur adresse pour avoir raison d'un si puissant alignement, composé d'étoiles.

Dufresne, Dionne et Pearson, F. ordinairement avants infranchissables furent déjoués par la tactique des collégiens. Bélanger, N. Trempe et Lamarre firent des passes merveilleuses.

Le collège de St-Laurent remercie l'"American Drug Stores" de leur visite et de leur bonne camaraderie.

Alignement:

Amer. Drug Stores		Col. S.-Laurent
Dery, A.	buts	Beauvilliers
Pearson, A.	défenses	Martin, P.
Desjardins, P.	défenses	Trempe, L.
Dionne, P.	centres	Bélanger, G.
Dufresne	ailes	Lamarre, M.
Pearson, F.	ailes	Trempe, N.
Joubert	subs	Hémond, R.
Descoteri	subs	Labelle, P.
Suxton, J.	subs	Lacoste, J.

Paulin, entraineur A.D.S. Arbitre, Punch Legault.

SOMMAIRE

Première période
Pas de point.
Deuxième période
C. S.-Laurent...Trempe, N. 4.00
C. S.-Laurent...Lamarre 6.00
Troisième période
A. D. Stores....Pearson, F. 5.00
C. S.-Laurent...Hémond 10.00
A. D. Stores....Dionne 15.00

Résultat final: St-Laurent, 3; American Drug Stores, 2.

Le deuxième club du collège a défait le Blue Bird par le score de 4 à 2. Ce ne fut pas une joute très excitante mais tout de même les collégiens ont dû se tenir sur leurs gardes.

Pour dimanche le 15 nous attendons des nouvelles du club la "Patrie".

LIGUE DU C. P. R.

Traffic (2)		Pur.-Din. Car (0)
Baridon	buts	Cagney
Rawley	défenses	Chalmers
Gourley	défenses	Broderick
O'Brien	avants	Kert
Devine	avants	Kert
Devine	avants	Latour
Sproule	avants	McCarthy
Leblanc	subs	Quirk
Hains	subs	McCormick
Buchan	subs	Hill
Noseworthy	subs	Lepper

Première période
Pas de point.
Deuxième période
1—Traffic: Sproule 6.40
2—Traffic: O'Brien 1.20

Dom. Exp. (6)		Operateur (0)
Morroseau	buts	Hastie
Howse	défenses	Musgrove
Naud	défenses	Colquhoun
Hogan	avants	Beauchamp
Houde	avants	Starke
Abbey	avants	Russell
Jones	subs	Kavanagh
Candle	subs	Baillie
	sub	Alexander

Première période
1—Dom. Express: Naud 10.00
2—Dom. Express: Houde 4.30
Deuxième période
3—Dom. Express: Hogan 3.00
4—Dom Express: Houde 4.00
5—Dom Express: Howse 6.00
6—Dom Express: Houde 4.00

Terminal (1)		Comptabilité (0)
McCauley	buts	Hallas
Maxwell	défenses	Gilchrist
Daoust	défense	McGurrin
Wilson	avants	Brophy
G. Thompson	avants	Smith
Roche	avants	Corcoran
F. Thompson	subs	Bruns
St-Pierre	subs	Riley
Grey	subs	Hughes

Première période
Pas de point.
Deuxième période
1—Terminal: Wilson 1.20

LIGUE DES BRASSERIES

Simmons, 4.		Molsons, 1.
Mulligan	Buts	Beaulac
Butst	Défense	Latraverse
Paquette	Défense	Lefebvre
McAllister	Avants	Larivière
Brasseur	Avants	Deguire
Shanahan	Avants	Connelly
Steele	Subs	Lachapelle
Johnson	Sub.	

Nat. Brew., 1.		Imp. Tobacco, 1.
Norris	Buts	Laniel
C. Callan	Déf.	Wattier
Langevin	Déf.	Valois
O'Rourke	Avants	Singher
M. Callan	Avants	Paquette
Neveu	Avants	Marshall
Duford	Subs	Laforest
Heapy	Subs	Ranger

N. Elec., 6.		Mt. Royal H., 1.
Comeau	Buts	Fleury
Anderson	Déf.	Brady
Furlong	Déf.	Shink
Warren	Avants	Vallières
McCarron	Avants	Roy
Clements	Avants	Carney
Moore	Subs.	Thibault
Simmons	Subs.	Higgins
North	Subs.	Simpson

LIGUE DU C. N. R.

Terminal		Car-Dept.
Alexander	buts	Brown
Brown	défenses	Kelly
Gallagher	défenses	G. Bennett
Doyle	avants	M. Murray
West	défenses	L. Murray
McKell	avants	Banco
Eagan	subs	W. Bennett
Poster	subs	Carter
	sub	Arnold

Première période
1—Terminal...Gallagher .... .15
2—Car Dept...L. Murray 12.00
Deuxième période
Pas de point.

DEUXIEME PARTIE

Pouvoir Moteur		Bureau général
O'Grady	buts	Conlin
Parsons	défenses	Hutchinson
Whitty	défenses	Hutchinson
A. Pirrie	avants	O'Rourke
W. Pirrie	avants	Thompson
Johnston	avants	Brady
Oswald	subs	Monahan
	sub	Johansson
	sub	Barry

Première période
1—B. Général...Barry 11.00
2—P. Moteur...A. Pirrie 5.00
Deuxième période
3—B. Général...Barry 10.00
4—B. Général...O'Rourke 2.30
5—B. Général...Monahan 2.00

TROISIEME PARTIE

Turcot		C. N. Express
C. Culkin	buts	Tenney
Callahan	défenses	Paquette
A. Culkin	défenses	Noseworthy
Dempsey	avants	Robertson
Bianchi	avants	Summers
Colby	avants	Watson
Tremblay	subs	Kinnon
Fellows	sub.	
Pilkington	sub.	

Première période
1—C. N. Ex...Summers 5.00
Deuxième période
2—C. N. Ex...Watson 3.00

Le club Hochelaga

M. J. B. Poupard, propriétaire du club de baseball Hochelaga, nous prie d'annoncer que son club n'a rien de commun avec le Hochelaga Ind. qui fera partie de la ligue Indépendante, l'été prochain. Le Hochelaga continuera à jouer ses parties au coin des rues Nicolet et Ste-Catherine et s'appliquera à donner de belles exhibitions.

MALGRE les récents succès de Jack Delaney, le mi-lourd de Bridgeport, Conn., beaucoup de connaisseurs de boxe s'attendent à sa défaite aux mains de Jimmy Slaterry, de Buffalo, dans leur assaut de six rondes vendredi à New-York.

ANTHOLOGIE SPORTIVE

WALTHOUR et McNAMARA ont pris la première place dans la course de six jours en bicycle, devançant Kockler et Stockholm, de Chicago, à la cinquante-septième heure, ayant fait 1,?22 milles et huit tours.

* * *

MICKEY TRAVERS, de New-Haven, Conn., et Frankie LaFay, de Tory, se livreront un assaut de douze rondes ce soir, à Albany, N. Y.

* * *

EDDIE KETCHEL, de Toledo, O., a knockouté Erne Ross, de Casper, Wyoming, à Hot Springs, Ark., hier soir dans la dixième ronde.

PILULES MORO
POUR
LES HOMMES

Sont infiniment le meilleur remède que les hommes puissent employer contre les maladies de

Estomac
Dyspepsie
Palpitations
Maux de tête
Etourdissement

En enrichissant le sang, elles préviennent les

Rhumatismes
Névralgie?
Maladies du Foie.

Depuis trente ans, elles sont en grande vogue chez les hommes à qui elles conservent les forces et la santé.

Evitez les substitutions par les marchands intéressés. N'hésitez jamais et exigez les PILULES MORO pour les HOMMES. Si vous ne pouvez les obtenir de votre marchand, nous vous les expédierons par la poste, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Compagnie Médicale, MORO,
1566, rue St-Denis, MONTREAL.

Les Vieux COGNACS Monnet — V.O. $3.25 — V.V.S.O.P. $5.?

SANTAL CAPSULES MIDY — à prendre, rapide à soulager CATARRHE de la VESSIE

LA VAILLANTE EQUIPE DE HOCKEY FARNHAM

Le club de hockey Farnham, qui connait une très bonne saison cet hiver. Rangée supérieure, de gauche à droite: L. Starke, déf.; R. Potvin, subs. C. Starke, capt., et aile droite, R. G. Edward, gérant, S. O'Hara, subs. H. Bissonnette, subs. E. Lamoureux, subs.; rangée inférieure: O. Leduc, centre, C. A. Lussier, déf.; L. Lorimer, aile gauche, C. Morrissette, subs.

La seule Bière
vendue au prix courant
vieillie dans le bois,
suivant la bonne ancienne
méthode, et
non artificiellement
vieillie.

Silver Spring

Bière crémeuse succulente.
Porter et Extrait de Malt.

Montreal Distributing Co. Limited, Distributeurs
1020, rue DUROCHER — Atlantic 3572

Bureau d'Echange

Une phrase m'a cruellement frappée: "le coeur c'est un embarras dans la vie". Qu'en pensez-vous ? MESANGE.

Afin de faciliter à nos lecteurs et lectrices la lecture des réponses aux questions du bureau d'échange, et de la leur rendre plus intéressante, nous publierons désormais ces réponses précédées des questions.

QUESTION

Une phrase m'a frappée cruellement "Le coeur, c'est un embarras dans la vie". Qu'en pensez-vous ?

—MESANGE.

REPONSES

Amie, le coeur un embarras? Depuis quand? Pour moi, il est ma gaieté, il est mon bonheur, et même s'il me donnait de la peine, je l'aimerais encore ce coeur embarrassant.

—ROSINE.

Je plaindrais beaucoup une personne n'ayant pas de coeur, seulement. Il faut aussi se servir de sa raison.

HIRONDELLE FRILEUSE.

Un coeur trop affectueux, trop sensible, peut-être un embarras dans la vie en ce sens qu'il fait beaucoup souffrir et vous empêche d'être heureux. Mais un coeur raisonnable qui se laisse guider est n'est pas embarrassant. Mais entre nous il vaut mieux souffrir par le coeur que de n'en pas en avoir. A ma soeurette qui porte le si joli pseudo que ma chère grande a déjà fait sien et qui lui rappelle de si doux souvenirs. Ma sincère amitié. A bientôt ?—MYRZA.

Le coeur un embarras ?... ah non ! par exemple ! N'avons-nous pas "tout dit" en énonçant : "Cette personne n'a upas de coeur".

Et puis quel fardeau que la vie, avec ses amertumes et ses déboires, si nous n'avions pas pour nous réconforter, l'affection de nos parents, l'amitié si douce de vraies amies et même l'amour...

Cependant suivant un vieux dicton : "Toute médaille a son revers, et, un coeur qui se donne à tout venant, sans examen, est bien, en effet un embarras pour qui le possède et... souvent... pour autrui.

—ROSY.

Si ce coeur, que nous avons dans la poitrine, n'était qu'un viscère, ne servant que de pompe aspirante et refoulante ; que chacun serait heureux ici-bas ! Ne pouvant aimer rien ,ni personne, ne sachant pas détester ou haïr, ne connaissant ni les grandes peines ni les grandes douleurs morales, ignorant l'angoisse que donne la crainte, la crainte, la peur ou l'attente, ne ressentant jamais aucune joie vive, aucun battement de coeur ,aucune de ces émotions qui font vibrer l'âme ! Et c'est de tout cela que serait fait le bonheur celui qui ne posséderait point de coeur !

Mais après tout, n'est-il pas mieux d'être comme nous le sommes : d'en avoir un coeur, d'aimer, de souffrir, de pleurer, de jouir; car une vie, valant la peine d'être vécue, n'est-elle pas faite d'amour, de souffrances, de larmes et de joies ?

—BOHEME.

Le coeur, c'est un embarras dans la vie.

Non mon amie, selon moi, le coeur n'est pas un embarras... car c'est par le coeur que nous vivons — tant moralement que physiquement.

Lorsque nous aimons, c'est le coeur qui parle; lorsque nous pleurons, c'est le coeur qui souffre. L'amour s'enfuit de notre coeur, nous pensons n'aimer plus jamais. Mais le moment où nous nous y attendons le moins, Cupidon a lancé la flèche. Nous aimons, mais combien! Cet amour est différent, est fort et vrai. Si nous n'avions pas cet "embarras," que serait l'amour?

Aimez! Aimons tous; l'amour, c'est la vie. — GRILLON.

"A Marjolaine et Mésange: — Amicalement. Sur l'intéressante question: Le coeur est un embarras! Le coeur, étant l'organe principal, par conséquent nécessaire à la vie de l'homme, ne saurait, selon moi, être un embarras, puisque sans lui, point de vie possible. Il est un vase d'une fragilité telle que le moindre heurt peut le briser ... si le réceptacle de toutes les passions! Il joue un si grand rôle dans notre organisme, que toute émotion... la plus légère peine comme la joie trouvent leur répercussion en lui.

Et je crois que pour cette raison on le rend responsable des souffrances qui impriment si profondément leur sillon en nous! Seule la main de Pouvoir divin a pu façonner si délicatement ce bijou... en faire un chef-d'oeuvre! Et quel fonctionnement inimaginable!

Sous le coup de vives émotions, tantôt de joie, il vibre jusqu'à se dilater... ou il éclate, torturé ... si l'être qui le blesse en l'ensanglante.

Conclusion: Il ne faut pas médire du coeur, jusqu'à souhaiter s'il se pouvait n'en pas avoir. Si par lui on est meurtri quelquefois, par contre, que de jouissances il procure! N'est-ce pas à sa source que s'allument le plus délicieux sentiment qui xist sur trr ttaont,shrdlucmfwypshr existe sur terre et tout nous enchante. Que serait la vie sans l'amour... triste plaine désolée, aride! Présent magnifique de Dieu à l'homme — dont nous devons l'en bénir — pour alléger notre fardeau et nous préparer à aimer, dès cette vie, afin d'aimer sans mesure et sans fin dans l'Au delà le Dieu Incréé qui est l'Amour même.

De COEUR AIMANT.

Entre Nous

LEONNE—La bonne surprise que celle de votre lettre! Je comprends que votre silence est involontaire et que si vous venez moins souvent, votre pensée ne nous en est pas moins fidèle. Le temps est un maître impitoyable qui renverse bien des projets! Chrysanthème "Espérance" et "Arthur" liront sans doute ici que vous ne les oubliez pas et je prends note de votre autorisation à donner votre adresse aux petites amies de l'échange qui l'ont demandée ou la demandent. J'ai toujours hâte de vous lire amie Léonne, c'est vous dire que je vous attends toujours. Mes amitié.

ALICIA.—Pour plusieurs, ce jour est le plus long de l'année, parce qu'il ravive de tristes souvenirs, mais je crois que la vue des misères qui nous entourent nous donne pus de courage et nous prouvant que notre part est encore belle. J'aime toujours vous lire, petite amie, et A trouver votre sourire dans mon courrier... J'adresse pour vous. Je ne vous oublierai pas durant CES semaines de fatigues. A bientôt.

HENRIETTE DES LYS.—Je vous ai répondu et vous avez dû lire l'entrefilet depuis, n'est ce pas? Le Royaume n'est sentit de l'avalanche d'ouvrage qui accompagne une fin d'année. Je l'ai, le secret sera bien gardé, n'en doutez pas. Il me fait plaisir de vous savoir heureuse au milieu de nous et je souhaite que toutes les joies du Royaume soient vôtres.

Marjolaine

En Relisant nos Archives...

Dans la "Patrie", il y a quarante ans, il y a vingt ans, il y a dix ans

Mercredi, 11 février, 1885.

AFRIQUE—Les intrigues italiennes en Abyssinie et sur la mer Rouge ont pour effet de rapprocher la France et l'Allemagne qui ne voient pas sans inquiétude l'Angleterre se servir des Italiens pour dissimuler ses propres appétits de conquête.

LONDRES—Le séjour de Sir Charles Tupper à Londres l'an dernier a coûté au Canada la jolie somme de $41,000.00. Paye, Baptiste!

MONTREAL—Une requête signée de plusieurs centaines de citoyens a été présentée à Monsieur H. Beaugrand, directeur de la PATRIE, le priant de se laisser porter candidat à la mairie. M. Beaugrand a consenti.

MONTREAL—Dix mille enfants fréquentent cette année les écoles qui dépendent de la Commission scolaire de Montréal.

STE-CUNEGONDE — Le conseil municipal de Ste-Cunégonde se prononce unanimement pour la destitution en bloc de tout le corps de police de cette municipalité, du chef en descendant.

MONTREAL — Des capitalistes américains vont former une compagnie à Montréal pour l'abattage du porc et son exportation.

SOUDAN—Le général Gordon a été massacré à Kharthoum.

OTTAWA—Le gouvernement ne répond pas encore à l'offre qu'on lui a faite de lever un régiment canadien pour aller aider les Anglais en Egypte.

HAMILTON—Les ouvriers de Hamilton protestent contre le trop grand nombre d'immigrés anglais, irlandais et écossais qui viennent enlever le travail des Canadiens nés au pays.

Samedi, 11 février, 1905.

RUSSIE—Les Japonais vont commencer le siège de Vladivostock sitôt la fonte des neiges.

QUEBEC—M. Parent dit qu'il ne s'en ira pas. Sir Wilfrid va tenter sa médiation pour empêcher MM. Gouin et Turgeon de quitter M. Parent.

MONTREAL—En attendant qu'une solution intervienne dans la crise du parti libéral, on banquette M. Turgeon. Les sénateurs Béique et Dandurand, MM. Gervais, Langlois, Lemieux se prononcent nettement pour MM. Gouin et Turgeon, au risque même de déplaire à Sir Wilfrid.

ST-PETERSBOURG — Le Tsar va convoquer une assemblée populaire qui étudiera les moyens de doter la Russie d'un gouvernement plus démocratique sans amener des changements trop brusques.

NOS THEATRES—Aux Nouveautés: "Le Roman parisien", d'Octave Feuillet; au National: "La Tour de Londres", mélodrame en 5 actes.

MONTREAL—Eugène Tremblay, en remportant hier soir la victoire sur Bothner, est définitivement le champion lutteur de l'univers au poids de 135 livres.

MONTREAL—La situation à la Commission du port devient sérieuse. Les commissaires se sont chamaillés hier et la nouvelle que la commission actuelle serait supprimée et qu'une autre, où les influences politiques n'auraient rien à voir, serait nommée aussitôt après a jeté les commissaires dans la consternation.

MONTREAL—Malgré les persistantes rumeurs qui circulent au sujet de l'autonomie prochaine de l'université Laval de Montréal, M. l'abbé Curotte nous prie de dire qu'il n'a été rien communiqué d'officiel aux journaux là-dessus.

Jeudi, 11 février, 1915.

SUR LE FRONT—Les Français capturent la fameuse crête de N. D. de Lorette qui domine la région de Saint-Omer.

QUEBEC—Les funérailles de sir François Langelier sont les plus imposantes qu'on ait vues à Québec.

QUEBEC—L'opposition demande que l'on procède à l'élection partielle de Soulanges et qu'on rouvre l'enquête Mousseau-Bérard-Bergevin.

ROME—Le P. Wladimir de Ledochowski, Polonais, est élu général de la compagnie de Jésus, en remplacement du P. Werpz, Allemand, décédé.

MONTREAL—M. Frank Pauzé est installé comme président de la Chambre de Commerce.

MONTREAL—Soixante-seize jeunes filles prononcent leurs vœux chez les soeurs de Jésus-Marie, au couvent d'Hochelaga.

MONTREAL—Cent citoyens belges, établis au Canada, partent ce soir pour aller rejoindre leur régiment.

OTTAWA—On demande qu'une enquête très minutieuse soit faite sur les chaussures fournies aux soldats canadiens. Les plaintes ont été plus que nombreuses, et comme ces chaussures ont été payées $3.85 la paire, on veut que le peuple sache où est allé son argent et comment on traite le soldat.

WASHINGTON—La séance du Congrès a duré 54 heures. C'est un record d'obstruction. Le sujet en a été le droit du gouvernement d'acheter les navires internés par suite de la guerre. Il n'y a pas eu de décision.

S'INSTRUIRE EN S'AMUSANT

POUR DEVELOPPER SON VOCABULAIRE

Casse-Tête

L'Art de trouver les mots par leur définition

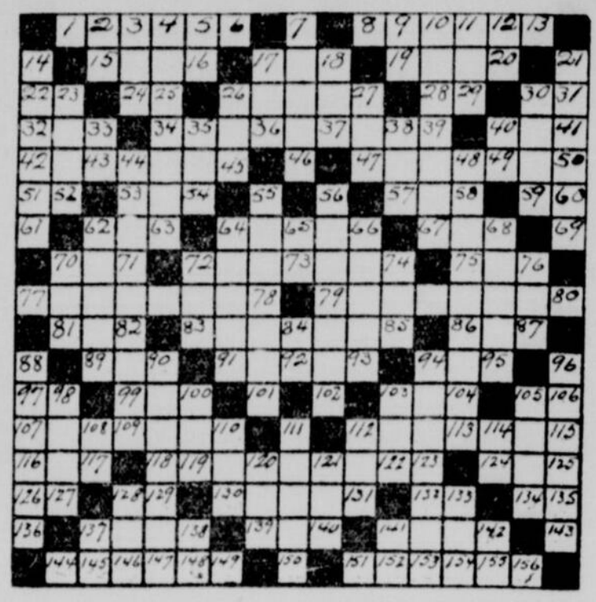

HORIZONTALEMENT

1— 6 Très petit.
8— 13 Individu fixé dans un pays étranger où il n'est pas naturalisé.
15— 16 Ce qu'on expose au jeu.
17— 18 Duvillon.
19— 20 Désir de boire.
22— 23 Préposition.
24— 25 Note de la gamme.
26— 27 Appareil flottant, indiquant la route en mer.
28— 29 Adjectif numéral.
30— 31 Fille d'Inachos changée en génisse par Jupiter.
32— 33 Gros serpent.
34— 39 Petit homme maigre et chétif.
40— 41 Petit livre contenant l'alphabet.
42— 45 Petit poisson de l'Atlantique.
47— 50 Insensibilité, indolence.
51— 52 Adjectif démonstratif.
53— 54 Préfixe signifiant Avant.
57— 58 Nom de deux chaînes de montagnes, l'une en Asie Mineure, l'autre en Crète
59— 60 Connaissance d'une chose.
62— 63 Se dit pour marquer une sorte d'hydrophobie dans laquelle le chien n'aboie pas.
64— 66 Longue perche.
67— 68 Nom de la première femme.
70— 71 Pièce ronde de métal, cannelée en spirale.
72— 74 Inflammation de l'artère sorte.
75— 76 Années.
77— 78 Chambre située sous un comble brisé.
79— 80 Sorte de flûte formée d'un roseau creux.
81— 82 Titre auquel les monnaies doivent être fabriquées.
83— 85 Petite coiffe de toile qu'on met aux enfants nouveaux-nés.
86— 87 Article simple.
89— 90 Adjectif possessif.
91— 93 Bête de somme des pays froids.
94— 95 Pronom personnel.
97— 98 Forme du prétexte AD.
99—100 Peigne qui garnit le métier de tisserand.
103—104 Préfixe signifiant égalité.
105—106 Adjectif possessif.
107—110 Petit marchand d'objets de peu de valeur.
112—115 Partie antérieure d'un temple ancien.
116—117 Instrument pour enfoncer les pavés.
118—123 Qui a rapport aux élections.
124—125 Femme du fils.
126—127 Forme du préfixe IN.
128—129 Métal.
130—131 Premier état des insectes, après leur sortie de l'oeuf.
132—135 Article contracté.
134—135 Pronom personnel.
137—138 Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait mouvoir un moulin.
139—140 Grande ouverte.
141—142 Que nous apportons en naissant.
144—149 Pierre calcaire, cuite et réduite en poudre.
151—156 La plus intérieure des enveloppes membraneuses du globe de l'oeil.

VERTICALEMENT

2— 15 Forme du préfixe IN.
3— 24 Habitation de certains animaux.
4— 64 A angles égaux.
5— 16 Pronom personnel.
7— 46 Capacité que doit voir un vaisseau fait pour mesurer un liquide ou des grains.
9— 19 Coutumes.
10— 67 Caprice brusque.
11— 29 Mot arabe signifiant source, fontaine.
12— 20 Support pour lampions.
14— 61 De la nature du suif.
17— 36 Préfixe signifiant avec.
18— 37 Prénom féminin.
21— 69 Qui se divertit, fait bombance.
23— 52 Celle des sept heures canoniales qui se récite après sexte.
26— 45 Gris brun.
27— 47 Roi d'Israël.
30— 59 Oiseau échassier.
32— 43 Forme du préfixe AD.
35— 54 Ordre de cérémonies.
38— 57 Ouvrage établi au bord d'une rivière pour diriger le cours de l'eau.
40— 49 Exclamation.
44—109 Nom rural des ridelles de charette.
48—113 Latte de sapin servant à recouvrir les maisons.
55—101 Crier en parlant de l'éléphant.
56—102 Nourriture.
62— 89 Arc-boutant servant à amoindir la mitoyenne.
64— 91 Faire des faux plis en bombant.
65— 73 Note de la gamme.
66— 93 Etendu, allongé.
68— 95 Greffes obtenues en transportant d'un arbre sur l'autre, une petite branche.
70— 81 Espace de terre resserrée entre deux côteaux.
72— 83 Adresse-talent.
74— 85 Epoque.
76— 87 Signal de détresse.
84— 92 Préfixe privatif.
88—136 Mortier de plâtre, de sable, etc.
90—147 Partie de l'armure qui protégeait le pied.
94—152 Qui ne conduit pas l'électricité.
96—143 Ensemble des bénéfices variables qui s'ajoutent à un traitement fixe.
98—127 Autrefois, grand vassal du roi.
100—119 Note de la gamme.
103—122 Temps du verbe aller.
105—134 Partie de la bride.
108—117 Pronom personnel.
110—130 Semblable.
111—150 Foyers des cheminées.
112—131 Petite prairie.
114—124 Préfixe - Eloignement.
120—139 Sorte de cabriolet.
121—140 Ornement en forme d'oeuf.
128—146 Manguier du Gabon.
133—154 Sans inégalités.
137—145 Autres (forme légal).
138—148 Terminaison des verbes première conjugaison.
141—152 C'est-à-dire (abr. latine)
142—155 Pronom personnel de qui-d'elle.

PROCES IMPORTANT DANS L'ABITIBI

Celui des époux Clément accusés d'infanticide. — Le procès en mars.

AMOS, 11 — (Du correspondant de la "Patrie") — Le procès des époux Clément accusés d'avoir empoisonné un nouveau-né, en octobre dernier, aura lieu aux assises spéciales de la Cour Criminelle ici à Amos en mars prochain.

Le grand connétable Lafleur part cette semaine pour sommer les témoins de la Couronne qui sont assignés pour le procès. Dix-huit témoins sont assignés par la Couronne. Ce sont des témoins d'Alfred, comté de Russell d'où viennent les accusés. On assignera les parents des accusés, une soeur et un oncle et trois compagnons d'enfance de l'accusé Zoël Clément.

Les jurés ont été assignés cette semaine. Ce sera le plus sensationnel procès que l'Abitibi verra depuis que nous sommes érigés en district judiciaire.

L'ART DE FAIRE DU BON PAIN, PAR DENT HARRISSON

Si l'on nous avait dit il y a dix ans que quelques livres de pâte passant par divers procédés sortiraient en pain rôti et croustillant, on aurait hoché la tête et cru que c'était du miracle. Cependant, ce miracle est devenu une réalité aujourd'hui et c'est à la grande boulangerie Dent Harrisson que nous le devons. La visiter, c'est acquérir des connaissances variées et utiles. Ainsi lorsque l'on contemple les pétrisseurs monstres et que l'on assiste à la mise au four de ces montagnes de pâte, on ne peut que s'extasier sur les progrès de la science et de la boulangerie Dent Harrisson qui met à profit ces bienfaits scientifiques.

La boulangerie Dent Harrisson s'est acquis une réputation universelle par son pain si savoureux et si nutritif. Les procédés les plus hygiéniques sont mis en vigueur et la pâte pétrie par un système mécanique arrive chez le client en un pain dodu, à la croûte mordorée et à la mie excellente. Visitez cette boulangerie et vous reviendrez chez vous émerveillés de ce que vous avez vu.

LAVALLEE DEVRA RESTER EN PRISON

QUEBEC, 11—La Cour d'Appel a rendu jugement sur l'appel de Lavallée, restaurateur de cette ville, condamné à la prison pour infraction à la loi des liqueurs. La Cour a maintenu la constitutionalité de la loi des liqueurs, contesté par l'appelant et confirmé la condamnation à la prison prononcée contre lui.

LES MOTS DES ENFANTS RACONTES PAR LEURS PARENTS

Andrée à sa maman:

—J'aurais beaucoup préféré, petite maman, d'être un petit garçon, ne crois-tu pas qu'il serait encore temps de changer?

* * *

Aux examens qui eurent lieu avant le jour de l'an:

Le professeur: Quel est le futur de voler?

L'élève: Aller en prison.

* * *

A genoux à l'endroit où son papa fait habituellement sa prière du matin, François, quatre ans, croise les bras et remue les lèvres.

La maman lui dit:

—Que fais-tu, chéri?

—Oh! bien, je fais comme papa, je fais ma prière et je ne dis rien.

* * *

Bob demande deux sous à sa maman.

—Qu'as-tu fait de ceux que tu avais hier?

—Je les ai donnés à une vieille femme.

—C'est bien, mon enfant. Tiens, en voilà deux autres. Mais pourquoi t'intéresses-tu tant que cela à cette vieille femme?

—C'est parce qu'elle vend des bonbons.

LE CANADA ET LA BELGIQUE

Conférence sur le Canada. —Nécessité d'une Banque Canadienne à Bruxelles. — Echanges commerciaux, etc., etc.

(Correspondance particulière)

BRUXELLES, 27 janvier.—Le 7 février, la Fédération des Licenciés en sciences commerciales donnera un grand banquet où son doyen, M. Louis Strauss, député d'Anvers, fera une conférence sur le Canada. M. Paul Hymans, ministre des Affaires Etrangères, sera présent et prendra la parole, ainsi que M. G. Langlois, commissaire général de la province de Québec.

—M. Léon Tombu fera une conférence à Bruxelles en avril prochain sur le Canada.

—Plusieurs importateurs belges m'ont exprimé l'avis qu'il devrait y avoir une banque canadienne à Bruxelles, afin de faciliter les opérations résultant des échanges économiques entre la Belgique et le Canada.

—Le Comité Central Industriel de Belgique étudie les moyens à prendre pour accroître les exportations belges au Canada, car en 1923, les exportations canadiennes en Belgique ont dépassé de 175 millions de francs les exportations belges au Canada.

—M. Langlois a eu la visite du directeur d'une des plus grandes firmes de la Rhénanie qui désire vendre sur le marché allemand les produits laitiers de la province de Québec. Des négociations sont en cours avec des firmes de Montréal.

La situation est critique en Perse

ALLAHABAD, Inde anglaise, 11 — Le "Pioneer" a publié hier la dépêche suivante de Téhéran:

"Le sort de la dynastie de Kadjar, la maison régnante en Perse semble de nouveau en suspens dans la balance. Le premier ministre Serdar Sepah, après une abstention significative à un salaam tenu par le prince héritier le 7 février, a envoyé un ultimatum aux Majlis (Assemblée nationale) l'invitant à choisir entre lui et Ahmad schar la premier choix entraînant l'acceptation de toutes ses propositions

UN CAMBRIOLAGE

Le logis de Mme E. Caron, 401 boulevard Monk, a été visité par des cambrioleurs hier après-midi entre 3 et 5 heures. Les maraudeurs se sont emparés de deux épingletts sertis de diamants, d'une montre en or et autres articles d'une valeur de $400.

Les voleurs sont entrés dans le logis au moyen d'une fausse clef.

FETE CHEZ LES ARTISANS DE HULL

Plusieurs officiers des succursales de Hull, Ottawa, etc., entrent en fonction.

C'est à Hull, au local de la succursale No 205, des Artisans C.-F. que vient d'avoir lieu conjointement l'installation des officiers des succursales de Hull, Ottawa, Wrightville et Aylmer. Cette fête a suscité une brillante manifestation. La cérémonie de l'installation fut dirigée par M. J.-A. Lapointe, organisateur général.

Les heureux élus officiellement décorés furent les suivants:

Succ. Hull, No 205. — Représentant du Conseil Exécutif: A.-A. Laflamme; président, E. Duchesne; 1er vice-président, Ludger Sylvestre; 2ème vice-président, Calixte Ducharme; secrétaire, Léopold Normand; trésorier, Zénon Boucher; 1er com.-ord., Clovis Pilon; 2ème com.-ord., Anthime Carrière; 1er censeur, J.-B. Trépanier; 2ème censeur, Aristide Thibault; 3ème censeur, J.-L. Lamarche.

SUCC. OTTAWA. — No 10

Rep. du Conseil Ex. J. P. A. Drapeau; Président, Adélard Chartrand; 1er vice-président, Nap. Casault; 2e vice-président, M. A. Boyer; secrétaire, L. A. Trépanier; trésorier, C. J. Bettez; 1er com.-ord. L. N. A. de la Salle; 2e com.-ord., Fra Bérubé; 1er censeurr, Hubert Demers; 2e censeur, A. E. Pageau; 3e censeur, Pierre Robert.

SUCC. AYLMER. — No 221

Rep. du Conseil Ex. Edouard St-Jules; président, Louis Lambert; 1er vice-président, Isidore Coderre; 2e vice-président, Arthur Croteu; secrétaire, Donat Croteau; trésorier, A. L. Lortie; 1er com.-ord., Arthur Archambault; 2e com.-ord., Ovila Coderre; 1er censeur, Wm. Fortin.

Succursale: St-Joseph, Hull, No 572. Représentant du Conseil Ex. Ladislas Fortin; prés. Laurier Viau 1er vice-prés. Eug. Nault; 2me vice-prés. Emile Dompierre; secrétaire, Lionel Gaumond; trésorier, Firmin Gaumond; 1er com.-ord. Thomas Amyot; 2me com.-ord. Achille Girard; 1er censeur, Richard Barette; 2me censeur, Arthur Henley; 3me censeur, René Chartrand.

Succursale J. A. Carrière, No 561. Représentant du Conseil Ex. Félix Legault; prés. Aug. Regimbald; 1er vice-prés., Thomas Gordreau, 2me vice-prés. Joseph Germain; sec.-trés, J. G. Larose; 1er com.-ord. Nap. Patry ; 2ème com.-ord., Joseph Laurin, 1er censeur, Donat Tremblay ; 2ème censeur, Henri Plante ; 3me censeur, Emile Beauline.

Après l'exécution des cérémonies d'installation, M. Duchesne, président actif de l'assemblée, invita M. Zénon Boucher, directeur général, à adresser la parole. Celui-ci fit brièvement ressortir les progrès exceptionnels de la Société des Artisans au cours de 1924 et indiqua les meilleurs gages d'espoirs pour la prolongation du concours du "Voyage à Rome" jusqu'à mai 1925.

MM. Adélard Chartrand, président de la Succursale d'Ottawa, M. L. Viau, président de la Succursale Wrightville, ainsi que M. Lapointe, organisateur, ajoutèrent quelques remarques encourageantes.

Et la réunion se termina gaiement, par du chant et de la musique, dans une atmosphère de vie familiale.

Comment se servir du nouvel appareil téléphonique "Bell"

Devant les membres du Rotary Club, hier, M. Frank G. Webber, gérant de la compagnie de téléphone Bell, section de Montréal, a donné une démonstration du nouvel appareil téléphonique qui sera bientôt installé partout. On sait qu'il s'agit de composer soit-même son numéro et que le tout se fait mécaniquement. Le conférencier était assisté de deux opératrices de la compagnie. Il déclara que cette séance était la première d'une série de démonstrations que la compagnie se propose de donner un peu partout, afin que le public apprenne à se bien servir de l'appareil avant qu'il soit installé dans toutes les demeures. Ce nouveau service sera d'abord inauguré dans la division Lancaster, en avril. La division Amherst suivra en juillet. Peu à peu, les vieux appareils seront ainsi remplacés. La compagnie annonce qu'elle est prête à donner une série de 25 démonstrations du genre et prie les organisations qui désire instruire des auditoires par ce moyen de communiquer avec les quartiers-généraux.

On remarquait, à cette conférence-démonstrative, le président du club, M. Pemberton Smith; l'honorable M. S. Sullivan, ministre sans portefeuille dans le gouvernement de Terreneuve; R.-G. Rendall, de Saint-Jean; sir Alex. Bertram, J.-G. Sullivan, de Winnipeg et plusieurs autres.

La Grèce s'adresse à la Société des Nations

LONDRES, 11. — Une dépêche d'Athènes à l'Exchange Telegraph mande que la réponse de la Grèce à la récente note de la Turquie concernant la récente expulsion de Constantinople du très révérend Constantinos le patriarche oecuménique de l'église catholique grecque, a été transmise hier soir à Angora.

Le document réfute la prétention des Turcs que l'expulsion du patriarche est purement une question d'ordre intérieur. La Grèce affirme que la question n'intéresse pas seulement l'administration intérieure de la Turquie, mais tous les signataires du traité de Lausanne. La note se termine en disant que la Grèce s'est adressée à la Société des nations.

SYMPATHIES

A sa dernière assemblée en date du 2 février 1925, il a été proposé par M. J.-H. Lavallée, secondé à l'unanimité, qu'un vote de condoléance soit pris à l'occasion de la mort de Mme Napoléon Dandeneault, épouse du capitaine de police, Napoléon Dandeneault, et que copie soit envoyée à la famille et aux journaux.

VENTE D'INCENDIE DE FOURRURES d'ALEXANDOR

AU LOCAL TEMPORAIRE:

198, rue McGill

(Vis-à-vis l'immeuble McGill)

Demain—à 8.30 A.M.

Manteaux de Seal d'Hudson A partir de **$150.**

Manteaux de Mouton de Perse A partir de **$125.**

Echarpes de Martre de la Baie d'Hudson A partir de **$35.**

Manteaux de vison, peaux choisies, à partir de.... $750
Manteaux de chat sauvage modèles de sport, à partir de..... $138
Manteaux d'écureuil, pleine longueur, à partir de.... $395
Manteaux de Kolinsky, véritables peaux russes, à partir de..... $375
Manteaux de caracul chevreau moiré noir, garnis de véritable chinchilla, à partir de..... $325
Manteaux de lapin Kolinsky, à partir de.... $135
Manteaux de véritable taupe grise, à partir de $195
Jaquettes de caracul, à partir de..... $75
Jaquettes de lapin blanc, à partir de..... $49
Echarpes de martre de roche, à partir de.. 37.50
Manteaux de fourrure pour enfants, à partir de 7.50

Faites votre choix pendant que ce vaste assortiment merveilleux est des plus complets.

Manteaux de Seal Chapal A partir de **$65.**

Manteaux de Seal d'Hudson Garnis d'écureuil, à partir de **$250.**

Echarpes de Renard A partir de **$12.**

A. J. Alexandor FURS LIMITED

Montréal Hamilton Halifax Ottawa Windsor

LES PROGRESSISTES REVIENNENT DE NOUVEAU A LA CHARGE

M. Forke déclare que les moyens pris pour empêcher notre pays de rétrograder dans le domaine économique n'ont pas été à la hauteur de la tâche à accomplir.—Il faut de nouvelles réductions dans le tarif des douanes.

LA PROTECTION, C'EST LE SALUT, DIT M. STEVENS

OTTAWA, 11 (Du correspondant de la "Patrie"). — Dans le développement de ses ressources naturelles le Canada a tout simplement rétrogradé au cours des deux dernières années, et les moyens qu'on a pris, dans tous les domaines, pour remédier au mal ont été tout à fait disproportionnés à la tâche à accomplir.

Cette opinion de M. Forke, chef des Progressistes, correspond assez bien avec celle de M. Meighen qui demandait hier au gouvernement où était le progrès accompli depuis deux ans.

L'Ouest a encore une foule de choses à demander au gouvernement. Les principales sont les suivantes:

Meilleurs taux ferroviaires.

Encore des réductions dans le tarif des douanes.

Construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Pourquoi le gouvernement n'imposera-t-il pas une autre révision du tarif à la baisse, puisque les manufacturiers, d'après M. King, n'ont jamais été aussi prospères qu'aujourd'hui?

Les Progressistes avouent franchement qu'ils se baseront sur cette déclaration pour obtenir de nouvelles faveurs tarifaires.

De son côté, M. Stevens, prêchant la doctrine protectionniste, dit que c'est la seule qui sauvera le Canada du désastre, c'est celle qui peut donner du travail à l'ouvrier.

L'ancien ministre conservateur dit que la méthode de taxes au pays cause le plus grand tort à l'industrie. Ainsi, la taxe d'affaires en Colombie-Britannique est de 19 pour cent dont 10 payés au gouvernement fédéral et 9 au trésor provincial. Dans de telles conditions, une industrie ne peut pas vivre et se développer, surtout lorsqu'il s'agit de faire concurrence aux Américains qui eux paient des taxes raisonnables.

Il est à craindre que plusieurs hommes d'affaires aillent transporter leurs bureaux généraux aux Etats-Unis, tout en continuant à fabriquer au Canada, afin d'éviter une partie de ces lourds impôts.

M. Stevens demande la protection sur nos ressources naturelles, entre autres la houille, le cuivre, etc.

M. Meighen, dans l'opinion du chef progressiste, a présenté un programme politique qui ressemble à un arbre de Noël; il y en a pour tout le monde. Cependant, l'Ouest refuse de prendre sa part en ce qui concerne la protection.

Il faudrait des surhommes pour faire accepter une telle politique à l'Ouest et il n'y en a plus.

Comme on le voit, la situation politique est bien définie dès les premiers jours de la session et les progressistes ne se gênent pas de dire qu'un jour viendra où l'Ouest gouvernera le Canada. Alors, cette partie du pays agira suivant le traitement qu'accorderont maintenant Québec et Ontario!

Et la séparation de l'Ouest? Les députés de cette partie du pays déclarent que le mouvement est réellement sérieux. Ils ne disent pas cependant s'ils songent à établir une république ou à faire partie des Etats-Unis, eux qui ne voient rien de bon ou de bien en dehors du territoire américain.

Ce débat sur l'adresse durera-t-il longtemps? Plusieurs croient maintenant qu'il n'y aura pas d'amendement et, par conséquent, la discussion ne se prolongerait pas outre mesure.

L'honorable Gedeon Robertson, ancien ministre du Travail, a été nommé chef conservateur du Sénat pendant l'absence de sir James Laugheed, forcé de prendre un congé de convalescence de quelques semaines.

Au Sénat, hier, l'honorable Jules Tessier a longuement parlé de la question du transport, du développement de nos ports, spécialement de celui de Québec. Il a prononcé un discours très intéressant.

M. Chevrier, député d'Ottawa, présentera de nouveau son projet de loi concernant le droit d'auteur. C'est exactement le bill qui n'a pas été accepté à la dernière session.

Les députés de la Colombie-Britannique continuent toujours à s'intéresser aux Orientaux et M. Neill a préparé toute une série de questions au sujet des Chinois entrés au Canada l'an dernier.

OPINION DU CHEF PROGRESSISTE

M. Robert Forke, reprenant le débat sur l'adresse au discours du Trône, croit que les problèmes du Canada peuvent être résolus par les efforts intelligents du peuple, avec plus de succès que par les gouvernements ou la législation. Il y a une trop grande tendance à se désintéresser de questions importantes pour tout laisser aux gouvernements. Il faudrait des superhommes pour accomplir ce que l'on attend d'eux et malheureusement cette catégorie d'hommes supérieurs n'existe plus de nos jours. Le développement d'entreprises privées de même que des utilités publiques est souvent trop oublié en faveur de telle ou telle législation qui fait perdre au Canada de ses avantages.

Depuis deux ans

NOTRE PAYS A RETROGRADE

au point de vue fédéral, provincial et municipal. Il est du devoir des gouvernants de voir à faire disparaître les obstacles au progrès national. C'est le peuple ensuite qui verra au progrès du pays, mais seul il ne peut rien faire. Il faut lui en faciliter la tâche. M. Forke croit aussi qu'il y a une chose qui devrait être changée, c'est la manie de toujours critiquer le gouvernement. Ce dernier n'est certainement pas responsable de tous les maux qui existent. Le Canada est un pays difficile à administrer, les intérêts économiques ne sont pas les mêmes dans diverses sections du pays. C'est encore une raison pour s'entr'aider, pour ne pas laisser le gouvernement seul pour tout faire. Quant aux discours entendus hier, celui du chef de l'opposition verse dans le pessimisme et celui du premier ministre dans l'optimisme. Tous deux ont cité de nombreuses statistiques à l'appui de leurs théories. Les deux ont tort. Il ne faut pas désespérer de la situation mais il ne faut pas non plus voir tout en rose. M. Forke aime à croire que l'honorable MacKenzie King ne songe pas sérieusement à dire que le Canada a surmonté toutes les difficultés. Référant au dernier manifeste du chef de l'opposition il remarque que personne n'a été oublié. M. Meighen a parlé des cultivateurs, des marchands, des manufacturiers, et du public en général. C'est un

VERITABLE ARBRE DE NOEL.

Il y en a pour tout le monde, pour tous les goûts. C'est brillant, mais ce n'est pas de l'or. Aucun argument ne pourra convaincre la population de l'Ouest que la protection est à leur avantage. Cette politique fiscale ne dit rien de bon aux producteurs du blé. Ce qu'il faut, ce n'est pas une politique pour une section du pays, mais pour tout le Canada, du Pacifique à l'Atlantique. Lorsque la politique nationale de sir John A. Macdonald a été établie le Canada n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Maintenant nous possédons de nombreux pouvoirs d'eau, les Canadiens sont assez énergiques et hommes d'affaires pour les exploiter industriellement, pour faire concurrence à leurs adversaires dans le monde entier. Nos industries doivent avoir un capital solide de 100 pour cent et ne pas payer de dividende sur de prétendus capitaux qui n'ont jamais existé. Il ne devrait pas, non plus, y avoir d'immigration sans colonisation, car faute de travail il y a aujourd'hui plus de personnes qui quittent le pays qu'il en arrive. Notre jeunesse prend la route des Etats-Unis. Le chef progressiste croit que la question des ressources naturelles de l'ouest devrait être réglée et une conférence finale devrait avoir lieu à ce sujet entre le fédéral et les provinces. M. Forke annonce que

LES PROGRESSISTES INSISTERONT DAVANTAGE POUR DE NOUVELLES REDUCTIONS TARIFAIRES

car le discours du premier ministre indique que jamais les manufacturiers n'ont été dans un état aussi prospère. Puisque tel est le cas il croit que le tarif peut être réduit sur des choses qui ont été laissées de côté dans les récentes revisions tarifaires. La question du transport est d'une importance vitale, c'est

LA VIE MEME DE LA NATION

dit M. Forke. C'est le temps de la régler. Dans un avenir pen éloigné, sous des conditions de vie avantageuses, la plus grande partie de la population, la plus forte majorité, vivra à l'ouest des grands Lacs. A cette époque, le peuple de l'ouest sera prêt à rendre justice à Ontario et à Québec, autant que ces provinces sont aujourd'hui appelées à rendre justice à l'ouest. Relativement à la

REFORME DU SENAT,

il espère que ceux qui en parlent auront le courage de faire quelque chose. C'est un non sens qu'un corps public non électif puisse dicter aux représentants du peuple. Le Canada possède de vastes ressources naturelles et l'on sait ce que le Pacifique Canadien et le Canadien National ont fait pour leur développement. Si le chemin de fer de la Baie d'Hudson était construit, il y aurait d'importantes découvertes minières dans le nord du Manitoba.

M. J.-S. WOODSWORTH

chef des travaillistes, trouve qu'il y a trop de généralités dans le discours du Trône. On n'y trouve pas de politique bien définie, tout est vague. Il appuie fortement la modification de la constitution afin de légaliser la loi des différends industriels. Dans les conditions actuelles on pourrait peut-être s'attaquer à d'autres lois fédérales et les faire déclarer ultra vires par le conseil Privé d'Angleterre. Une telle situation est insupportable. Le Canada doit savoir exactement où il en est avec cette affaire. Les Pères de la Confédération nous ont pourvu d'une Constitution il y a soixante ans et c'est encore aux Canadiens de dire ce qu'il leur faut. Les banquiers, dit-il, parlent beaucoup de prospérité générale, jusqu'à présent on ne la constate que chez cette classe de la population. Mais les banquiers eux-mêmes demandent certains changements de conditions. La

SITUATION ACTUELLE AU CANADA EST DECOURAGEANTE

le chômage est général. C'est un problème sérieux puisque le gouvernement fédéral prétend ne pouvoir rien faire, le tout étant de la juridiction provinciale. Ce ne sera pas au moyen d'objections légales et techniques que l'on pourra régler l'un des pires problèmes de l'humanité. La politique d'immigration du gouvernement est en grande partie responsable de ce chômage. Il n'a plus le droit d'ignorer les appels, de ne pas entendre le cri de ceux qui ont faim. Il est inutile de songer à augmenter la production, ce qu'il faut c'est améliorer le pouvoir d'achat du dollar canadien. M. Woodsworth dit que nous possédons les ressources naturelles, nous avons des capitaux suffisants pour les développer, alors il se demande pourquoi il y a tant de canadiens qui sont sans ouvrage.

LE COUT DU GOUVERNEMENT AU CANADA,

comprenant l'administration fédérale, provinciale et municipale, en une seule année s'élève à $802,787,855, dit M. Woodsworth, soit une moyenne de $89 par tête de population ou $445 par famille de cinq personnes. De plus il ne faut pas oublier que l'un des résultats de la guerre fut de transférer la richesse du pays à un petit groupe. Sur les obligations de la Victoire seulement le peuple paie $100,000,000 par année; la moitié de ces obligations ne paient pas d'impôt. Lorsqu'on étudie la situation financière du Canada il ne faut pas oublier le placement américain. Nos voisins en 1922 avaient deux billions de dollars placés au Canada. L'intérêt de cet argent sort du pays. Si une telle situation persiste, bientôt les ont besoin.

—Et la Colombie Britannique?

La politique de protection devrait s'appliquer à tout le Canada. Les produits américains entrant au pays devraient être taxés comme les nôtres le sont lorsqu'on les expédie aux Etats-Unis.

M. Stevens dit que ce sont les Canadiens et non les Américains qui devraient faire les conditions tarifaires de notre pays.

L'honorable G.-P. Graham dit que les chemins de fer canadiens paient 50 cents la tonne de plus que les chemins de fer américains pour leur charbon.

Alors développons nos houillères au moyen de la protection.

M. JOHN MILLAR

progressiste de Qu'Appelle, prétend que la plus grande détresse existe dans l'Ouest à cause de mauvaises récoltes et des taux de fret trop élevés.

Le gouvernement fédéral a souvent mal placé son argent. Ainsi on a dépensé $100,000,000 pour le canal Welland, argent qui aurait dû être utilisé ailleurs. Maintenant il est question de la canalisation du Saint-Laurent aux Grands Lacs. Au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson il est étrange, dit M. Millar que l'Est du Canada s'y objecte tout à coup après avoir dépensé $21,000 sur cette entreprise. C'est une affaire sérieuse que cette opposition, c'est une erreur grave qui pourrait bien faire perdre un excellent marché aux fermiers canadiens. Le député de Qu'Appelle prétend que la réduction des taux de fret, d'après l'entente de la Passe du Nid de Corbeau, a sauvé les cultivateurs de l'Ouest de la banqueroute. Cette partie du pays a le droit de demander ce qu'il lui faut pour prospérer. Le devoir des Progressistes est donc de demander de plus grandes réductions tarifaires. Le Parlement n'a pas le droit d'ignorer les provinces des Prairies il faut faire cesser les

RUMEURS DE SECESSION

—En parle-t-on sérieusement? demande M. Hocken.

—C'est beaucoup plus sérieux que le croit le public en général, réplique M. Millar. Il regrette aussi que les fabricants d'instruments aratoires refusent d'uniformiser les différentes pièces de leurs machineries, ce qui épargnerait de l'argent aux cultivateurs.

Le docteur Anderson, conservateur de Halton, continuera le débat aujourd'hui.

La chambre s'ajourne à 9 h. 30.

CANADIENS NE SERONT QUE DES SCIEURS DE BOIS ET DES PORTEURS D'EAU

Le chef travailliste dit que le discours du Trône a été un désappointement pour la classe ouvrière du Canada, le gouvernement ignorant ses promesses.

Ces promesses datent de 1921. De plus dans bien des cas, le gouvernement paie moins ses employés que ceux des entreprises privées faisant un travail similaire. Le ministre du Travail aurait aussi avoué que la journée de huit heures n'est pas imposée parce qu'elle interviendrait avec certaines entreprises privées.

UN DEFI

L'honorable James Murdock met M. Woodsworth au défi de prouver ce qu'il avance. C'est d'ailleurs la méthode de déclarations de M. Woodworth dans différentes parties du pays.

M. Woodsworth dit qu'il a traversé le Canada depuis la dernière session, partout il a trouvé du mécontentement et du chômage. Le peuple demande enfin que ses droits soient reconnus, que l'on tienne compte de la situation dans laquelle il se trouve.

L'HONORABLE H.-H. STEVENS

de Vancouver, ancien ministre du Commerce, traite spécialement de trois sujets: les impôts, le transport et notre développement industriel. Le gouvernement devrait s'appliquer sérieusement à résoudre ces problèmes. L'impôt sur le revenu tel qu'appliqué nuit aux affaires, détourne le capital étranger. Les Américains tout en restant chez eux peuvent faire des opérations importantes dans notre pays et ne pas être soumis aux ennuis de nos taxes. Le gouvernement a failli à son devoir à ce sujet. Quant au problème du transport, la décision de la cour suprême du Canada, relativement à l'entente de la Passe du Nid de Corbeau, ne le règlera pas. Faire plaisir aux producteurs de blé de l'Ouest n'est pas suffisant. Il faut aussi songer aux intérêts de la Colombie Britannique, aux industries des Provinces Maritimes. Pourquoi le gouvernement accorde-t-il une subvention à une compagnie étrangère pour réduire les taux océaniques, lorsqu'il possède lui-même une flotte de navires marchands? Le monopole dont parle le gouvernement n'est que pour

MYSTIFIER LE PUBLIC.

Quant au coût de la vie, l'opposition a toujours maintenu que le gouvernement faisait fausse route dans ses méthodes. Le Canada a besoin de travail pour ses ouvriers; il est donc souverainement injuste d'exiger qu'ils soient soumis à la concurrence des ouvriers d'Europe dont les conditions de vie ne sont pas les nôtres. Le parti conservateur est en faveur de la protection industrielle. L'an dernier le Canada a exporté 4,300,000 cordes de bois de pulpe; 1,337,000 cordes de bois le tout pour le plus grand avantage des ouvriers américains. La même situation existe pour une foule d'autres ressources naturelles. M. Stevens cite la préférence britannique sur les chaussures comme étant contraire aux intérêts des ouvriers canadiens. Il ne s'oppose pas au principe de la préférence britannique du moment qu'elle ne nuit pas aux Canadiens. Il est facile de constater que la première tentative du gouvernement de réduire le tarif a été désastreuse. Dans l'industrie de la chaussure la politique du gouvernement a jeté des milliers d'ouvriers sur le pavé. Ce que le parti conservateur désire c'est une grande expansion des affaires.

Le discours de M. Stevens a souvent été interrompu par des libéraux et même par des progressistes indépendants tel que M. Neill. Ce dernier, au grand plaisir de la députation ministérielle, dit que certains patrons de sa province, Colombie Britannique, augmentent leurs affaires.

—M. Robb demande à M. Stevens s'il demande un droit de douane sur le charbon.

—Certainement, réplique M. Stevens, les Provinces Maritimes en

ON DEMANDERA DAVANTAGE AU GOUVERNEMENT

Certains députés ne sont pas satisfaits de cette mesure.

NON ENIVRANTE

TORONTO, 11—L'élément "wet" du parti conservateur ne se contentera pas de la bière de 4.4 pour cent que lui promet le discours du trône. M. F. W. Wilson, député de Windsor, a donné avis à la législature hier après-midi que "de l'avis de cette Chambre il est désirable qu'une loi soit adoptée à la présente session pourvoyant à la vente de la bière, des spiritueux et du vin sous une régie, d'après le principe de l'option locale."

Par contre, le whip conservateur, M. W. H. Ireland, de Hastings, a déclaré que l'amendement donnerait satisfaction à 75 pour cent des "wets".

"Nous voulons la bière de sept pour cent, déclara M. J. A. Pinard, député libéral d'Ottawa—Est et ancien whip de son parti. M. Pinard présenta à la dernière session un bill demandant d'autoriser la vente de cette bière."

"C'est exactement ce que j'ai préconisé l'an dernier, déclara M. Edmond Proulx, député libéral de Prescott. J'ai appuyé le bill de M. Pinard, mais je proposai en comité la bière de 5 pour cent. Je crois que la chose donnera satisfaction à un bon nombre de ceux qui sont opposés à la loi de tempérance."

Le premier ministre Ferguson a expliqué l'amendement à la loi ontarienne de tempérance, annoncé dans le discours du trône. Il a dit que la loi autorisait la vente de la bière d'une teneur alcoolique de 4.4 pour cent au lieu de 2.5 pour cent. Il affirma que les expériences de laboratoire et autres provient que cette bière de 4.4 pour cent n'était pas enivrante. Il reconnaît que l'amendement ne fera pas plaisir à tout le monde.

Cette bière de 4.4 pour cent se vendra dans les buvettes, les épiceries, les restaurants et dans tous les établissements vendant la bière actuelle. Des expériences ont été faites sous la direction de l'hon. M. Nickle pour prouver que cette bière n'est pas enivrante encore qu'elle soit plus potable. De cette façon l'esprit de la loi est sauf.

FUSILLADE A LA CHAMBRE TURQUE

CONSTANTINOPLE, 11. — Pendant une contestation à l'Assemblée Nationale, hier, Halid pacha, député d'Ardahan, tira un revolver et fit feu à plusieurs reprises sur le député AH d'Afioum-Kara-Kissar, qui fut légèrement blessé par une balle tirée par une personne inconnue.

Examen de géométrie:

—Qu'est-ce qu'un cercle?

—C'est un endroit où papa perd son argent chaque soir.

Un gros monsieur est en visite chez la maman de Bob.

Le gros monsieur. — Viens sur mes genoux, Bob.

Bob. — J'peux pas, t'as déjà mis ton ventre dessus...

L'AMEUBLEMENT MODERNE

DE QUOI MEUBLER DEUX CENTS MAISONS AU MAGASIN GOODWIN'S

Pendant la vente de meubles de ce mois-ci, le troisième étage du grand magasin de l'ouest attire beaucoup de monde.

LES STYLES QUE L'ON RENCONTRE

Cent maisons peuvent être entièrement meublées avec les meubles et les articles d'ameublement actuellement en vente à la maison Goodwin, et dont les prix se trouvent réduits de $50 à $100, pendant le mois de février. Mais, si on prenait tout ce que le magasin garde, en plus, dans ses vastes entrepôts de la rue Victoria, on aurait assez de meubles pour garnir deux cents maisons!

Cette seule constatation montre l'immensité de superficie du troisième plancher de ce grand magasin à rayons et les merveilleuses valeurs offertes pendant ce mois tant attendu de ceux qui savent acheter dans le bon temps.

On l'a compris, d'ailleurs, et les annonces que la maison a faites, pour cette occasion, ont attiré et attirent encore des foules considérables.

Prenez, par exemple, l'ascenseur, et vous verrez tout le monde qui monte au troisième. Le spectacle est intéressant. Des gens de tout âge et de toute condition circulent entre les rangées de meubles, regardent toute cette armée d'ébénisterie, examinent de près le dessin et le style des ameublements, computent les prix, escomptent sur les facilités de paiement du "Club des Amateurs de Beaux Meubles", remplissent la formule au comptoir des contrats, se félicitent de leur bon coup et s'en retournent satisfaits. Ils n'ont plus qu'à attendre l'arrivée du porte-faix qui leur apportera demain les meubles acquis à si bon compte et qui leur arriveront bien emballés.

Et c'est pour toutes ces raisons que l'on voit tant de monde, pendant ce mois-ci, chez Goodwin.

La clientèle se trouve aussi attirée par la courtoisie du personnel.

M. Lappin, le chef du rayon des meubles, est une homme très avenant. Parlant facilement le français. M. Lappin accueille tout le monde avec un sourire. Au service de la maison depuis nombre d'années, il se trouve à la tête du département le plus vaste et le plus riche du magasin, car, en plus de contenir tous les ameublements de maison, ce département comprend aussi les appliques électriques, les lampadaires et les abat-jour, les services à vaisselle et tous les articles de la table.

Ce département compte aussi plusieurs vendeurs canadiennes-français.

M. Barthélemy Barrette, quoique le plus jeune en âge, compte onze années de service et connaît bien sa ligne.

M. Sylvio Lalonde, est, depuis la guerre, au service de la maison, y étant entré après son service militaire dans le C. O. T. C., le régiment canadien-français du major Paul-Emile Ostiguy.

Tous deux vous indiqueront les différents styles des meubles et ils sont nombreux. Il y a les styles anglais du temps de la reine Anne et de Guillaume et Marie, puis le style Colonial, qui vint plusieurs siècles après. Il y a le style américain georgien, du sud des Etats-Unis et qu'avait adopté la vieille noblesse d'autrefois. Parmi les styles français, on remarque le style Louis XV et celui du règne de Louis XVI, aux lignes d'une pureté et d'une finesse remarquables; puis, le style jacobin et celui de l'époque napoléonnienne et de l'empire. On trouve même le style de la renaissance italienne et de la renaissance espagnole plus massifs et plus ornementé. Il se distingue par le buffet à armoire sans glace et par les pieds massifs des tables et des chaises.

Parmi les bois, il y a les noyers mats et brillants et surtout le noyer français, au ton doré et chaud, qui jouit d'une grande vogue; puis, on a l'acajou et le chêne, le noyer circassien, le mérisier et l'érable. Pour les incrustations, on se sert d'ébène et de bois de rose.

Beaucoup de ces meubles sont recouverts d'un vernis spécial, qu'on appelle "No-Mar" et qui est à l'épreuve du marquage par la chaleur et le liquide bouillant, comme le thé et le café. Autrefois—et il n'y a pas bien longtemps de cela—il fallait se servir de sous-plats pour ne pas brûler le bois de la table et faire craquer l'enduit; mais, avec le procédé "No-Mar", on n'a pas à prendre toutes ces précautions.

Ce soir et demain, on démontrera à l'étalage et dans le rayon des meubles l'efficacité du vernis "No-Mar".

Parmi l'ameublement de salle à manger—et c'est un détail intéressant qu'il ne faut pas oublier— on voit le modèle qui a été choisi pour le train-exposition canadien en France. Or, un jour que M. Barrette servait des clients, il vit arriver un couple canadien-français qui lui demanda de voir l'ameublement qui avait été exposé dans le train-exposition, dans son voyage d'Europe. M. Barrette fut tout surpris et les Canadiens-français lui expliquèrent qu'ils se trouvaient en France, lors du passage du train-exposition et qu'ils avaient été frappés par la beauté du modèle qu'ils voulaient maintenant acheter.

Ceci démontre bien que le monde est petit, en somme!

De ce dernier détail découle une grande leçon: que tout peut se vendre du moment que le public est à même de le savoir, surtout par l'entremise de l'annonce. Nous n'en voulons pour preuve que la foule qui afflue ces jours-ci, chez Goodwin.

LA DANSE DE SAINT-GUY

Se manifeste par une contraction des muscles du visage et des membres.

La chorée, ou comme elle est plus généralement connue la danse de Saint-Guy, est une maladie qui attaque ordinairement les jeunes enfants, bien que les personnes plus âgées peuvent en être aussi affligées. Les symptômes les plus ordinaires sont une contraction des muscles du visage et des membres. A mesure que la maladie augmente, la contraction prend la forme de spasmes, dans lesquels le mouvement rapide peut être limité à la tête ou tous les membres peuvent être affectés. Souvent le malade est incapable de garder quoique ce soit dans ses mains ou de marcher d'un pas ferme. Dans les cas plus graves, l'usage de la parole souvent est affecté. La maladie est due à la faiblesse des nerfs et le soulagement vient par une provision de sang riche, qui nourrit et renforcit les nerfs. Les Pilules Roses du Dr Williams ont remporté les plus grands succès en atteignant ce mal par leur effet spécifique sur le sang, qu'elles enrichissent et purifient. L'exemple suivant montrera ce que les Pilules Roses du Dr Williams peuvent faire dans cette maladie. Mme S. E. Makins, Parry Harbor, Ont., dit: "Quand j'étais jeune fille je souffris beaucoup de la danse de Saint-Guy. Mes parents essayèrent plusieurs remèdes mais sans succès. Je devenais de plus en plus mal et pouvais à peine marcher sans tomber. Je dus quitter l'école et n'avais plus de contrôle sur mes nerfs ni mes actions. Finalement une voisine me conseilla d'employer des Pilules Roses du Dr Williams et l'emploi de ces pilules pendant une couple de mois, me remit en santé et n'eus plus d'attaque de cette maladie depuis. J'ai cependant pris les pilules à différentes époques, quand je me sentais pas bien et ai trouvé qu'elles étaient ce que vous prétendiez, si on en fait un loyal essai."

Vous pouvez vous procurer des Pilules Roses du Dr Williams chez tout marchand de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville Ont. (ann

ON NE PEUT SEPARER LES DEUX POINTS

Dettes et réparations ne font qu'un seul problème.

ON S'IMPATIENTE

PARIS, 11. — L'impression officielle causée par la note anglaise relative aux dettes interalliées est plus favorable que celle produite sur les journaux français, a-t-on déclaré hier, dans l'entourage de M. Edouard Herriot. On considère les suggestions anglaises comme très généreuse et ne présentant qu'une seule difficulté importante en ce qu'elle sépare la question des dettes de celle des réparations. Le pays, de l'avis des milieux officiels, n'est pas encore prêt à étudier ces deux questions séparément.

C'est là, dit-on, le seul point qui empêche d'accepter immédiatement la note Churchill comme base d'un règlement des dettes de la France à la Grande-Bretagne.

Les habitants des régions dévastées du nord de la France s'impatientent de la lenteur avec laquelle les réparations arrivent. Ils ont tenu des manifestations inquiétantes dernièrement. Les milieux officiels craignent que l'opposition ne se serve pour attaquer le gouvernement d'une proposition qui consisterait à payer la Grande-Bretagne sans donner à la France l'assurance qu'elle recevra ce à quoi elle a droit de l'Allemagne.

Les experts du ministère des finances sont occupés à étudier la note Churchill et à calculer ce qu'elle signifie précisément. Dès que leur travail sera terminé, le cabinet étudiera la question en pleine connaissance de cause avant de formuler une réponse finale. Il appert que le président du conseil est résolu de refuser toute explication au parlement.

AVAIT DE GRAVES PALPITATIONS DE COEUR

Mme C. Martin, R.R. No 2, Orillia, Ont., écrit:—"Je souffrais depuis longtemps d'affection du cœur et avais souvent de graves attaques. Je m'évanouissais parfois, et mon mari fut obligé d'avoir quelqu'un pour rester continuellement avec moi. Il me donna tout ce dont il pouvait penser pour voir si cela pouvait me faire du bien, mais rien ne semblait me soulager. Une amie vint me voir un jour et me conseilla d'essayer les

PILULES MILBURN POUR LE COEUR ET LES NERFS

Mon mari alla m'en chercher deux boîtes, et après que j'eus fini la première, je me sentis une toute autre femme. Je ne puis assez les recommander à toutes celles qui souffrent de toute affection du cœur ou des nerfs".

Les Pilules Milburn pour le cœur et les nerfs sont en vente depuis 30 ans et sont préparés exclusivement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

"En vente chez tous les pharmaciens."

LA BAGARRE A FAIT 2 VICTIMES

MARSEILLE, 11.—Deux personnes blessées pendant les désordres causés par l'intervention des communistes dans une assemblée du parti catholique, sont mortes hier après-midi.

FACULTE DES LETTRES

M. Dombrowski étant indisposé, le cours public (littérature française) du mercredi soir, 11 février et les cours de pédagogie (enseignement secondaire) du jeudi, 12 février, sont renvoyés à une date ultérieure.

BEAUTE

Une masse de cheveux lustrés

"Danderine à 35c accomplit des merveilles pour la chevelure de toute jeune fille.

Jeunes filles! Essayez ceci! Quand vous peignez et arrangez vos cheveux, humectez simplement votre brosse à cheveux avec un peu de "Danderine" et passez-la à travers vos cheveux. L'effet est merveilleux! Vous pouvez arranger vos cheveux immédiatement et ils paraîtront deux fois aussi épais et fournis — une masse de cheveux lustrés, vigoureux et possédant cette incomparable souplesse, fraîcheur et abondance.

Tout en embellissant les cheveux "Danderine" renforcit et stimule chaque cheveu à pousser épais, long et vigoureux. Les cheveux cessent de tomber et les pellicules disparaissent. Procurez-vous une bouteille de "Danderine" dans toute pharmacie ou comptoir de toilette et voyez simplement comme vos cheveux paraissent frais et vigoureux après cette excellente préparation rafraîchissante.

CUNARD
ANCHOR
ANCHOR-DONALDSON

DEPARTS D'HALIFAX

Fév. 23 Antonia à Ply., Cher. Lond'e
Mar. 2 Carmania à Q'town, Liverpool
Mar. 9 Ausonia à Ply., Cher., Lond'e
Mar. 16 Caronia à Q'town, Liverpool
Mar. 30 Antonia à Ply., Cher., Lond'e
Mar. 30 Saturnia à ..... Glasgow
Avril 13 Athenia à ..... Glasgow
Avril 13 Caronia à Q'town, Liverpool
Avril 20 Andania à Ply. Cher., Hamburg

DEPARTS DE NEW-YORK

Fév. 14 Caronia à Q'town, Liverpool
Fév. 14 Assyria à Moville, Glasgow
Fév. 21 Aquitania à Cher. S'thampton
Fév. 21 Columbia à Moville, Glasgow
Fév. 21 Antonia à Ply., Cher., Londres
Fév. 21 Lancastria à Q'town, Liverpool
Fév. 28 Berengaria à Cher., S'thampton
Fév. 28 Carmania à Q'town, Liverpool
Fév. 28 Cameronia à Moville, Glasgow
Mars 7 Auranin à Q'town, Liverpool
Mars 7 Ausonia à Ply., Cher., Londres
Mars 7 Athenia à Moville, Glasgow
Mars 14 Caronia à Q'town, Liverpool
Mars 14 Andania à Ply. Cher. Hamburg
Mars 14 Aquitania à Cher., S'thampton
Mars 21 Columbia à Londerry, Glasgow
Mars 21 *Lancastria à Q'town, Liverpool
* De Boston Mars 22

CROISIERES DEPARTS de N-YORK
Fév. 17 Mauretania à la Méditerranée
Fév. 24 Tuscania aux Antilles

Brochurettes illustrées, listes de départs, etc., sur demande.

THE ROBERT REFORD CO., LTD
Montréal. (Tél. Main 5652.)
Ou aux agents locaux.

Remplacez vos pneus par des pneus ballon Cordés Royal "Dominion"

—durant le garage d'hiver de votre auto —ou, commandez-les pour le printemps.

Economisez le coût du maintien d'un auto "usagé," qui se déprécie en valeur.

Economisez les factures pour réparations. Les Pneus Ballon Cordés Royal "Dominion" réduisent au minimum les vibrations qui ruinent votre auto!

Vous obtenez un surplus de valeur de revente ou d'échange qui paie plus que le prix des Pneus Ballon Cordés Royal "Dominion."

—et vous voyagerez dans un auto qui possèdera un nouveau confort et de la distinction!

DOMINION RUBBER SYSTEM

Pneus Ballon Cordés Royal

Dominion

Les Pneus Dominion sont de BONS Pneus.

DU GAZ, S'ECHAPPANT D'UN POELE, CAUSE LA MORT D'UNE JEUNE FILLE ET INCOMMODE UNE FAMILLE, RUE S.-ANDRE

Ce pénible accident, suivant les témoignages entendus ce matin, chez le coroner, a été causé par du gaz provenant de cendres humides déposées sur un lit de charbons ardents.

CHOCOLAT QUE L'ON CROYAIT COUPABLE

Le coroner McMahon a rendu ce matin un verdict de mort accidentelle par asphyxie dans le cas de Mlle Simone Dubord, 201 rue Saint-André, morte cette nuit chez sa mère dans des circonstances que nous relatons plus bas.

D'après les renseignements pris sur les lieux ce matin, on était sous l'impression que la mort avait été la conséquence d'un empoisonnement accidentel causé par du chocolat. En effet, la famille avait mangé du chocolat, la veille.

Vers une heure et demie, la mère, Mme veuve Maria Dubord, entendit râler dans la chambre voisine de la sienne. C'était sa fille, Yvonne, qui se plaignait de fortes douleurs au creux de l'estomac et d'affaiblissement général. Peu après, toute la famille, comme nous en donnons le récit plus bas, ressentit les mêmes symptômes. A trois heures et demie, ce matin, Simone mourrait tandis que l'on transportait Yvonne à l'hôpital Victoria.

Il appert donc, d'après le verdict rendu ce matin par le coroner McMahon, sur ce cas, que toute la famille a été asphyxiée par le gaz s'exhalant d'un poêle chauffé au charbon de bois. C'est ce qui a déterminé la mort de Mlle Simone Dubord.

Le coroner rendit ce verdict de mort accidentelle par asphyxie dès qu'il eut entendu le seul témoignage de Mme Maria Dubord, la mère de la victime.

Avant de se mettre au lit, Mme Dubord bourra son poêle de charbon de bois, et, pour conserver la flamme une partie de la nuit, recouvrit le tout de cendres mouillées. La clef du tuyau était fermée. Mme Dubord assure qu'elle ne sentit pas l'odeur du gaz, mais le coroner fut fit remarquer qu'un serin, qui se trouvait en cage dans la maison, est mort lui aussi. D'ailleurs, l'autopsie révèle que la victime est morte asphyxiée.

QUATRE VICTIMES

Cet accident tragique, survenu au cours de la nuit dernière au logis de la famille Dubord, 201 rue Saint-André, a fait quatre victimes dont l'une est décédée vers 3.30 heures avant toute intervention médicale, dont une autre git dans un état grave à l'hôpital Royal Victoria, et dont les deux autres, quoique n'étant pas

M. GEORGE SANOOK, gendre de Mme Dubord, qui est arrivé de son travail à 3.30 heures cette nuit, juste à temps pour porter secours à ses parentes empoisonnées.

en état grave, se sentent encore malades et sont sous le choc d'un profond énervement. La dégustation de chocolats de mauvaise qualité semble d'abord avoir été la cause de ce pénible accident qui décime une famille des plus unies.

Les victimes sont:

Simone Dubord, âgée de 15 ans, employée avec sa mère à la buanderie Globe, 2005 rue Saint-Dominique, qui est morte empoisonnée, vers 3.30 heures au milieu de ses parents malades.

Yvonne Dubord, 18 ans, employée dans une buanderie française, rue Amherst.

—Madame veuve Maria Dubord, 55 ans, employée à la buanderie Globe.

Mme George Sanook, née Florida Dubord, âgée de 21 ans et mère d'un bébé de trois semaines, qui souffrent ce matin de maux de tête.

Yvonne Dubord, qui a été transportée à l'hôpital Victoria, a reçu tous les soins nécessaires et l'on espère lui sauver la vie. Elle semble beaucoup mieux ce matin, nous dit-on.

APRES LE SOUPER

A sept heures hier soir, la famille composée de quatre femmes se mit à table. Le mari de Mme Sanook, étant de service de nuit au restaurant Northeastern, angle des rues Clarke et Sainte-Catherine, ne

ntra chez lui qu'à 3.30 heures, ce matin, alors qu'il secourut à temps ses parentes.

Au souper, madame Dubord et ses filles mangèrent du porc frais, des pommes de terre, des bananes et burent du thé: nourriture saine et qui ne peut avoir causé l'empoi-

Mme GEORGE SANOOK, 21 ans, fille de Mme Dubord, qui a souffert d'empoisonnement au cours de la nuit dernière mais qui est mieux ce matin.

sonnement des convives. Au cours de la veillée de famille qui suivit, on fit jouer le phonographe et l'on mangea des chocolats. C'étaient Simone, maintenant défunte, et Yvonne, qui est à l'hôpital Victoria, qui avaient acheté cette livre de chocolat avant-hier après-midi.

ACHAT DE CHOCOLATS

D'après Mme Dubord et Mme Sanook, cet achat aurait été fait chez un grec de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Saint-Denis, où l'on fait des ventes à réduction.

"Mes deux filles avaient acheté des beignes en même temps que des chocolats, nous dit ce matin Mme Dubord. Je ne suis pas sûre que ce soit le chocolat qui nous a empoisonnées, mais j'ai toutes les raisons de le croire. Nous n'avons pas de gaz dans la maison. Nous avons un poêle de cuisine que nous chauffons au charbon, mais à aucun instant de la nuit nous n'avons senti l'odeur de gaz de charbon. Avant de me coucher, j'avais, comme à l'habitude, couvert le feu avec des cendres.

DANS LA NUIT

"Nous nous sommes couchées vers 11.30 heures. A 1.30 heure, je dormais légèrement lorsque j'entendis soudain comme des râles dans la chambre voisine. Je me levai en hâte: c'était Yvonne qui se plaignait de souffrir atrocement. A ce moment me parvinrent les plaintes de mes deux autres filles. J'éprouvais moi-même un grand malaise, mais j'étais moins affectée que les autres, n'ayant mangé que quelques chocolats.

"Je n'avais pas de téléphone et je ne pouvais d'aucune façon demander du secours. Précipitamment, avec peine, j'allais de l'une à l'autre des malades; je leur enfonçais un doigt dans la gorge pour les forcer à restituer. C'est ainsi que j'ai réussi à sauver la vie d'Yvonne et de Florida; mais je ne pus rien faire avec Simonne, qui mourut un peu après trois heures. J'attendais avec anxiété le retour de mon gendre, mais, malade moi-même, je me recouchai et nous

SIMONE DUBORD, âgée de 15 ans, 201 rue Saint-André, qui est morte empoisonnée après avoir mangé du chocolat, à 3.30 heures, cette nuit.

étions assoupies lorsque George est entré.

ARRIVEE DU GENDRE

M. George Sanook nous raconte ensuite son arrivée à la maison et sa désespérante recherche d'un médecin.

"Je termine mon ouvrage à trois heures, nous dit-il, et j'arrive habituellement chez moi à 3.30 heures. Cette nuit, en arrivant, je frappai en vain à la porte de mon logis. Personne ne répondant, je me vis forcé d'enfoncer la porte. En entrant, j'appelai ma femme, mais je ne reçus encore aucune réponse. Mon bébé pleurait; j'allai le prendre et je m'approchai du lit où se trouvait ma femme. Elle semblait inconsciente, de même que Mme Dubord et que mes deux belles-soeurs.

SECOURS MEDICAL

"Je réussis enfin à faire parler ma femme, qui me dit qu'elles étaient toutes empoisonnées. Je me précipitai au dehors pour téléphoner au médecin de la famille, le docteur Arthur Trudeau, 520 rue Sherbrooke Est. Celui-ci me répondit qu'il ne pouvait pas venir, qu'il était trop occupé. Il me conseilla d'appeler le docteur J.-E. Bastien, 218 rue Visitation. Celui-ci vint aussitôt à la maison.

"Il était alors 4.30 heures. Arrivé auprès des malades, le docteur Bastien ne put que constater la mort de Simonne. Pour les autres, il me dit qu'il ne pouvait rien faire et de m'adresser à l'hôpital Général. Je m'y rendis aussitôt, mais on me répondit qu'il n'y avait aucune chambre libre dans tout l'hôpital. Celui qui me reçut me dit de prévenir les constables de mon quar-

YVONNE DUBORD, 18 ans, soeur de Simone, qui est gravement malade à l'hôpital Victoria, à la suite d'empoisonnement dû probablement à du chocolat.

tier, qui m'aideraient. Et il téléphona lui-même au poste No. 3.

"Ce sont les hommes de police, deux agents et deux détectives qui m'aidèrent à secourir mes parentes. Je leur dois beaucoup de reconnaissance. Ils ont fait transporter Yvonne à l'hôpital Victoria, à 6.30 heures ce matin. A 7 heures le cadavre de Simone a été transporté à la morgue.

"Mais ce qui est curieux, c'est que notre oiseau, un serin qui était encore plein de vie hier, est mort aussi au cours de cette nuit. Je ne sais pas si c'est une coïncidence, mais elle serait pour le moins étrange..."

Il est heureux que M. Sanook soit arrivé à temps auprès des malades. Sans lui, il faudrait sans doute déplorer plus d'une victime. La mère avait donné ses soins à tous ses enfants jusqu'à ce que terrassée à

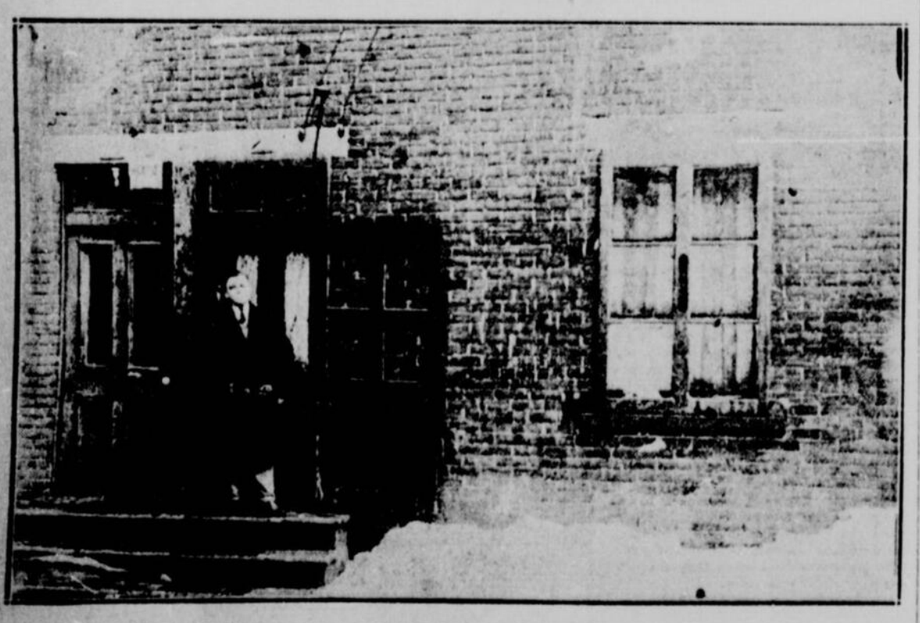

LA MAISON PORTANT LE NUMERO 201 RUE SAINT-ANDRE où la famille Dubord habite et où quatre femmes ont été victimes d'empoisonnement cette nuit. La plus jeune, Simone, est décédée à 3.30 heures ce matin. (Cliché de l'artiste de la Patrie).

Mme Veuve MARIA DUBORD, 55 ans, 201 rue Saint-André, qui a passé la nuit à porter secours à ses enfants empoisonnés et qui, souffrant elle-même de malaise, se trouve cependant mieux ce matin.

son tour par son malaise elle dut se coucher, complètement épuisée.

"A la fin, nous dit-elle, je ne pouvais plus marcher; je me traînais de l'une à l'autre."

C'est le lieutenant Lanteigne, du poste No. 3, qui se rendit le premier sur les lieux, accompagné d'un constable. Il fit prévenir la Sûreté qui dépêcha aussitôt les sergents-détectives Desgrosellors et McManus. Ils firent des recherches dans le logis Dubord, mais ne purent retrouver aucun chocolat.

Le bébé de Mme Sanook n'a pas été atteint et jouit d'une parfaite santé.

LE CENTENAIRE DE McGEE A OTTAWA

Les Irlandais veulent célébrer cet événement avec éclat dans la capitale.

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la "Patrie") — Le 13 avril prochain sera le 100ème anniversaire de la naissance de d'Arcy McGee, homme d'Etat Irlandais Canadien, assassiné à Ottawa. Les Irlandais d'Ottawa, réunis hier soir, sous la présidence de l'hon. Charles Murphy, on décidé de célébrer ce centenaire par une grande démonstration publique. On veut tenir un banquet auquel assisteront des citoyens en vue du Canada, des Etats-Unis, de l'Australie et de l'Irlande. Les trois chefs politiques du Canada ont promis d'y assister. M. Murphy déclare que la grande ambition de d'Arcy McGee était de créer au Canada l'harmonie entre toutes les races.

La région de la Gatineau veut se séparer de Hull

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie").—La séparation de la région de la Gatineau de la ville de Hull pour les fins provinciales a été demandée, ce matin, au premier ministre par les délégués de la région venus à Québec pour appuyer le projet de chemin de fer de l'Abitibi Southern. C'est le maire Legault, de Manniwaki, qu'accompagnaient plusieurs curés et représentants municipaux du district qui a soumis la requête à l'honorable M. Taschereau en expliquant que les intérêts de la région de la Gatineau sont tout différents de ceux de la ville de Hull et que la séparation pourrait être faite sans affecter aucunement cette dernière.

On demande que cette séparation soit faite pour les prochaines élections provinciales. L'honorable M. Taschereau, après avoir écouté les motifs de la demande, a promis de la soumettre à ses collègues du gouvernement.

La "British Empire Steel" demande une subvention à l'Etat

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la "Patrie").—La "British Empire Steel" demande au gouvernement de lui accorder une subvention dans le genre de celle donnée pour la construction de cale-sèche, afin d'établir des haut fourneaux à Montréal, Toronto, St-John et Halifax. A ces endroits, on convertirait le charbon des provinces maritimes en coke qui pourrait alimenter une partie du marché du Canada central permettant aussi d'importer beaucoup moins d'anthracite des Etats-Unis. Le gouvernement étudiera cet important projet.

M. COOTE ET LES PARIS AUX COURSES

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la "Patrie").—M. Coote, progressiste d'Ontario, déclare qu'il n'a pas l'intention de présenter de bill à la session actuelle défendant les paris aux courses y compris le parimutuel. Il se contentera de la résolution qui figure en son nom au feuilleton de la Chambre à ce sujet. Si cette résolution est adoptée, il espère que le gouvernement agira en conséquence.

Elle croit pouvoir retrouver son beau-frère

SPRINGFIELD, Mass, 11. (Presse associée) — Mme James-F. Kerr va se rendre à Montréal afin de s'assurer si le Dr Achibald McPhaden, vétéran de guerre, que la police de cette ville a trouvé souffrant d'amnésie, ne serait pas son beau-frère. Jusqu'ici elle semble convaincue qu'il s'agit bien de son parent, ancien chirurgien de Toronto, qui servit dans l'armée canadienne et puis disparut.

EX-SHERIF APPELE DEVANT LE COMITE DES COMPTES PUBLICS

M. C.-E. Therrien est interrogé concernant sa démission comme shérif.

Cas de M. Lazure.

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — Le comité des comptes publics de l'Assemblée législative a entendu, ce matin, M. C.-E. Therrien, ancien shérif de Sherbrooke, et M. Lazure, qui remplit actuellement les fonctions de shérif. Le comité a commencé à siéger très tard et ce fut la cause d'une première discussion entre M. Sauvé et le président du comité, l'hon. M. Perrault, qui expliqua qu'il avait été retenu au conseil exécutif par les importantes délégations qui y sont venues.

M. Therrien, étant ensuite assermenté, fut d'abord questionné par Monsieur T.-D. Bouchard, qui avait proposé la motion l'assignant devant le comité après que celle de l'opposition eut été battue.

Le témoin déclara qu'il a démissionné comme shérif le 25 avril 1924 et que depuis il n'a jamais signé aucun document comme shérif.

Interrogé ensuite par M. Sauvé, Monsieur Therrien déclara que depuis sa démission il est allé à son ancien bureau, mais non tous les jours. Il s'y est rendu à la demande du député-shérif pour aider ce dernier, mais c'est celui-ci qui avait la direction du bureau.

C'est M. Lazure qui vous payait? demanda M. Sauvé.

L'hon. M. Perrault intervint et ne voit pas la raison d'être de cette question.

M. Sauvé dit qu'il veut savoir si M. Lazure était capable de remplir ses fonctions ou s'il lui fallait l'aide de M. Therrien, et payait ce dernier pour cela.

Plusieurs membres du comité exprimèrent l'opinion que l'enquête devait se limiter à l'emploi des deniers publics.

M. Sauvé insiste pour la nécessité d'avoir des explications.

M. Duranleau explique à son tour que c'est l'impression dans les Cantons de l'Est que depuis sa prétendue remission, M. Therrien n'a jamais cessé d'agir comme shérif du district de S.-François, a toujours été payé comme tel, et en général a agi comme s'il n'avait jamais démissionner. Il réclame alors le droit de questionner le témoin comme il l'entendra.

M. Bouchard insiste sur le fait que l'enquête du comité doit porter sur l'emploi des deniers publics et rien de plus.

"Si l'on veut demander à M. Therrien, s'il a employé des deniers publics depuis sa démission, dit l'hon. M. Perrault, je suis prêt à permettre la question."

Monsieur Crépeau, qui a défait M. Therrien, aux dernières élections partielles, demande à M. Therrien s'il a donné les ordres au bureau depuis sa démission, et le témoin répond que cela a toujours été fait par M. Lazure.

Dans quelques cas, il a distribué aux employés les chèques préparés par M. Lazure, parce que celui-ci était malade. Il admet que M. Lazure n'a pas été malade depuis sa démission.

Il n'a jamais été remplacé et n'a jamais demandé à être remplacé comme shérif. C'est M. Lazure qui remplit les fonctions.

Toujours interrogé par M. Crépeau, M. Therrien dit qu'il continue d'occuper le bureau qu'il occupait quand il était shérif. Il a fait des arrangements après sa démission pour aider M. Lazure.

M. Crépeau voulant savoir comment il recevait, M. Bouchard s'objecta à cette question, parce qu'il ne s'agissait pas de deniers publics.

A M. Duranleau, le témoin affirme que ses revenus sont moindres que ceux qu'il recevait comme shérif.

D'autres objections furent soulevées sur les questions se rattachant aux argents qui auraient pu être payés à M. Therrien par M. Lazure et ne provenant pas des argents publics.

M. Duranleau protesta en disant que l'on avait la preuve que M. Therrien avait continué à remplir ses fonctions de shérif en dépit de sa démission et qu'on devait avoir la liberté d'approfondir l'affaire.

L'hon. M. Perreault, déclara qu'il était en preuve que M. Therrien n'avait rien reçu des argents de la province et qu'il n'avait fait qu'aider M. Lazure, ce qui est uneentente entre eux et à laquelle le comité n'a rien à voir.

M. Lazure fut entendu ensuite et affirma que M. Therrien n'avait reçu aucun argent du département et qu'il n'avait donné aucune ordre. Parlant du renvoi du Dr Bégin et du Boulanger de la prison de Sherbrooke, il déclara que les ordres avaient été données par lui sur des instructions reçues. Comme M. Duranleau lui demandait d'où venait les instructions des objections furent soulevées à la question.

L'objection fut maintenue et le comité s'ajourna là-dessus.

L'INDUSTRIE A VALLEYFIELD

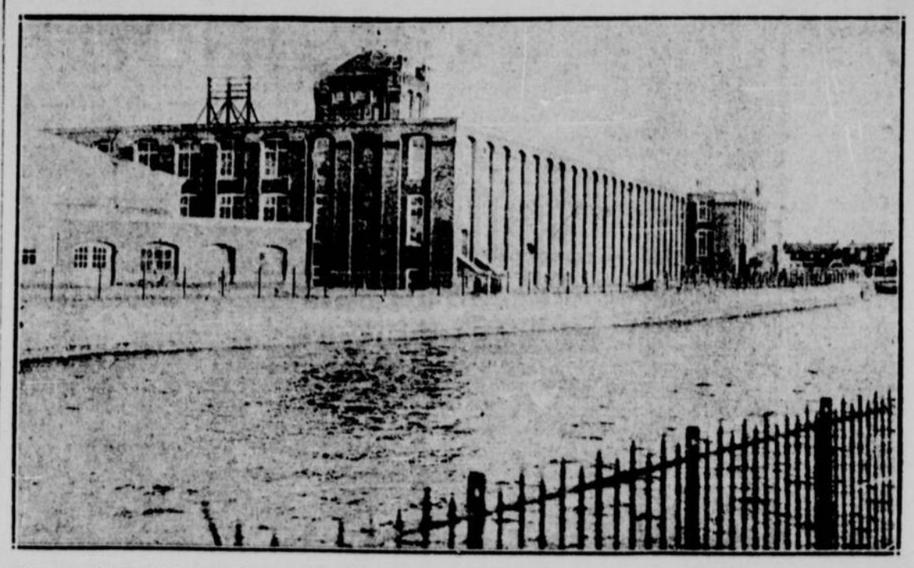

VOICI UNE AUTRE VUE DES FILATURES de la Montreal Cotton, à Valleyfield, qui complète celles que nous avons déjà publiées. Le site, à côté du canal, est assurément joli. (Photo la "Patrie").

ACTION DE $30,000 QUI REMONTE A VINGT-HUIT ANS

Autour d'une propriété qui aurait été transportée plusieurs fois.

Les allégations.

Une action de $300,000 se plaide actuellement devant l'honorable juge Boyer en Cour Supérieure. Cette cause, une des plus importantes devant nos tribunaux, remonte à vingt-huit ans, c'est-à-dire en 1897. La demanderesse est Dame Olympe-Eugénie Chantelcup, réclamant la somme mentionnée plus haut de Dame Sady Prosser, défenderesse.

Dans sa déclaration, Dame Chanteloup allègue qu'en janvier 1897, elle était créancière de John N. Fulton, époux de la défenderesse, pour la somme de $120,143.02. Elle prétend avoir intérêt à faire annuler certains actes de ventes qui se résument en ventes déguisées entre mari et femme. Le 26 janvier 1897 en effet, John Fulton, voulant se protéger, transporta une propriété qu'il avait à Lachine, à D. Crawford. En juillet 1902, cette même propriété fut transportée à Demoiselle Davida Lapier. Finalement, le 25 mai 1904, cette dernière transportait la propriété en question à Sady Prosser, l'épouse de John Fulton. La demanderesse réclame l'annulation des ventes et des transports ainsi que la propriété à Lachine ou bien une somme de $300,000.

La défense plaide qu'il y a toujours eu bonne foi. Elle prétend de plus que la demanderesse a pris trop de temps à faire sa réclamation. La cause se continue.

M. J.-V. DESAULNIERS DONNE SES RAISONS

Il explique pourquoi il a donné sa démission comme président de la Saint-Jean-Baptiste.

Interrogé ce matin, sur sa démission, comme président général de la société S.-Jean-Baptiste, M. J.-V. Désaulniers nous dit: "C'est le 25 janvier que j'ai envoyé ma lettre de démission à la société. Elle a d'abord été refusée. J'ai insisté dans une autre lettre, et j'ai expliqué longuement les raisons de ma démission. Je m'y suis surchargé d'ouvrage. Echevin, nouvellement élu marguillier de ma paroisse, élu comme commissaire d'école, restant directeur de la société, j'en ai suffisamment pour ce que je suis capable de faire. On s'est opposé en premier lieu à cette démission, mais finalement, mes raisons ont été comprises et surtout je ne voulais pas arriver au congrès avec la charge de président.

"Vous me dites que certaines rumeurs veulent que j'aie démissionné par suite de ma divergence d'opinion avec les autres directeurs sur la question de rendre la Saint-Jean-Baptiste fête légale. C'est impossible. Tous les directeurs sont unanimes sur cette question. Du reste, vous savez que j'ai été le promoteur du mouvement à la Chambre de commerce et qu'avec mon ami l'échevin Trépanier, nous avons réussi à faire accepter le projet."

UNE CONFRONTATION ENTRE ACCUSE ET TEMOIN AUX ASSISES

Hamelin accuse de parjure deux témoins à charge, dans son cas.

La défense, dans la cause de Robidoux et Hamelin, accusés d'avoir contrefait des billets de dix dollars de la Federal Reserve Bank, des Etast-Unis, a commencé l'audition de ses témoins ce matin, aux Assises, par le témoignage de l'un des accusés Hamelin, et ce témoignage a été un tel tissu de réticences, de pertes de mémoire, de contradictions et d'hésitations, que Me Alban Germain, qui interrogeait pour la défense, ne pouvait s'empêcher de s'impatienter. Le juge lui-même interrogeait à son tour, cherchant à préciser certains points et n'y parvenait pas, alors qu'à la barre l'autre accusé Robidoux semblait totalement abasourdi de tout ce qu'il entendait, surtout des responsabilités dont il se sentait chargé. Deux ou trois fois, il appela Me Aimé Chassé, son défenseur, pour lui parler à l'oreille.

Vers midi, alors que le témoin venait de jurer qu'il ne s'était jamais présenté sous le nom de Louis Parent à la maison Gaston Brouillé, de Québec, le président du tribunal, après avoir mis laccusé sur ses gardes, exigea une confrontation. On appela Mlle Roy, employée de cette maison, qui, dans son témoignage d'hier avait déclaré que l'accusé et celui qui s'était fait appeler Louis Parent était bien le même homme, et cette dernière maintint son témoignage de la veille. M. Brouillé, étant parti, le juge demanda à Hamelin s'il se souvenait d'avoir entendu le témoignage de ce dernier, hier.

—L'accusé répondit dans l'affirmative, mais jura que les deux témoins avaient "juré faussement."

L'interrogatoire de ce matin a porté sur les achats, les commandes de vignettes à différentes maisons, l'identification de ces vignettes ou épreuves, sur les différents "alias" de l'autre accusé Robidoux, sur la disparition mystérieuse de la presse à impressions, sur les argents versés par le témoin à Robidoux, etc. Mais à chaque fois ou presque, il y avait des affirmations suivies de dénégations, corrections, etc.

Et, comme le témoin est propriétaire d'un hôtel à Grondines, appelé "Le Jardin des Alliés," ou Robidoux ou lui se faisaient adresser de la correspondance et de la marchandise, sous plusieurs noms. Me Germain eut à un certain moment un lapsus linguae et prononça le "Jardin des Oliviers. Ce qui fit dire au président du tribunal, en souriant:

—Ah! non, je vous en prie, n'allons pas jusqu'au jardin des oliviers, cela nous entraînerait trop loin...

ELLE DEMANDE UNE NOUVELLE ROUTE AU LAC SAINT-JEAN

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — Une délégation composée des curés et des maires de plusieurs paroisses du Lac Saint-Jean a été présentée, ce matin, par M. Gustave Delisle, député de Chicoutimi, à l'hon. M. Perron, auquel elle a demandé la construction d'une route régionale de Saint-Eugène à la route régionale actuelle du Lac Saint-Jean. Le ministre de la Voirie déclare que le département n'avait pas d'argent pour procéder à cette amélioration, mais a promis de donner son attention à la demande.

QUINZE ANNEES DE BAGNE POUR DEUX BANDITS

Ils auraient pu être condamnés au bagne pour la vie et au fouet.

Cinq malfaiteurs.

L'heure du châtiment a sonné, ce matin, en Cour des Sessions, présidée par le juge Gustave Perrault, pour une bande de cinq jeunes bandits qui ont semé la terreur dans notre ville au cours des mois de décembre et janvier.

Ce sont: Marcelini Valino, Marcel remblay, Rodolphe Couvretta, Alfred Barbeau et Armand Martel.

Valino a été condamné à quinze années de bagne sur sept accusations de vols à main armée ce qui donne un total de 105 années de détention mais il va sans dire que toutes ces sentences seront servies concurremment.

"Je considère que vous êtes le plus coupable, a déclaré le juge à Valino. Vous êtes l'organisateur de cette bande de malfaiteurs. Vous avez sept accusations contre vous et une seule de ces accusations peut vous attirer une condamnation au bagne pour la vie et en plus la peine du fouet. Vous avez volé une automobile et vous avez assommé le chauffeur (M. Donat Ouimet) à coups de crosse de revolver."

Marcel Tremblay a été condamné à quinze années de bagne sur dix accusations dont six pour vols sur la personne et quatre pour cambriolage, mais comme dans le cas précédent et dans ceux qui suivent les dix sentences (représentant 150 années de bagne) seront servies concurremment.

Rodolphe Couvrette a été condamné à six années de bagne sur deux accusations. Le juge s'est montré moins sévère dans son cas parce que Couvrette a aidé la justice.

Alfred Barbeau a été condamné à 2 ans de bagne sur sept accusations dont six pour vols avec violence. "Votre cas est particulièrement pénible, dit le juge. Vous avez à peine dix-huit ans et vous appartenez à une brave famille. Vous n'avez jamais été arrêté auparavant. Je ne puis m'expliquer comment vous avez pu du jour au lendemain devenir un bandit. Je prends aussi en considération le fait que vous avez aidé la justice."

Armand Martel a éclaté en sanglots à l'appel de son nom. Il avait peine à se tenir debout. "C'est vous qui êtes moins coupable, a déclaré le juge. Vous avez deux accusations contre vous mais je suis convaincu que la leçon vous profitera. Je vous condamne à 4 mois de travaux forcés."

TRAVAUX DANS LES PETITS PORTS DU SAINT-LAURENT

QUEBEC, 11 —(Presse canadienne) — Des travaux de creusage seront faits dans un certain nombre de petits ports comme Matane sur la rive sud, Pentecôte et Godbout sur la rive nord, a-t-on annoncé dans les cercles maritimes.

PAUL GROULX EST ACQUITTE PAR LE JUGE G. PERRAULT

Paul Grouix, qui était accusé de vol et recel, a été acquitté hier après-midi par le juge Gustave Perrault siégeant en Cour des sessions. La poursuite prétendait que Grouix avait recelé des articles volés par les cinq bandits qui ont été condamnés ce matin.

NOS BELLES FAMILLES CANADIENNES

M. et Mme CHARLES LEVESQUE et leur belle famille qui se compose de dix enfants dont les âges varient de dix-huit ans à un an. M. Levesque habite Mont-Louis, dans le comté de Gaspé.

40 Genres de Douleurs Vite enrayées de cette façon.

Il y a un nombre incalculable de douleurs qu'on peut arrêter—mettre en échec en un instant. Ce sont les douleurs s'allient au rhumatisme, à la névralgie, à la faiblesse et aux rhumes de poitrine.

Des millions de gens l'ont fait et cela pendant 65 ans, en se frictionnant avec l'Huile Saint-Jacob. Ils se sont épargné nombre de douleurs. C'est une folie que de ne pas le faire dès que la souffrance survient.

L'huile Saint-Jacob agit de deux manières. Elle cause d'abord une contre-irritation, qui soulage un grand nombre de douleurs. Ensuite elle apporte le sang à la surface, pour soulager de la congestion qui cause d'autres souffrances et dangers.

Frottez-en la partie malade chaque fois qu'une douleur se fait sentir. Frottez-en la poitrine aussitôt qu'un rhume de poitrine commence. Ne souffrez pas, ne prenez pas de risque. Ne soyez plus obligé d'attendre le soulagement. Tenez l'huile Saint-Jacob à votre portée.

La nature verra aux causes du malaise. On peut être d'autres secours seront nécessaires. Mais la première chose à faire, est d'obtenir un soulagement, arrêter la douleur.

Quelques-uns pourront suggérer d'autres façons de traiter cette maladie. Mais l'huile Saint-Jacob a réussi à des millions—pendant 65 ans. Vous pouvez vous y fier. Votre pharmacien la garantit. Laissez ce traitement qui a subi l'épreuve du temps chasser la douleur à l'instant. Procurez-vous ce remède, avant que les douleurs commencent. Ayez-le tout prêt. Vous pourrez de cette façon, vous épargner plusieurs heures désagréables.

Rhumatisme. Mal de dos. Infirmité. Lumbago. Sensibilité. Rhumes de poitrine.

L'Huile Saint-Jacob Chasse la douleur par la friction. 35c seulement.

CHRONIQUES FRANÇAISES

de l'Imagination

Ecrit spécialement pour **La Patrie** par

HENRY BORDEAUX, de l'Académie française.

Droits de reproduction et de traduction réservés. Copyright par la Compagnie de Publication de la "Patrie".

Dans ces chroniques que j'adresserai de temps à autre, à des intervalles tantôt rapprochés et tantôt plus éloignés, à la *Patrie* de Montréal, je voudrais donner à mes lecteurs quelque idée exacte de mon pays de France, de ses qualités et aussi de ses défauts, de ses hommes et de ses oeuvres, de sa littérature et de son théâtre, sous forme de causerie familière, de confidence amicale. Pourquoi donc ai-je pris comme titre et sujet de la première l'*Imagination* ? Parce que j'ai cherché tout d'abord à *m'imaginer* le Canada, et parce que je me suis demandé comment le Canada *imaginait* la France. Mais qu'est-ce donc que l'imagination ?

On a coutume de traiter avec légèreté cette faculté qui est peut-être la plus essentielle au progrès humain. On la traite avec légèreté, et même avec condescendance, et même avec un certain dédain. Quand on dit de quelqu'un: il a de l'*imagination*, cela peut se traduire par : *il a la cervelle à l'envers, il est un peu fou*, ou bien : *C'est un poète, un romancier, un de ces hommes dangereux qui vivent en dehors du commun et qui n'ont pas les idées de tout le monde.*

Or, le manque d'imagination est la cause de bon nombre des maux dont nous souffrons aujourd'hui, et je vais tenter de le démontrer. Tout d'abord, je m'appuierai sur un exemple. Un exemple assez plaisant, qui aura l'avantage de retenir le lecteur et de le livrer ainsi par avance à ma démonstration. Je l'ai trouvé dans un petit livre : *Dialogues d'hier*, où mon aimable confrère de l'Académie française, M. Maurice Donnay, a rassemblé quelques saynètes philosophiques, quelques dialogues d'un Platon du boulevard écrits pendant la guerre. Dans *le Thé*, une dame imprudente affirme que tout le monde a de la sensibilité. A quoi un monsieur rétléchi réplique que tout le monde n'a pas d'imagination. On a de la sensibilité, c'est vrai, mais elle ne va pas loin: elle s'arrête aux misères que l'on voit, aux maux que l'on coudoie, elle ne s'en va nullement jusqu'à ceux qui souffrent hors de notre rayon visuel, jusqu'aux villages dévastés, aux familles errantes. Et peut-être l auteur pourrait-il ajouter que notre égoisme est pour une bonne part dans cette sensibilité limitée : nous nous apitoyons sur les malheurs qui s'imposent à nous, qui osent se montrer jusque dans notre entourage, mais nous n'allons pas les chercher, et s'ils ont la pudeur de se passer à distance, nous leur en savons gré et leur adressons de petits signes d'amitié, prélude de l'oubli. Cependant le monsieur de Maurice Donnay ne s'en tient pas à son objection, il en tire une anecdote qui doit se placer au cours de la guerre :

"Il y a quelques jours, j'avais emmené mon neveu, qui était en permission, prendre le thé aux Ambassadeurs. A la table à côté de nous, il y avait deux dames: une brune, une blonde et comme elles causaient très haut, nous les entendimes d'abord, et bientôt nous les écoutâmes. Elles parlèrent assez longtemps du tailleur classique et du tailleur fantaisie, puis elles parlèrent d'une de leurs amies qui est à Bar-le-Duc. Cependant des garçons circulaient offrant sur des plateaux des sandwichs et des pâtisseries. — Vous savez, disait la brune, que Bar-le-Duc est très bombardé ? *(hop, une bonne gorgée de chocolat)*. — Oui, il paraît, disait la blonde *(un petit sandwich au jambon)*. — Alors cette pauvre Alice vit dans les caves de sa maison, reprenait la brune, où elle s'est installée avec ses enfants et ses domestiques *(un petit éclair au café)*. — Ce doit être une vie épouvantable, accordait la blonde, dont la physionomie n'offrait aucun des signes de l'épouvante, mais qui avalait prestement une petite tarte à l'abricot. — Une maison à côté d'elle s'est effrondrée, repartait la brune, et deux pauvres vieux ont été ensevelis sous les décombres *(et hop ! encore une gorgée de chocolat)*. — Je vous fais grâce du reste; ce dialogue, à la fois douloureux et comique a duré une demi-heure..."

Que signifie cette parabole ? interroge un des assistants qui en reçoit aussitôt l'explication: elle signifie que ces five o'clockeuses avaient probablement de la sensibilité, puisqu'elles avaient de la sensualité, et que, le plus souvent, ces deux choses vont de pair, mais elles n'avaient pas d'imagination. "Notez que si elles s'étaient trouvé à Bar-le-Duc, elles auraient été capables de pitié, de bravoure et même d'héroïsme; elles auraient volé au secours des deux pauvres vieux ensevelis sous les décombres de leur maison; mais elles étaient à Paris, aux Ambassadeurs, bien tranquilles, trop tranquilles, elles se bourraient de petits gâteaux, en parlant des tribulations de la pauvre Alice."

* * *

Mais elles n'étaient pas à Bar-le-Duc. Et, pour généraliser, ceux qui n'ont pas fait la guerre se représentent difficilement les maux de la guerre; ceux qui n'ont pas vu la France dévastée et écorchée sur l'emplacement de dix départements se représentent difficilement ce qu'elle a enduré et perdu. Qui n'aperçoit, dès lors, où peut conduire ce manque d'imagination ? A ne pas tenir un compte suffisant des 1,500,000 jeunes Français tués sur une population de moins de quarante millions d'habitants, ni des pertes de maisons, de cultures et d'industries. A plaindre avec exagération une Allemagne qui n'a subi sur son territoire aucun ravage. Le monde n'a-t-il pas intéret au relèvement de la France en face d'un adversaire qui demeure menaçant ?

Henry BORDEAUX, de l'Académie française.

On voit déjà que le manque d'imagination peut fausser les plateaux de la balance où nous pesons nos jugements. *Imagination*, dit le dictionnaire, *faculté de se représenter les objets par la pensée*. Qu'on médite cette définition. L'imagination est la faculté de recréer par la pensée des choses qui existent. Elle a pris l'empreinte de la vérité et la peut reproduire. Il y avait un homme qui s'appelait Thomas et qui n'était pas enclin à la crédulité. Il était disciple du Christ et il aimait le Christ. Seulement, il ne croyait pas que le Christ fût ressuscité. — Si je ne vois dans ses mains la marque des clous, et si je ne mets mon doigt dans le trou des clous et ma main dans la plaie de son côté, je ne croirai pas. Ainsi parlait-il aux autres disciples. Et le Christ vint qui lui dit : — Mettez ici votre doigt et voyez mes mains; approchez aussi votre main et mettez-la dans mon côté, et ne soyez pas crédule, mais fidèle. — Alors Thomas répondit: — Mon Seigneur et mon Dieu. — Et Jésus dit encore: — Parce que vous m'avez vu, vous avez cru, Thomas. Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru...

Thomas n'avait pas d'imagination.

A tous ceux qui ne voulaient pas croire, la France tendait après la guerre ses mains et ses pieds percés et présentait son côté saignant. Combien doutaient qui, pour s'être rendus à Reims ou à Verdun, en Artois, en Argonne, sur la Somme, ont reconnu sa douleur et ses sacrifices !

* * *

L'imagination a, d'autre part, ses excès. Et c'est ainsi que nombre d'étrangers, prenant ses troubles de surface pour une tourmente de fond, se représentent aujourd'hui la France sous la menace d'émeutes et même sous la menace d'une Révolution. C'est mal connaître sa force de résistance. J'engage ces prophètes de malheur à lire ou à relire le discours prononcé par le général Grumbach au Sénat Canadien, un des plus beaux discours que j'ai lus, car j'y ai découpé cet épisode: "En Août 1918, raconte le général, j'ai eu le privilège presque unique pour un officier canadien de commander des troupes françaises. Une relève secrète ayant lieu, mes bataillons se retirèrent pour être remplacés par des bataillons français et finalement je me trouvai à la tête de six bataillons français avec leur artillerie et leurs services auxiliaires. Les officiers français, mes subordonnés, avaient du cran, portés à l'offensive, et la bataille continuellement faisait rage. Elle ne s'éteignait pas plutôt en un point qu'elle reprenait à un autre.

"A tout instant de la nuit j'étais alerté par le tonnerre de l'artillerie française et le fracas de leurs mitrailleuses et de tous leurs engins, le ciel nocturne était embrasé des éclairs de leurs canons et des lueurs de leurs fusées, et avec appréhension, nerveusement peut-être, j'appelais le soldat français placé en sentinelle à la porte de mon P. C.

"— Planton !

"— Mon général !

"— Est-ce tranquille sur la ligne ?

"Et mon fonctionnaire de monter sur le parapet, de jeter un coup d'oeil sur la plaine, d'examiner la situation et de me faire son rapport :

"— *Très tranquille, mon général.*

Sa réponse était toujours la même, pour autant que la bataille fit rage. Pour lui, tout était toujours "tranquille sur la ligne". Je le vois encore, debout à la porte de mon P. C., dans son bleu horizon, sous son casque d'acier, avec son long fusil, toujours serein: type du courage, de l'énergie, de la détermination et de la vigueur de sa race. Et maintenant je me demande comment il en va pour lui en France..."

Comment il en va pour lui, mon général ? Rassurez-vous: il rencontre depuis l'armistice toutes sortes de difficultés matérielles, il franchit toutes sortes d'obstacles, il endure toutes sortes de maux, et il continue d'être bien tranquille. Il a confiance et il est l'image de la France : les évènements n'auront jamais raison de lui.

* * *

Cependant l'imagination n'est pas seulement la faculté de se représenter les objets par la pensée. Elle est encore la faculté d'inventer, de créer. Inventer, créer, c'est-à-dire ce qui rapproche le plus l'homme de Dieu. Rien ne nous serait plus nécessaire pour notre restauration actuelle. Rien ne nous a été plus nécessaire dans la guerre. La durée de la guerre est venue en partie de notre manque d'imagination. Quand le front s'est stabilisé de la mer aux Vosges, il a bien fallu chercher la manoeuvre qui permit de reprendre la guerre de mouvement, de briser les murs de fer et de chair. La manoeuvre, c'est-à-dire la surprise. Les Allemands crurent l'avoir trouvée en avril 1915 quand ils lancèrent leur nappe de gaz asphyxiants sur le saillant d'Ypres, mais ils se servirent trop tôt de leur invention infernale, car ils ne s'en servirent que sur un objectif trop réduit et bientôt nous trouvâmes la parade. De même, les Britanniques se servirent trop tôt des tanks dans l'automne de 1917, lors de l'attaque sur Cambrai. Il aurait fallu attendre et préparer l'exploitation de la surprise. Mais précisément l'on redoutait que cette surprise fût éventée. Les Allemands recoururent au camouflage, à l'attaque brusquée, à la brève préparation d'artillerie le 21 mars et le 27 mai 1918. Nous-mêmes, nous sûmes dissimuler savamment dans la forêt de Villers-Cotterets les préparatifs de notre offensive du 18 juillet. La surprise, c'était le moyen. Et la surprise, qui la donne, sinon l'imagination, l'invention ? Je me souviens d'avoir osé donner ce conseil à un de nos grands chefs qui, m'honorait de son amitié et que je voyais préoccupé et écrasé de travail.

—Mon général, allez vous promener. Votre rôle est de trouver des idées, une suffit si elle est bonne. Les idées ne résistent pas à l'accumulation des détails.

Dans la paix, je crains que nous ne manquions pareillement d'imagination pour la concorde des peuples, pour le règlement des dettes interalliées, pour la question des changes. Nous nous perdons dans les détails, nous ne voyons pas l'ensemble, nous n'avons pas une idée exacte des réalités. *Nous*, j'entends par là tous les Alliés. Nous suivons les yeux baissés d'anciennes routes. Nous travaillons beaucoup, et il est même advenu dans mon pays cette chose incroyable; Les professions libérales travaillent plus d'heures chaque jour que les métiers manuels, quand il est hors de doute que l'effort cérébral exige une dépense d'énergie plus grande que l'effort physique. Le résultat est un certain déséquilibre nerveux. L'excès de travail intellectuel nuit à l'esprit d'invention. Mais on n'a plus assez le respect de l'intelligence pour le comprendre. Un savant qui se promène, ou un artiste, ou un grand politique, se fait mal juger par l'artisan, et traiter de fainéant, quand il suffit quelquefois d'un travail de quelques secondes pour faire avancer l'humanité. L'idée, la mystérieuse idée n'est pas assujettie au temps. La plupart des découvertes ont été d'abord des hypothèses, c'est-à-dire des fruits de l'imagination, que les calculs ont ensuite vérifiées.

Henry Bordeaux

de l'Académie française.

UNE AUTRE AUBAINE POUR LES LECTEURS DE LA PATRIE.

Une Chronique absolument inédite DE PAUL POIRET

l'arbitre incontesté de l'élégance feminine

Dans **La Patrie** Samedi prochain

Toutes les femmes reconnaissent que Paul POIRET est aujourd'hui l'arbitre incontesté de l'élégance féminine et le créateur des plus belles toilettes qui soient. Mais Poiret ne vient pas au Canada; aussi lira-t-on avec intérêt une description, faite par Poiret lui-même, des toilettes qu'il juge les plus belles et les plus luxueuses.

Paul POIRET a écrit, spécialement pour les lectrices de la "Patrie", une chronique intitulée "Un soir à Biarritz", où il fait la description des plus belles toilettes qu'il vit passer devant ses yeux, alors que les élégnates dansaient sur le parquet de verre du grand Casino de la fameuse plage espagnole.

Un Soir à Biarritz

Sous ce titre, Paul POIRET raconte, pour le bénéfice exclusif des lectrices de la "Patrie", ses impressions d'une soirée passée au Casino de Biarritz, rendez-vous des élégantes du monde entier.

"IL Y A EU ABUS DE LA LOI", DIT LE JUGE CUSSON

La plainte portée contre Bouchard, dit-il, aurait dû être renvoyée à l'enquête.

Un acquittement.

Comme nous l'annoncions hier, M. Willie Bouchard, agent provincial pour le département du revenu, qui était accusé de tentative de vol à main armée, a été honorablement acquitté par le juge Victor Cusson, siégeant ne Cour des sessions.

"Cette cause, a déclaré le juge Cusson, aurait dû être renvoyée en Cour d'enquête. Elle n'aurait jamais dû venir aux sessions. C'est un abus de la loi. Celui qui me paraît le plus à réprimander dans cette affaire c'est le plaignant. C'est lui apparemment qui a commencé la querelle. Quant à l'histoire du revolver et de la prétendue tentative de vol d'une épinglette, c'est tout simplement ridicule."

Le plaignant, Henri Baetien, prétendait avoir été assailli par Bouchard le jour de l'An au matin alors que ce dernier le reconduisait chez lui.

Bouchard était défendu par Me J.-Amédée Thouin.

LE COLONEL ARTHUR BOILEAU EST MORT

LONDRES, 10 (Presse canadienne.) — Le colonel Arthur Boileau, fils de feu le général Alexandre Boileau, des ingénieurs du Bengale, est mort. Il était né aux Indes avant la mutinerie et servit pendant trente-deux ans dans l'artillerie royale. Il était un franc-maçon très connu et fut assistant grand-maître de la Nouvelle-Ecosse et membre de plusieurs loges anglaises.

Le brouillard dans le port de Boston

BOSTON, 11. (Presse associée.) Plusieurs barques se sont échouées, hier en essayant de rentrer au port en dépit du brouillard. Le navire anglais "City of Boston" repose sur un lit de boue. On espère le renflouer aujourd'hui.

LE PERCEPTEUR DU REVENU, LE DR J.-T. FINNIE EST DECEDE

On a dû le transporter chez lui hier midi et il est mort hier soir.

Sa carrière.

Le Dr John-T. Finnie, percepteur du revenu provincial et ancien député à la Législature est décédé, hier soir, vers six heures, à sa résidence, 250 rue Sherbrooke Ouest, à la suite d'une attaque d'angine de poitrine qu'il a eue hier midi.

C'est en sortant du Palais que M. Finnie se sentit mal et perdit connaissance. Il fut transporté chez lui. Un peu après six heures il succombait à une deuxième attaque.

M. Finnie fut élu à la Législature en 1908 et réélu en 1916. Il démissionna pour occuper le poste de percepteur du revnu provincial en remplacement de M. Wallace Dawson.

M. Finnie était anglican et libéral en politique.

Outre son épouse, madame Mary Amelia Healy, le Dr Finnie laisse une fille, madame Shires, épouse du Rév. Robert Shires, de La Tuque, Qué., quatre fils, Stanley Gordon Finnie, de Morrisburg, Ont.; Albert D. Finnie, Alfred D. Finnie, et John H. Finnie, de Montréal.

M. le Dr JOHN-T. FINNIE, percepteur du revenu provincial, décédé hier.

UN CONCORDAT ENTRE L'ITALIE ET ROME?

Les difficultés que l'on aurait rencontrées jusqu'ici.

Sa Sainteté Pie XI.

ROME, 11. (Presse associée). — Si l'Italie et le Vatican n'ont pu jusqu'ici signer de concordat, la faute en serait, dit-on, au Saint-Siège qui exigerait que toutes les puissances reconnaissent cette entente qui deviendrait par là internationale.

Or l'Italie n'entend pas permettre aux puissances de se mêler de ce qu'elle croit être ses affaires.

LONDRES, 11. — La "Morning Post" annonce ce matin, sous une grande manchette, en première page, que Sa Sainteté Pie XI se propose de faire bientôt un voyage autour du monde. Pour cela, il faudra que l'Italie et le Vatican signent d'abord un concordat.

N. D. L. R. — Nous publions ces deux dépêches sous toutes réserves.

Ce que réclament les six grandes nations indiennes d'Amérique

QUEBEC, 11 — (Du correspondant de la "Patrie") — Une grande assemblée des membres de la Tribu Huronne de Lorette a eu lieu hier soir, à la salle de l'Ecole de Lorettetville, pour entendre des représentants indiens des Etats-Unis venus leur exposer la situation relative à la réclamation des six nations indiennes du continent, qui se disent propriétaires d'un territoire de 18 millions d'acres des Etats-Unis représentant une valeur de deux milliards. La réunion était sous la présidence de M. Ovide Sioui, grand chef des Hurons. On y a entendu M. Geo. F. Thomas de Syracuse, grand chef des Six Tribus, qui était accompagné de M. J. A. Everett, avocat de New-York, l'un des associés de la grande étude légale White, Willing and Parker, de M. J. J. Kellogg, avocat du Wisconsin, dont l'épouse est une indienne, et de MM. K. Cornelius, de Monsey, Ont, chef de la tribu des Onéidas, M. Armand Lavergne, c.r., de Québec, agissait comme interprète anglais et français.

—Alors, vous n'avez rien fait ces vacances?

—Moi, mais si... Papa, qu'est député, écrit ses discours; c'est moi que je corrigeais ses fautes d'orthographe

LE GOUVERNEMENT DE QUEBEC EN RECONNAIT LA NECESSITE

Il est prêt, dit M. Taschereau, à donner au projet de l'"Abitibi Southern Railway Co." tout son appui pourvu qu'Ottawa fasse sa part.

IMPORTANTE DELEGATION

QUEBEC, 11 (Du correspondant de la "Patrie"). — Le gouvernement est convaincu de la nécessité d'un chemin de fer dans les régions de l'Abitibi, de Labelle à la Gatineau, tel que projeté par la "Abitibi Southern Railway Co.", et il est prêt à donner à cette entreprise tout l'encouragemnt possible, à la condition que le gouvernement d'Ottawa fasse aussi sa part, comme il le fait pour les chemins de fer dans l'ouest canadien.

Telle est la réponse donnée, ce matin, par l'hon. M. Taschereau à une très nombreuse délégation comprenant les représentants les plus autorisés des centres les plus importants des régions intéressées, ainsi qu'une cinquantaine de représentants de maisons de commerce de Montréal, venus approuver le projet de la Abitibi Southern.

L'hon. M. Taschereau a reçu la délégation en compagnie des honorables MM. Perrault et Mercier. Un grand nombre de députés représentant les comtés intéressés accompagnaient les délégués qui ont été présentés par M. Hector Authier, député de l'Abitibi. Celui-ci après avoir rappelé que le gouvernement a déjà reconnu l'utilité du chemin de fer, a déclaré que la délégation venait réclamer l'exécution d'une promesse faite par les corps publics d'autrefois et l'achèvement des entreprises commencées dans le passé et qui doivent être prolongées dans l'intérieur des terres.

Monsieur Authier explique le tracé du chemin de fer projeté qui relierait Amos, Mont-Laurier et Maniwaki, par la ligne la plus directe et la plus avantageuse, pour toutes ces régions. Il est convaincu qu'il y a là suffisamment de ressources naturelles pour assurer le succès de cette entreprise. Ce chemin de fer réduirait la distance entre Amos et Ottawa de 600 milles à 300 milles et la dictance entre Montréal et Mont-Laurier, de 500 à 360 milles. On estime que le chemin de fer coûterait environ $40,000 par mille, ce qui représenterait 8 millions pour la section de Mont-Laurier à Amos.

L'hon. M. Taschereau fit observer que le chemin de fer du Témiscamingue a coûté $80,000 par mille.

Monsieur Authier assure que le territoire du tracé projeté pour le Abitibi Southern est beaucou plus avantageux et que la construction serait moins coûteuse. Les promoteurs sont prêts à se mettre à l'oeuvre, du moment qu'ils seront assurés de l'aide qui a été accordé dans le passé aux entreprises ferroviaires dans la province. La longueur totale de la voie projetée serait de 200 à 250 milles. Les taux de transport trop élevés sont actuellement un entrave au commerce de la région de l'Abitibi. Nous voulons surtout, dit M. Authier, faire reconnaître le principe que ces régions doivent être unies par une voie ferrée. Les promoteurs voudraient avoir le même aide qui a été accordée aux autres entreprises de ce genre, soit un subside en terre de 5 à 6,000 acres par mille de voie ferrée.

L'hon. M. Taschereau déclara que le gouvernement était d'accord avec la délégation sur l'utilité de ce chemin de fer pour le province. Ce qui importe, dit-il, c'est de déterminer les conditions auxquelles on est disposé à en entreprendre la construction. Le gouvernement est prêt à faire sa part, mais il faudra aussi que le gouvernement fédéral fasse la sienne, tout comme il le fait quand il s'agit de chemin de fer de l'ouest. Vous devriez demander aux promoteurs de venir discuter la question avec le ministre des Travaux Publics et de faire en même temps une pression à Ottawa. On a parlé d'un subside de 5 à 6000 Acres de terre. A $6 l'Acre, cela représenterait $30,000 par mille alors que la construction du chemin de fer coûterait $40,000 par mille. Les promoteurs ne feraient pas preuve de grande générosité dans ces conditions-là. La province est prêt à faire sa part, mais dans la mesure de ses moyens. Si le gouvernement fédéral acordait de son côté un aide substantiel, les choses seraient bien simplifiées.

La délégation se retira sur ces paroles du premier ministre que M. Authier remercia au nom de tous.

A PROPOS DE LA LOI DE 1903

Le bureau central des écoles choisit Me A. Perrault, c.r., comme son procureur devant la Cour d'Appel.

INCONSTITUTIONNELLE ?

Une cause qui soulèvera un grand intérêt chez tous ceux qui s'occupent d'éducation, tant à Montréal que dans la province, sera celle qui sera plaidée en droit devant la cour d'appel, d'après la décision du gouvernement. Il s'agit de savoir si la loi de 1903 est constitutionnelle.

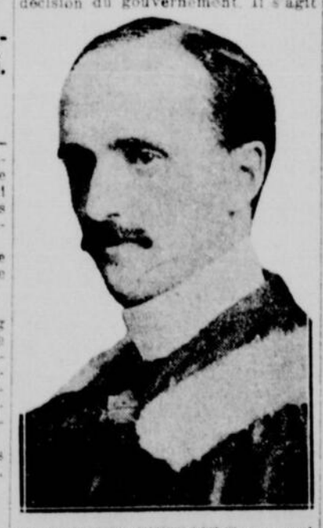

Me ANTONIO PERRAULT, c.r., qui a été chargé de représenter la commission scolaire de Montréal devant la cour d'appel, au sujet de la loi de 1903. (Cliché Albert Dumas, rue S.-Catherine, près rue Sanguinet).

L'honorable juge Eugène Lafontaine a parlé brièvement de l'importance de cette discussion, hier à la séance régulière du bureau central de la commission des écoles catholiques de Montréal.

"La loi de 1903 mettait sur le même pied les Juifs et les protestants, c'est-à-dire que les Juifs avaient les mêmes droits aux écoles que les protestants, dit le juge Lafontaine. Quand la commission éducationnelle fut appelée à discuter la question, elle apprit des protestants, qui veulent faire porter sur tous, le fardeau juif, que la loi de 1903 était inconstitutionnelle. Devant cette situation assez compliquée, le gouvernement a soumis le cas à la cour d'appel qui devra se prononcer. Cette question est d'un grand intérêt. Le gouvernement a mis en cause les deux commissions, catholique et protestante. La commission catholique a des droits à sauvegarder. Si la loi est déclarée inconstitutionnelle, qu'arrivera-t-il ? Il faut prévoir des conséquences sérieuses. Que deviendraient les non-catholiques ? Il faut aussi considérer que le programme scolaire est à base d'enseignement religieux avant tout et si les non-catholiques étaient admis dans les écoles sur le même pied que les catholiques, on peut prévoir de graves conséquences."

M. le juge Lafontaine suggère alors que Me Antonio Perrault, c.r., soit chargé de représenter la commission à la cour d'appel.

Le secrétaire-trésorier de la commission a fait rapport que la revue pédagogique était définitivement fondée et que le conseil d'administration était à se former. En feront partie, un délégué du bureau central, l'honorable juge Eugène Lafontaine, choisi par ses collègues, un délégué de chaque commission. Centre, M. Ludger Gravel et M. le Dr C.-A. Daigle, quand il sera de retour; le Nord, M. l'abbé L.-P. Perrier; l'Ouest, M. l'abbé Verscheiden, les quatre directeurs de district, les cinq visiteurs, M. l'abbé J.-O. Maurice et M. Aymé Lafontaine, secrétaire-trésorier général de la commission. L'Est choisira son délégué à sa séance de vendredi.

Il a été question de la délégation de Québec, pour la présentation du bill. M. le juge Lafontaine, M. W.-A. Patenaude et M. A. Geoffrion ont été choisis, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres.

Les commissaires présents à la réunion d'hier après-midi étaient Mgr A.-V.-J. Piette, Mgr J. Donnelly, M. J.-V. Désaulniers.

Le juge Trahan lui accorde $7,052.00

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — L'hon. juge Trahan, de la Cour Supérieure, à Hull, a accordé jugement à M. Walter K. McLean, autrefois de Breckenridge, pour $7,052, contre la compagnie J.-R. Booth pour sauvetage de bois de pulpe dans la rivière Ottawa près de Quyon, P.Q.

STEEL OF CANADA A RECULE UN PEU --- SMELTERS AVANCE --- N.-Y. EN HAUSSE

BOURSE DE MONTREAL

Canada Car active avance de 1 1-2 point. Atlantic Sugar touche 27 3-4.

Canadian Car a pris la tête de la liste aujourd'hui tant sur le point de l'activité que sur celui de l'avance de la cote. Car cotait 55 hier et a grimpé à 56 1-2.

L'action Steel of Canada a encore été très active mais elle s'est maintenue ferme à 88 après avoir fait le nouveau record de 88 1-2. Comme on le sait, il se fait de fortes réalisations de profits et, comme l'action Steel of Canada résiste aux coups.

L'action Smelters s'est maintenue à 68 et est même grimpée à 68 1-2.

Montreal Power a encore faibli dans le cours de la matinée à 168 1-4, une diminution d'un quart de point. Qu'il se produise de légers reculs chez cette valeur ne doit pas être considéré comme bien effrayant car elle a fait une marche ascensionnelle très longue sans arrêt. Il se produit donc des reculs qui sont on ne peut plus naturels et qui ne peuvent avoir d'autre effet que celui de rendre sa position plus saine.

L'assemblée de Quebec Power a eu un bon effet sur cette valeur car elle a avancé d'un point à 89. Il ne s'est cependant pas fait beaucoup de transactions. La quantité de Quebec Power disponible pour les spéculateurs ne doit pas être considérable car cette compagnie est contrôlée par un groupe puissant.

L'action Wayagamack a monté à 41.

National Breweries a été ferme à 65 7-8.

Bien que fort, le marché s'est limité à quelques valeurs.

Cote fournie, par L.-G. Beaubien & Cie., membres de la Bourse de Montréal.

VENTES DE 10 A 11 HRS

Steel of Canada: 1400 à 88 à 87 7-8 à 88 1-2.
National Brew.: 60 à 66; 25 à 65 7-8.
Sugar C.: 535 à 28 à 28 3-8 à 27 3-4.
Bell Telephone: 13 à 135.
Brazilian Traction: 100 à 55; 10 à 54 7-8.
Brit. Emp. Steel 2nd pref.: 25 à 11 1-4.
Brompton P. & P.: 110 à 29; 5 à 28 7-8.
Canadian Car: 1485 à 55 à 56 1-4.
Canadian Car Priv.: 95 à 89 7-8; 10 à 89 3-4.
Canad Indus. Alcohol: 50 à 19.
Canada Cement: 300 à 101 3-4.
Detroit United: 25 à 25.
Cons. Smelting: 515 à 68 à 68 1-2.
Dom. Glass: 10 à 114.
Cuba Cane S.: 85 à 9.
Laurentide Co.: 95 à 82 à 82 1-8 à 82 1-4.
Montreal Power: 466 à 168 1-2 à 168 à 168 1-4.
Quebec Power: 5 à 89.
Spanish River Priv.: 5 à 121 1-2.
Shawinigan: 1 à 136.
Winnipeg Electric: 37 à 39 1-4; 5 à 40 1-4.
Twin City: 155 à 63 à 62 3-4.
Sugar Prf.: 200 à 75 1-2 à 76.
Sherwin Williams: 210 à 130.
Wayagamack: 95 à 40 3-4.
Ogilvie Com.: 15 à 149.
Tucketts: 25 à 64 1-2.
Can. Cottons: 100 à 111.
Wolly: 155 à 14.70 à 14.60.

VENTES DE 11 à 11.45 A.M.

Steel of Canada—245 de 88 3-8 à 87 5-8 8-4.
Nat. Breweries—10 à 65 7-8.
Brazilian Traction—5 à 54 5-8.
B.E. Steel 2e pref—25 à 11 1-4.
Can. Car—395 de 56 3-8 à 1[illegible].
Can. Car priv—30 de 89 3-4 à 7-8.
Can. Ind. Alcohol—75 à 19.
Dom. Bridge—10 à 91 1-4.
Detroit United—5 à 25 1-2.
Cons. Smelting—10 à 68 1-4.
Dom. Textile—5 à 71 3-4.
Can. St. [illegible]—0 à 13 1-2.
Laurentide Co.—15 à 82 1-2.
Quebec Power—[illegible] à 89.
Woods Mfg.—0 à 73 [illegible].
Crown Reserve—00.
Tram. Deb.—300 à 1.60 à 79 3-4.

FERMETURE: [illegible]

Steel of Can.—380 à 88 [illegible] 7 1-2 à 3-4.
Alcohol—35 à 19.
Bell Tel—135 à 135 1-8.
Brazilian—115 à 54 5-8 à 3-4 à 1-2.
Can. Car—485 à 57 à 58 à 57 1-2.
Smeltings—180 à 68 1-2 à 69 1-2.
Dom. Bridge—25 à 90.
How. Smith pref—25 à 79 1-2.
Dom. Textile—40 à 71 3-4.
Laurentide—25 à 82 5-8.
Price Bros.—80 à 37 1-2.
St. Law. Flour—105 à 53.
B.C. Fishing—65 à 28 1-4.
Cuban Can—20 à 8 7-8.

Fluctuations de la Matinée

Communiqué par Geoffrion & Cie, 10 rue Notre-Dame ouest, Montréal.

	Haut	Bas	Midi	Ventes
Atl. Sugar	29 3-8	27 3-4	27 3-4	445
Atl. Sug. pref.	76	75 1-2	76	200
Bell Tele.	135	135	135	13
Brazilian	55	54 5-8	54 5-8	115
B.E. Steel 1er.	32 1-2	32 1-2	32 1-2	10
B.E. Steel 2e	11 1-4	11 1-4	11 1-4	25
Brompton	29	28 3-4	29	115
Can. Car	56 1-2	55	56 1-2	1735
Can. Car prf.	89 7-8	89 3-4	89 3-4	120
Can. Cement	101 3-4	101 1-2	101 1-2	325
Can. Convert.	85 1-2	85 1-2	85 1-2	40
Can. Cottons	111	111	111	100
Can. Steam.	13 1-2	13 1-2	13 1-2	20
Cub. Can. Sugar	9	9	9	85
Detroit Ry.	25 1-2	25	25 1-2	30
Dom. Bridge	91 1-4	91 1-3	91 1-4	10
Dom. Glass	114	114	114	10
Dom. Textile	71 7-8	71 3-4	71 3-4	45
Ind. Alcohol	19	19	19	50
Laurentide	82 1-2	82	82 1-2	125
Mont. Power	168 1-2	168	168 1-4	292
Nat. Brewer.	66	65 7-8	65 7-8	100
Ottawa Pow.	102	102	102	10
Penmans Ltd.	153 1-2	153 1-2	153 1-2	5
Que. Power	89	89	89	3
Shawinigan	136	136	136	2
Smelters	68 1-2	68	68 1-2	500
Sou. Can. Pow.	71 1-2	71 1-2	71 1-2	10
Span. Riv. prf.	121 1-2	121 1-2	121 1-2	5
Steel Co.	88 1-2	87 7-8	88	1180
Steel pref.	110 3-8	110 1-4	110 3-8	25
Tuckett Tob.	64 3-4	64 1-4	64 3-4	50
Twin City	63	62 3-4	62 3-4	155
Wayagamack	41	40 3-4	41	100
Winn. Elect.	40 1-4	39 1-4	40 1-4	62
Winn. pref.	93	92	93	55

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

Cotes fournies par L.-G. Beaubien.

Intérêt 5 1/2 %	Achet.	Vend.
5 % 1944	95 60	95 80
Nov. 1927x	102 10	102 40
Vict. 1927xx	102 80	103 05
Emp. Canada 1928x	101 25	101 30
Nov. 1932x	103 65	103 90
Vict. 1933xx	106 35	106 50
Vict. 1934x	104 15	104 40
Vict. 1937xx	108 75	108 85
	10000 à 108.85	
5 %		
Emp. Canada 1943x	101 95	102 10
	5000 à 101.95	
Emp. Guerre 1925xx	100 90	101 15
Emp. Guerre 1931xx	102 25	102 50
Emp. Guerre 1937xx-z	103 05	104 20
	10000 à 104.10	

x—Sujet à l'impôt sur le revenu.
xx—Exempt de l'impôt sur le revenu.
z—Payable en fonds de New-York.

MONTREAL, 11. — L'argent par câble fait 34.78 1-3.

POTINS DE LA RUE

STEEL OF CANADA

Cette valeur a touché, hier, un niveau qui est bien près de son plus haut pour toujours — un quart de point à peine. Les achats venaient d'un peu partout mais on dit que les ventes se centralisaient chez une couple de groupes réalisant des profits substantiels.

Il est rumeur que le dividende ordinaire a été pleinement encaissé et cela pendant une période très difficile ; il est impossible de confirmer officiellement cette rumeur. La véritable raison de la fermeté de l'action Steel, c'est son rendement qui est l'un des plus élevé de toute la liste locale et cela malgré que les années 1921 et 1922 aient été des années difficiles ; en 1923, la compagnie a sensiblement amélioré sa position. De plus la position financière de cette compagnie peut difficilement être surpassée par aucune compagnie dont les actions sont inscrites au tableau local.

A la fin de 1923, le capital liquide se chiffrait à 11 1-4 millions ; c'était presque l'égal des obligations et du privilégié ; l'ordinaire à une haute valeur dans les livres.

Steel of Canada s'est vendue, dans le passé, à un prix trop bas. Aujourd'hui que la confiance est revenue, elle prendra un niveau plus en rapport avec sa valeur intrinsèque.

SHERWIN-WILLIAMS

Interrogé au sujet de la rumeur qui veut que l'on fasse une distribution de trois actions pour une, M. W. S. Fallis, directeur-gérant de la compagnie a déclaré que la hausse de 6 1-4 points à la Bourse était, d'après lui, de la spéculation pure et simple. La rumeur d'une division d'actions ne tient pas debout.

Comme le stock flottant n'est pas fort c'est probablement pour cela que ceux qui l'ont monté en août 1924, ont pu répéter leur exploit.

LES COMMANDES DE LA U. S. STEED ONT AUGMENTE

Une dépêche venant de New-York dit ce qui suit des commandes en carnet de la United States Steel Corporation:

Une augmentation de 220,647 tonnes dans les commandes en carnet de la United States Steel Corporation pour le mois de janvier a porté à 5,037,-323 tonnes le total des commandes en carnet, à la fin du mois, soit le plus élevé depuis le mois d'août 1923, alors qu'elles se chiffraient par 5,-414,662 tonnes.

Bien que le gain du mois accuse une diminution de plus de 500,000 tonnes sur celui de décembre, il montre que les achats d'acier se sont encore effectués sur une grande échelle, puisque l'expansion des opérations de la compagnie lui a permis d'accélérer ces expéditions. Celles-ci se sont élevées à 1,300,000 tonnes en janvier, tandis que les nouvelles commandes sont estimées à plus de 1,-500,000 tonnes. Les nouvelles commandes reçues pendant la première semaine de février ont continué de dépasser la production, ce qui veut dire qu'à la fin du mois les commandes en carnet accuseront une forte augmentation.

Les compagnies filiales ont fonctionné à une capacité moyenne de 92 pour cent, au cours du mois de janvier; à la fin du mois, la moyenne a même atteint 95 pour cent. La production moyenne pendant la dernière quinzaine a été d'environ 94 pour cent.

LES MINES

Dans le cours de janvier dernier, la Keely Silver Mines Limited a produit 124,834 onces d'argent et 15,191 livres de cobalt.

La Vipond a produit 44,600 de 5204 tonnes de minerai broyé.

A la Canadian Lorrain Silver Mine les travaux ont procédé régulièrement.

L'INDUSTRIE TEXTILE ANGLAISE

Des câblogrammes venant de Londres disent qu'il y a un fort mouvement de déclanché pour obtenir une protection immédiate pour l'industrie textile contre la concurrence étrangère. Cette question sera mise à l'étude dès l'ouverture du parlement. Même les partisans du commerce libre s'intéressent à cette question et ils sont d'avis que le marché anglais doit être protégé par un tarif adéquat.

Des assemblées ont été tenues dans tous les centres textiles et on dit que des enquêtes secrètes ont été faites en France afin de se rendre compte des conditions qui existent dans ce pays et de savoir combien on paie pour produire. Le résultat en est que le prix de vente des Français est plus bas que le coût de production en Angleterre.

LES IMPORTATIONS ITALIENNES EN 1924

Durant les huit premiers mois de 1924, les importations italiennes de combustibles se sont élevées à:

5 millions de tonnes de charbon.
68,000 tonnes de pétrole.
100,000 tonnes de benzine.
199,000 tonnes de naphte.
50,000 tonnes de lubrifiants.

La valeur totale de ces importations a dépassé 1,200 millions de lires.

QUELQUES OPINIONS

JENKS, GWYNNE & CO:— Les pétroles et les rails sont les favorites comme groupes et devront reprendre leur avance bientôt.

LAIDLAW & CO:— Les conditions industrielles continuent à être bonnes et continueront sans doute à s'améliorer à mesure que la saison avancera.

PYNCHON & CO. CRAIG, LUTHER & IRVINE: — La côte a continué sa marche ascendante. Les spécialités étant les plus fortement retenues ont fait la plus grande avance; vers la fin de la séance, les réalisations de profits ont produit une réaction.

LOGAN AND BRYAN:— Pendant la plus grande partie de la séance, l'intérêt s'est surtout centralisé autour des spécialités et, comme on vendait dans d'autres départements, ces valeurs étaient beaucoup demandées.

Le marché a généralement l'apparence d'être trop élevé.

ANNUELLE DU RITZ-CARLTON

La quatorzième assemblée annuelle de la compagnie Ritz Carlton Hôtel a été tenue hier après-midi.

Le rapport présenté indique une amélioration de la situation et la confiance que l'hôtel reprenne sa position avantageuse d'autrefois.

Les directeurs et officiers suivants ont été élus pour 1925: président, Charles R. Hosmer; vice-président, Sir Charles B. Gordon; directeurs, Sir Montagu Allan, Sir Herbert Holt, Wm. Harty Jr, Charles Meredith, Hartland R. McDougall, J. M. Mackie, J. K. L. Ross, Charles D. Wetmore, Emile C. Desbaillets, gérant.

LES SUCRES

NEW-YORK, 11 — Sur le marché des sucres bruts, l'option immédiate était cotée à 4.62 cents, mais la livraison plus éloignée était plus faible. On a vendu 12,000 sacs de sucre de Porto-Rico à 4.59 cents, pour livraison pendant la seconde moitié de février.

Le marché à terme des sucres bruts a été fort, de sorte que les prix de fermeture variaient entre ceux de la veille et deux points en hausse. Les maisons de courtage et les spéculateurs à découvert achetaient, tandis que le commerce et les intérêts cubains vendaient. Mars a clos à 2.86, mai à 2.98, juillet à 3.15, septembre à 3.27.

BOURSE DE NEW YORK

United States Cast Iron Pipe avance encore de façon sensationnelle.

Wall Street, 11 —Ouverture) — Le mouvement des prix était contradictoire à l'ouverture du marché aujourd'hui. Les opérations de pool se continuèrent et firent monter les valeurs à un nouveau niveau. Worthington Pump monta de 4 points, United States Cast Iron Pipe de 3 1-2 et Universal Pipe de 1 1-2, un nouveau sommet. Les ventes de pétroles et de cuivres recommencèrent mais les reculs furent fractionnels.

Les ordres d'achat étaient divisés sur une large liste mais la tendance du marché se prit à être à la hausse après une courte période d'hésitation. La hausse sensationnelle de Cast Iron Pipe se continua et cette valeur fit le nouveau record de 245. American Can dépassa 173 et plusieurs autres valeurs populaires se joignirent au mouvement de hausse. Adams Express grimpa de 4 point, American Sumatra Tobacco 3 points et des gains de 1 à 2 points furent enregistrés par Studebaker, Allied Chemical, Independant Oil and Gas, Savage Arms, American Express et Cuba Cane Sugar de préférence. Il y eut cependant des reculs d'un point environ chez Maxwell A. General Asphalt et Commercial Solvents A. Les changes étrangers ont débuté fermes.

WALL STREET, (Midi) — Des rapports que de petites compagnies d'aciers avaient diminué leur production fit baisser les aciers indépendants. Les spécialités industrielles continuèrent cependant à monter de façon sensationnelle. Cast Iron Pipe monta de 14 1-2 points à 250 soit près de 55 points depuis samedi. Savage Arms grimpa de 6 3-4 points à 95 1-2 son meilleur prix depuis 1917.

Les marchandises, les moteurs et les utilités publiques se vendaient bien. Au groupe des rails c'est Wabash "A" et "Katy" qui étaient vedettes.

L'argent à vue est à 3 1-2 pour cent.

Cours fournis par [illegible] W[illegible]bank, membre de la Bourse [illegible].

Valeurs	Ouverture	Midi
Allis-Chalmers	88 3-8	89 1-2
Amer. Can	171 1-4	173 1-2
Amer. Car	205	205
Amer. Loco	119 1-8	119 3-4
Amer. Smelter	104 3-8	104 1-4
Amer. Sugar	65 1-4	65
Amer. Woolen	51 1-8	51 3-8
Anaconda	45 1-4	45 [illegible]
Atchison	118 1-8	118
Baldwin Loco	133	132 1-2
Can. Pacific Ry.	150 1-2	150 1-2
Chandler Motor	31	31 1-4
Columbia Gas	47 3-4	47 3-4
Corn Products	39 7-8	39 7-8
Crucible Steel	73 1-8	73 1-8
Davison Chemical	46 7-8	47
Gen. Asphalt	57 1-4	56 3-4
Gen. Motor	77 3-4	77 3-4
G. S. Steel	92 1-2	92 1-2
Ind. Alcohol	82 3-4	82 1-2
Int. Nickel	27 1-4	25 1-2
Int. Paper	57 1-8	57 1-4
N. Y. Central	123	122 7-8
Nor. Pacific	70 1-4	70 1-4
Pacific Oil	62 1-4	62 5-8
Pan American	73 5-8	73 5-8
Reading	78 1-2	78 1-2
Republic Steel	57 1-4	57 1-4
Royal Dutch	55 5-8	55 5-8
Sinclair Con.	21 3-4	22 1-8
Standard Oil N.J.	44 7-8	45
Studebaker	44 3-8	45 3-4
Tobacco Products	75 5-8	75 7-8
Union Bag	43 1-2	43 1-2
Union Pacific	151	151
U.S. Rubber	43	42 3-4
U.S. Steel	120 3-4	120 5-8

MINES TORONTO

Cours fournis par Mount Co. Limited, 4 rue Hôpital, Montréal.

Valeurs	Offre	Dem.
Atlas	4	
Argonaut Gold	42 1-2	43 1-2
Baldwin	3 1-4	3 1-2
Beaver Consolidated	32	32 1-2
Bidgood	11	11 1-2
Buckingham	3 1-2	3 7-8
Castle Tretheway	74 1-2	76
Clifton Consolidated	16	17
Coniagas		215
Cons. West Dome	16 3-4	17 1-4
Crown Reserve	50	50 1-2
Dome Mines	15 70	15 80
Gold Hill	18 1-4	18 3-4
Hattie Gold M. Ltd	2	2 1-4
Hollinger Cons.	14 55	14 60
Indian	5 1-2	6
Keeley	228	230
Kirkland Lake	41 1-2	42
Lake Shore M. Ltd	542	548
La Rose	35	36
Lorrain	16	16 1-2
McIntyre	16 75	16 95
Moneta	16	17
McKin. Dar. Savage	22 1-2	23
Mining Corp. of Can.	255	265
Nipissing	635	650
Newray Mines Ltd	25 3-4	26
Peterson Lake	9	9 1-2
Proc. Crown	5	
Preston East Dome	9	9 1-4
Rouyn Gold		10
Temiskaming	26	27
Teck-Hughes	133	134
Tough Oakes	38 1-4	39
Vipond Cons.	130	131
West Tree	3 3-8	3 1-2
Wright Hargraves	440	

LES BESTIAUX

Il y avait 106 bêtes à cornes, 40 moutons et agneaux, 467 porcs et 36 veaux à vendre sur les deux marchés aujourd'hui. Il n'y avait pas de bons bestiaux à vendre et les transactions ont été lentes.

Un petit lot de bons veaux se vendit $10 et les moyens $9, les communs $7.

Les porcs étaient fermes à $11.75. Presque tous les porcs offerts aujourd'hui venaient de l'Ouest.

LES AVENTURES DE W.-C. DURANT

NEW-YORK, 11. — De retour de la Californie où il a passé un hiver de vacances, mais se tenant continuellement en relations avec le ticker, William C. Durant est revenu à New-York plus haussier que jamais. On dit, dans les cercles financiers, qu'il a ajouté à sa fortune environ $2,500,-000 pendant les deux premiers jours de la semaine.

Les courtiers disent que Durant a fait $15,000,000 de profits avec une seule valeur, United States Cast Iron Pipe.

MARCHE DU COTON

NEW-YORK, 11 — Les futurs ont clos soutenus.

Fermeture:

Février	2407
Mars	2427-39
Avril	2444
Mai	2461-63
Juin	2473
Juillet	2485-84
Août	2489
Septembre	2490
Octobre	2470
Novembre	2473
Décembre	2477

L'option immédiate a clos soutenue. Haut Middling 2455.

CHICAGO, 11. (Ouverture) — Blé, mai 181; juillet 166 1-4. Maïs, mai 129 3-8, juillet 130 1-8. Avoine, mai 59 1-2, juillet 57 1-8.

ROUTINE A L'ASSEMBLEE QUEBEC POWER

Le rapport est lu et adopté et les directeurs sont réélus.

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie".)— L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie Quebec Power, a eu lieu, hier midi, à l'édifice Quebec Power, rue Saint-Joseph, sous la présidence de monsieur Julian-C. Smith, président de la compagnie.

Monsieur Smith, dans son rapport annuel sur les affaires de la compagnie, a annoncé que les revenus nets de la compagnie pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre dernier, ont été de $348,188.04. Après déduction des dividendes sur le stock privilégié et le stock commun, la compagnie a un surplus net de $86,006.43.

Dans son discours aux actionnaires, le président M. Smith a passé en revue ce que la compagnie a fait pour l'amélioration de son réseau.

Julian C. Smith, président; Howard Murray, O.B.E., vice-président; C.-H. Branchaud, J.-H. Fortier W.-S. Hart, D. Milton L. Hersey, Jas. M. McCarthy, Howard Murray, O.B.E. Hon. P.-J. Paradis, Geo. Parent, M. P., J.-T. Ross, Julian-C. Smith, C.-E. Taschereau, Hon. A. Turgeon, Hon. Lorne C. Webster, James Wilson.

PERSPECTIVES DE DOMINION CANNERS

L'approche de l'assemblée annuelle fait courir les rumeurs.

TORONTO, 11. — L'approche de la date de l'assemblée annuelle de Dominion Canners fait penser aux changements possibles des affaires de cette compagnie maintenant qu'elle est contrôlée par un puissant groupe financier de Toronto. L'assemblée aura lieu à bonne heure en mars. L'année dernière, les actionnaires ont demandé que le rapport leur soit envoyé avant l'assemblée mais rien de défini à ce sujet. Il n'est que raisonnable de croire que les nouveaux contrôleurs de la compagnie seront représentés dans le bureau de direction.

Il semble que l'action préférentielle Dominion Canners a un futur très intéressant. Cette valeur a maintenant 14 pour cent d'arrérage et se vend entre 50 et 51 pour cent aux hors-liste. On doit admettre que les bonnes recettes de la compagnie amèneront le paiement d'un dividende avant longtemps. On dit que le dividende complet sur le préférentiel a été économisé en 1924. On dit aussi que l'action privilégiée Dominion Canners sera inscrite au grand tableau avant longtemps.

LES GRAINS

Winnipeg, 11.— Le marché du blé a continué aujourd'hui d'être nerveux et irrégulier. Le marché n'a pas été très actif, et la plupart des transactions se sont faites au-dessous de deux dollars le boisseau. La baisse du marché de Liverpool, et l'absence de demande, au début, a été la cause de faiblesse de la côte, les prix du début étant de 1 1-4 à 2 1-4 centins en baisse pour l'option de mai. En fermeture, le marché était incertain et les prix étaient légèrement en hausse sur le minimum de la journée, avec une perte de 5 1-2 centins pour mai, de 5 1-4 cent. pour juillet et de 3 1-4 centins pour octobre.

Vu la rareté de la demande, au début de la séance, les ordres de vente se firent nombreux, ce qui a eu pour effet d'ébranler davantage les cours, de sorte que l'option de mai a atteint 194 1-2. En cours de baisse, il y eut de bons achats par les maisons en relations avec les ports de mer, ceux-ci ont été suffisants pour empêcher de nouvelles baisses.

Les exportateurs achetaient entre 195 et 197. On a aussi relevé plusieurs opérations d'échange entre le marché local et Chicago, vente à Winnipeg et achat à Chicago, des options de mai et de juillet, la différence ayant été 11 centins.

Les nouvelles des ports de mer rapportent qu'il s'est fait peu de transactions pendant la nuit, tandis que les exportateurs locaux déclarent qu'on manifeste peu d'intérêt pour notre blé, pour livraison au printemps.

L'avoine, le seigle, l'orge et le lin ont aussi laissé voir des signes de faiblesse, sous l'effet de l'ambiance du marché de blé, et il ne s'est fait que peu de transactions. L'avoine a clôturé en baisse de 1 1-2 à 3 centins, l'orge, de 1 3-4 à 2 3-4 centins, le seigle, de 3 5-8 à 5 centins, le lin, de 5 à 7 1-2 centins.

LES CAFES

NEW-YORK, 11—Le marché à terme des cafés a clôturé aujourd'hui en baisse de 9 à 17 points, sous la pression de la liquidation. On estime les ventes à 52,000 sacs. La fermeture indiquait: mars 20-43; mai, 18-05; juillet, 17.82; septembre, 16.78; décembre, 14.17.

L'option immédiate du café est tranquille.

ON AUGMENTERAIT LE DIVIDENDE DE FLEISCHMAN CO.

L'augmentation des recettes justifierait cette avance du dividende.

New-York, 11. — On apprend de source certaine que les rumeurs de possibilité de vente d'un large bloc d'actions ordinaires Fleischman ayant appartenu au défunt président, afin de rencontrer les exigences des taxes et autres dépenses incidentes à sa mort sont absolument fausses car Fleischman avait pris ses précautions pour rencontrer de telles éventualités. On dit qu'il a pris une assurance de $1,-000,000 sur sa vie cette année, portant ainsi le total à $2,000,000.

En 1924, la compagnie a encaissé un surplus, après les dividendes privilégiés d'environ $9,750,000 ou $6.60 l'action ordinaire comparativement à $8,630,566 ou $5.69 l'action en 1923.

La politique passée de la compagnie a toujours été d'augmenter le dividende à mesure que les recettes étaient plus fortes et on peut dire sûrement que les directeurs déclareront un dividende trimestriel de $1 au 1er avril comparativement à un dividende annuel de $3 en 1923. On déclara aussi des dividendes supplémentaires car, en 1924, on en a déclaré deux de 50 cents, ce qui a porté le dividende à $4 l'action.

Les chiffres préliminaires de janvier 1925 indiquent qu'il a été le mois le plus considérable de l'histoire de la compagnie. Le 31 décembre 1924, l'action courante de la compagnie s'était très améliorée, comparativement à 1923.

BRILLANT RAPPORT DE WILLIS PIANO

Malgré la période de stagnation, cette compagnie a fait une bonne année.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Willis Piano Company, de Montréal, a été tenue lundi soir, 9 février au bureau chef de la compagnie Willis Building, rue Sainte-Catherine.

Les actionnaires ont assisté nombreux. Le rapport financier fut présenté par le trésorier. Malgré la dépression des affaires, le chiffre atteint est imposant et la manufacture de Sainte-Thérèse a produit à plein rendement pendant toute l'année.

A la fin de 1924, on a payé de forts boni dans tous les départements des ventes et de la collection.

La compagnie ne manufacture que des pianos droits ou à queue et elle installe aussi le fameux mouvement Ampico dans ses pianos automatiques. Suivant l'exemple des plus grands manufacturiers de pianos de l'univers la compagnie cherche à vendre de la musique et de la qualité plutôt que de vendre pour vendre.

Le gérant de la manufacture, M. A. P. Willis Junior, dit que la compagnie lancera sur le marché, dans quelques mois, un piano à queue grand format qui sera une merveille de travail et qui fera honneur au Dominion du Canada.

Le nouveau piano artistique "Willis Grand", aura la grandeur ordinaire.

Les directeurs ont été réélus comme suit: A.-P. Willis, président; vice-président, Robert A. Willis; secrétaire, W.-D. Willis; trésorier, G.-L. Duncan; directeurs, C.-D. Patterson, A.-S. Benoit, F. G. Sharpe, A. Desjardins.

ARGENT EN BARRE

LONDRES, 11. — L'argent en barre fait 32 1-4d l'once.

LES DEVELOPPEMENTS A LA CROWN RESERVE

Dans ses remarques aux actionnaires de la Crown Reserve, le président William I. Gear dit en partie ce qui suit:

"Lors de la dernière assemblée annuelle, je vous avais annoncé que pour continuer les développements commencés sur la propriété il faudrait faire une émission d'actions. Cette émission a été offerte aux actionnaires en juillet 1924. Comme une faible portion seulement de ce capital-actions a été absorbée par les actionnaires, vos directeurs se sont adressés à une firme importante pour l'achat d'une portion assez considérable d'actions afin de se procurer les capitaux nécessaires au développement de la propriété."

Parlant de la propriété, le président dit que les travaux ont été poussés activement au sous sol et qu'on a extrait pour un million de dollars de minerai. Le rendement à la tonne est resté le même, $7.

On a aussi étudié la question de construire un moulin dans un avenir rapproché.

L'assemblée annuelle de la compagnie aura lieu le 25 février courant.

JOHN MANSVILLE Inc.

Le rapport de la John Mansville Inc. pour l'année terminée le 31 décembre 1924 accuse des profits nets de $2,223,047, après le paiement des taxes fédérales; c'est l'égal de $8.89 l'action. Il y a 250,000 actions sans valeur au pair.

Les résultats de 1924 se comparent avec ceux de 1923 avec désavantage, car les recettes nettes furent alors de $3,078,928 ou $12.31 l'action.

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN
(FONDE EN 1881)
Tél. Main 4601. MONTREAL. 35, St-Jacques.
PRETS SUR PREMIERE HYPOTHEQUE.
Propriétés de ville construites ou en construction.
Propriétés rurales en exploitation.
Achats de créances hypothécaires.
Prêts aux Municipalités, aux Fabriques et aux Commissions Scolaires.
Taux avantageux. Aucune commission à payer.
Réalisation Rapide.
9-11-13

Indemnity Insurance Company of North America

Rapport Financier au 31 Décembre 1924

ACTIF		PASSIF	
En caisse	$ 649,468.24	Réserve pour pertes	$ 2,828,960.63
Actions et obligations (valeur du marché)	7,155,470.00	Réserve pour primes	3,963,430.36
Intérêt accru	100,879.81	Réserve pour commissions	440,131.34
Primes en cours de perception	2,077,000.88	Réserve pour taxes et dépenses	215,000.00
Autre actif	187,632.65	Capital	1,000,000.00
		Surplus	1,722,927.25
	$10,170,449.58		$10,170,449.58

Surplus aux Détenteurs de Polices 2,722,927.25

ANNEE	PRIMES NETTES	ACTIF
1920	$ 419,975	$2,217,436
1921	3,335,903	4,021,155
1922	5,578,263	6,932,192
1923	7,293,144	8,317,137
1924	9,042,300	10,170,449

Robert Hampson & Son Limited
1 rue St-Jean, Montréal
Agents généraux pour le Canada.
Agents demandés dans les districts non représentés.

Montreal Power et Shawinigan Water and Power se sont engagées de manière irrévocable et formelle à fournir, s'il y a lieu, les fonds nécessaires au service du dividende des
Actions privilégiées 6%
United Securities Limited
Pour répondre de leur engagement, le disponible des sociétés garantes attribuable à cette fin aurait été de $9,800,000 dans l'exercice clos le 31 décembre dernier.
Tous renseignements sur demande.
Prix: 103 et dividende couru pour rapporter 5.82%
RENE-T. LECLERC
Incorporée
Montréal:- 160, rue S.-Jacques
Québec:- 74, rue S.-Pierre
(MAISON FONDEE EN 1901)
195

Beauvais & Co. Ltd
Actions Minières Achetées et Vendues
Membres de la Bourse de Mines de Montréal.
503, Edifice Transportation
MAIN 3022-3023
280-50

Les obligations 6½% de la
Buffalo & Erie Railway Co.
sont un bon placement.
Geo. Beausoleil & Cie - 112, rue St-Jacques
292-6

McDougall & Cowans
(Membres de la Bourse de Montréal)
130, rue St-Jacques, Montréal
Succursales:
Halifax, St-Jean, N.B.; Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg.
Reliées par fils privés.
293-100

Un placement solide dans L'ENERGIE ELECTRIQUE 6.60% *—et en plus un boni d'actions ordinaires*

Nous détenons et offrons
$350,000
Gatineau River Power Company
Limited
6½%, PREMIERE HYPOTHEQUE
Amortissables, 15 ans
OBLIGATIONS-OR
Jouissance: 2 janvier 1925 Echéance: 2 janvier 1940

	Autorisé	Emis
Obligations-or, première hypothèque, amortissables, 6½% (fermé)	$1,000,000	$350,000
Actions privilégiées 7% cumulatif (intégralement libérées)	150,000	150,000
Actions ordinaires (sans valeur au pair)	4,400 actions	4,400 actions

La Gatineau River Power Company, Limited, a été incorporée pour prendre le contrôle de la Maniwaki Electric Company qui opère avec succès depuis 1905.
Le pouvoir hydraulique de la compagnie aux Chutes Corbeau, sur la rivière Gatineau, détenu en toute propriété, peut développer facilement plus de 16,000 h.p.
Lorsque les agrandissements et les prolongements seront faits, la Compagnie possédera 67 milles de lignes à haute tension et elle développera 2,500 h.p.
La Compagnie possède en plus un réseau téléphonique qui s'étend sur à peu près 200 milles. Ce réseau très moderne, dessert le district et relie la Vallée de la Gatineau à Ottawa.
L'actif de la Compagnie, après la présente finance, sera d'à peu près $600,000.
Les obligations seront garanties par une première hypothèque et une charge flottante sur tout l'actif présent et futur.
En se basant sur les recettes des 19 dernières années, les ingénieurs estiment que les recettes nettes excéderont de plus de trois fois la somme nécessaire au service des intérêts.
PRIX: 99 ET L'INTERET ACCRU POUR RAPPORTER 6.60% AVEC UN BONI DE DEUX ACTIONS ORDINAIRES, SANS VALEUR AU PAIR, AVEC CHAQUE OBLIGATION DE $1,000.
Commandes par téléphone ou télégraphe à nos frais.
Circulaire détaillée adressée sur demande.
Browne, Urquhart & Co.
Limited
180, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.
TELEPHONE: MAIN 8011*
[illegible]

LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE A CARILLON

Les citoyens de la Vallée de l'Ottawa approuvent ce projet à l'unanimité

Saint-André, 10, 1925.—Le conseil municipal de Saint-André d'Argenteuil a tenu hier une assemblée spéciale à laquelle prit part l'honorable Henry Miles qui avait été invité expressément pour donner des renseignements sur le projet du développement hydraulique de la rivière Ottawa à Carillon et à Pointe-Fortune. Le maire Rodgers présidait l'assemblée qui discuta à fond cette question importante, et qui intéresse si vivement la population de Saint-André et de toute la région environnante.

Le maire exposa le but de l'assemblée en insistant sur l'intérêt vital que cette question du développement hydraulique à Carillon et à Pointe-Fortune présentait non seulement pour la paroisse de Saint-André, mais aussi pour toute la vallée de l'Ottawa. Il rappela la résolution adoptée à ce propos par le conseil municipal de la Cité d'Ottawa, résolution qui démontre les grands avantages que la partie ouest de Québec et la partie est d'Ontario retireraient de la production de l'énergie électrique et aussi du fait que ce projet mis à exécution, donnerait à Ottawa et à toutes les villes et villages le long des rives de la rivière, un chenal navigable de 14 pieds à partir du Lac des Deux Montagnes à Ottawa. Il déclara que le conseil avait invité l'honorable M. Miles à son assemblée afin d'obtenir de bonne source des renseignements sur les causes qui empêchaient de continuer les travaux pendant cette saison, et de savoir s'il était probable que les travaux reprendraient bientôt.

Le maire présenta M. Miles en anglais et M. Ladouceur, un des membres du conseil, le fit en français. M. Miles remercia le maire et le conseil de l'honneur qu'on lui avait fait en l'invitant, et il prononça en français d'abord puis en anglais le discours suivant:

"La question de l'exportation de l'énergie hydro-électrique forme actuellement le sujet de beaucoup de discussions. Malheureusement pour les intérêts de notre pays et de notre province en particulier, le public ne connait que difficilement le véritable aspect de cette question. A lire les journaux, on croirait que c'est une question à double aspect, mais malheureusement l'un de ces aspects constitue, c'est clair, une fausse représentation de la situation. Le groupe qui s'oppose à l'exportation de l'énergie électrique et qui est si actif si on en juge par les comptes-rendus des journaux et par les colonnes des diverses publications financières, ce groupe représente les intérêts de ce monopole monstrueux qui tient et qui contrôle la province de Québec avec une main de fer. Ceux qui composent ce monopole de l'énergie électrique à Montréal et dans toute la province, ce sont plusieurs compagnies puissantes. Ces compagnies peuvent être considérées comme une partie intéressée, et pendant que cette partie intéressée exporte aux Etats-Unis une quantité considérable de l'énergie électrique en vertu d'un permis du gouvernement fédéral, elle ne croit pas qu'il soit désirable qu'un nouvel élément intervienne dans sa vie pour exporter lui aussi de l'énergie électrique ou pour en produire pour d'autres consommateurs dans cette région.

Ce monopole s'est assuré un certain contrôle de quelques-uns des canaux usuels pour atteindre le public et pour la formation de l'opinion publique. Le mot favori de ce monopole est: "N'exportez pas l'énergie, mettez un embargo sur l'énergie, conservez pour le Canada, toutes ces grandes ressources naturelles, dont la Providence nous a dotés. Les manufacturiers américains qui la veulent, viendront en foule au Canada, si nous la leur refusons." Ces paroles ou d'autres pareilles, sans cesse répétées dans les journaux, et sortant aussi, en certains cas, de la bouche de nos hommes publics, est de nature à capter l'esprit, pour ne pas dire davantage. Elle fait vibrer la fierté nationale, et fait croire à beaucoup, qu'il serait indigne d'un patriote, de penser à exporter l'énergie ou même d'en tolérer l'idée.

Il est si facile de prouver le néant de l'idée de ceux qui disent que les Américains afflueraient en notre pays, afin de profiter de notre énergie à bon marché que nous refusons d'exporter, qu'on pourrait se demander, comment on peut dire pareille chose. L'énergie ne constitue qu'une très faible partie du coût de la marchandise manufacturée en général. Les paroles ne peuvent dire combien il est ridicule que cette affirmation ne soit pas relevée. Le bon marché de l'énergie ne saurait constituer une attraction pour les manufacturiers des Etats-Unis, parce que s'ils venaient au Canada pour produire, ils perdraient immédiatement leur marché des Etats-Unis. Qu'adviendrait-il de l'énorme production de marchandises manufacturées au Canada, sous les circonstances actuelles considérant les droits de protection imposés sur les importations aux Etats-Unis de marchandises manufacturées?

Le projet de développement des rapides de Carillon, fournit l'occasion de cette attaque contre le principe de l'exploitation de l'énergie. Cette entreprise, qui aurait été commencée à Pointe-Fortune et à Carillon, le premier mars, est retardée.

L'opposition à l'exportation a certainement contribué à l'ajournement des travaux. Ce ne sera pas un honneur pour ceux qui en seront responsables.

La vallée de l'Ottawa, importante section de la province de Québec, est mécontente et même fâchée de l'intervention machinée par le grand monopole de l'énergie de la province, qui retarde la réalisation des rêves de ces bonnes gens, rêves de prospérité et de progrès sur une distance d'une centaine de milles et plus de la magnifique rivière Ottawa.

Je me suis efforcé, pendant douze ans et plus, à faire exploiter les rapides de Carillon, sur la rivière Ottawa. Durant toute cette période, j'ai rencontré partout l'influente opposition du monopole de Montréal. Dans les milieux financiers elle est puissante. A Londres, sur le continent européen, à New-York. Différents moyens ont été employés pour empêcher la capitalisation de ce projet et décourager ceux qui étaient en état de fournir l'argent nécessaire. Il faut se rappeler que l'enjeu est très grand. Le monopole ne peut tolérer de concurrence. Il faut l'écraser à ses débuts. Imaginez seulement les revenus fabuleux en énergie, payés par la cité de Montréal à ce monopole. Nombre de connaisseurs peuvent dire que Montréal paye deux fois plus qu'elle ne devrait, pour l'éclairage électrique et pour l'énergie électrique. Afin de remédier à cet état de choses, et dès le début de ce débat au sujet de l'énergie électrique, on me demanda si Carillon assurerait à la cité de Montréal, 150,000 ou 200,000 chevaux-vapeur. On fit mention de 3 centins pour l'éclairage, et de $25.00 par cheval-vapeur pour l'énergie. Je répondis qu'une déclaration signée, de cette nature, ne dirait absolument rien au public, pour ce qui a rapport à l'énergie des rapides de Carillon.

D'abord, le marché de Montréal est fermé pour cinq à dix ans par des contrats existants. Une nouvelle compagnie ne pourrait pas y faire des affaires pour plusieurs années. Ceci survint à la suite du rapport suggérant que la cité de Montréal pourrait obtenir de Québec le pouvoir d'annuler les contrats quant aux services publiques pour une période d'une durée de plus d'une année. Ces gens croyaient que ceci rendrait le marché plus facile. Ce serait certainement le contraire, bien qu'il pourrait survenir une baisse dans deux des taux courants du monopole dans la ville. Le monopole ne voudrait à aucun prix, permettre à une nouvelle compagnie de venir s'y implanter et absorber une partie appréciable de leurs affaires sur la question de prix.

L'idée principale de la dite suggestion était que le pouvoir de Carillon pouvait jusqu'à un certain point fournir l'énergie dans la province et au dehors. Le rendement de la force motrice des Chutes de Carillon sera d'environ le double de la consommation totale actuelle de la cité de Montréal.

Tout ce que vous lisez dans les journaux au sujet de l'exportation de l'électricité et s'y opposant, provient du monopole ou de ses employés ou des amis ou de personnes qui y sont intéressées ou espèrent en retirer des avantages quelconques. Voici le côté intéressant de la question. Malheureusement cette grande influence en notre ville et ses activités auprès de la presse et d'autres directions n'a servi qu'à affirmer des choses qu'ils avançaient mais qu'ils ne pouvaient mettre en pratique ayant toujours par le passé exporté l'énergie et qu'aujourd'hui ils se proposent de doter Québec d'une nouvelle usine, en construction dans l'est, disposant par le fait, d'un immense courant électrique, lequel dans deux ans, sera relié à leur source actuelle d'exportation.

Le développement du pouvoir de Carillon ne débarrassera en aucune manière, Montréal de la Province de Québec, des tentacules de ce grand monopole.

Cependant, la partie ouest de Québec sera exempte de son influence et de son exploitation, 100,000 chevaux-vapeur seront à la disposition des besoins de la vallée d'Ottawa, et attendront l'occasion de pénétrer dans les banlieues de Montréal, pour venir en aide aux manufacturiers, en leur fournissant le pouvoir à de meilleures conditions.

Cette augmentation de force motrice, n'est possible qu'en développant à l'usine de Carillon, toute l'énergie possible, sur la rivière Ottawa. Ce développement ne peut se faire sans ouvrir un marché pour toute l'énergie produite.

Pour rendre payant le rendement de force motrice que l'on pourrait obtenir avec cette nouvelle usine, d'une force additionnelle de 100,000 c.-v., il faut, de toute nécessité, ouvrir un nouveau marché pour le surplus de production, et ce seul marché n'est autre que celui des Etats-Unis.

De nombreuses industries, de temps à autre, même actuellement, demandent des détails sur Carillon et Pointe-Fortune, dans le but d'établir des succursales de compagnies américaines, et de nouvelles industries essentiellement canadiennes.

La province de Québec possède quatorze millions de chevaux-vapeur non développés. Plusieurs générations se succéderont avant que l'on puisse en constater une diminution appréciable. Si l'on peut en juger par le passé et le taux anormal de développement d'un surplus de 51,000 c.-v., par année, il faudrait près de trois cents ans, pour développer ces quatorze millions de chevaux-vapeur. Dire que l'on emploiera toute cette force de quatorze millions de chevaux-vapeur d'ici à quinze à vingt-cinq ans, c'est mentir, car la chose est impossible.

C'est sans contredit une ressource naturelle fort appréciable de profits et étant en si forte quantité, elle ne peut que contribuer aux progrès de notre province et du pays. C'est certainement une politique saine et sage de considérer sous des règlements convenables d'exportation, cette énergie hydro-électrique que comme une commodité. La question devrait être soumise au département du commerce du Canada, et traitée, sans se soucier des intérêts de ces compagnies qui, aujourd'hui, tiennent à la gorge, une partie de la population du Canada.

C'est une pitié, en vérité, que tant de gens se soient laissés emporter par l'introduction d'une question de patriotisme dans cette discussion. Les efforts vrais, loyaux et patriotiques de notre population locale devraient tendre à développer notre pays, notre province et, dans la grande et belle vallée de la rivière Ottawa, à créer des activités commerciales et industrielles, à stimuler le transport par eau et à surmonter cette inactivité qui, si on laisse passer la chance qui se présente, n'aura pour effet que de semer le désert et la solitude sur cent milles de la frontière ouest du Québec.

Nous devons mettre de côté l'égoïsme ou les intérêts de compagnie; nous devons aborder de front cette question d'exportation d'énergie et, du même coup d'oeil, sans qu'il faille recourir à des expertises techniques, nous en arriverons infailliblement à la décision qu'avec la quantité énorme d'énergie hydraulique disponible dans cette province, il n'est pas sage pour notre génération d'en exploiter immédiatement une bonne partie, pour attirer le capital et les compagnies, en ajoutant certaines choses essentielles tel l'argent à ce que nous avons l'avantage de posséder et au talent national de notre population qui sait profiter des opportunités et des avantages qui sont à sa portée.

Le capital placé par les Américains dans notre province devient immédiatement dénationalisé. Il devient un capital canadien exploité par des Canadiens et il assurera le développement commercial et industriel du pays.

Le barrage de Carillon fournira un cours d'eau navigable de quatorze pieds, du lac des Deux-Montagnes jusqu'à la ville d'Ottawa, sans qu'il en coûte rien aux contribuables du Canada. Ce développement d'énergie ne nuira pas à la construction du canal de la baie Georgienne, quand les financiers du Canada voudront promouvoir ce projet. La compagnie d'énergie dépensera trente-cinq ou quarante millions de dollars, principalement dans la province de Québec, en matériaux, main-d'oeuvre et construction et, quand elle sera en opération, le ministère des chemins de fer et des canaux recevra un revenu d'environ $150,000 par année. Le Trésor de Québec recevra aussi sa quote-part de taxes corporatives.

Il y aura pour plus de deux années du travail pour deux à trois mille hommes à Pointe-Fortune. La construction fournira une bonne part de travail dans la cité de Montréal. Un seul item peut être mentionné sous ce rapport — ce sont les 300,000 barils de ciment, une immense quantité d'acier et, de fait, il est prouvé que la cité de Montréal profitera largement par suite des besoins de cette entreprise.

Elle stimulera tous les divers groupements le long de la rivière Ottawa transformant les villages en villes et les villes en cités.

Il faut annihiler les pouvoirs et les buts du grand monopole de l'énergie électrique de Montréal et le gouvernement du Canada devrait immédiatement donner le mot d'ordre nécessaire afin qu'il soit procédé à cette grande entreprise. Les capitaux ont été versés et les travaux auraient été commencés durant le mois actuel n'eut été le délai imprévu occasionné par l'agitation faite par les intéressés au monopole contre nous. Le surplus du pouvoir, soit 100,000 c.v., a été vendu aux Etats-Unis dans des conditions satisfaisantes quant à l'exportation, protégeant le Canada et la compagnie; et je me demande pourquoi nous serions retenus ou retardés.

Le jour où ces grands travaux commenceront sera le plus brillant de tous et marquera l'époque la plus glorieuse pour cette partie du Canada. Unissez-vous par tous les moyens possibles et employez votre influence auprès des autorités gouvernementales afin de nous permettre de procéder immédiatement avec nos travaux.

Le maire et les membres du conseil et plusieurs autres citoyens adressèrent la parole et posèrent plusieurs questions à M. Miles qui s'empressa d'y répondre. Il fut alors proposé par M. Sheppard, secondé par M. Wales que le conseil municipal et les citoyens de Saint-André, sont désireux d'appuyer de toute leur force les efforts faits par l'hon. Henry Miles et ses associés pour le développement du pouvoir hydroélectrique au barrage des chutes de Carillon et qu'ils considèrent cette entreprise comme l'une de celles qui non seulement contribueront le plus aux progrès de ce district en particulier mais de toute la vallée d'Ottawa que le développement et les rendements de force motrice de Pointe Fortune et Carillon et les grands placements de capitaux amèneront une ère de prospérité dans toute la vallée d'Ottawa et que cette entreprise sera profitable non seulement à ce district en particulier de la partie ouest de Québec et de l'est d'Ontario, mais aidera la navigation jusqu'à la ville d'Ottawa; que cette réunion approuve entièrement l'idée d'exporter l'énergie électrique selon les projets énoncés, ce qui en facilitera le développement, l'apport de forts capitaux et la fourniture de l'électricité aux industries canadiennes. Ces industries pourront s'y établir facilement, assurées qu'elles seront d'un fort pouvoir électrique toujours prêt pour pouvoir faire face à l'augmentation des diverses manufactures; qu'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Canada, au ministre des Chemins de fer et Canaux, au ministre du Commerce à Ottawa et au premier ministre de la province de Québec.

Un vote de remerciements a été offert à l'honorable M. Miles pour le discours qu'il venait de prononcer, lui souhaitant à lui et à ses associés tout le succès possible dans la grande entreprise dont il venait de les entretenir.

Rec

BOURSE DE MONTREAL

FERMETURE D'HIER

	Offre	Demande
Abitibi P & P	63 1-4	63 1-2
do pref	105	
Asbestos Corp		43 3-4
do pref		86
Atlantic Sugar	27 1-2	27 3-4
do pref	75 3-8	75 1-2
Bell Telephone	135	135 1-4
Brazilian T L P	54 1-2	54 3-4
B.E. Steel Corp	3 1-4	3 1-2
do 1st pref	32	33 1-2
do 2nd pref	11 1-4	11 1-2
Brompton Paper		28 3-4
Can Car & Fdry		55
do pref	89 1-2	89 7-8
Can Cement	102	102 1-4
do pref	110	
Can Conn Cot pref		47 1-2
Can Converters	85 1-2	86
Can Con Rubber pref		90
Can Cottons		111 1-2
do pref	90	91
C.G. Elect ar pref		54
Can Ind Al o New	19	19 1-8
Can Iron Fdries	8	
do pref	35	
Can Loco pref		90
Can SS Lines		4
do pref	48	49 3-4
Can Woolens	9 1-2	
do pref	50	
Con. Min. & Smelting	68	68 1-8
Crown Reserve	48	50
Cuban Can Sugar		9
do pref	42 1-2	44
Detroit United Rail	24 1-2	
Dom Bridge	90 3-4	91 1-4
Dom Canners	94	96
do pref	99 1-2	100
Dom Coal pref		50
Dom Glass	114	114 1-8
do pref	111	
Dom Iron pref		29
Dom Steel Corp pref	37 1-2	38
Dom Textile	71 3-4	71 7-8
do pref	113	
Goodyear Tire pref	96 1-2	97
Holt, Renfrew	13	
Hollinger C G Min	14 00	14 75
Hillcrest Collieries pref	81	
Howard Smith Paper	27	29 1-2
do pref	79 1-2	80
Illinois Traction pref	93 1-2	
Kaministiquia Power	105	
Lake of Woods	185	
do pref	123	
Laurentide	81 1-2	82
Lyall Const		19 1-2
Mackay	117	118
do pref	68	
Maple Leaf Mill pref	100	
Mexican L H & P	22	
do pref		60 5-8
Mont Cottons	98	
do pref	111	112 3-4
Mont L H & P	168 1-2	168 3-4
Mont Loan Mort	48	
Mont Telegraph		52 7-8
Mont Tram		165
Nat Breweries	65 7-8	66
do pref	105 1-2	108
N S Steel Coal pref	30	
Ogilvie Milling pref	124	
Ogilvie Mill New		159
Ont Steel Prod	43	46
do pref	89	93 1-2
Ottawa L H & P	102	
do pref	101 5-8	
Penmans Ltd	150	156
do pref		101
Price Bros	37	37 1-8
Prov Paper	94	
do pref	98 1-2	
Quebec Power	88	89
do pref		106 1-4
Shawinigan		136
Sherwin Williams	129 1-4	130
do pref	108 1-2	109
South Can Power	71 1-2	72
Spanish River	107	
do pref	121	122
Steel of Can	87 7-8	88
do pref	110	112
St Lawr Flour Mills		55
Tooke Bros pref	45	
Tuckett Tob		64 1-2
do pref	102	
Twin City	62 7-8	
Wabasso Cotton		60 1-2
Wayagamack		40 3-4
Winn. Elect Co.	39 1-2	
do pref	92	
Woods Mfg Co.	37	40
do pref	72 1-4	74 1-2
Banques:—		
Canadienne	150	
Commerce	199	
Imperial	190	
Montréal	246 1-2	248
Nova Scotia	263	265
Royal	235 3-4	
Union	107 1-4	
Obligations:—		
Asbestos Corp	94	
Bell Telephone	99 1-4	100 3-4
Can Car and Fdry	102 1-2	
Can Cement		102 1-2
Can Loco	97	
Can Con Rubber		99 1-2
Cedars Rapids	98 1-2	100
Dom Canners	99	
Dom Coal	99	..
Dom Iron	92 1-2	
Dom Textile A	100 -8	
do C	100 1-8	
do D	100 1-8	
Call Const	90	
Mexican L & P	61	
Mont Power	96 1-2	98 1-2
Mont Tram debent	87 3-4	
Ogilvie Milling	104 1-4	
do B	104 1-4	
do C	104 1-4	105
Ont Steel Prd	99 1-4	
Penmans Ltd	98	
Quebec Ry	89 3-4	90
Riordon Paper	92 3-4	
Rio de Janeiro	86 7-8	
Sao Paulo Tram	92 1-4	
Sherwin Williams	102	103
Wayagamack	85 3-8	85 1-2

BOURSE DE NEW-YORK

FERMETURE HIER

	Max.	Min.	Ferm.
Allis Chalmers	77 7-8	77	77
Allied Chem	88 1-4	86	87 3-4
Am Agri Chem	21 1-2	20 1-2	21 1-2
Am Beet Sugar	41 3-4	41 3-4	41 3-4
Am Bosch Mag	42 1-2	40	41 7-8
Am Can	173	169 5-8	169 7-8
Am Car	203 3-4	203	203 3-4
Am Dr Syndicate	6 1-8	6 1-4	6 3-8
Am Inter Corp	39	38	38 5-8
Am Loco	121 1-4	118 3-4	119 3-8
Am Smelting	105 5-8	104	104
Am Steel Fdries	47 5-8	47 1-8	47 3-8
Am Sugar	66 1-4	64 3-4	65 1-8
Am Sumat Tob	18	16 1-2	18
Am Tel and Tel	134 1-2	134 1-4	134 1-4
Am Woollen	52 5-8	51	51
Anaconda Cop	46	45 3-4	45 1-8
Atchison	118	117 7-8	118
Atlantic Gulf	29	28 5-7	28 3-4
Baldwin Loco	134 7-8	132 1-8	131 1-4
Balt Ohio	81 1-8	80 1-2	80 1-2
Barrett Co.	27 1-4	26 5-8	27 1-4
Balt Steel B	51	50 1-2	50 5-8
Brooklyn Man Tr.	44 3-4	43	43 5-8
Cal Petrol	28 7-8	28 1-2	28 7-8
Can Pac	150 1-2	150	150
Central Leather	20 5-8	20 5-8	20 5-8
Cerro de Pasco	54 5-8	53 5-8	53 7-8
Chandler Motors	31 1-4	30 3-4	31
Chesapeake Ohio	95 1-2	95	95
Chic M St P	14 3-8	14 1-8	14 1-8
do pref	24 5-8	24	24
Chic Rock Isl	48 1-8	47 1-2	47 5-8
Chile Copper	37 1-4	36 7-8	37
Chino Copper	28	28	28
Columbia Gas	48 1-4	47 3-4	48
Cont Can	68	67 5-8	66 7-8
Corn Prod	40	39 7-8	40
Cosden Oil	34 1-8	33	33 1-2
Crucible Steel	74 7-8	73 3-4	73 3-4
Cuba Cane Sugar	14 1-2	14 1-8	14 1-4
Davison Chem	47 5-8	46 3-4	47
Delaware Hudson	1 5 1-2	142	145 1-2
Erie Rail	33 1-8	32 3-4	32 3-4
Famous Play	96 3-4	95 1-2	95 1-2
Freeport Texas	10 3-8	10 1-8	10 3-8
Gen Asphalt	58 1-4	58	58 1-4
Gen Cigars	95 1-8	95 1-8	95 1-8
Gen Elect	243 1-4	236 1-2	238 1-2
Gen Motors	79	77 5-8	78
Goodrich	48 1-4	47 5-8	47 7-8
Granby Mining	20 5-8	20 5-8	20 5-8
Great North pref	70 1-2	70	70
Great North Ore	39 1-8	38 1-2	38 7-8
Gulf States St	93 3-4	92 1-4	93
Housten Oil	82 1-2	82	82
Insp Copper	30 1-8	29 3-4	30
Intern Nickel	27 1-4	27	27
Int Merc Mar	13 1-2	13 1-2	13 3-4
do pref	51	49 7-8	51
Intern Paper	58	56 3-4	57 1-2
Kansas C South	38 3-8	37 1-2	37 5-8
Kelly Springfil	16 3-4	16 1-2	16 1-2
Kennecott Cop	55 7-8	55 1-4	55 3-8
Keystone Tire	2 5-8	2 1-4	2 1-2
Lehigh Valley	76 5-8	76 1-4	76 1-2
Loews Th	23 1-8	23	23
Maxwell Motors A	81	79 3-4	81
Middle States Oil	1 1-2	1 1-2	1 1-2
Missouri K T	37	35 1-2	36 1-2
Missouri Pac	40 5-8	39 1-2	40 1-4
Nat Enamel	34 5-8	34 1-2	34 1-4
Nat Lead	163 7-8	161 1-2	160 1-2
Nevada Cons Cop	15 7-8	15 7-8	15 7-8
New Haven	32 3-4	30 5-8	31 7-8
N Y Air Brake	51	50 1-2	50 1-2
N Y Central	123 1-8	123 1-8	123 3-8
Norfolk West	128 3-4	128 1-8	128 1-8
North Pac	40 5-8	39 1-8	40 1-4
Pac Oil	63	62 1-8	62 7-8
Pan Am Petrol	63	62 1-8	62 7-8
Penn RR	48	47 5-8	48
Pere Marquette	70 1-4	69 1-2	70
Philadelphia	55 7-8	54 1-2	55 7-8
Pierce Pete	7 3-4	7 1-8	7 3-4
Prod and Ref	30 1-8	30	30
Pullman	143	142	142
Punta Sugar	45	44 1-4	44 1-4
Reading	79 3-8	78 3-8	78 3-4
Replogle Steel	20 3-8	20	20
Republic Iron	58	57 1-2	57 5-8
Royal Dutch	56 1-8	55 3-4	55 3-4
Sears Roebuck	160 1-2	159 1-4	160 1-2
St Louis S F	70 1-4	68 1-4	70
Sinclair Cons	22 7-8	21 3-4	22 1-8
Skelly Oil	29 3-4	29	29 1-8
South Pac	105 7-8	105	105 1-2
South Rail	89 7-8	88 5-8	89 1-2
do pref	86 3-4	86	86 3-4
Stand Oil N J	45 1-4	44 3-4	44 7-8
Stand Oil Cal	65 1-8	64 5-8	64 7-8
Stromberg Cr	72	72	72
Studebaker xd	44 3-4	44 1-4	41 3-8
Tenn Copper	9 1-8	9	9 1-8
Texas Oil	47 3-8	47	47 1-4
Texas Pac	52 7-8	49 1-4	52 7-8
Tob Prod	77 1-8	75 3-4	76 1-4
Union Bag	43	40	42 1-2
Shell Union Oil	27 1-4	26 3-8	26 3-4
Union Pac	151	150	150 3-4
United Fruit	216	215	216
U S Indust Alco	83 3-8	82 1-4	83 1-4
U S Rubber	43 3-4	42 5-8	42 5-8
U S Steel	127 3-4	126 1-2	126 5-8
Utah Copper	91 1-2	91 1-2	91 1-2
Vanadium Steel	30 1-4	29 1-4	30 1-8
V Carolina Chem	3	3	3
Wabash A	64 3-4	63	64 1-2
Westinghouse	72 3-4	72	72 1-2
White Motor	68	67 1-4	67 3-4
Willys Overland	10 1-2	10 1-8	10 1-8
Worthington P	73 1-8	67 3-4	71 1-2
Obligations:—			
Dom 5 ½, 1929	103 1-8	103	103 1-8
Dom 5, 1926	101 3-8	101 3-8	101 3-8
Dom 6, 1931	102 1-4	102 1-8	102 1-4
Dom 5, 1952	103 7-8	103 1-2	103 7-8
Rép Fr 8, 1945	104	013 3-4	104
Rép Fr 7 ½, 1941	100 1-8	100	100
Bordeaux 6, 1934	85 1-4	85 1-4	85 1-4
Japon 4, 1931	82 1-4	82 1-4	82 1-4
Lyons 6, 1934	85 5-8	85 1-4	85 1-4
Marseille 6, 1934	85 1-8	85 1-4	85 1-4
P L M 6, 1958	78 1-2	78 1-4	78 5-8
Seine 7, 1942	90 3-8	90 1-4	90 3-8
Soissons 6, 1936	84 1-2	84 3-8	84 1-2
G.-B. Irl 5 ½, 1929	117	116 3-4	116 3-4
G.-B. Irl 5 ½, 1937	106 1-8	106 1-8	106 1-4
Belgique 6 ½	94 7-8	94	94 7-8

HORS COTE

Cotes fournies par A.-J. Pattison & Co., 272 rue Bay, Toronto, Ont.

	Offre	Demande
Abitibi G. Mtge 6's 1940	99 00	100 50
Algoma Steel 5's 1962	33 50	37 00
Brompton 6's 1939	97 25	100 25
Can. Mach. 6's 1940	70 00	80 00
C.N.R. 5's Dom.Guar. 1954	99 75	100 75
Canada Salt 6' 1934	100 00	
Can. Steam. 7's 1942	98 50	99 50
Can. Salt 6's 1933 (Seril)		100 50
Dom.Iron & Stl 5's 1939	57 00	59 50
Dom.P & Trs. 5's 1932	95 50	97 00
Duke Price 6's 1949	99 25	100 25
Eastern Car 6's 1952	81 50	86 00
G.T.P. 4's 1955	76 50	
Guar. Realty 6's 1933	85 00	87 50
How. Smith 6's 1934	94 25	96 50
Inrrn Mill. 6's 1930	99 50	
Lake Superior 6's 1941	105 50	108 00
Loew's Tor. 8 ½ Notes	95 00	100 00
Manitoba Pow. 7's 1941	101 50	102 75
Mattagami Pulp Deb.	30 00	32 00
M L H & P 5's 1933	99 25	100 25
Mont. Tram & P 6's 1929	100 75	101 50
Nor Ont. L & P 6's 1931	98 25	99 25
Ont. Pulp 6's 1931	106 00	109 00
Price Bros. 6's 1943	99 00	100 00
Prov. Paper 6's 1940	99 25	
Simpson Robt. 5's 1952	90 00	
Spanish River 8's 1941	107 00	
St. Maurice P. 6 ½ 1953	106 00	107 00
Whalen Pulp & P. 6's	45 00	50 00

A TORONTO

OBLIGATIONS

	%	Ach.	Vend.
Abitibi P P	6	99	99 3-4
Alabama T L P	5	85 1-2	86
Algoma Steel	5	34	35 1-2
Ames Holden	6		43
Beld Paul Cort	5	85	
Brandram Hend	6	90	
Belgo Can Paper	6	98 1-4	98 1-2
Brompton P P	8	108	109 1-2
Burns P Co	6 ½	99 1-4	
Calgary Brew	5	78	
Can SS Lines	7	99	99 3-4
Can SS Lines	5	78 1-4	79
C N L & P	5	55	60 3-8
Can Nat Ry	5	100 7-8	101 1-8
Can Pac Ry	5	99	99 5-8
Connor Bros	6 ½		100
Consumers Glass	6	85	
Can North Ry Inc	5	57	58
Can Steel Fdries	6	100 1-4	58
Dom Iron Steel	5	57 1-4	88 3-4
Davies Wm Co	6	88 1-2	96 1-2
Dom P & Tr	5	95 1-4	
Dom Textile	6	104 1-2	101 3-4
East Koot P	7	100 1-8	100
Elect Dev	5	98 7-	
Frontenac Brew	6		88
G T Pac	4	75 1-2	
G T Pac Sup	4	76 1-2	
Howard Smith P	7	91	
Howard Smith P	6	94	
Lake Sup Paper	6	105	
Laurentide P	5	97 3-4	99
Laurentide P	6	98	
Maple Leaf Mill	6 ½	103 1-4	
Maisonneuve	5	99 1-2	
Manitoba P	7	101 3-4	102 1-2
Mattagami P P Deb	7	30	40
Mont Pub Serv	5	90 3-4	91 1-2
Mont Steel Wks	6	100	
Mont Tram and P	6	100 7-8	101 1-4
Mont W & P	4 ½	94 3-4	
Mont W & P	5	85 3-4	..
North Ont Pow	6	98 1-4	99 1-4
N S Steel Deb	6	59	65
Ottawa Gas	6	100	
Ont Pulp	6	106	
Ottawa River P	6 ½	98 1-2	
Ottawa Hull P	6	10	
Price Bros	6	99	99 3-4
Paton Mfg Co	6	94	97
Prov Paper	6	98	
Porto Rico Ry	5	70	
Prov of Ont	5	100 1-2	101 1-2
Quebec Power	6	100	100 3-4
Quebec Jacques	5	92	
Shawinigan Cotton	6		76
South Can Pow	6	102	103
Spanish River P P	8	106 3-4	107 1-8
St Lawr Sug Ref	6	89	
St Maurice V	6	75 3-4	
St Maurice P	6 ½	105	106 1-4
Wabasso Cotton	7	97 1-4	
Windsor Hotel	6 ½	102	
West Koot Pow	6	101 1-2	
West Power	5	92	
West Power Deb	7	99	
Obligations du Gouvernement:—			
Guerre 1925	5	100 90	101 15
do 1931	5	102 25	102 50
do 1937	5	103 95	104 20
Vict. 1927	5 ½	102 80	103 05
do 1933	5 ½	106 40	106 60
do 1934	5 ½	104 20	104 45
do 1937	5 ½	108 75	108 85
Renouv 1927	5 ½	102 10	102 40
do 1932	5 ½	103 65	103 90
Rachat 1928	5	101 25	101 30
Rachat 1943	5	101 95	102 00
do 1944	4 ½	95 60	95 80

Le Radiophone

LES EMISSIONS TRANS-OCEANIQUES

Les émissions du poste C.N.R.C., de Calgary, sont régulièrement captées un peu partout. Tout dernièrement, les autorités des Chemins de fer Nationaux recevaient un câblogramme portant la signature de Scott et annonçant que le C.N.R.C. avait été entendu à Tasman, Nouvelle-Zélande. La distance entre les deux postes n'est pas moins de 8,000 milles.

PARIS, France, 11. — Alors qu'il faisait l'inspection de l'antenne d'un appareil récepteur sur un train français, M. J.-L. Menars capta les ondes d'un poste américain sur une distance de 50 milles entre Montrejau et Toulouse sur la ligne Hendaye-Vintimille. L'audition était parfaitement claire.

PROGRAMME DE CE SOIR

Poste C F C F (Montréal) 440 m.

12 h. 45: L'orchestre de concert de l'hôtel Mont-Royal sous la direction de Rex Battle.

7 h. 00: Le même orchestre dans le programme de musique classique suivant:

Ouverture, "Sakuntala", Goldmark; Molly on the Shore, Grainger; Fantaisie "Carmen", Bizet; Solo de violon "La Capricieuse", Elgar, Benjamin Scherzer; Sélection "Mikado", Sullivan, Love Song, Flegier, Herbert Spencer à l'orgue.

Poste C H Y C (Montréal) 341 m.

8 h. 30: Programme musical de la Northern Electric avec le concours du "McGill College Glee Club", du "Mandolin Club" et de la fanfare.

Poste C N R O (Ottawa) 435 m.

7 h. 00: Concert du chemin de fer national du Canada:

PREMIERE PARTIE

Histoires pour les enfants par l'Oncle Dick.

DEUXIEME PARTIE

Rapport du département du marché de l'Agriculture.

TROISIEME PARTIE

Entretien de M. Lawrence Burpee sur la Lecture pour les garçons.

QUATRIEME PARTIE

Ouverture: "Fingal's Cave", (Mendelssohn). Entr'acte, "Romantic Melody" (Macbeth). Valse: "Ma Masquée", (Fletcher). Grand Opera "Mireille", (Gounod), par l'orchestre du Château Laurier, directement de la salle Mangor.

CINQUIEME PARTIE

Chant: "My Ain Folk" (Lemann). "My Dear Soul" (Sanderson), par Mlle B. Delamothe. Piano: "Seconde Rhapsodie", (Liszt), par M. J. Hughes Johnson. Chant: "I Am A Friend of Orders Grey" (Reeve), par M. Leslie McKenna. Morceaux d'orchestre d'hawaien, par l'orchestre hawaien du C. N. R. O. Monologue: "My Word" par M. Claude Parker. Discours de Wm. P. Fitzsimon, gérant du département de l'industrie au chemin de fer National du Canada. Cornemuse par le major Pipe Sullivan. Chant: "Sing me to sleep" (Green), "Prelude" (Ronald), par Mlle B. Delamothe. Orchestre hawaien du C N R O sous la direction de M. A. C. McGuird.

Monologue: "L'entomologiste" par H. Claude Parker. Chant: "The Hills of Donegal," par M. Leslie McKenna. Piano: "First Movement Pathétique Sonate" (Beethoven); par M. J Hughes Johnson. Cornemuse, par le major Sullivan.

Sixième partie

Musique populaire de danse par l'orchestre du Château Laurier sous la direction de M. James McIntyre, directement de l'hôtel Château Laurier.

POSTE C F C A (Toronto), 400 m.

8 h. drame en trois actes, "The Arabian Nights," par les acteurs du studio.

POSTE K O A (Denver, Colorado), 333 m.

8 h. programme musical au studio dû à la courtoisie du "Treble Club of Denver" (150 voix).

Sélection instrumentale: Crème de la Crème, Tobani. — Orchestre KOA, Lewis H. Chernoff, directeur.

Sélections chorales: a) Sous les ailes de la musique, Mendelssohn; b) Whirl and Twirl (choeur des fileuses), Wagner; c) To Music, Schubert; solo de baryton, Leroy Race Hinman. —"Treble Clef Club."

Solo de soprano: The Great Awakening, Kramer. — Ina Rains.

Solos de baryton: a) La Gloire de Dieu, Beethoven; b) The Asra, Rubinstein; c) Hear Me, Ye Wind and Waves, Handel. — Leroy Race Hinman.

Chants anglais: a) Call of Home, Old Irish; b) Comin' Thru' the Rye, Scotch; c) There Was a Pig, Lancashire. — "Treble Clef Club."

Sélection instrumentale: Pinafore, Sullivan. — Orchestre KOA.

Discours: Lincoln and Law Enforcement. — Omar E. Garwood.

Solos de contralto: a) Friend o' Mine, Sanderson; b) Love's Solace, Willis; c) O' Don Fatale de Don Carlos, Verdi. — Florence Lamont Hinman.

Solos de piano: a) Juba Dance, Dett; b) Cujus Animam, Rossini. — Margaret Henderson.

Déclamation: Group of Irish Dialect Numbers. — Ruth Gilbert Gillis.

Sélections chorales: a) Psyché, Paladilhe; b) On Wings of Dreams, Arensky; c) There Is No Death, O'Hara. — "Treble Clef Club."

Solos de baryton: a) Cain, as the Night, Bohm; b) Lungi del Caro Bene, Secchi; c) Homing, Del Riego. — Leroy Race Hinman.

Sélection instrumentale: Slavonic Dance, Dvorak. — Orchestre KOA.

Poste W G Y (Schenectady) 380 m.

7.00 p.m. —Programme musical au théâtre Strand, Albany, avec le concours de l'orchestre.

8.30 p.m. —Programme musical à l'Auditorium Wanamaker, New-York.

Poste W O O (Philadelphie) 509 m.

7.30 p.m. —Concert par la fanfare de l'armée américaine sous la direction de William J. Stannard.

8.20 p.m. —Freda Williams, soprano; Programme: "Dawn", "In Autumn", "A Picture", "To Easter", et "I Know" (Pearl J. Curran) du Poste W E A F.

8.40 p.m. —Winifred T. Barr et Katleen Stewart, pianiste exécutant le 1er mouvement du concerto de Schumann; ténis du poste W E A F.

9.00 p.m. —Les artistes de la "Atwater-Kent Radio".

10.10 p.m. —Thomas Morris, baryton; au poste W E A F aussi.

Poste W O R (Newark) 405 m.

6.20 p.m. —La musique en dînant avec le concours de l'orchestre de l'hôtel Joviera sous la direction d'Harry Jodel.

9.30 p.m. —Mme Germaine Schnitzer, pianiste dans un récital au Chickering Hall.

10.00 p.m. —Irma Zacharias, violoniste, Dorothy Zacharias au piano.

Programme:—
Concerto en G Mineur . . . —Vivaldi
D Mineur . . . —Brahms
Aagio; Scherzo.

10.05 p.m. —Concert par le Trio Parnassus.

10.45 p.m. —Irma Zacharias, violoniste; Dorothy Zacharias, au piano.

Programme:—
Concerto . . . —Mendelssohn
Gigue . . . —Senaille

11.00 p.m. —Programme musical par l'orchestre de l'hôtel Robert Treat sous la direction d'Harry Cox.

Poste W E A F (New-York) 492 m.

6.00 p.m. —Diner-concert à l'hôtel Waldorf-Astoria, New-York.

7.00 p.m. —Programme musical religieux; le détail par radio.

7.30 p.m. —Concert par la fanfare de la marine américaine sous la direction de J. Stannard.

8.30 p.m. —Freda Williams, soprano; programme déjà annoncé.

8.40 p.m. —Winifred T. Barr, et Katleen Stewart, pianiste, 1er mouvement du concerto de Schumann.

9.00 p.m. —Les artistes de la Atwater-Kent Radio.

10.10 p.m. —Thomas Morris, baryton.

10.30 p.m. —Programme musical; le détail par radio.

11.00 p.m. —L'orchestre du Lido-Venice sous la direction de Meyer Davis.

Poste W W J (Détroit) 352 m.

6.00 p.m. —Diner-concert.

8.30 p.m. —Harry A. MacDonald, baryton. Mlle Irene Barkume, soprano.

POSTE W.E.A.R. (Cleveland) 390 m.

7 h. 00—Diner-concert par l'orchestre de l'hôtel Cleveland sous la direction de Ivan Francisci.

POSTE W.F.I. (Philadelphie) 395 m.

6 h. 30 —Diner-concert à l'hôtel Bellevue Stratford avec le concours de l'orchestre sous la direction de Meyer Davis.

7 h. 00—"Sunny Jim" avec Martie Faye.

POSTE W.O.C. (Davenport), 484 m.

8 h. 00—Récital d'orgue à la résidence de B. J. Palmer par Erwin Swindell avec le concours de Charles R. Hall, ténor; groupe de chansons par Jack et Paul Small.

POSTE K.D.K.A. (Pitsburgh) 309 m.

6 h. 15—Diner-concert avec le concours de l'orchestre de l'Association Athlétique de Pittsburgh sous la direction de Gregorio Scalzo.

8 h. 30—Concert; le détail par radio.

POSTE K.Y.W. (Chicago) 536 m.

7 h. 00—Diner-concert à l'hôtel Congress.

8 h. 20—Programme musical avec le concours de Hazel O'Neil, soprano; William Hoke, ténor et l'orchestre Carroll.

8 h. 45—Autre programme musical.

9 h. 45—Revue de minuit, le détail par radio.

POSTE W.B.Z. (Springfield) 333m.

6 h. 00 — L'ensemble de l'hôtel Brunswick sous la direction de Leo Reisman.

POSTE W.G.R. (Buffalo) 309 m.

8 h. 15—Récital par Ethel McMullen et ses amis.

9 h. 00—Programme musical de la "Atwater-Kent Radio".

10h. 00—Programme musical au "Jackson Glee Club".

POSTE W.C.X. (Détroit) 516 m.

6 h. 00—L'ensemble de l'hôtel Book Cadillac sous la direction de Jean Goldkett.

7 h. 00—Programme musical sous la direction du quatuor Wolverine.

Bulletin de réception

Les conditions atmosphériques hier soir ont été moyennement bonnes. Il y a u un peu de nuisance causée par la statique. Les postes entendus sont les suivants: WJY WEAF WLW WIP WMAK WBZ KDKA.

(Courtoisie de la Cie Marconi Wireless Telegraph Ltd. of Can.).

L'assemblée du radio club "Branly"

Le Radio Club Canadien-français "Branly" tiendra son assemblée bi-mensuelle mercredi soir, à neuf heures, dans son local, 217 rue Sainte-Catherine Est.

Le vice-président et le directeur scientifique du club répondront ce soir-là, à toutes les questions que les membres désireront poser.

Le directeur scientifique expliquera aux membres les résultats qu'il a obtenu avec deux nouveaux circuits, et aura une nouvelle intéressante pour tous les propriétaires de postes neutrodyne.

A la dernière assemblée, plus de cent nouveaux membres sont entrés, et la direction reçoit de partout des félicitations pour son initiative d'avoir organisé un club canadien-français, et son ambition d'avoir un puissant poste canadien-français, non politique et non commercial.

POSTE W.N.A.C. (Boston) 278 m.

6 h. 30—Diner-sauterie au Checker Inn.

8 h. 00—Programme musical; le détail par radio.

POSTE W.C.C.O. (St. Paul Minneapolis), 417 m.

10 h. 00—Programme musical de danse par l'orchestre de l'hôtel Casino sous la direction de Arnold Frank.

POSTE W.L.W. (Cincinnati) 423 m.

6 h. 00—Diner-concert du Cincinnati Post avec le concours du quintuor instrumental Selinsky.

8 h. 00—Sélections pour un quatuor mixte; le trio Milner.

9 h. 00—Concert par l'orchestre Formica.

POSTE WNYC (New-York), 528.6 m.

9.15 p.m. — Récital de chant.

POSTE WJZ (New-York), 455 m.

7 et 8.30 p.m. — L'orchestre Commodore, concert, Marco Bossi, Marcel Dupré, M. Courboin et Palmer Christian.

POSTE WGBS (New-York), 316 m.

6.30 p.m. — La musique en dînant.

POSTE WAHG (Richmond Hill), 316 m.

7.30 p.m. — Programme du Brooklyn Eagle.

POSTE WIP (Philadelphie), 509.9 m.

6.05 p.m. — Orchestre Oppenheim.

POSTE WLIT (Philadelphie), 395 m.

9.30 et 10 p.m. — L'orchestre Cotton Picker, l'orchestre Arcadia.

POSTE WFBG (Altoona), 277.8 m.

6.15 et 8.30 p.m. — La musique en dînant et programme des Kiwanis.

POSTE WCAE (Pittsburg), 462 m.

6.30 8.30 et 9 p.m. — Orchestre William Penn, programme de musique et danse.

ETES-VOUS TORTURE PAR L'ECZEMA ?

L'eczéma, ou Salt Rheum, comme on le nomme communément, est une des plus terribles de toutes les affections cutanées.

Le brûlement intense, la démangeaison et l'enflure, spécialement la nuit ou quand les parties affectées sont exposées à la chaleur, sont presqu'intolérables et on accueille avec joie tout soulagement.

Le plus fiable et le plus efficace remède pour cette affection est

Burdock Blood Bitters

Mme J. R. Johnson, R.R. No 1, Oshawa, Ont., écrit: — "Je fus, pendant des années, affligée d'eczéma, et souffrais d'une terrible sensation de brûlement et de démangeaison, et ne pouvais trouver de soulagement. On me conseilla finalement d'employer le B.B.B., et après ma seconde bouteille, je commençai à m'apercevoir d'une grande différence, et je puis, maintenant, conseiller à quiconque est affecté comme je l'étais moi-même de faire usage de ce merveilleux remède."

En vente chez tous pharmaciens et marchands; préparé exclusivement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont. 3

Province de Québec, District de Montréal. Cour Supérieure No 3875. Rubenstein Bros., demandeurs vs Dame Hall Herscovitch, défenderesse. Le 20ème jour de février 1925, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la dite défenderesse, au No 31 rue Craig Ouest, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en Show Case, vitrine, et marchandises de seconde main, etc.

Conditions: Argent comptant.

J. L. Racine, H.C.S.

Montréal, 11ème jour de février 1925.

Province de Québec, District de Montréal. Cour Supérieure, No 2574. The Raymond Hardware, Corporation légalement constituée, des cité et district de Montréal, demanderesse, vs H. Weiss & Co. Limited, corporation également constituée, des mêmes lieux, défenderesse. Le 20ème jour de février 1925, à dix heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la dite défenderesse, au No 836 rue Ste-Catherine Est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en fixtures électriques, ferronnerie, comptoirs, etc.

Conditions: Argent comptant.

Léon Lafrance, H.C.S.

Montréal, 11 février 1925.

Province de Québec — District de Montréal — Cour Supérieure No 2574 —The Raymond Hardware, corporation légalement constituée, des cité et district de Montréal, Demanderesse vs H. Weiss and Co. Limited, corporation également constituée, des mêmes lieux, Défenderesse.

Le 20ième jour de février 1925, à deux heures de l'après-midi à la place d'affaires de la dite défenderesse, au No 489 rue Rachel Est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en fixtures électriques, ferronnerie, comptoirs, etc.

Conditions: Argent comptant.

LEON LAFRANCE, H.C.S.

Montréal, 11 février 1925.

Province de Québec — District de Montréal — Cour Supérieure No 3771 —Abraham Dupéré, Demandeur vs Automatic Advertising Co. Ltd., Défenderesse.

Le 21ième jour de février 1925, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaire de la défenderesse, au No 1429-31 rue Ste-Catherine Ouest, sur le lot, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite Défenderesse saisis en cette cause, consistant en propecteur électrique, enseigne, et accessoires, etc.

Conditions: Argent comptant.

AUG. VINSON, H.C.S.

Montréal, 11 février 1925.

Province de Québec — District de Montréal — Cour de Circuit No 12001 — American Furniture Co., Demanderesse vs Samuel Pallock, Défendeur.

Le 20ème jour de février 1925, à onze heures de l'avant-midi au domicile du dit Défendeur, au No 9 rue Maine, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménages, etc.

Conditions: Argent comptant.

J. L. RACINE, H.C.S.

Montréal, 11 février 1925.

Si vous tenez à avoir ce que vous désirez. Lisez ces colonnes

La Patrie

Montréal, Qué.

ANNONCES CLASSIFIEES

Régularisées, popularisées et pourvues d'un index, suivant la méthode de BASIL L. SMITH SYSTEM INC. Philadelphia, Pa.

Toutes les annonces doivent paraître sous la rubrique appropriée et dans les modèles de caractères d'imprimerie de la "Patrie".

TARIF DES ANNONCES CLASSIFIEES

Tarif quotidien par ligne pour insertions consécutives:

	Chargées	Comptant
6 jours	10c	8c
3 jours	12c	10c
1 jour	15c	12c

Les annonces pour publications irrégulières suivent le tarif d'une seule insertion, aucune annonce acceptée pour moins que sur une base de trois lignes. Coût minimum d'annonce au chargé 45c; minimum d'annonce au comptant 36c.

Les annonces chargées seront acceptées par téléphone et si elles sont payées au bureau de la "Patrie", dans les six jours de la date de la première insertion, elles sont classées comme annonces au comptant.

Les annonces demandées pour plus d'une insertion et contremandées avant l'expiration ne seront chargées que pour le nombre d'insertions parues et suivant l'espace employé.

Le tarif pour les espaces blancs est le même que pour la ligne imprimée. Tarif spécial fourni sur demande pour contrat annuel d'annonce.

INDEX DE LA CLASSIFICATION

Les annonces individuelles sont classées sous des rubriques par ordre alphabétique pour pouvoir y référer rapidement.

Les rubriques classifiées suivantes paraissent dans ce journal dans l'ordre numérique donné plus bas; les annonces se rapportant à un même sujet étant groupées ensemble.

ANIMAUX
1—Animaux demandés.
2—Animaux favoris.
3—Chevaux, bestiaux.
4—Volailles et accessoires.

AUTOMOBILES
5—Accessoires d'autos.—Pneus.
6—Agences d'automobiles.
7—Automobiles à vendre.
8—Automobiles demandés.
9—Camions-automobiles à vendre.
10—Garages.—Autos à louer, taxis.
11—Motocyclettes et bicyclettes.
12—Réparations générales.

CHAMBRES A LOUER
13—Chambres sans pension.
14—Chambres avec pension.
15—Chambres ou pension demandées.
16—Chambres pour petits ménages.
17—Endroits de villégiature.
18—Où se retirer en ville.
19—Pension de table.

DIVERS
20—Assemblées d'associations.
21—Evénements (Mariages).
22—Perdus et trouvés.
23—Personnels.

EMPLOIS
24—Emploi demandé, Homme.
25—Emploi demandé, Femme.
26—Femmes demandées.
27—Hommes demandés.
28—Hommes, femmes demandés.
29—Instituteurs demandés.
30—Solliciteurs, voyageurs, agents.

ENSEIGNEMENT
31—Classes d'enseignement locales.
32—Cours par correspondance.
33—Enseignement demandé.
34—Enseignement privé.
35—Musique, danse, drame.

MARCHANDISES
36—Articles à vendre.
37—Articles de ménage.
37a—Articles de Sport.
38—Bijouterie, montres, diamants.
39—Bois, charbon, foin, grain.
40—Chaloupes, yachts, accessoires.
41—Graines, plantes et fleurs.
42—Instruments musicaux.
43—Machineries et outils.
44—Matériaux de construction.
44a—Meubles de Bureaux.
45—On demande à acheter.
46—Produits de ferme et laiterie.
47—Radio et accessoires.
48—Spéciaux dans les magasins.
49—Echange.
50—Vêtements.
51—Voitures.

OCCASIONS FINANCIERES
52—Argent à prêter.—Hypothèques.
52b—Commerce à vendre.
53—Occasions d'affaires.
53a—On demande à emprunter.
54—Placements, Actions et Obligations.

SERVICES COMMERCIAUX
55—Buanderie.
56—Déménagements, entreposage.
57—Entrepreneurs et constructeurs.
58—Imprimeurs, graveurs, relieurs.
59—Modistes, robes et chapeaux.
59a—Nettoyage, teinture, remodelage.
60—Peintres, décorateurs.
61—Plombiers, couvreurs, etc.
62—Réparations.—Repolissage.
63—Services divers offerts.
64—Tailleurs et presseurs.

SERVICES PROFESSIONNELS
65—Architectes.
66—Assurance et obligations.
67—Avocats et Notaires.
67a—Brevets d'inventions.
68—Chiropracticiens.
69—Comptables.
70—Dentistes.
71—Médecins, chirurgiens, etc.
72—Osthéopathie.
73—Pharmaciens.
73a—Service divers offerts.

IMMEUBLES A LOUER
74—Appartements et plain-pieds.
75—Bureaux et place de bureaux.
75a—Ecurie à louer.
76—Fermes et terres à louer.
77—Maisons à louer.
78—Maisons de campagne à louer.
79—Maisons d'été à louer.
80—On demande à louer.
81—Place commerciale à louer.

IMMEUBLES A VENDRE
82—Courtiers en immeubles.
83—A vendre ou échanger.
84—Fermes et terres à vendre.
85—Immeubles demandés.
86—Maisons à vendre.
87—Propriétés commerciales.
88—Propriétés de campagne.
89—Terrains à vendre.

AUTOMOBILES

Automobiles à vendre 7

AUTOS USAGES—

PACKARD TOURING.

PACKARD SEDAN.

PACKARD LIMOUSINE.

CHANDLER SEDAN.

WILLYS SEDAN.

NASH TOURING.

ET AUTRES A TERMES

PACKARD MONTREAL MOTOR CO. LIMITED.

307 RUE UNIVERSITE

UPTOWN 6343.

CADILLAC — Autos usagés de la compagnie, garantis. A termes, ou échanges. Marmon Speedster 1923; Marmon Sedan 1922, 7 pass.; Studebaker Coupé Big Six, 1922; Coach Hudson, 1924; Hupmobile de tourisme 1923. D'autres voitures depuis $250 à $1,000. Achetez maintenant et économisez. Cadillac Cars, Limited, 7 Ave du Parc.

CADILLAC — Remis à point et avec garantie d'auto neuf. A termes, échanges. Autos de tourisme 1923, 5 et 7 pass.; Limousine 1924; Auto de tourisme 1921, 4 pass. Aussi plusieurs modèles fermés Cadillac Cars, Limited, 7 Ave du Parc.

FORD — Pièces de rechange Ford d'occasion à moitié prix, moteur Ford reconstruit. M. St-Amour, 39 rue Balmoral.

AUTOMOBILES

Automobiles à vendre 7

FORD, ETC., usagés, Sedans, Coupés, tourings, payables mensuellement. 1645 Boulv. St-Laurent. Belair 3446 et 9659.

Motocyclettes et byclettes 11

50 BICYCLES à sacrifice, 303 rue Duluth.

CHAMBRES A LOUER

Chambres sans pension 13

AVENUE WALKER, 51, deux chambres bien éclairées à louer avec privilèges de cuisine. Tél. Westmount 2859-W.

DEUX grandes chambres à louer, usage de cuisine si désiré. Bon marché. S'adresser 1385 Ste-Catherine E.

ST-DENIS, 734, BELLE GRANDE CHAMBRE A LOUER, MAISON PRIVEE. S'AD. IMMEDIATEMENT. EST 9891-F.

Chambres avec pension 14

REPARATIONS terminées belles chambres, bonne pension pour jeunes gens, $6.00 à $8.00 par semaine. Maison St-Joseph, 109 ouest Lagauchetière.

Chambres ou pension demandées 15

MONSIEUR désire une grande chambre avec pension, dans maison privée, dans Outremont. 384 Duluth. Est 6648.

DIVERS

Perdus et trouvés. 22

PERDU—SACOCHE CUIR NOIR, CONTENANT UN PETIT PORTE-MONNAIE ROUGE, AVEC ARGENT, UN MOUCHOIR, 2 BILLETS DE TRAMWAYS, UNE PETITE BOITE EN IVOIRE. S'AD. MLLE GELLEY, LA "PATRIE" OU 748 GARNIER.

Personnels. 23

A PARTIR de cette date, 10 février 1925, je défends à qui que ce soit d'avancer au nom de M. Alfred Jacob, de Montréal.

EMPLOIS

Emploi demandé, Homme. 24

HOMME âgé de 68 ans, aide-charpentier, prendrait à faire planchers bois mou ou autres ouvrages de charpentier, à l'entreprise. 2424 Château-briand.

Emploi demandé, Femme 25

ON DEMANDE travail pour plusieurs jeunes filles: sténographie, clavigraphie, ouvrage général de bureau, couturières, garde-malades, etc. S'adresser "Big Sisters Association", 309, Edifice Keefer. Uptown 9271.

Femmes demandées 26

BONNE garnisseuse dans les chapeaux de dames, expérience. 1277 St-Laurent.

BRODERIE, estampeuse, une sachant copier, s'adresser Star Dress, édifice Dubrule, Place Philips.

COUSEUSES de paille à la machine expérimentées demandées. S'adresser à Acme Hat Co. Ltd., 6 rue Ste-Hélène.

25 COUTURIERES A LA MACHINE EXPERIMENTEES DEMANDEES DANS LES BLOUSES, ROBES EN SOIE, FLANELLE, GUINGAN ET COTON, DANS UNE FABRIQUE ECLAIREE ET HYGIENIQUE, EMPLOI CONTINU ET BON SALAIRE. SEULES DES EXPERTES DOIVENT SE PRESENTER A M. BARRY, THE HAMPTON MANUFACTURING CO. LIMITED, AVE COLONIAL, RUES ELMIRE ET CADIEUX.

2 FEMMES demandées pour laver les planchers au St. Lawrence Hall, doivent coucher à l'hôtel. S'adresser à la ménagère, 122 Craig ouest.

FILLE

Demandée pour faire sollicitation par téléphone. Doit parler les deux langues et être bien recommandée. S'adresser J. A. Garceau, la "Patrie".

FILLE de table expérimentée demandée immédiatement. North Star Café, 2504 St-Laurent.

FILLE de chambre demandée avec références. S'adresser 501 Roslyn, Westmount.

FILLES de table demandées, doivent être expérimentées et parler l'anglais. 410 Ste-Catherine ouest.

JEUNE FILLE demandée pour travaux du ménage, doit parler anglais, pas de cuisine. Atlantic 1260.

GARNISSEUSES expérimentées demandées dans les chapeaux de dames. 307 Notre-Dame ouest.

INSTITUTRICE demandée immédiatement par la municipalité de Hemmingford pour école rurale, diplôme français et anglais obligatoire. Narcisse Stringer, sec.-trés.

JEUNES filles demandées pour ouvrage au clavigraphe, pas de sténographie. Venir personnellement de 11 à 12 ou 5 à 6 p.m. Librairie Guay, 19 Notre-Dame ouest, Montréal.

JEUNE fille au courant servir la pâtisserie, anglais indispensable. Verdy, 5644 Sherbrooke ouest.

JEUNE fille demandée immédiatement, 610 Hamilton, coin Allard, Ville Emard.

OPERATRICES demandées immédiatement, possédant expérience sur manteaux et costumes pour femmes. S'adresser à Greenberg-Smith & Co., 282, Ste-Catherine Ouest, deuxième étage.

OPERATRICES de première classe demandées dans robes de soie. S'ad. 149 Ste-Catherine Est, ch. 205.

SERVANTE demandée pour soin homme et enfants avec expérience. 1160A Henri-Julien. Belair 2469.

Hommes demandés. 27

COMMIS pharmacien, un an ou deux d'expérience. Belair 1745.

COUPEUR expérimenté demandé dans les robes en soie. Harry Rother and Co., 242 rue Ste-Catherine ouest.

CUISEUR de biscuits d'expérience demandé immédiatement. 1250 Gilford.

FAUFILEURS ET TAILLEURS demandés immédiatement, possédant expérience sur manteaux et costumes pour femmes. S'adresser à Greenberg - Smith Co., 2821 Ste-Catherine Ouest, deuxième étage.

FORGERON, voiturier et un homme à bois demandés. 2824 St-Dominique.

GARCON demandé pour Notre-Dame de Grâce, comme messager dans pharmacie le soir seulement, parlant très bien l'anglais, références exigées. St-George Medical Hall, 117 Bernard. Calumet 0421.

GARCON demandé pour travailler immédiatement. Shoe Shine Parlor, 238 Bernard.

HOMME demandé avec clientèle pour lavages humides, pour buanderie. Bon salaire et commission. S'adresser 1097 St-Christophe.

JEUNE homme, 20 ans, sachant traire les vaches, nourri et logé à la maison. 4545 Blvd Rosemont.

ON DEMANDE hommes et femmes pour gagner $5.00 à $25.00 chez soi. Pas de sollicitation. Expérience pas nécessaire; distance sans importance. Pour détails, s'adresser à The Auto Knitter Hosiery Co. Ltd. Dépt C30, Toronto.

EMPLOIS

Hommes demandés. 27

PATISSIER apprenti avec expérience demandé. 450 Mt-Royal est.

VENDEUR. Une bonne chance est offerte à un travailleur consciencieux qui peut se qualifier. 503, Edifice Canada Cement.

VOYAGEUR d'expérience demandé. S'ad. 1054B Ste-Catherine Est.

VOYAGEUR d'expérience demandé, dans le tabac en feuille, avec clientèle dans Montréal. Inutile de se présenter si vous n'avez pas d'expérience. D. Marion, 2569 Ontario Est.

ENSEIGNEMENT

Classes d'enseignement locales 31

COURS de barbier, système moderne, quelques essais suffisent. Permettra faire $35 à $50.00 par semaine. Collège de Barbier, 2 Boulv. St-Laurent.

Enseignement privé 34

A BAS les mauvaises sténographies! Sténographie, Ferrault-Duployé, bilingue 3 mois. Approuvé par Conseil Instruction Publique, Commission Scolaire. Auteur enseigne par correspondance et sur place. Hauts salaires. Institut Sténographique Perrault, 3 ouest, avenue des Pins, Montréal. Plateau 2660.

INSTITUT LAROCHE — Classique, commercial, brevet; leçons privées. Jeunes gens, jeunes filles. 303 St-Denis. Est 7498.

PROFESSEUR RENE SAVOIE, I.C., I.E., B.A., B.S.A., brevets, cours classique et commercial, 238 rue St-Denis. Est 6122.

MARCHANDISES

Articles à vendre 36

LIBRAIRIE Descôtes, 2171 Est Ontario, envoie gratuitement un catalogue complet de livres de librairie.

Articles de ménage 37

AMEUBLEMENT de maison poêles, chaises, bicycles achetés aux plus hauts prix 310 Panet. Est 6573-J.

A VENDRE — Bon poêle en acier, 6 ronds, tout neuf, vrai bargain. 377 St-André.

BEAUX rugs neufs; spécialité: tapis prélarts neufs, nos prix sont meilleur marché que partout ailleurs. Joseph Lagarde, 828 Saint-Denis angle Duluth.

MEUBLES COMPLETS pour appartements de cinq pièces à vendre. Aucune offre raisonnable refusée. Doit vendre immédiatement, le propriétaire partant pour les Etats-Unis. 5125 rue Sherbrooke O. Appt. 69. Tél. West 5883.

MEUBLE, poêle, glacière, lingerie, tapis, 500 Sherbrooke Est. Tél. Est 8914.

MEUBLES ET TAPIS A 33 1-3 p.c. d'escompte. Nous échangeons les meubles. J. S. Beauparlant, 1220 rue Parthenais. Belair 9689-J.

NOTEZ-BIEN ceci: notre commerce de tapis rugs, prélarts se fait à notre demeure, c'est pourquoi l'on vend meilleur marché. S.-C. Renaud, 1187 Delorimier.

PRELARTS linoleum et carpettes. Occasion dans les coupons. L. P. Fontaine, 34 Mt-Royal Est. 1023 Ontario Est.

Machineries et outils 43

MACHINERIES USAGEES — Le plus grand assortiment au Canada dans les machineries usagées d'occasion, courroies, moteurs, poulies, arbres de couche et suspenseurs. Tarshis and Sons Ltd., 184 rue McGill.

NOUS ACHETONS—

Et vendons tous genres de machineries et matériaux de construction. Louis Pickard & Cie, 315 Papineau.

On demande à acheter 45

CHAT-LAPIN ou chat Angora. Paiera prix raisonnable. Téléphonez à Belair 1760-M.

Radio et accessoires 47

MOTEUR-GENERATEUR—

Presque neuf, n'ayant servi qu'un mois. Complet avec Ampèremètre rheostat, etc. Vendra bon marché. S'adresser 1126 Cartier. Est 4420-W.

Vêtements 50

BOTTINES, jambières, culottes chemises, imperméables, couvertures de lit, selles, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue sur demande. Magasin de Surplus Militaire, 294 ouest Notre-Dame.

MANTEAU mouton de Perse, 1ère classe, avec collet et poignets en martre d'Alaska, 28 pcs buste x 36 pcs long. A qui la chance à $125.00? S'ad. Cl. 5337-J.

OCCASIONS FINANCIERES

Argent à prêter.—Hypothèques 52

DIVERS montants à 6, 6 1-2 et 7 p.c. Désautels Gagnon et Brunet, notaires, 82 St-Jacques.

Commerce à vendre 52b

ATTENTION—

Clos bois, charbon, foin, paille, à 10 milles de Montréal. Route nationale. Belle maison brique, 9 appartements, grande remise, chevaux, voitures, engins, scie ronde. Terrain 500 x 600, cour pontée avec voie d'évitement sur le terrain. Affaires $40,000 par année. A. H. Désand, 52 St-Jacques. Main 2423. Calumet 1404-M.

BOUTIQUE de forge à vendre. Bien outillé. Bon centre d'affaires. Peut servir pour garage. Conditions et prix avantageux. S'adresser Casier 795 la "Patrie".

EPICERIE licenciée; bonne place d'affaires. Cause, autre occupation. Clientèle établie. Logement si désiré. 351 Orléans.

EPICERIE à vendre avec logement, 403 Boulevard Pie IX, coin Lafontaine. Tél. Clairval 3188.

MAGASIN coupons, petit logement, échangera pour 1ère hypothèque ou petite maison, cause maladie. Est 4469-J.

PHARMACIE rapporte bons profits, long bail, bureau de poste, vendra par inventaire, peu comptant, cause maladie. 191 De Laroche. Belair 6690.

PHARMACIE établie depuis 10 ans, centre commercial, bonne recette. Ecrire 796 la "Patrie". Tél. Est 2818.

Placements, Actions, Obligations 54

DIVIDENDE DE 10 p.c.—

A vendre balance d'émission, 348 actions de l'hôpital St-Roch, Inc., à $10.00 chaque, portant dividende de 2 1-2 p.c. par 3 mois. À C. W. Rocheleau, secrétaire, 224 St-Laurent.

SERVICES COMMERCIAUX

Buanderie 55

REPASSAGE à la main et blanchissage suivant nouvelle méthode par des experts. The Globe Laundry Co., 2005 St-Dominique. Belair 0469.

Déménagements, entreposage 56

APPELEZ Est 5608, Bourassa Express, camion, voiture double, transport tout genre, storage, 371 Papineau.

BLANCHARD EXPRESS — Déménagement, contrat ou à l'heure, voiture couverte ou truck. Piano $4.00. Est 5909.

Réparations, Repolissage 62

ADRESSEZ chez Fiset Cal. 2240, matelas et lits de plumes, lavés et refaits, ouvrage garanti. Maison de confiance. 129 Beaubien est.

SERVICES PROFESSIONNELS

Services divers offerts 63

FERRAGES de chevaux, tondeur électrique, J.-B. Legault et Cie, ruelle Brunet, en arrière de 433 Hôtel-de-Ville. Est 5568.

Architectes 65

BOILARD, Raphaël, A.A.P.Q.R.A.I.C. A.I.A., évaluations, feux quantités, etc. 1029 St-Denis. Montréal.

Conservez un peu plus de votre argent pour votre propre avenir

Ne le dépensez pas tout d'une seule fois. Le temps viendra où il aura alors plus de valeur qu'aujourd'hui.

Achetez de maisons ou de particuliers qui sont consentants à ne prendre qu'un petit profit du moment que la vente est faite rapidement.

Suivez les occasions classifiées A-B-C.—comme le gouvernail suit un navire. Elles vous montreront ce que signifie la véritable économie. Elles augmenteront votre pouvoir d'achat et grossiront votre compte d'épargne—concurremment.

Ces offres classifiées, auxquelles tous songent lorsqu'il s'agit d'économie, se tracent une place de plus en plus grande aux yeux du public. Les mérites de la section d'annonces classifiées de La "Patrie" sont maintenant reconnus par tous. Vous tombez rapidement en arrière de votre époque à moins que vous ne vous laissiez guider cuotidiennement par ses colonnes.

Les gens qui répondent promptement aux offres classifiées se procurent ce qu'il y a de mieux aux plus bas prix.

Les Annonces classifiées A-B-C
Toujours les mêmes — pour le service
Toujours différentes — En opportunité.

SERVICES PROFESSIONNELS

Avocats et notaires 97

BERARD Jos.-B., C.R., 92 rue Notre-Dame Est. Main 8760.

JEANNOTTE, J.-E., notaire, de l'étude légale Jeannotte et Duval. 706 Ste-Catherine Est. Est 0398.

LAVERY & DEMERS, avocats, procureurs, 19, rue Saint-Jacques. Tél. Main 4472.

MARSAN, G.-A., C.R., avocat, 20 rue St-Jacques. Téléphone Main 1997.

MATHIEU A. Papineau, B.C.L.C.A., 186 St-Jacques câbles Pap Mathieu Main 2279. Soir: Main 7800.

MERCIER, W.-F., B.A., L.L.L., avocat, 71a St-Jacques, Main 8297. Bureau du soir, 743 Mt-Royal Est. Belair 9651.

PAGNUELO & DAVID, avocats, C.R., 182 Ste-Catherine Est. Edifice Banque Nationale. Tel. Est 8598.

PERODEAU & PERODEAU, notaires, immeuble Dominion Express. Main 7495. J. Arthur Pérodeau, L.L.L. Autrefois Stuart, Cox & Pérodeau.

Brevets d'inventions 67a

MARION & MARION.—Brevets d'invention. Guide de l'inventeur envoyé gratuitement. 364 Université. Uptown 6474.

PIGEON & LYMBURNER, 83 rue Craig ouest, édifice Power, Montréal. Main 3025.

Comptables 69

LAFOND ET LAROSE, comptables, liquidateurs, administrateurs, collection. 7 Notre-Dame O. Main 3759.

Médecins, chirurgiens, etc. 71

Dr RONALD LEVESQUE, des hôpitaux de Paris, 143 Metcalfe, appt. 6, Uptown 8984. Spécialiste: maladies vénériennes, peau et des femmes.

LAPORTE, Dr R., spécialiste, maladies vénériennes, maladies de la peau, chancres, hémorragie, syphilis. Analyse du sang. Rayons X. 1ère consultation gratuite. 215 Ste-Catherine coin Bleury. Plateau 0329.

MALO, Dr Zénon.—Clinique privée, 1436 St-Denis. Belair 0435-M. Heures 2 à 5, 7 à 9.

TESSIER, Dr. — Bright, peau, syphilis, gonorrhée, chancres, rhumatismes, diabète, traitement moderne, électricité (clinique privée), 926 St-Denis (ancien numéro), 4152 St-Denis (nouveau numéro), près Rachel.

Services divers offerts 73a

CHAMBRE et pension pour femmes avant et après accouchement, les meilleurs soins médicaux, soins maternels. 378A Cuvillier. Tél. Clairval 3442-J.

CHAMBRE et pension pour femme avant et après accouchement, meilleur soin médical. 2357 St-Denis. Cal. 1547-M.

ORGANISATION DE COMPAGNIES, incorporation, rédaction de prospectus et finances. Morton, Walker Morton & Company, 305-7 édifice New Birks.

RHUMATISANTS— Ne souffrez plus de rhumatismes ou maux de reins, ayez recours à Solvural. Produit célèbre de la formule O. Biguard de la faculté de médecine de Paris. Demandez-le à votre marchand de remèdes. En vente partout.

IMMEUBLES A LOUER

Appartements et plain-pieds 74

AVE DU PARC, quatre et cinq chambres, taxes d'eau payées, service du concierge, $40 en montant. Occupation immédiate 1er mai. S'adresser Atlantic 3121 ou 6173 ave du Parc.

SQUARE RICHMOND, 14.— Une et deux pièces, avec cuisinette, salle de bain tuilée, toutes nouvellement décorées entièrement, poêle à gaz, électrolier, planchers en bois dur, $25 à $35. S'adresser au concierge, 14 Square Richmond.

Bureaux et place de bureaux 75

BUREAU A LOUER. BONNE PLACE D'AFFAIRES CENTRALE. CONVIENDRAIT TRES BIEN POUR AGENT D'IMMEUBLES. GROS PROSPECT. EST 9891-F.

IMMEUBLE ST-DENIS—

Angle Ste-Catherine et St-Denis, petits et grands bureaux. S'adresser M. Louden. Main 5102, ou au surintendant de la bâtisse ou téléphoner à Est 2406.

Fermes et terres à louer 76

TERRAIN A LOUER. Terrain, 255 rue Moreau, 6,500 pieds, proximité Canadien National et Pacifique, endroit idéal pour voitures livraison, autos ou commerce, conditions libérales. Poitras. Atlantic 3373.

Maisons à louer 77

A LOUER. — Joli cottage deux étages, 10 pièces, chauffé à l'eau chaude, terrain adjacent de 50 pieds de front par 80 de profondeur. 5 avenue McCulloch. S'adresser aux Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, 314 Chemin Ste-Catherine, Outremont. Atlantic 1206.

AVENUE DU PARC, 5476, entre St-Viateur et Bernard, 7 appts, chauffé, plancher bois franc, poêle à gaz, foyer à gaz, balcon, 2ème étage, $75, garage $10 extra. Atlantic 1409.

BOURBONNIERE, logis 6 appts neufs, bain, fixtures, fini moderne, possession immédiate. 531 Beaudry. Est 4955.

DAVIDSON, 223, près Ontario, 6 appartements $25. S'adresser Edmond Barbeau, 672 Parthenais. Clairval 1616-J.

GATINEAU, 183 et 185, Côte des Neiges. Deux cottages de 8 pièces. Tout à fait modernes. $50. O. E. Prud'homme, 145 rue St-Jacques. Main 2063.

IBERVILLE, près Rouen, 540-550-554-556, joli logement moderne de 4 et 5 appartements, 2e et 3e, bon marché. S'adresser au propriétaire, 211 Ste-Catherine Est. Tél. Est 1424-F.

LOGEMENT moderne chauffé, dix grandes pièces, 713 Ste-Catherine E. S'adresser Dr A. Décarie. Est 6159.

IMMEUBLES A LOUER

Maisons à louer 77

MAISON de 4 étages, No 259 Ave Hôtel-de-Ville, à quelques pas de la rue Ste-Catherine, blanchissage et tapissage complets viennent d'être terminés. S'adresser à J.-N.-A. Perrault, la "Patrie".

MONT-ROYAL, 424, près St-Hubert, flat 8 pièces, logement chaud et confortable, $50.00 par mois. Tél. Atlantic 1390.

RUE CARTIER, 2ème et 3ème, 5 appartements chacun, chambre de bain, ménage fait. S'adresser, Tél. Belair 7337-J.

RUE VIAU, 107, Viauville, 2ème étage, 6 pièces, gaz, électricité, chambre de bain, etc. S'adresser 105 Viau.

SHERBROOKE Est, 486, Belle grande maison à louer, 2 étages, 10 appartements, avec un solarium. Prix $80 par mois.

ST-DENIS, 767, 7 appts modernes. S'adresser 5716 avenue du Parc. Tél. Plateau 4775.

ST-JUSTE, 333, quartier Mercier, 5, 6, 7 appts bain, gaz, neuf émaillé. Calumet 2444-J.

VOULEZ-VOUS habiter dans une des plus belles parties du quartier Mercier avec les avantages de la ville et de la campagne? Vous trouverez des logis de toutes sortes ou bureau de renseignements établi au presbytère St-Bernard, 4351 Notre-Dame Est. Clairval 4375-W.

493, 531, 535 FULLUM, près Ontario, 8 appts avec fournaise à eau chaude. S'adresser J. A. Lamarre, 568 Fullum. Clairval 2240.

Place commerciale à louer 81

COIN BERNARD, Ste-Emélie, près C. P. R. et Canadien-National, capacité 5 à 600 tonnes, rue Atwater, près Canal C.P.R. et sur Canadien-National, superficie 6,000 pds. S'adresser 642 ave Atwater. Tél. West 8463 et 1587.

MAGASIN, garage, et logement pour 8 jours seulement, $7,500. Propriétaire, 3158 rue St-Hubert. Calumet 1866.

MAGASIN chauffé, éclairé, pour fleuriste ou bureau, bon marché. 1360 Papineau. Amherst 2371.

STE-CATHERINE EST, 3. Espace pour commerce de radios, pianos, phonographes, photographe, studios, etc. Grandeur au besoin, plain-pied, sous-sol, édifice Paquette, moderne, chauffé, deux entrées. J. E. Turcot. Est 8037.

TETREAULTVILLE. Quatre magasins, plancher bois dur, chauffés. S'adresser 4347 Teffler. Clairval 1595-J.

IMMEUBLES A VENDRE

Courtiers en immeubles 82

ATTENTION!—Propriété de ville, bon revenu bien située, pour terre, terrain, commerce. A. Loiselle, 1917 St-Laurent.

A vendre ou à échanger 83

DEUX étages, pierre, place pour cheval, auto, parterre, arbres, beau site, $6,000, $2,000 comptant. C. Maître, 1361 Franchère.

Maisons à vendre 86

AHUNTSIC. Cottage semi-détaché, moderne, huit pièces rue St-Denis, deux cents pieds du boulevard Gouin. $7,500. S'adresser Calumet 1522.

A VENDRE—

Bonne propriété, 3 logements, garage, etc. Rue Viau, 105, Viauville.

BOULEVARD GOUIN. Cottage très moderne, grand terrain, garage; aucune offre refusée, comptant $1,200. C. Cantin, Main 0097.

COTTAGE A VENDRE ou à louer sur le boulevard Gouin, Sault-au-Récollet, deux minutes de l'église avec garage, ménage fait à neuf, cave cimentée, système à eau chaude. S'adresser à Eddy Deery, 775 rue St-Pierre. Main 1414.

JEANNE-D'ARC, 363 - 365, garage pouvant contenir 8 à 10 machines, avec logement. L. Chaput Fils Co. Ltd. Main 2168.

LACHINE, $12,000.00. Coin St-Joseph et 24e avenue. Magnifique bloc, 2 étages, cinq logements, rapportant $1,200.00, doit être vendu sans faute pour clore succession. Informations L. A. Joubert, 58 St-Jacques, Montréal.

PROPRIETES de rapport demandées, Comptoir Ville-Marie, Aimé Tougas, 502 Ste-Catherine Est. Est 3409.

RUE GILFORD, 1636-1642, près rue Christophe-Colomb, maison toute neuve, planchers bois franc, chauffage, garage, le tout bien fini. Belair 5572-W.

ST-JACQUES 217, coin le Avenue, Ville St-Pierre, près Montréal-Ouest, terrain 54 x 85, coin commercial, deux magasins, quatre plain-pieds, loués très bon marché, $2,709 par année, à de bons locataires. Prix $16,500, $4,500 comptant; occasion rare. Propriétaire, Uptown 8844.

Propriétés commerciales 87

FABRIQUE, Rue de l'Epée, près du C.P.R., étage ajouté et écuries. Terrain 60 x 80, $7,500. Conditions faciles. H. J. Ross Sons Limited, 189 St-Jacques.

Propriétés de campagne 88

CHATEAUGUAY Bassin — Bungalow de six pièces, grande véranda grillée, électricité, près de la gare et de l'eau. Léger paiement comptant, solde comme loyer. Walnut 0482-J.

LACHUTE MILLS— Magnifique propriété avec épicerie et restaurant. A sacrifice. Cause: maladie. M. Malacket, Lachute, Qué.

Terrains à vendre 89

ST-DENIS, près 24e avenue deux terrains des mieux situés pour construire. S'adresser propriétaire. Main 1542 ou 22 Craig est.

DEMANDE A LA LEGISLATURE

AVIS est par les présentes donné que Frank Devlin Genest B. C. L. s'adressera à la Législature de Québec au cours de la présente session pour faire passer une Loi autorisant le Barreau de Québec à l'admettre à la pratique du Droit après avoir passé un examen oral.

Montréal, 20 Janvier 1925.

ST-LAURENT, GAGNE, DEVLIN & TASCHEREAU,
Procureurs du requérant.

21-28 Fév. 4-11.

Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE

SOUS LA LOI DE LIQUIDATION

MONTREAL ABATTOIRS LIMITED
En Liquidation.

—ET—

L'UNION DES ABATTOIRS DE MONTREAL
En Liquidation.

AVIS DE VENTE

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu de jugements de la Cour Supérieure pour le district de Montréal rendu le 20ème jour de janvier, 1925, le liquidateur soussigné des deux compagnies sus-mentionnées et National Trust Company, Limited, comme agent fiduciaire en vertu d'actes de fiducie ci-après mentionnés et en exécution des pouvoirs de vente accordé à ladite National Trust Company, Limited sous les prévisions des actes de fiducie ci-après mentionnés et conformement aux pouvoirs à eux conférés par la loi offriront en vente aux enchères publiques par un commissaire priseur licencié, le 23ème jour de février, 1925, au bureau du liquidateur soussigné, 142, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, à onze heures de l'avant-midi, au plus haut enchérisseur ou enchérisseurs, sujets aux termes et conditions des dits jugements et tel que ci-après énumérés, les propriétés et actifs des dites Compagnies en liquidation. Le liquidateur soussigné agit par les présentes comme liquidateur des deux compagnies ci-dessus, en liquidation et la National Trust Company, Limited, agit par les présentes comme agent fiduciaire en vertu des actes de fiducie suivants:—

(a) Acte de fiducie et d'hypothèque consenti le 29 décembre, 1919 par ladite Montreal Abattoirs, Limited pour garantir une émission de $300,000 d'obligations-or 7%, première hypothèque, avec fonds d'amortissement et complété par acte d'hypothèque, garantie et de nantissement consenti le même jour par l'Union des Abattoirs de Montréal. Toutes lesdites obligations ont été émises et sont maintenant en circulation.

Ces deux actes ont été passés devant J. A. Cameron, N.P.

(b) Acte de fiducie et d'hypothèque consenti le 29 décembre, 1919, par ladite Montreal Abattoirs Limited pour garantir une émission de $580,000, d'obligations-or 6%, deuxième hypothèque, à revenu cumulatif et complété par un acte d'hypothèque, garantie et de nantissement consenti le même jour par l'Union des Abattoirs de Montréal. Toutes et chacune des obligations ont été émises et sont actuellement en circulation.

Ces desdits actes ont été passés devant J.A. Cameron, N.P.

(c) Acte d'engagement et acte complémentaire de fiducie et d'hypothèque consentis le 2 mai, 1921 par ladite Montreal Abattoirs Limited, pour garantir une émission de $500,000 d'obligations-or 7%, cinq ans avec lien de priorité et complétés par un acte d'hypothèque garantie et nantissement consenti le même jour par l'Union des Abattoirs de Montréal. $180,500 de ces obligations ont été émises et sont en circulation.

Chacun desdits derniers actes a été passé devant J. A. Pérodeau, N.P.

Lesdits fiduciaires ont en mains une somme approximative de $113,000, représentant les argents de l'assurance reçus par eux en raison de la destruction partielle par le feu des immeubles sis sur une partie des propriétés immobilières ci après décrites. La dite somme et l'intérêt accru sur icelle seront appliqués au paiement en satisfaction PRO TANTO des dettes obligataires de ladite Montreal Abattoirs Limited, en liquidation, suivant le rang et priorité d'icelles tel qu'établi par les actes d'hypothèque et de fiducie précités.

PROPRIETES ET ACTIF OFFERTS EN VENTE.

Les propriétés et l'actif à être vendus sont les suivants:—

Groupe 1 — Actif de la partie ouest appartenant à la Montreal Abattoirs Limited.

Ce groupe comprend les bâtisses l'usine, la machinerie, les accessoires, l'actif, droits et dépendances de la compagnie en liquidation dans les environs des rues Oak et Mill, dans la cité de Montréal et qui, sans préjudice à la généralité de ce qui précède peuvent être plus particulièrement décrits comme suit:

(a) Tous les droits de la compagnie en liquidation à cette partie d'un bail de location de Sa Majesté la feue Reine Victoria à la Montreal Stock Yards Company, en date du 21 mars, 1898, et portant le No 13093 tel que revisé par un arrangement en date du 13 août 1903, laquelle dite partie de bail de location fut cédée et transportée par la Montreal Stock Yards Company à ladite Montreal Abattoirs Limited (Incorporée en 1911) par un acte de vente et de transport daté à Montréal, le 11 décembre, 1911, et passé devant John Alexander Cameron, notaire, laquelle partie de bail fut par la suite cédée et transportée par Erskine B. Q. Buchanan, le liquidateur de la Montreal Abattoirs Limited (Incorporée en 1911) à la Montreal Abattoirs Limited (Incorporée en 1919) par un acte passé le 23ème jour de décembre, 1919, devant le notaire John Alexander Cameron, tous et chacun desdits transports et cessions a été approuvés par des ordres en conseil, laquelle partie de bail de location comprend la propriété immobilière suivante, savoir:—

"TOUT ET PARTIE d'un certain lopin de terre réservé longeant le canal Lachine, situé à la Pointe St-Charles, étant partie du lot numéro trois-cent vingt-trois (No. 323) du cadastre aux plan et livres de renvoi officiels du quartier Ste-Anne en la cité de Montréal, dans la province de Québec et lequel peut être plus particulièrement décrit comme suit:

Commençant à l'intersection du côté sud de la rue St-Charles, avec le côté ouest du chemin privé communément connu comme la "Rue Mill" ("A" sur le plan) puis de là vers le sud suivant le côté sud dudit chemin privé, deux cent quatre pieds (204') plus ou moins, vers le côté nord d'une ruelle ("B" sur le plan), puis de là vers l'ouest suivant le côté nord de ladite ruelle, quatre-vingt-huit pieds et six pouces (88'6") plus ou moins, vers le côté ouest d'une ruelle parallèle à la rue Mill ("C" sur le plan), puis de là vers le sud suivant le côté ouest de la ruelle en dernier lieu nommée, cinquante pieds (50'0") plus ou moins, vers le côté nord d'une ruelle parallèle à la rue St-Charles ("D" sur le plan), puis de là vers l'ouest suivant le côté nord de la ruelle mentionnée en dernier lieu, cent-quarante-trois pieds et sept pouces (143'7") plus ou moins, vers le côté ouest d'une ruelle parallèle à la rue Mill, ("E" sur le plan) puis de là vers le sud suivant le côté ouest de la ruelle en dernier lieu mentionnée, cent soixante-dix-neuf pieds et dix pouces (179'10") plus ou moins, au coin sud-est d'une bâtisse servant d'écuries pour les chevaux ("F" sur le plan) puis de là vers l'ouest suivant le côté sud des écuries, quatre-vingt-dix pieds et quatre pouces (90'4") plus ou moins, à un point ("G" sur le plan) puis de là vers le nord et en ligne droite, quatre cent trente-cinq pieds (435') plus ou moins, à un point sur le côté sud de la rue St-Charles, distance trois cent quarante six pieds (346') plus ou moins, du point de départ ("H" sur le plan), puis de là vers l'est suivant le côté sud de la rue St-Charles, trois cent quarante six pieds (346') plus ou moins, au point de départ, le terrain ainsi décrit contient en mesure deux acres et vingt-sept centièmes, plus ou moins, étant cette partie montrée teinte en vert sur les terrains montrés teints en rouge sur la carte ou plan annexé à un certain bail de location de Sa Majesté la Reine à la Montreal Stock Yards Company, sous le numéro treize mille quatre-vingt-treize (13,093) en date du 21 mars 1898, sous l'autorité d'un ordre en conseil du parlement du Canada en date du 22 février, 1898, et tel qu'il apparaîtra plus au long en référant à un plan de ladite propriété annexé à l'original de l'acte de vente de la Montreal Stock Yards Company à la Montreal Abattoirs Limited passé le 11 décembre, 1911 devant J. A. Cameron, N.P.

(b) Tous les droits de la compagnie en liquidation à une convention pour voie de garage en date du 18 août 1919 entre le dite compagnie maintenant en liquidation et la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada et une convention accordant la permission de prolonger une partie de la bâtisse sur ladite voie de garage.

(c) Toutes les bâtisses érigées sur les terrains ci-dessus décrits aux paragraphes (a) et (b) avec l'exception des rails et autres matériaux appartenant à la voie de garage de la Compagnie de Chemin de Fer Grand Tronc du Canada, ses successeurs et ayants droit, avec en plus tout l'actif de la compagnie se trouvant sur ladite propriété, comprenant l'usine, la machinerie et les accessoires de tous genres, l'écurie, le roulant, les chevaux, camions, harnais, roulant à moteur et meubles de bureau; mais ne comprenant pas la marchandise ou les approvisionnements ou actions qu'elle peut posséder dans le capital-actions d'autres compagnies, en mains ou dettes de livres ou livres de compte de la compagnie.

(d) Tous les droits de la compagnie en liquidation à un bail de location passé entre Sa Majesté le Roi et la Montreal Stock Yards Company, en date du 30 juillet, 1902 et amendé par un contrat ultérieur en date du 7 février 1922, en vertu duquel la Montreal Abattoirs Limited aura le droit de puiser de l'eau du canal Lachine aux termes et conditions y prévues.

(e) Le contrat de fondoir passé entre la Montreal Abattoirs Limited (Incorporée en 1911) et la Cité de Montréal le 14 avril, 1919 devant le notaire J. Beaudoin, lequel contrat fut par la suite transporté à la Montreal Abattoirs Limited (Incorporée en 1919) par acte de transport passé le 11 décembre, 1919, devant J. A. Cameron, N. P.

En faisant une offre pour les groupes d'actif ci-dessus décrits, l'acheteur s'engage à assumer toutes les obligations et à remplir toutes les conventions de ladite Montreal Abattoirs Company Limited, en liquidation en rapport aux engagements précités et de prendre tous les arrangements nécessaires pour la continuation desdites conventions.

Groupe 2: — Actif de la partie est appartenant à l'Union des Abattoirs de Montréal.

Ce groupe comprend les propriétés immobilières, bâtisses, dépendances et droits de la Compagnie se rapportant à l'exploitation de l'Abattoir sur la rue Iberville, dans la Cité de Montréal, actuellement loués à la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien.

Les propriétés immobilières, bâtisses, dépendances et droits ci-dessus mentionnés sont plus particulièrement décrits comme suit:—

Un lopin de terre ou emplacement dans le quartier Hochelaga de la cité de Montréal faisant partie du lot numéro cent quarante-huit (148) des plan et livres de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, sis entre les bornes suivantes, savoir:—

Partant d'un point sur le côté nord-est de la rue Iberville à une distance de sept cent vingt-quatre pieds de l'intersection de la ligne nord-ouest de la subdivision vingt-huit cent vingt-et-un dudit lot originaire (148-2821) de la rue Iberville, étant le point marqué "K" sur un plan de la propriété de la compagnie, préparé par Malcolm D. Barclay, Q.L.S. et Henry Irwin, Q.L.S., en date du dix-neuvième jour de janvier, dix-neuf cent quinze, de là suivant une direction nord-est, à angle droit avec la rue Iberville, une distance de cent-quatre-vingt-quatre pieds au point marqué "L" sur ledit plan; puis de là suivant une direction sud-est parallèle à la rue Iberville, une distance de quatre cent cinquante-quatre pieds six pouces au point marqué "M" sur ledit plan; allant alors dans une direction nord-est, à angles droits avec la dernière ligne mentionnée, sur une distance de quatre cent cinq pieds et sept pouces au point marqué "N" sur ledit plan; allant alors dans une direction nord-ouest, parallèle à la rue Iberville, sur une distance de six cent vingt quatre pieds et six pouces au point marqué "F" sur ledit plan; allant alors dans une direction sud-ouest, à angles droits avec la dernière ligne mentionnée, sur une distance de cinq cent quatre-vingt-neuf pieds et sept pouces à la rue Iberville; allant alors le long du côté nord-est de la rue Iberville, sur une distance de cent soixante-dix pieds au point de départ; le tout contenant une superficie de deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatre pieds, le tout mesure anglaise et plus ou moins.

Ledit emplacement est borné au sud-ouest, partie par la rue Iberville et partie par une autre portion dudit lot numéro cent quarante huit et au sud-est, nord-est et nord-ouest par le résidu du dit lot numéro cent quarante-huit.

Avec toutes les bâtisses, usine, accessoires (fixtures), machineries, outillage et dépendances appartenant à la Compagnie et employés en rapport avec l'opération d'une industrie d'abattoirs sur ladite propriété, et sujet à toutes les servitudes passives et actives affectant ladite propriété.

En faisant une offre pour le groupe de l'actif ci-dessus décrit l'acheteur s'engage à assumer toutes les obligations et à exécuter toutes les conventions comprises dans le bail avec la Compagnie de Chemin de fer Pacifique Canadien, en date du 16 avril, 1921, et renouvelé le 28 février, 1923, et de faire tous les arrangements nécessaires à la continuation du dit bail, jusqu'à son expiration, le 30 avril 1925.

CONDITIONS DE VENTE

1—Toute vente sera faite sans garantie et le Liquidateur et le Fiduciaire ne seront pas responsables de l'insuffisance ou de la mauvaise description de l'actif ci-haut mentionné. Tout acheteur devra accepter ledit actif tel qu'il existe à la date de l'exécution de l'acte de vente. Les futurs enchérisseurs sont renvoyés et référés aux titres de la Compagnie, certificats de recherches du registrateur, baux, conventions et actes de fiducie ci-haut mentionnés. Copies de ces documents demeureront en dépôt entre les mains du liquidateur soussigné, à son bureau, No 142, rue Notre-Dame ouest, Montréal, pour inspection durant les heures d'affaires.

2—Les dits groupes de l'actif 1 et 2, seront offerts en vente séparément. — Le Liquidateur et le Fiduciaire se réservent le droit de retirer les propriétés et l'actif de la vente et après la vente commencée ils pourront l'ajourner à tel autre endroit qu'ils pourront juger plus approprié ou plus convenable et la continuer la vente sans autre avis ou annonce.

3—Chaque enchérisseur devra déclarer ses nom, occupation et adresse. L'encanteur devra tenir les minutes des enchères reçues. Chaque enchère constituera un engagement à acheter la propriété en rapport avec laquelle l'enchère est faite, au prix de telle enchère et sujet à toutes les conditions mentionnées dans cet avis de vente.

4—Avant de prendre part aux enchères, quiconque désire offrir ses enchères pour un groupe quelconque de l'actif devra déposer entre les mains de l'encanteur vingt-cinq mille dollars ($25,000) en argent, pour chaque groupe sur lequel il met des enchères, ou par un chèque accepté de ce montant, payable à l'ordre du liquidateur. Tout dépôt reçu d'un enchérisseur non heureux lui sera retourné par le liquidateur.

5—Tout dépôt reçu d'un heureux enchérisseur sera appliqué en acompte sur le prix d'achat de la propriété et de l'actif vendu à tel enchérisseur, mais le liquidateur a son absolue discrétion (après avoir déduit de tel dépôt tel montant qui sera jugé nécessaire, dans son opinion pour couvrir la proportion des réclamations privilégiées, coûts et déboursés affectant le groupe de l'actif ainsi vendu et ayant priorité sur tout porteur d'obligations, en vertu desdits actes d'hypothèque et de fiducie) pourra accepter en paiement de la balance du prix d'achat n'importe quelles des obligations et intérêt accru sur icelles, émises en vertu desdits actes d'hypothèque et de fiducie et ayant droit de participation dans le produit de telle vente, évaluant chaque obligation et l'intérêt accru sur icelle, ainsi acceptée, à telle somme qui en pourra être payée, du produit net de la vente. Un enchérisseur heureux devra payer la balance due par lui au liquidateur, dans les trente jours de la date de l'adjudication ou à telle date subséquente que le liquidateur, à sa discrétion, consentira à accepter.

6—L'acte de vente devra être complété dans les trente jours de la date de l'adjudication ou à telle date subséquente que le liquidateur à sa discrétion, consentira à accepter; néanmoins, tout acheteur aura droit à prendre possession immédiate après paiement du prix d'achat.

7—Les taxes, primes d'assurance, frais d'opération et de maintien au loyer affectant le groupe 1 ou le groupe 2, de l'actif selon le cas, devront être ajustés à la date de l'adjudication et ci-après seront assumés par l'acheteur.

8—Tout acheteur devra payer, outre le prix d'achat, le coût de l'acte de vente et de son enregistrement et d'une copie d'icelui pour le liquidateur et le fiduciaire. Dans le cas où un enchérisseur quelconque, dont l'offre a été acceptée, manque de compléter l'acte de vente et de payer le balance du prix d'achat, dans les trente jours de la date de l'adjudication ou à telle date subséquente, qui aurait pu être acceptée par le liquidateur, tel que prévu au paragraphe 6 ci-haut, le liquidateur soussigné aura droit de déclarer la vente annulée et conserver comme dommages liquidés et stipulés le montant déposé par tel enchérisseur et tel acheteur se rendra lui-même responsable de toutes les conséquences d'une fausse enchère à une vente au shérif. Dans le cas de tel défaut, tous dépôts ou autres paiements faits par l'acheteur ou adjudicataire en défaut seront forfaits au liquidateur pour le bénéfice des dites compagnies en liquidation et le liquidateur aura le droit additionnel de prendre de telles autres actions pour exiger l'exécution de tel engagement de l'acheteur d'acheter ou de recouvrer des dommages pour défaut de s'être conformé à tel engagement, selon qu'il le jugera à propos.

9—Tout acheteur peut, à son gré, se conformer aux formalités prescrites par les Statuts Revisés de la Province de Québec afin de donner à la vente de n'importe quel des immeubles ci-haut décrits, l'effet d'une vente par le Shérif. Le liquidateur s'engage à aider tout acheteur à remplir telles formalités, mais toutes taxes, honoraires et déboursés s'y rapportant devront être payés par l'acheteur et l'exercice de telle option, par un acheteur, ne saurait affecter ou diminuer aucune des conditions et obligations à lui imposées par les précédents paragraphes ci-haut.

Daté à Montréal, ce 20ème jour de Janvier, 1925.

GORDON W. SCOTT,
Liquidateur.
Tel que susdit.

NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED,
Fiduciaire.
Tel que susdit.

FRASER FRERES,
Encanteurs.

Janv. 21-28; Fev. 4-11

Province de Québec. — District de Montréal. — Cour Supérieure. — No 1014.—Morris Trading Coy. Limited, Demanderesse; vs Jérôme Hirschberg Défendeur. — Le 20ème jour de février 1925, à 10 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit Défendeur, au No 220, rue Ste-Catherine Ouest, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en musique en feuilles, gramophones et accessoires de magasin.

Conditions: Argent Comptant.
J. JOHNSTON, H.C.S.
Montréal, 10 Février 1925.

AVIS PAR LES PRESENTES DONNE que DOROTHY STRATHY, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, femme mariée, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour l'adoption d'un bill de divorce d'avec son époux, HARRY-ERNEST de BLEURY STRATHY, autrefois de la dite cité de Montréal, mais actuellement de Shawinigan Falls, dans la province de Québec, pour cause d'adultère.

Daté à Ottawa, Ontario, le 12ème jour de Janvier 1925.

N. CHAMPAGNE,
Procureur de la requérante.
271-Jan. 14-21-28, fév. 4-11.

Province de Québec,
District de Montréal.
No 189.

COUR SUPERIEURE

RENE CHENEVERT, résidant et pratiquant en les Cité et district de Montréal, membre dûment enregistré du Barreau de la Province et ayant payé toute contribution à la dite Corporation,

Demandeur

vs

L. E. DAVIGNON, des cité et district de Montréal,

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur, de comparaître dans le mois.

Montréal, 5 février 1925.

T. DEPATIE,
Député-Protonotaire.
296-1

En Vertu de la Loi des Liquidations

Province de Québec,
District de Montréal.
No 9.

COUR SUPERIEURE

INTERNATIONAL GAMES, LIMITED Corps politique et incorporé ayant son bureau principal et place d'affaires dans les Cité et District de Montréal.

En Liquidation

Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contributaires de la dite Compagnie est par les présentes convoquée pour le Dix-Neuvième jour de février courant, 1925, à dix heures du matin, dans la salle d'audience pour les affaires de faillite au palais de justice en la Cité de Montréal, pour nommer un liquidateur définitif de la dite Compagnie.

Montréal, 11 février 1925.

L.-T.-A. TRUDEAU,
Député Protonotaire, C. S.
295-2.

Avis sous la Loi de Faillite

No. 61

Dans l'affaire de l'actif de

Joseph Edouard Lecuyer,

magasin de marchandises sèches, faisant affaires au No. 4969, rue Masson, Montréal

Cédant autorisé.

AVIS est par les présentes donné que JOSEPH EDOUARD LECUYER, de Montréal a, le neuvième jour de février 1925, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que l'Honorable Jules Allard, séquestre officiel, m'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à ce que les créanciers, à leur première assemblée aient élu un syndic pour administrer les biens du débiteur.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Montréal, le 18ème jour de février 1925, à trois heures de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, chambre 31, Palais de Justice.

Pour vous donner droit de voter à ladite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant ladite assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du syndic qui sera nommé, dans les trente jours à compter du présent avis, parce que dès et après l'expiration de la période fixée par l'alinéa 8 de l'article 37 de ladite loi, le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont avis aura été reçu alors.

Daté à Montréal, ce 11ème jour de février 1925.

RAOUL CORNELLIER, Gardien.
No. 52, rue St-Jacques, Montréal.

L'incendie de la rue Lemoine reste encore mystérieux

A la commission des incendies, hier après-midi, on a continué l'enquête sur la conflagration de la rue Lemoine.

M. A. O. Morin, président des Produits Français, déclara devant le commissaire Emmett Quinn que les bouteilles de chlorophorme n'avaient pu être la cause de l'incendie dans son établissement. Le magasin Clark and Clark évalue ses dégâts à $40,000. Le pompier J.-A. Payette de la station No 4, dit que tout était déjà en flammes lorsqu'il arriva sur les lieux. La cause de cet incendie ne peut donc pas être déterminée.

Une cause inconnue fut attribuée au feu qui se déclara dans la propriété de M. Victor Côté, 606 Boulevard Monk.

LE COMTE D'OXFORD

LONDRES, 11. — La "Gazette Officielle" publie les lettres patentes datées du 9 février conférant la dignité de vicomte et de comte à M. Herbert Asquith et à ses héritiers légaux. M. Asquith portera les noms de vicomte Asquith de Morley dans le comté ouest de Yorkshire, et le comte d'Oxford et Asquith.

L'APPEL DE M. BRIAND A LA CHAMBRE FRANCAISE EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'AMBBASSADE DU VATICAN

L'éminent homme d'état met ses collègues en garde contre l'irréparable en supprimant l'ambasade de la France au Vatican. — Un des beaux discours de sa carrière. —"La plus grande force de la France, c'est sa force morale..."

UNE SEANCE HISTORIQUE

PARIS, 24 janvier. (Par courrier). — La discussion des questions de politique extérieure est constamment à la Chambre, d'une très belle tenue. Mais la séance du 22 janvier, écrit "Le Petit Journal", restera hors de pair, par le discours qu'a prononcé M. Briand, sur l'ambassade auprès du Vatican. C'est toujours un régal d'entendre M. Briand. Mais ceux qui, depuis plus d'un quart de siècle, ont suivi la carrière de cet homme d'Etat et les manifestations de sa pensée peuvent bien lui rendre ce témoignage qu'il n'a jamais prononcé de paroles plus justes, plus fortes et surtout plus courageuses. Ce n'est pas la première fois que M. Briand ose prendre la responsabilité devant ses amis de les mettre en garde contre des conceptions fâcheuses, des erreurs qui seront dommageables au pays. Comme il l'a répété, ce n'est pas un rôle agréable que le rôle de Cassandre. Il en a assumé les difficultés, nettement, deux heures durant, demandant de toutes manières que le gouvernement ne crée pas l'irréparable en supprimant l'ambassade.

LA SEANCE

Quand, à cinq heures moins un quart, M. Painlevé donne la parole à M. Aristide Briand, la salle, jusque-là houleuse, se calme comme par enchantement. L'ancien président du Conseil, qui parle sans aucune note, commence par déclarer qu'il approuve la politique extérieure du gouvernement actuel qui nous a sauvé de l'isolement et qui lui a permis de constater à Genève combien cette politique nous avait attiré des sympathies dans le monde.

—La plus grande force de la France c'est sa force morale et c'est une nécessité de la garder intacte. (Applaudissements à gauche).

C'est justement ce qui fait son désaccord avec le chef du gouvernement sur la question du Vatican.

L'orateur dit que certains de ses amis le dissuadaient de parler, mais c'eût été une lâcheté de se taire quand il s'agit de rapporter un acte qu'il a accompli.

—Ce serait d'autant moins excusable de ma part de taire les raisons qui m'ont poussé à le faire que je continue à les trouver bonnes.

Je supplie mon ami le président du Conseil, quand il en est temps encore, de ne pas faire le geste irréparable.

L'INTERET FRANCAIS AVANT L'INTERET DE PARTI

Il sait que le président du Conseil a pris des engagements.

—Oui, les principes, c'est entendu, ils sont très respectables. Mais leurs applications peuvent dans certains cas être redoutables.

Et je ne crois pas qu'un homme d'Etat se diminue quand, chef de parti, il a pratiqué l'idéal dans l'absolu et qu'il se trouve amené ensuite à la présidence du Conseil, s'il lui apparaît que tenir ses promesses, cela peut avoir pour son pays et son parti des conséquences funestes. Il a le droit alors de se considérer comme délié. (Applaudissements sur certains bancs à gauche.)

Quand on fait une opération politique il faut établir le bilan des avantages et des inconvénients.

Un parti qui arrive au pouvoir n'est plus un parti, il est toute la France. (Applaudissements).

Il a le devoir de respecter les croyances religieuses, surtout en France, et il n'a pas intérêt à obliger tous les éléments catholiques à se solidariser dans la même bataille.

Après avoir appuyé cette thèse d'une citation de Challemel-Lecour, l'orateur répond à ce qui a été dit de l'inutilité de l'observance du Vatican.

—J'ai pour doctrine...

M. Renaud-Jean. — La grève générale.

M. Briand. — Laissez-moi vous dire que j'ai suspendu toute relation diplomatique avec elle. (Rires et applaudissements.)

L'ancien président du Conseil dit qu'il a pour doctrine qu'il faut tenir compte de l'importance du milieu. Et sur ce point, il est d'accord avec Jules Ferry qui a dit que nulle part on ne faisait plus de politique générale qu'au Vatican.

C'était aussi l'opinion de René Goblet. Donc on ne peut critiquer sa thèse au point de vue laïque et républicain.

M. Briand rappelle comment la question se posait quand il arriva au pouvoir et sur quelles bases il a négocié avec le Saint-Siège.

—Il y a eu des résistances. On a agi sur l'esprit du pape. On lui a demandé de ne pas se mettre en contradiction avec celui de ses prédécesseurs qui avait condamné la loi de séparation. Finalement, on s'est mis d'accord.

LES RESULTATS ACQUIS

On a critiqué les résultats obtenus par l'ambassade. Il est obligé de protester. Il y a eu des velléités de certaines congrégations de se reconstituer. L'ambassadeur est intervenu, il a obtenu qu'elles ne se reconstituent pas.

—Mais on demande: Qu'est-ce que fait là la République française? Eh bien! Il y a là une partie du rapport qui prévoit un crédit pour le maintien d'un conseiller technique pour les affaires religieuses.

L'orateur donne lecture de cette partie du rapport qui énumère toutes les questions qui ressortent du domaine de cet agent technique: protection des chrétiens en Orient, custodie de la Terre sainte, statut des écoles en Turquie, écoles de la Sarre, etc... Ce sont là de grands intérêts français.

—Mais si ces questions vous intéressent, étant donné que les solutions ne sont pas dans vos seules mains, mais aussi celles du Saint-Siège, que fera votre conseil technique?

Là, en matière religieuse, ce sera la grande politique de l'isolement.

Ce sera le silence, le silence mortel en matière religieuse. A qui parlera-t-il? Il faudra qu'il emprunte des intermédiaires, qu'il emploie des moyens indirects et subalternes qui ne sont pas dignes d'un grand pays. (Vifs applaudissements).

La France est près des Soviets. Elle a bien fait. Mais, ailleurs, d'autres intérêts l'appellent. Les Soviets y seraient déjà si on avait ouvert les oreilles à leurs propositions. Ils ont demandé à y être. Ils ont eu des contacts. Ils ont essayé de défendre leurs intérêts, même dans ces milieux-là. Ce ne sont pourtant pas des hommes qui se sentent portés vers ces régions.

Peut-être ils y seront demain, quand nous n'y serons plus.

—Quand j'étais à Rome, j'ai vu combien le prestige du Saint-Siège grandissait.

M. Austen Chamberlain qui est un non conformiste, est allé au Vatican discuter les intérêts de son pays, moins étendus que les nôtres.

J'y serais allé volontiers. On m'aurait dit: "Vous allez encore à Canossa! Voilà encore une formule bien moderne." (Rires et applaudissements).

Canossa est un pays qu'avec les moyens de communication actuels on peut visiter et revenir avec un bagage complet. (Rires et applaudissements). Mais, enfin, je n'y suis pas allé.

LES INTERVENTIONS DU SAINT-SIEGE

L'orateur insiste sur une des questions les plus délicates de l'heure actuelle, celle du statut de nos écoles en Turquie.

La Turquie s'est laïcisée. Le gouvernement turc ne voulait rouvrir nos écoles que si on supprimait les emblèmes religieux.

Le problème paraissait insoluble. A-t-il été résolu? A-t-on obtenu du Saint-Siège qu'il fasse enlever les emblèmes religieux et les faire porter dans des salles spéciales? Une démarche a-t-elle été faite par le délégué apostolique à Constantinople? L'en a-t-on remercié? En tout cas, les écoles se sont rouvertes, le conflit a été réglé. Mais s'il ne l'avait pas été les écoles seraient restées fermées. Est-ce un résultat négligeable?

M. Briand cite également l'intervention du Saint-Siège, blâmant les excès des Allemands dans la Ruhr. On le lui avait demandé. On aurait pu lui demander autre chose.

—Nos agents diplomatiques sont dans une condition lamentable. C'est une honte et une pitié. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs).

"Vous ne savez pas les résultats que nous pourrions obtenir si nous avions la représentation éclatante que nous méritons.

M. Briand revient à sa thèse. Il parle des petites puissances qui sont nos amies.

M. Cornavin — Des amis qui nous sont chers...

M. Briand — C'est l'esprit de concurrence qui vous fait parler, car vous avez des amis qui aspirent à nous devenir aussi chers et dans une plus large mesure. Alors, n'en dégoûtez pas les autres. (Rires et applaudissements).

L'ancien président du Conseil développe cette idée que ces petites puissances, à Rome, se groupaient autour de notre ambassade.

—Demain, où se fera le groupement? A qui demande-t-on les concours?

S'adressant au président du Conseil et s'excusant de lui donner un conseil, il le supplie de ne rien faire d'irréparable.

S'adressant au rapporteur, M. BBriand lui dit qu'il se trompe s'il croit que le refus des crédits sera la rupture des relations diplomatiques.

—Ce n'est pas dans une démocratie comme la nôtre qu'on mesurera la valeur d'une Puissance à sa force armée. (Applaudissements).

DANGERS D'UNE RUPTURE

La rupture diplomatique nous mettrait dans une situation grave au point de vue de la forme.

—Vous ne mettez pas dans votre budget les crédits, votre ambassadeur revient. Le Saint-Siège, trouvant qu'il a des crédits suffisants, maintient le sien. Qu'est-ce que vous ferez? (Rires et applaudissements).

M. Franklin-Bouillon—C'est puéril!

M. Briand. — Prenez garde que demain ne vous donne tort. J'ai réfléchi. J'ai le devoir d'avertir les républicains, bien que le rôle de Cassandre soit ingrat.

Je suppose que le Saint-Siège veuille la rupture. On l'y pousse. Et je vous apprends qu'il y a des cardinaux qui en sont partisans. Il y a même des évêques en France qui sont dans le même état d'esprit. (Assentiment au centre).

Mais il y a l'autre hypothèse. Alors il faut sortir de la méthode indirecte. Il faut rendre les passeports. Il faut signifier la rupture. Je souhaite que cette éventualité ne se produise pas et j'ai le devoir de l'envisager.

M. Engerand.—Elle est annoncée dans les journaux étrangers.

—Donc, vous rendrez les passeports. Le lendemain, vous aurez la protestation du Saint-Siège dans toutes les chancelleries. Vous avez dit, monsieur le président du Conseil, dans un beau mouvement oratoire, que j'ai applaudi, que vous aviez évacué la Rhur pour tenir la parole de votre prédécesseur. Tant que la continuité des gouvernements ne sera pas assurée en ce pays, ce sera une cause de faiblesse pour lui. Mais vous avez de fortes notions de gouvernement et vous en comprenez le devoir. Il y a des engagements réciproques avec le Saint-Siège. Ils sont rompus. Le Pape a accepté de se placer sur le terrain de la reconnaissance de notre législation laïque. (M. Herriot fait un signe de dénégation). Je consens que vous n'ayez pas, vous, signé le contrat. Mais vos prédécesseurs ont conclu le contrat, ils ont ratifié le marché. Pour le rompre, il faut des raisons graves d'autant plus que vous avez affaire à un interlocuteur désarmé.

L'orateur dit qu'il y a des catholiques qui ne sont pas des cléricaux. Il le dit, bien qu'il n'ait jamais vu se lever de soutanes aussi vigoureuses contre lui dans son département. (Rires et applaudissements).

S'adressant au président du Conseil, l'orateur dit qu'il le suivra toujours quand l'intérêt français sera en cause. Mais il espère qu'il emploiera son autorité morale pour redresser la situation.

IL FAUT UN MOTIF POUR ROMPRE

L'ancien président du Conseil se demande quel motif le gouvernement a de rompre. Est-ce suffisant de dire qu'on veut laisser toute liberté au Saint-Siège de se dévouer au seul intérêt religieux?

Il convient que la situation n'est pas facile. Mais la vie est faite de difficultés.

—La politique était plus facile au temps de Richelieu: il n'y avait pas 600 députés et 300 sénateurs. (Rires).

Vous avez eu des difficultés avec le Saint-Siège? Ce n'est pas une raison pour rompre.

Demain, vous aurez des insuccès avec les Soviets. Romprez-vous pour cela?

LES TROIS INTERNATIONALES

"Il y a trois Internationales: celle des catholiques, l'Internationale blanche.

Voix communiste. — Noire.

M. Briand. — On voit bien que vous n'avez vu que des prêtres, mais leur chef est vêtu de blanc. (Rires).

... L'Internationale rouge; l'Internationale des peuples pour la paix ou Société des Nations.

Dans ces trois endroits, nous devons être. Est-ce que vous derlierez clérical parce que vous donnerez des instructions à votre ambassadeur auprès du pape? Je vais vous faire ma confession générale. En 1916, La Mecque est tombée aux mains d'un Chérif tourné vers nous. Je me suis fait représenter auprès de ce chef. Nos sujets musulmans de l'Afrique du Nord désiraient aller aux Lieux Saints musulmane. Eh bien, j'ai organisé un pèlerinage magnifique. (Rires et applaudissements). Nous avons payé tous les frais. (Rires). Si demain les Mussulmans nomment un nouveau calife est-ce que vous vous en désintéresserez?

M. Briand parle du retentissement financier difficile mais possible avec le concours de tous. (Interruption à gauche.)

—Il ne faut pas d'hypocrisie. Vous savez bien qu'il y a eu des campagnes: elles recommenceront. (Bruit à gauche).

Tout ce qui inutilement peut troubler le pays, il faut l'écarter et c'est pourquoi je supplie le gouvernement de ne pas laisser les choses aller à l'irréparable. (Bruit à l'extrême gauche.)

Quel bénéfice, quel avantage ou moral ou matériel allez-vous retirer de ce fait? Quelle est la raison, dans l'ordre diplomatique, de la rupture?

L'EXEMPLE DE LA CONVENTION

M. Briand examine l'argument de M. Henry Simon sur le choix entre la France fille aînée de l'Eglise et la France fille de la Révolution.

—Mais qu'ont fait les révolutionnaires? En 1793, en pleine Convention, la France révolutionnaire envoie au Saint-Siège un ambassadeur en lui disant de se plier à tous les rites du lieu.

Ces hommes avaient le souci de leurs principes, mais au-dessus de tout, ils mettaient l'intérêt de la France.

J'ai le droit de garder comme parraine, à cette tribune, les Conventionnels, Challemel-Lacour, Ferry, Goblet, Waldeck-Rousseau, Combes lui-même, tous ceux qui font l'honneur de la République.

Eh bien! dans une affaire comme celle-ci prenez d'autant plus de précautions, agissez envers le Saint-Siège avec d'autant plus de justice que vous avez affaire à une puissance désarmée.

M. Aristide Briand arrive à la péroraison:

—J'ai dit ce que j'avais à dire comme autour d'un acte qu'on aurait pu ne pas faire, mais qui a été fait.

Je connais l'homme qui est au gouvernement, je connais sa conscience, sa loyauté et je sais que s'il y a une solution possible, il la prendra.

Ce pays est assez intelligent pour comprendre les raisons de cette haute politique. Personne ne peut mieux la lui faire comprendre que le président du Conseil.

GREVE CHEZ LES TYPOS A QUEBEC?

Menace de chômage dans les imprimeries. — La question des salaires.

QUEBEC, 11 (Du correspondant de la Patrie) — A moins qu'une entente ne soit conclue entre les maîtres-imprimeurs de cette ville et les typographes membres de l'Union Internationale des Typographes, ceux-ci déclareront la grève, vendredi prochain, et presque tous les ateliers d'impressions et de journaux de la ville se trouveront immobilisés.

Les typographes ont soumis aux patrons une nouvelle échelle de salaires que ceux-ci refusent d'accepter. Les négociations se poursuivent depuis plusieurs jours mais on semble avoir peu d'espoir d'en arriver à une entente. Les ouvriers ont envoyé un ultimatum aux patrons, et à moins que les conditions soumises soient acceptées d'ici à vendredi la grève sera déclarée.

Plusieurs hauts officiers de l'Union Typographique des Etats-Unis sont en ce moment à Québec pour aviser les officiers locaux et s'occuper de l'organisation de la grève si elle doit être déclarée.

Les pourparlers continuent, et de part et d'autre, on fait de grands efforts pour éviter la suspension du travail dans les ateliers à cette saison de l'année. La grève créerait une situation fort embarrassante pour la législature qui se verrait presque dans l'impossibilité de faire imprimer ses documents à Québec. Si elle devait se prolonger, il faudrait probablement avoir recours aux ateliers de la Métropole pour ne pas retarder outre mesure le travail de la session.

CE COURTIER EST ACQUITTE PAR LE JUGE DECARIE

J.-C. Barnes, un courtier arrêté récemment sous l'accusation d'avoir apporté au Canada de l'argent volé, a été acquitté hier après-midi par le juge en chef Décarie. Lorsque la cause fut appelée, le plaignant ne se présenta pas devant la Cour et conséquemment le juge renvoya la plainte.

L'accusé était défendu par Me DeGaspé Audette.

Les salaires des femmes dans les industries du Québec

QUEBEC, 11 (Du correspondant de la Patrie) — Le gouvernement va nommer prochainement la commission qui enquêtera sur le salaire minimum des femmes dans les industries. Comme on le sait, la législature a passé, l'an dernier, une loi à cet effet, mais la commission n'est pas encore nommée. Il est entendu qu'elle le sera au cours de la session. Elle se composera de trois membres. Les commissaires étudieront la situation dans les différentes industries afin de déterminer le salaire minimum dans chacune d'elles.

Le gouvernement va aussi prendre des mesures pour le contrôle du salaire raisonnable dans les contrats exécutés pour le gouvernement. L'officier spécial du département du travail aura le pouvoir de déterminer le salaire raisonnable, avec droit d'appel au ministre du travail, tant pour les patrons que pour les ouvriers.

En faveur d'un droit sur les grains qu'on envoie aux Etats-Unis

M. F.-C. Cornell, secrétaire de la Canadian National Millers Association, vient de faire remarquer que les recommandations de la Commission royale des grains au sujet d'un droit d'exportation sur les consignations de grain aux Etats-Unis, seraient très bien vues de tous ceux qui ont étudié la question à fond. Il croit que cette politique contribuerait beaucoup à aider au commerce canadien. Car on mélange actuellement aux Etats-Unis notre farine avec la farine américaine, tout en disant que c'est de la farine canadienne.

GRAND BANQUET D'ANNIVERSAIRE

Le Business Men's Council célébrait hier soir son premier anniversaire de fondation par un banquet qui a eu lieu au Club Montefiore, rue Guy, 339, sous la présidence de M. Harry Rother.

Ce conseil a été formé pour venir en aide à la Fédération des oeuvres de philanthropie juives; aussi s'est-on plu à en reconnaître la nécessité, puisque la fédération, grâce à son aide, a réussi à boucler son budget l'an dernier.

Les nouveaux officiers du conseil sont MM. Harry Rother, Martin Simon, Léon Fischel, Gordon Lipsey, Jack Lewis, George Tousky, Charles Lesser, A. A. Bronfman, Felix Leopold, J. Horowitz, T. Percy Hirsch, S. Cohen, B. Freedman et W. Freedman. M. Fischel a été élu président du conseil.

La France est prête à quitter Cologne

PARIS, 11.—M. Herriot est prêt à faire évacuer la tête de pont de Cologne aussitôt que l'Allemagne se sera conformée aux dispositions du traité de Versailles sur le désarmement, a-t-on déclaré hier au ministère des affaires étrangères à propos du récent discours du chancelier Luther à Cologne. Le chancelier a déclaré que l'Allemagne n'accepterait pas de conditions pour l'évacuation autres que celles imposées par le traité de paix.

Assemblée annuelle des marchands de bois

Le congrès de l'association des marchands de bois détaillants de la province de Québec aura lieu samedi le 21 février à l'hôtel Windsor, à Montréal. Toute la journée sera occupée par l'expédition des affaires de l'association et par les rapports des divers comités ainsi que la discussion de problèmes intéressant l'association. Le soir à 7.30 heures, il y aura dîner annuel à l'hôtel Windsor dans le salon du Prince de Galles. Les orateurs seront Son Honneur le maire Duquette, l'honorable Honoré Mercier, ministre des terres et forêts; l'honorable E.-L. Patenaude, l'honorable J.-L. Perron, ministre de la voirie, et MM. H.-H. Sheppard, J.-A. Bonneau, J.-O. Chalifour et A.-H. Campbell.

NOS JOLIES VILLES DE LA PROVINCE

AU NOMBRE DE SES EDIFICES IMPOSANTS, la prospère ville de Joliette classe son évêché. Deux évêques y ont résidé jusqu'ici: Mgr Archambault, ancien vice-recteur de l'Université Laval de Montréal, premier évêque, et Mgr Guillaume Forbes, ancien curé de Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, l'évêque actuel. (Photo d'un artiste de la "Patrie").

—Les Lettres— que nous recevons

Cette colonne est consacrée aux lettres correspondances que nos lecteurs nous adressent. Nous nous réservons le droit d'abréger les communications qui seraient trop longues pour être publiées in extenso. Toutes les lettres doivent être accompagnées du nom et de l'adresse dont la publication est laissée au choix de l'auteur.

AU TELEPHONE

Montréal, 9 février 1925

M. le Directeur,

Je vous saurais gré de reproduire la lettre suivante que je viens d'adresser à la "Gazette":

"Dans un périodique d'Ottawa appelé "Les Annales", un ancien journaliste montréalais, M. Arthur Lemont, écrit qu'à son retour d'un séjour de dix-huit mois aux Etats-Unis, dernièrement, il lui a été impossible de discerner la moindre différence entre la vie canadienne et la vie américaine. L'un des faits qu'il cite à l'appui de sa déclaration est qu'il n'a pu se faire entendre des demoiselles du téléphone en français. La même chose m'est arrivé à mon bureau de l'immeuble Versailles, et ce n'était pas tant s'en faut, la première fois. En fait de français on a quelquefois de ces demoiselles et sont au bout de leur rouleau quand elles ont crié "Kellenbero" et salué trois nombres sur quatre. Si vous réclamez un fonctionnaire à qui porter plainte, on vous coupe le fil sans plus de façon ou bien l'on vous passe à quelqu'un qui vous traitera exactement de la même manière. Et ceci se passe dans un service dont l'amotité des abonnés sont de langue française. La direction prend évidemment ou a pris l'avis de M. Bourassa, à savoir que l'anglais est et restera la langue de communication de toutes les classes du peuple canadien." En vérité, vive la Bonne Aunntaunt!"

Veuillez croire, monsieur le Directeur, aux meilleurs sentiments de

Votre tout dévoué serviteur,

Olivar ASSELIN.

Mort d'une soeur de lord Kitchener

LONDRES, 11. — Mme Francis Emily Jane Parker, soeur de lord Kitchener, est décédée à Londres, hier. Ce ne fut que récemment qu'elle crut que son frère était réellement mort dans le naufrage du croiseur "Halpshire", en juin 1716.

La France chercherait un compromis avec Rome?

PARIS, 11—Le sénateur de Monzie est parti pour Rome en apparence pour affaires privées mais en réalité ce serait pour discuter avec le Pape la décision du gouvernement français de supprimer son ambassade au Vatican. Le sénateur chercherait un compromis acceptable pour le Saint-Siège et le gouvernement français.

Le sénateur de Monzie est un partisan du gouvernement actuel. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la reprise des relations diplomatiques entre la France et le gouvernement soviétique. Il est fortement opposé à l'abolition de l'ambassade au Vatican.

Les premières et authentiques pastilles contre le rhume et la grippe.
Un remède sûr et éprouvé.
La boîte porte la signature
E. W. Grove
Prix 30c. Fabrication canadienne.

COUR SUPERIEURE — Division de Pratique

16 février, 1925.

Président: Hon. Juge Bruneau.

Jugements rendus dans les causes suivantes:

Dame E. Charette vs Joseph Maestier. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps in forma pauperis et domicile; accordée; dépens à suivre les autres considérations réservées.

J.-W. Charbonneau vs A. Boullanne. Motion du demandeur pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

Alfred April vs Imperial Oil Refineries, limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour $500 et dépens.

Hormisdas Racine vs The Wallace Sandstone quarries, limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents accordée, dépens à suivre.

Jean-Baptiste Antonio Larose, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordée.

Succession vacante de Dame Catherine Carey et John William Power, requérant. Requête pour nommer curateurs à la succession vacante accordée, Andrew M. Cruickshank nommé curateur; avis ordinaire.

George Klaiza vs Gilets Co. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Charles Legris vs The Thomas Davidson Manufacturing Co., limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

J.-A. Primeau vs L. Jubinville et Villeray Cut Stone Co., limitée, et m. T. S. et A. S. Archambault, distrayant et Charles Larin et T. S. Motion du demandeur distrayant. Motion pour déclarer la saisie tenante; accordée; dépens dans la cause.

David Peskin, requérant et B. Nal Congregation Jacob et al, intimés. Requête pour corriger les régistres de l'état civil; accordée.

Dame L. Lussignan vs H.-L. Heureux. Inscription de droit; partielle du demandeur; maintenue avec dépens vs défendeur.

Dame T. Aronnovitch et vir vs M. T. Co. Motion de la défenderesse pour détails accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

Reginal W. Louthood, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordée.

Sefton Manufacturing Corporation vs J.-P.-R. Drouin, limited. Exception dilatoire; accordée, cautionnement fixé à $200, 15 jours de délai, dépens à suivre.

Dame Minnie Vallée vs Henri Vallée. Motion de la demanderesse pour appeler défendeur par les journaux; accordée.

Willie Pelchat vs A. et D. Boileau. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour $184.00.

La Société des Artisans Canadiens-Français vs W. Bastien et T. Chartrand et al. T. S. Jugement suivant sa déclaration du T. S.

F.-R. Vinet et al vs Drummond Mines limited et al et Canadian Trust Co., mis-en-cause. Motion des demandeurs pour nommer expert, accordée, dépens vs la masse.

Dame Marie-Louise Joubarne vs Boniface Dufour. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de biens; accordée, dépens à suivre.

Dlle Blanche Irène Mondon vs Fred Bossette et al. Jugement pour $300 de dette te $150 de frais.

William Giroux vs Chs.-J. Brown et al. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents accordée, dépens à suivre.

Ernest Têtreau vs Chs. Geiz. Motion du demandeur pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

William Looser vs Rasack Ostrovsky et al. Motion du demandeur pour amender; accordée, sans frais.

Dame Regina Desmarchais vs Armand Lacroix. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

Dame Laura Benoit vs Joseph Firmin Houle. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

Dame Annie Carrière vs John Hoolahan. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

M. Caisse vs L.-G. Proctor jugement pour $150.00.

Allee Roy et al., vs A.-E.-N. Turnbull; jugement pour $200.00. Juge en chef Martin.

L. David vs A. Picard. Jugement pour $170.00. Juge en chef Martin.

Dame Freda Tcrenenhouse vs L.-N. Verville. Jugement pour $558.00. Juge Demers, juge.

Dame L. Desormiers vs Thos. Martin. Requête de la demanderesse pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

Goodwin's Limited vs M. S. Lagow et G.-C. Tress mis en cause. Jugement pour $295.00. Coderre, juge.

The Alexander Hamilton Institute limited vs E.-R. Mahoney. Jugement pour $128.00. Juge en chef Martin.

H.-E. Whitley et al., vs Louis Germain. Jugement pour $124.10.

Euclide Lebeau vs Adolphe Docle. Jugement pour $675. Juge en chef Martin.

S. Panchuck vs E. Ileff Co., Inc. Jugement pour $119.00. Trahan, juge.

Arthur Gagnon es-qual., vs Dlle E. Hurtubise. Jugement pour $1,965.

Voici une Nouvelle Manière d'Eviter des Frais de Médecin

Si vous ne vous sentez pas entièrement bien vous serez certainement surpris de la rapidité avec laquelle cette médecine vous soulagera. Des milliers de personnes emploient ce nouveau traitement et trouvent qu'il fait des miracles. Il est agréable à prendre et donne des résultats rapides.

Si vous vous sentez fatigué, nerveux, affaibli, que vous ne dormiez pas bien ou que vous vous sentiez sans énergie en vous levant le matin, c'est alors que vous devez prendre cette nouvelle médecine, le Nuga-Tone. Pour l'indigestion, mauvais appétit, la constipation, maux de tête, mauvaise haleine, langue chargée, il est sans égal. Le Nuga-Tone fortifie les nerfs et les muscles redonne un bon sommeil et stimule le foie, les rognons et les intestins et les fait fonctionner normalement.

Allez chez votre pharmacien et achetez-en une bouteille. Prenez-le suivant les instructions pendant quelques jours et si vous sentez pas mieux renvoyez le restant du paquet à votre pharmacien et il vous remboursera votre argent. Le Nuga-Tone se vend toujours sous la garantie que si vous n'êtes pas satisfait des résultats votre argent vous est remboursé. Pourquoi? Parce que les fabricants de cette médecine sont certains de ce qu'il peut faire dans les cas énumérés plus haut. Ils demandent donc à toutes les pharmaciens de rembourser l'argent de tout client qui n'en est pas satisfait.

Recommandé, garanti et vendu par tous les pharmaciens.

Pour Votre Fille

Madame—

Les jeunes filles aiment le Savon Baby's Own dont la mousse adoucit et blanchit la peau, prévient les gerçures et communique un arôme de roses.

Se vend 10c

"Le meilleur pour Bébé et pour Vous"

Donnez-lui une Robe de Chambre

et achetez-la directement du fabricant, vous épargnerez 25 % et vous aurez plus de choix car nous avons plus de

150 VARIETES 150

depuis $2.50 à $15.00 en stock ou sur mesure. Téléphonez ou écrivez pour échantillons. Notre magasin ferme à 6 heures excepté le samedi: à 9 hrs.

The Montreal Trade Supply Co.

30 Carré Chaboillez

Vis-à-vis la gare Bonaventure. 11-25

-Exigez le Véritable-

RU-BER-OID Pour TOITURES!

50 SORTES DIFFERENTES

Meilleur et pas plus Dispendieux

THE RUBEROID Co. LIMITED

Moulins pour feutres et cloisons à Port Neuf, P.Q. MONTREAL TORONTO Stocks dans les Centres les plus importants

287—2.5.9.11.13.16.18.20.23.25.27

Quel que soit votre âge

Quel que soit votre salaire

Vous pouvez acquérir un revenu assuré et indépendant pour vos dernières années en achetant une Rente viagère du Gouvernement canadien.

Vous pouvez acquérir à des conditions très faciles—plus tôt vous commencez à acheter, plus elles sont faciles—une Rente viagère de n'importe quel montant de $50 à $5,000 par année, commençant à l'âge que vous choisissez et durant tant que vous vivres. Aucun examen médical n'est exigé.

Il y a des plans d'achat au moyen desquels vous pouvez protéger les intérets de votre femme ou de vos dépendants pour un nombre d'années assuré.

Une Rente viagère du Gouvernement est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu, n'est pas susceptible de déchéance et ne peut être saisie pour dette.

Pour détails complets, remplissez ce coupon et adressez—le tel qu'indiqué.

Expediez ce Coupon Par La Poste—Pas Besoin d'Affranchir

Au ministère du Travail, Division des Rentes viagères, Ottawa, Ont. A119

Veuillez me faire parvenir le "Manuel de Renseignements" et des détails complets sur le coût d'une Rente viagère du Gouvernement canadien. Mon âge, à mon dernier anniversaire de naissance, était ..... ans.

Nom au long .....
(Monsieur, Madame ou Mademoiselle)

Adresse .....

L'HON. M. MERCIER AFFIRME QUE NOS FORETS RESTERONT INEPUISABLES POURVU QU'ON EN CONTROLE LA COUPE

Le ministre des terres et forêts, en reprenant le débat sur le budget, dit que la politique de son département est la garantie d'un rendement aussi grand que dans le passé.—Un député "qui a enterré la hache de guerre."

M. GAULT DONNE DES EXPLICATIONS

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la Patrie). — La chambre a continué hier après-midi le débat sur le budget, dont la fin paraît encore éloignée. Six orateurs ont occupé la séance d'hier. L'honorable H. Mercier, ministre des Terres et Forêts, qui avait parlé longuement à la séance de jeudi dernier, a continué son discours, et a traité de nouveau du problème forestier. Le ministre s'est appuyé sur plusieurs autorités pour affirmer de nouveau que nos forêts, méthodiquement exploitées, peuvent durer indéfiniment et assurer toujours une exploitation active, pourvu qu'elle soit proportionnée à la pousse annuelle.

Les autres orateurs furent MM. Bastien, de Québec-comté, l'hon. M. Moreau, lac S.-Jean, J. Dufresne, Joliette, T.-D. Bouchard, S.-Hyacinthe et le Dr Beaudoin, de Saint-Jacques.

Monsieur Bastien, qui faisait son premier discours parlementaire, s'est bien acquitté de sa tâche, et a fait un excellent début, parlant de voirie et d'agriculture, et plaidant en faveur de l'aide à l'industrie.

L'hon. M. Moreau, traitant de la situation économique, a attribué au modernisme et au luxe qui pénètre de plus en plus chez nous la grande partie des maux dont nous souffrons.

Monsieur Dufresne a contesté le surplus du gouvernement et a tenté de démontrer que ce surplus n'est en réalité que de $51,000. Il a aussi reproché au gouvernement de poursuivre les municipalités qui lui doivent, prétendant qu'il devrait attendre, comme font souvent les maisons d'affaires.

M. T.-D. Bouchard, de S.-Hyacinthe, a reproché à l'opposition de poursuivre une campagne pour induire les municipalités à refuser de faire honneur à leurs obligations.

Le docteur Beaudoin, en sa qualité de médecin, a spécialement traité de la nécessité de travailler à la conservation du capital humain de notre province, par une lutte énergique contre le fléau de la tuberculose. Le député de Saint-Jacques a critiqué la façon de procéder du gouvernement dans l'organisation de ses dispensaires et la poursuite de la lutte contre la tuberculose, et a suggéré plusieurs réformes.

L'HON. M. MERCIER

Reprenant son discours sur le budget, interrompu à l'ajournement de la séance de jeudi, l'hon. M. Mercier résume ce qu'il a dit au sujet de l'exploitation de nos forêts et se plaint d'avoir été mal interprété en certains milieux. Il réclame le droit de dire ce qu'il pense et aussi de différer d'opinion avec les officiers de son département sur l'orientation à donner à l'administration de ce dernier. Rappelant sa déclaration que nos forêts peuvent durer à perpétuité, si elles sont exploitées méthodiquement, le ministre des Terres et Forêts dit qu'il n'est pas le seul de cet avis. Il cite à ce sujet quelques opinions dont celle de sir Lomer Gouin, et assure que, en présence de ce qui se passe dans les pays dévastés par la guerre et moins bien partagés que nous au point de vue forestier, il ne peut y avoir aucun doute, que, si chacun se donne la main, si les règlements sont observés, nos forêts dureront toujours et leur exploitation restera toujours aussi active.

On dit que je ne compte pas avec les incendies, continue l'hon. Mercier. A ce sujet, la province a fait beaucoup. Le gouvernement a pris à sa charge le service de la protection des forêts. Depuis un an et demi, il a réussi au delà de toute espérance à protéger non seulement la forêt mais les régions de colonisation en brûlant lui-même les déchets de bois. On a eu alors la preuve qu'avec des précautions il est possible d'éviter des désastres. Le district minier de Rouyn a été bien protégé, bien que la sécheresse y ait été considérable. Il n'est pas possible d'empêcher les incendies en forêt, mais avec une surveillance bien faite et une protection effective, il est possible de les réduire au minimum.

L'hon. M. Mercier déclare qu'il n'a jamais dit que le gouvernement est le seul à voir à la protection des forêts. Il reconnaît que les détenteurs de limites font plus qu'ils n'ont jamais fait à ce sujet et que les chemins de fer s'unissent au gouvernement pour établir la protection nécessaire le long de leurs lignes. C'est grâce à la bonne volonté de tous qu'il a été possible d'arriver aux résultats obtenus.

L'hon. M. Mercier relève l'idée émise par M. Gault au sujet de la fusion des provinces et dit que l'opposition n'arrivera jamais au pouvoir avec un tel programme.

Le ministre termine en répétant que tant que nos forêts, telles qu'elles sont actuellement, seront exploitées en voyant à ce que la coupe n'excède pas la pousse annuelle, elles dureront à perpétuité.

M. BASTIEN

S'il faut en croire, dit M. Bastien, les journaux américains, probablement informés par certains de mes adversaires qui m'ont combattu, je serais ici à mon siège en grand costume huron, avec flèches, carquois et tomahawk. Mais soyez sans crainte. Il y a longtemps que j'ai enterré la hache de guerre et ce n'est pas mon intention de scalper ni le premier ministre, ni aucun des messieurs du gouvernement.

Ce sang huron, dont je suis fier, ne m'enlève pas mes idées pacifiques, mais me donnera peut-être ces énergies et forces dont j'aurai besoin pour remplir mon mandat de député honnêtement et loyalement.

Ce n'est pas l'esprit de partisannerie ni l'ambition qui m'ont conduit au Parlement, c'est l'ardent désir de mes bons amis conservateurs et libéraux. Certains organes du gouvernement, probablement pour altérer l'effet de la défaite ministérielle, ont voulu faire planer des doutes sur mon allégeance politique. Je crois être assez connu pour n'avoir pas à faire ici une profession de foi en vue de répondre à des insinuations. Je suis ici pour faire mon devoir et j'ai pris le siège qui me convenait pour accomplir ce devoir suivant ma conscience.

Je remercie d'abord le premier ministre d'avoir ouvert le comté de Québec et d'avoir donné ainsi l'occasion à la Tribu Huronne, dont ce gouvernement a enlevé le droit de suffrage, il y a quelques années, d'élire un des siens. Ironie des choses...

Je remercie le chef de l'opposition et ses amis qui m'ont donné si généreusement leur précieux concours, pour faire oublier quelque peu l'injustice flagrante commise envers la Tribu Huronne; je remercie de tout mon coeur de huron mes amis conservateurs et libéraux.

Mon premier discours en Chambre, aussi bref que possible, sera sur la voirie et l'agriculture.

Je crois humblement que le gouvernement aurait dû, dès le commencement, faire la classification de sa politique de la voirie des municipalités de cette province d'après leur évaluation municipale.

Il en est résulté que plusieurs municipalités, qui ont emprunté de l'argent du gouvernement pour la construction de leurs routes se sont endettées au-delà de leurs moyens financiers.

Je suis informé que des municipalités de mon comté, des premières à emprunter du gouvernement, sont maintenant près de la banqueroute. J'ai raison de croire que les ingénieurs appointés pour la confection des chemins manquaient d'expérience et des connaissances voulues et il est arrivé qu'au bout de deux ou trois ans, ces chemins étaient détériorés. Aujourd'hui, le gouvernement charge à ces municipalités pour fins de réparation $200.00 du mille, ce qui, ajouté aux dépenses de confection et aux intérêts à rencontrer, forme un montant tellement considérable, qu'il est impossible à ces municipalités d'acquitter leurs dettes.

Je suis d'opinion que le gouvernement devrait prendre charge lui-même de l'entretien des routes et devrait montrer beaucoup de tolérance à l'égard des municipalités qui, au début, ont souffert de l'inexpérience des ingénieurs du gouvernement; il faut se rappeler que tous les comtés ne sont pas merveilleusement situés comme celui de l'hon. député de Chicoutimi; la prospérité de ce comté dont il a parlé est bien due à ses richesses naturelles de toutes sortes et à ses pouvoirs d'eau faciles d'exploitation, mais non pas dû à l'effort du gouvernement, ni de l'hon. député.

LA SITUATION DES OUVRIERS

L'ouvrier travaille-t-il suffisamment pour pourvoir à ses besoins? Avons-nous des industries suffisamment nombreuses et prospères pour garder nos ouvriers et pour faire revenir ceux qui sont partis? Exemple manufacture de coton de Saint-Grégoire de Montmorency, qui au lieu d'employer 1500 personnes, en emploie 700 et cela 3 ou 4 jours par semaine. Manufactures de chaussures de Québec, qui ont chômé une partie de l'année.

Je trouve étrange que le gouvernement, pour essayer de trouver une excuse au résultat de son administration, cherche la cause de son malaise dans la politique fédérale et même dans la politique américaine. Si je voulais pénétrer dans ce domaine, il me serait facile de démontrer que la politique préconisée par le ministre de l'agriculture n'apportera aucun remède à la situation. Par exemple: Je demanderais au gouvernement de cette province d'user de toute son autorité dans sa sphère d'activités et d'influence, pour protéger certaines industries de cette province. Je puis vous parler de l'industrie avec connaissance de cause.

Monsieur l'Orateur, je crois que si le gouvernement pouvait réussir à obtenir une politique qui protégerait nos industries dans cette province, il protégerait en même temps les cultivateurs car quand l'industrie est prospère, l'ouvrier est prospère; et les manufacturiers et ouvriers étant prospères, achètent en plus grande quantité les produits agricoles, à des prix plus élevés. En faisant ainsi, il aide grandement aux cultivateurs.

Quant aux forêts le ministre des Terres prétend qu'elles sont inépuisables.

J'avoue ne pas être un expert en la matière, mais que faire alors des témoignages d'hommes qui ont fait de la question une étude spéciale et même des marchands de bois, et des industriels qui sont d'avis que nos forêts s'en vont rapidement, ravagées comme elles sont par le feu et l'exploitation.

M. T.-D. BOUCHARD

Le député de S.-Hyacinthe ne croit pas que M. Dufresne ait convaincu la Chambre que le surplus annoncé par le trésorier de la province n'existe pas.

On reproche au gouvernement d'être responsable de l'augmentation des dettes des corporations scolaires. Si le parti libéral est responsable de l'augmentation des écoles dans la province, c'est sûrement un titre de gloire, qui suffit pour lui assurer l'appui de la majorité de cette province. Mais le député de S.-Hyacinthe ne voit pas comment on peut prétendre que le gouvernement est responsable des dettes contractées par les municipalités. Il reproche au député de Joliette de vouloir amener les municipalités à refuser de faire honneur à leurs obligations.

Si la dette de la province a augmenté, dit M. Bouchard, c'est surtout pour l'amélioration de la voirie, et le gouvernement sera toujours sûr de l'appui de l'électorat, s'il continue cette politique de progrès.

LE Dr BEAUDOIN

L'honorable trésorier provincial, déclare le député de S.-Jacques, par son exposé budgétaire, cherche à nous démontrer que l'état financier de la province est plus que satisfaisant puisqu'il accuse un surplus de $1,303,440, que tous ses habitants sont heureux, que personne ne doit se plaindre et enfin que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ce n'est pourtant pas l'opinion de tous les députés de cette Chambre et de l'électorat de cette province. On a dit qu'au point de vue administratif et économique le province était bien malade. On est arrivé, après un examen minutieux et quelques cultures microbiennes à faire un diagnostic de grippe. On ajoute qu'elle est susceptible de guérison, à la condition que la province change de médecin.

Monsieur le président, les orateurs qui m'ont précédé, ont traité de grandes questions politiques qui intéressent la vie économique de notre province; ainsi on parle d'agriculture, de colonisation, de reboisement de nos forêts, de nos pouvoirs d'eau, mais on a glissé tout doucement à côté de cette autre question qui pour moi est très importante: celle de la conservation de notre capital humain. Je me bornerai donc à dire quelques mots de l'urgence qu'il y a de lutter contre la tuberculose et des meilleurs moyens à prendre pour enrayer ce fléau, en regrettant que le discours sur le budjet ne nous laisse guère entrevoir que le gouvernement adoptera des mesures plus efficaces.

La tuberculose, maladie des masses, est aussi une maladie à la fois sociale et économique. Elle se manifeste tout d'abord et surtout chez le pauvre travailleur, souvent mal nourri, mal vêtu et presque toujours mal logé; puis elle se propage par contagion chez le riche, même chez le millionnaire; ainsi toutes les classes de la société sont affectées par cette peste blanche qui décime notre population et cause ainsi la perte de notre capital humain, perte pour le commerce et l'industrie, pour le pays et pour la race.

Maintenant, Monsieur l'orateur, qu'a fait le gouvernement? Au cours de la dernière session, il a fait voter par cette chambre une somme de $500,000 dont $100,000 par année durant cinq années consécutives exclusivement pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile. Si l'on en juge par les résultats obtenus pour la tuberculose, on est porté à croire que cette somme a été plutôt employée à récompenser quelques amis politiques ou à créer un petit emploi lucratif à un favori, qu'à organiser une lutte effective contre la tuberculose. En effet, si l'on consulte le dernier rapport du directeur du service d'hygiène provincial, l'on constate que la tuberculose a augmenté au lieu de diminuer.

A Montréal, la mortalité par la tuberculose sous toutes ses formes qui n'était que de 967 en 1922-23, a monté à 1,017 en 1923-24.

Ce résultat ne doit surprendre personne. Au lieu de chercher à dépister le tuberculeux où il se trouve, on s'est contenté d'attendre qu'il se présente au dispensaire, et cela souvent quand le mal était devenu incurable. Le dispensaire, destiné aux seuls indigents "bona fida", est utile, nécessaire et même indispensable; mais il n'est toutefois destiné qu'à dépister le tuberculeux qui s'y présente, faire son éducation et celle de son entourage. Je dis donc qu'avec ce seul moyen et ceux employés par le gouvernement, on n'enrayera jamais cette terrible maladie, et je doute fort que nous ne parvenions même pas à la diminuer. Nous continuerons de dépenser ainsi presque inutilement l'argent de la province.

Qu'a fait le gouvernement des $100,000 votés l'an dernier? Si nous ouvrons les comptes publics 1923-24, nous y voyons que $1,409.35 ont été dépensés pour l'administration générale, $4,053.34 en frais de voyages par les inspecteurs et $48,-327.55 en publicité, laissant au dispensaire, c'est-à-dire aux indigents, moins de $36,000 sur $100,000. Je crois, monsieur l'orateur, qu'au lieu de dépenser près de $50,000 pour inviter le tuberculeux à venir au dispensaire, on aurait mieux fait d'employer cette somme pour l'y amener et le diriger si nécessaire dans un sanatorium. Je dis que le gouvernement, au lieu d'employer près de $60,000 sur $100,000 en dépenses de voyages et de publicité, aurait mieux fait d'aller à la manufacture, à l'usine, à l'atelier, au magasin, faire subir à l'employeur et à l'employé un examen périodique et de M. l'amener au dispensaire, s'il y avait lieu; de fonder des préventoria pour soutenir la femme et les enfants de l'indigent tuberculeux placé dans un sanatorium pour traitements; attendu qu'au dispensaire on y fait que de la prophylaxie.

Je regrette de dire ici que certains dispensaires s'écartent de la règle qu'on leur a assignée: je dis qu'un peu partout on y fait la thérapeutique et sans se demander si celui qu'on traite est un indigent ou un homme riche; or voici ce qui arrive: c'est que le riche se fait traiter gratuitement aux frais de la province et au détriment des intérêts légitimes des indigents. A titre d'exemple, je me contenterai de lire les statistiques du directeur médical de l'Institut Bruchesi.

Après avoir cité ces statistiques, le Dr Beaudoin ajoute:

"Durant cette année, dit le directeur médical, nous avons diagnostiqué et surveillé 355 nouveaux cas de tuberculose, à diverses périodes; mais le plus grand nombre au début. Notre pourcentage de cas diagnostiqués tuberculeux est assez élevé, puisque, avec les 1,373 premiers examens des poumons, ce pourcentage s'élève à 23. Cependant nous avons conscience que notre dispensaire peut recevoir plus de patients à examiner et peut dépister encore plus de tuberculeux. Le meilleur moyen que nous puissions prendre, dans les conditions où se trouve la lutte antituberculeuse à Montréal, c'est d'intensifier la visite à domicile et de créer de nouveau centres de dépistage."

Pour moi, monsieur le président, il s'agit non pas de sauvegarder les intérêts des médecins, car il n'y a pas d'intérêts corporatifs qui s'opposent à l'intérêt social, mais d'empêcher l'exploitation des deniers publics par le riche au détriment de l'indigent et de la province.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Maintenant, monsieur l'orateur, voyons un peu quelles ont été les opérations financières de la loi de l'assistance publique, au cours du dernier exercice fiscal. Le gouvernement a reçu $1,079,548.97 provenant des sommes définies à l'article 51 de la loi. Mais qu'a-t-il donné? $349,097.96 en subventions régulières, $302,880.34 en octrois spéciaux, $13,372.59 aux indigents de la côte nord, $29,958.67 en remboursement aux champs de courses, $1,325.09 en budget de charité, ce qui fait $696,634.56, laissant un surplus au gouvernement de $372,-914.41. Sur ce montant du service de l'assistance publique, d'après l'article 17-A, le gouvernement verse annuellement $9,876.88 à l'Hôpital Notre-Dame, $12,552.00 à l'Hôpital Saint-Vincent de Paul de Sherbrooke, $16,736.00 à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Montréal, $12,552.00 à l'aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement de Québec, et $4,184.00 à l'Hôpital des Soeurs de la Providence de la Rivière-du-Loup, soit en tout $55,900.88 — Surplus, $317,013.53.

Comment ce surplus? Le gouvernement, qui contrôle la charité qui monopolise la charité, qui étatise la charité en se faisant le contrôleur de la charité, obtient-il un tel surplus? Comme il obtient tous ses autres surplus, vrais ou faux en taxant les contribuables. Par certaines taxes provenant du fonds de l'assistance publique, qui comprend la moitié de la taxe du sou du pauvre perçus par la municipalité et à ses seuls frais, la taxe provenant des licences des lieux d'amusements, la taxe provenant des champs de courses, la taxe d'entrée aux champs de courses, la taxe d'enregistrement des appareils employés pour le pari mutuel sur les champs de courses et la taxe imposée sur ces paris et gageures conformément à la loi des licences de Québec.

Monsieur le président, bien que le gouvernement ne donne pas aux institutions d'assistance, ce qu'il reçoit pour elles, il les oblige à se faire porter de telle classe au lieu de telle autre, ainsi je connais une institution de la classe A-3 dans laquelle chaque malade coûte $1.67 par jour, et ainsi l'institution est obligée de payer 97 cents par jour. Ce procédé arbitraire peint bien ce qu'est le gouvernement qui semble n'avoir d'autre objectif que de restreindre les libertés du citoyen et d'exercer sur tout un contrôle absolu, tracassier même en certains cas.

Le Dr Bergeron, député de Matane proposa alors l'ajournement du débat, et la chambre s'ajourna à cet après-midi, à 3 heures.

GREFFE DE PAIX AU TEMISCAMINGUE

La création d'un greffe de la paix dans la ville de Temiscamingue, qui se trouve très éloignée du chef-lieu du comté de Pontiac, a été décidée, hier après-midi, par la chambre, qui a adopté un projet de loi de l'hon. M. Taschereau à cet effet.

Le premier ministre a expliqué que son bill avait pour objet de nommer un greffier de la paix à Témiscamingue, vu que la localité se trouve à une distance considérable du chef-lieu du comté et que, chaque fois qu'une plainte est portée, il en résulte des frais considérables. De cette façon le greffier pourra recevoir les plaintes à Témiscamingue où le magistrat pourra aller siéger quand il y aura lieu.

Le chef de l'opposition a approuvé fortement la mesure et a dit le plaisir qu'il éprouvait de voir que la population du Témiscamingue a obtenu la réalisation d'un de ses désirs. M. Sauvé dit qu'il s'intéresse beaucoup au Témiscamingue et qu'il espère que le gouvernement continuera à lui témoigner l'encouragement qu'il demande depuis longtemps au point de vue amélioration.

Le bill a subi sa troisième lecture.

LE COMTE DE L'ASSOMPTION

Le projet de loi concernant la corporation du comté de l'Assomption a aussi été adopté en troisième lecture. Il s'agit par ce bill de permettre au conseil du comté de l'Assomption d'emprunter une somme de $56,000 pour payer un déficit résultant d'une situation particulière.

M. Sauvé, chef de l'Opposition, a déclaré qu'il ne voulait pas paraître n'avoir fait aucune opposition à cette mesure et que, s'il la laissait passer, c'était parce que personne du comté ne s'est présenté devant le comité des bills privés pour s'y opposer. Monsieur Sauvé trouve étrange que l'on consacre le principe qu'un conseil de comté pourra emprunter une somme assez considérable sans que le consentement des contribuables soit nécessaire. Il comprend que le comté est dans une situation difficile et malheureuse, qu'il y a eu abus et négligence, mais c'est un précédent dangereux à créer, et qui peut conduire à des abus.

L'hon. M. Taschereau déclara qu'il partageait l'opinion du chef de l'opposition, mais qu'il s'agit de conditions tout à fait spéciales.

Le premier ministre croit aussi qu'aucun emprunt ne doit être autorisé sans le consentement des contribuables. Le conseil du comté, dans le cas actuel, a un déficit considérable. Le mal est fait et il est irrémédiable. Il croit que pour cette fois, on devrait mettre la règle de côté, mais ce ne sera pas un précédent et il est entendu que la règle subsistera comme par le passé.

Le bill a été adopté en troisième lecture après ces observations des deux chefs.

EXPLICATIONS DE M. GAULT

Monsieur Gault, député de Saint-Georges, s'est levé sur une question de privilège, avant l'ajournement de la chambre, pour donner une explication au sujet de sa suggestion de fusionner les provinces du dominion afin de réduire les gouvernements.

Monsieur Gault déclara qu'il n'avait jamais parlé d'annexer la province de Québec à la province d'Ontario. J'ai simplement dit, expliqua-t-il, que, comme on parlait de bonne entente, il serait peut-être possible de fusionner Québec et Ontario. Mais je n'ai jamais voulu dire sérieusement que Québec et Ontario devraient être unies, car ces deux provinces ensemble donneraient une population de cinq millions alors que les autres en auraient à peine trois millions.

NOUVEAU SYSTEME POUR LES PERMIS DES AUTOMOBILES

Ces permis pourront être obtenus sans aucun délai à Montréal.

En noir et blanc.

Tout un nouveau système sera inauguré cette année à Montréal pour la distribution des permis d'automobiles, de camions et de chauffeurs par le département de la voirie du gouvernement provincial. On sait que tout chauffeur comme tout propriétaire d'automobile ou de camion doit avoir un nouveau permis au premier mars de chaque année.

A cette date cette année, le gouvernement aura plusieurs succursales où on pourra se procurer des licences. Les années dernières on ne pouvait aller qu'au bureau du gouvernement rue Notre-Dame est. Il y avait toujours assez d'encombrement à ce bureau. C'est pour cela cette année que les autorités ont jugé à propos d'établir des succursales à différents endroits de la ville.

En plus de ces succursales, on inaugurera un système qui permettra à l'applicant d'avoir sa licence immédiatement. L'an dernier encore, on donnait un reçu temporaire et il fallait attendre deux semaines avant de recevoir la licence demandée.

Cette année, on passera à un guichet où les noms seront pris et placés sur des applications, on passera ensuite à un autre guichet où on s'aquittera de ce que l'on doit, puis un troisième guichet sera réservé aux permis. On y recevra les plaques puis finalement à un quatrième guichet on recevra sa carte, soit de chauffeur, soit de propriétaire ou les deux. De cette sorte, le tout sera fait en quelques minutes. Cette innovation évitera nombre de retards.

Comme c'est l'habitude chaque année, on inaugurera des plaques nouvelles. Elles seront cette année de noir et de blanc. Elles seront métalliques et les chiffres seront faciles à distinguer à une grande distance.

Campagne pour l'annexion de Lachine à Montréal

LACHINE, 11. (Du correspondant de la "Patrie") — Des citoyens de Lachine, en faveur de l'annexion avec Montréal-Ouest, ont ouvert un comité au coin de la 14e avenue et de la rue Notre-Dame. On sait que le référendum sur cette importante question doit être pris prochainement. A la séance d'inauguration de ce comité, hier soir on nomma plusieurs citoyens qui devront s'intéresser à la campagne dont l'ouverture aura lieu vendredi soir, à huit heures et demie, dans la salle du comité. L'assemblée d'hier soir était présidée par M. A. Denault. Ont parlé en faveur de l'annexion, MM. Montbriand, le docteur Ernest Décary, le notaire J.-A. Meunier, M. Arcade Fournier.

La fermeture d'une salle d'amusement

Le comité exécutif municipal vient de révoquer la patente accordée à M. Henri Latsky, boulevard Saint-Laurent, 322, à la suite d'une recommandation dans ce sens du chef de police. Le dossier de l'affaire a de plus été transmis au contentieux municipal, qui a reçu en même temps instructions de prendre des procédures, s'il y a lieu, contre les personnes qui ont témoigné en faveur du propriétaire devant l'honorable juge Perreault, le 27 janvier dernier.

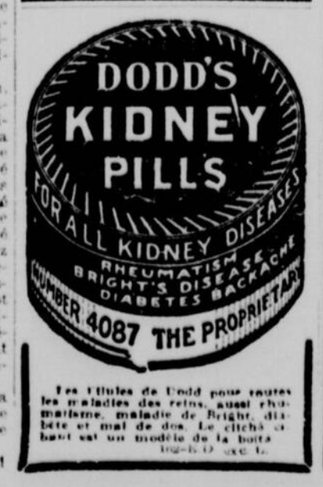

Les Pilules de Dodd pour toutes les maladies des reins, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte
log-6-D exc b.

UN PAS EN ARRIERE OU EN AVANT?

Un amendement discuté à la convention de l'opium.

DES INCIDENTS

GENEVE, 11.—Dans le dessein de protéger les pays producteurs d'opium, la conférence internationale de l'opium a inséré hier soir dans la convention projetée un article stipulant que la production de l'opium sera restreint aux fins médicales et scientifiques. Elle a cependant ajouté un amendement déclarant que toute puissance qui aura signé la convention pourra faire des réserves à l'acceptation du principe concernant la production et la distribution de l'opium.

L'amendement stipule de plus que si une puissance signataire fait des réserves, les autres puissances conviendront que la réserve ne s'appliquera qu'au pays qui la fait dans la forme sous laquelle elle aura été acceptée.

L'Irlande seule vota contre l'amendement pour la raison qu'elle aurait pour effet d'infirmer la proposition en permettant des réserves. Le représentant de l'Irlande, M. Michael MacWhite, dit un non catégorique. Il fit part de sa conviction que l'amendement infirmait là la convention de La Haye, obligeant que toutes les puissances contractantes adoptent des lois efficaces et des règlements pour le contrôle de la production et la distribution de l'opium. Les Etats-Unis ont signé le document de La Haye.

Quatorze autres pays se sont abstenus de voter et l'amendement ne fut adopté que par une majorité de treize voix.

M. Sugimura, du Japon, un des abstentionnistes, déclara que la rédaction de l'amendement était tellement ambigu qu'il ne pouvait voir si c'était un pas en avant ou un pas en arrière de la convention de La Haye. L'article amendé fut ensuite approuvé par dix-neuf voix. Il y eut neuf abstentions.

Lorsque la conférence s'ajourna, lord Cecil annonça qu'il retournerait en Angleterre tout de suite. Les chefs comprirent ce qu'ils avaient fait.

M. Deladier à leur tête, ils commencèrent à vouloir défaire ce qu'ils avaient accompli. On croit probable que l'amendement sera remis sur le tapis aujourd'hui.

Les délégués semblent comprendre que la décision fait croire qu'ils approuvent toutes les réserves que pourraient faire les pays producteurs et qu'ils admettent ainsi tacitement que les obligations pour le contrôle de l'opium découlant de la convention de la Haye ne valent plus rien.

Deux autres incidents ont donné à la séance d'hier l'allure mouvementée à laquelle le public commence à être habitué. Le prince Arfa-ed-Dowleb, le ministre perse, déclara qu'il quitterait la conférence s'il n'obtenait satisfaction sur le mémoire perse qui demande la nomination d'une commission spéciale qui se rendra en Perse pour s'assurer si l'on ne pourrait pas substituer d'autres cultures à celle de l'opium.

La conférence parut le contenter en demandant au conseil de la S. D. N. de se prononcer sur la sagesse d'envoyer une commission en Perse.

Le second incident se produisit lorsqu'on voulut relier la conférence actuelle à celle pour le contrôle du trafic des armes, qui sera tenue en mai et à laquelle participeront les Etats-Unis.

La Finlande affirme que la guerre civile, en Chine, est due au fait que les chefs militaires des provinces achètent illégalement des armes à l'étranger, et qu'ils augmentent la récolte de l'opium, afin de pouvoir acheter des armements.

Elle demanda par conséquent que la conférence des armements étudie ce problème, et prenne les moyens propres à arrêter cette importation d'armes en Extrême-Orient, ce qui ferait disparaître une des causes fondamentales du fléau mondial de l'opium. Une décision fut ajournée, parce qu'il aurait été insultant pour la Chine, de le mentionner aussi catégoriquement.

Contre le *Lumbago*

BAYER

ASPIRIN

Reconnue inoffensive par des millions et recommandée par les médecins contre:

Lumbago	Rhumes
Mal de tête	Douleur
Névralgie	Mal de dents
Rhumatisme	Névrite

Sûre N'ACCEPTEZ QUE le PAQUET "BAYER" qui contient le mode d'emploi correct. Boîtes commodes de "Bayer" de 12 pastilles. Aussi bouteilles de 24 et 100—Chez les pharmaciens.

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture Bayer de Monoaceticacidester de Salicylicacid. "Acetyl Salicylic Acid." "A.S.A." Bien qu'il soit bien connu qu'Aspirine signifie manufacture Bayer, afin de protéger le public contre les imitations, les Pastilles de la Compagnie Bayer portent estampée la marque de fabrique générale la "Croix Bayer".

SI...

s'il est de la marque "Alligator" c'est un bon sac de voyage

SI...

c'est un bon sac de voyage s'il porte la marque "Alligator"

La marque "Alligator" sur tout article en cuir est votre meilleure garantie.

Venez voir fabriquer sur place les sacs de voyage de la marque "Alligator" chez Dupuis Frères, durant l'exposition des produits canadiens.

DU 9 AU 21 FEVRIER

Lamontagne Limitée

BLOC BALMORAL

338 rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Can.

Près de la rue McGill

FEUILLETON DE LA "PATRIE"

50 (Suite)

—Je ne puis vous répondre affirmativement, fit Mme de Mendoza, après avoir écouté son mari avec une attention polie, tout en dissimulant son étonnement.

"Carmen est encore assez jeune pour attendre. Avec sa fortune, elle est sûre de trouver un mari charmant, lorsqu'elle le voudra, et sans avoir à chercher longtemps.

"Enfin, je crois indispensable de la consulter en pareil cas, avant d'émettre mon opinion.

"Ma fille peut avoir nourri certaines idées personnelles sur le mariage, conçu de secrets espoirs que nous ignorons.

"M. de Landrec lui plaira-t-il ? Je ne puis m'engager pour elle, à ce point de vue.

—Je comprends vos scrupules, répliqua tranquillement de Mendoza, pourtant vexé au fond de l'espèce de résistance froide, cachée sous des observations présentées par sa femme.

Mais il ne voulait pas brusquer les choses, avoir l'air d'imposer sa volonté, dès les premiers pourparlers. Il convenait avant cela de connaître exactement les dispositions de Carmen.

La jeune fille fut aussitôt appelée. Elle parut bientôt et salua l'Américain cérémonieusement.

—Vous avez à me parler? dit-elle.

—Oui, Carmen. J'ai à vous entretenir de choses très importantes pour votre avenir, mon enfant.

—Je vous écoute.

En disant cela, l'adorable jeune fille s'assit près de sa mère, comme dans un instinctif besoin de réunir ses forces aux siennes.

Un regard lui avait suffi pour comprendre qu'il s'agissait en effet de choses graves. Don José devina cette sorte de tactique féminine et reprit, se faisant d'abord aimable:

—Vous allez avoir vingt ans, Carmen.

—Oui, dans un mois.

—Vous êtes remarquablement élevée, instruite, douée de sérieuses qualités et d'une intelligence très vive; de plus, fort jolie, votre miroir a dû vous le dire depuis longtemps déjà, n'est-ce pas?

—C'est très possible, affirma la jeune fille en souriant.

—Ne pensez-vous pas que l'heure est venue de songer à vous établir ?

—M'établir? Je ne comprends pas très bien. Veuillez préciser, mon père.

—Je veux parler de mariage.

—Ah! de mariage? Mon Dieu, je n'y avais pas songé encore.

—J'y pensais pour vous.

—Merci de cette sollicitude.

Ces courtes réponses, débitées d'un ton froid, légèrement empreint d'ironie, n'étaient pas faites pour encourager don José.

Il continua cependant, toujours tenace lorsqu'il était résolu:

—J'ai à vous présenter un candidat des plus sérieux à votre main.

—Vraiment?

—Oui, d'ailleurs vous le connaissez déjà. C'est un homme charmant.

—Pouvez-vous me le nommer?

—C'est M. de Landrec. Il est distingué, spirituel, parfait homme du monde, encore très bien de sa personne, suffisamment jeune d'allures et de visage. Enfin, il gagne beaucoup d'argent et porte un beau nom.

—Voilà bien des qualités! s'exclama Carmen d'un ton plaisant.

—Ces considérations, je l'avoue, lui ont conquis à l'avance mon consentement.

—Mais non le mien.

Carmen reprit aussitôt, en caissant au passage une contraction des traits sur le visage de don José:

—Je m'explique, mon père.

"Je connais M. de Landrec, depuis fort peu de temps, je n'ai pas eu le loisir de l'étudier, ni de l'apprécier comme il convient peut-être.

"Superficiellement, il paraît en effet bien élevé, très aimable et fort spirituel.

"Au point de vue physique même, il me semble acceptable; cependant, il me serait impossible de m'engager sur ces constatations légères, pour une chose aussi grave que le mariage.

"Puis, je dois vous le dire à mon tour tout Américaine que je suis, et d'esprit pratique, comme nous sommes réputées l'être toutes, j'avoue avoir pu me défaire de certaines idées sentimentales.

Don José sourit ironiquement à ces mots. Il prévoyait ce qui allait suivre.

—Peut-être, continua Carmen imperturbable, vous moquerez-vous de moi?

"Que voulez-vous, je suis romanesque sans en avoir l'air, j'ai nourri des aspirations vers un idéal possible... je le crois, du moins?

"Je voudrais épouser un homme que j'aimerais vraiment, et de qui je serais sincèrement aimée.

—De Landrec vous aime, j'en suis certain.

—Peut-être, mais la réciproque existe pas.

—Cela viendra.

—Sait-on jamais?

En achevant, Carmen se leva brusquement, comme énervée par cette conversation gênante, et désireuse d'y mettre fin le plus vite possible.

Elle pensait à Paul Duroc et, avec ce secret pressentiment d'être circonvenue, si elle n'affirmait pas résolument et sur l'heure, ses intentions, elle ajouta:

—Je dois vous avouer, en toute sincérité, mon père, que déjà j'ai osé penser à un homme remplissant à peu près les conditions exigées par ma compréhension du mariage.

—Ah! oui, ce fameux musicien de Venise, très probablement, s'écria don Mendoza piqué au jeu par la résistance froide de la jeune fille.

—Peut-être, je le trouve très à mon goût, en effet.

—Un malheureux; l'enfant d'une domestique!...

—L'origine ne fait pas l'homme.

—Elle est un obstacle à certaines alliances.

—Non, pas pour moi.

—C'est possible, mais pour nous, vos parents, vos tuteurs de qui vous devez respecter la volonté.

Désireuse d'éviter une scène violente, trop facile à prévoir, à en juger par l'expression colérèuse du regard de don José, la jeune fille reprit fébrilement:

—D'ailleurs, je ne m'attache pas absolument à cette idée, comme vous semblez tenté de le croire.

"Je ne refuse pas catégoriquement, non plus M. de Landrec.

"J'ai depuis très longtemps pris moi-même la résolution ferme de me marier tard.

"Si M. de Landrec désire réellement m'épouser, il doit pouvoir attendre.

—Combien de temps? demanda curieusement le pseudo don José.

—Deux ou trois ans environ.

—C'est votre dernier mot?

—Oui, le dernier.

—C'est bien; nous verrons cela, conclut brièvement l'Américain, furieux de l'échec subi de par la tranquille volonté de sa belle-fille.

En même temps, il se leva, disant à sa femme, demeurée muette et attentive durant ce court entretien:

—Malgré le refus de votre fille, refus que je ne veux pas croire définitif, nous donnerons la soirée dont je vous ai parlé. Ce n'est plus un désir que je manifeste, c'est un ordre que je donne.

"Veuillez donc prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser cette fête le plus somptueusement possible; elle aura lieu dans huit jours.

Sur ces mots, il sortit brusquement, laissant les deux femmes interdites de sa colère et de son désappointement trop visibles.

Pourquoi ce vouloir subit de marier Carmen? Et pourquoi ce choix bizarre de son associé de Landrec? ...

Mme de Mendoza, devenue très méfiante à l'égard des moindres actes de son mari, n'était pas éloignée de croire à des machinations ténébreuses, dont le but lui échappait encore malheureusement.

Absolument ignorante de la situation personnelle du banquier, fort peu au courant des fluctuations financières, et des affaires dans lesquelles il se trouvait engagé, elle ne pouvait deviner le désarroi critique de cette situation.

De son côté, Carmen était péniblement impressionnée par les intentions de son beau-père. Elle prévoyait, dans l'avenir, une série de difficultés suscitées par la volonté de don José, fort irrité de sa résistance.

—Maman, ma chère maman, fit-elle, en un joli mouvement d'expansion filiale qui la fit se jeter au cou de Mme de Mendoza, tu me défendras, n'est-ce pas.

—Oui, oui, ma fille, ma chérie, ne crains rien, répartit tendrement l'Américaine, je ne veux pas que tu sois malheureuse. Compte sur moi, sur toute mon affection.

Puis, avec une sorte d'inquiétude mal dissimulée:

—Tu penses donc toujours au musicien?

—Hélas! oui, avoua tout bas Carmen confuse, je l'oublierai difficilement.

—Pauvre petite!... soupira Mme de Mendoza pensive. Ce fut tout.

Les deux femmes, mues par une sorte de sentiment identique au sujet de Paul Duroc, observaient vis-à-vis l'une de l'autre, une mutuelle réserve.

Carmen se retira dans sa chambre, les larmes aux yeux, le coeur serré.

Cependant, pour satisfaire au désir exprimé par don José, Mme de Mendoza fit commencer, dès le lendemain les préparatifs de la fête qui devait avoir lieu.

Une activité inaccoutumée régna dans le somptueux hôtel.

Pendant ce temps, le pseudo Mendoza et son associé de Landrec luttaient de toute leur habileté, de tous leurs moyens pour essayer de sauver leur situation financière, si gravement compromise.

C'est dans ces conditions difficiles que vint le soir fixé pour la grande soirée de l'hôtel de Mendoza. Dès neuf heures du soir, des cordons de petites lampes électriques, couvrant les étages et jusqu'à la toiture, illuminaient brillamment toute la façade de l'hôtel.

Les hautes portes s'ouvraient sur un large vestibule fleuri d'orchidées et de plantes vertes, tout rutilant de lumières chatoyantes. Les équipages commençaient à s'arrêter dans l'avenue, s'alignaient en file ininterrompue dans un bruit de piaffements et de chaînettes secouées frénétiquement par des chevaux de prix.

Hélène de Sommereuse arriva vers onze heures seulement.

Son entrée dans les salons au bras du prince de Sarmant, produisit une sensation extraordinaire. Il sembla que le rayonnement de sa beauté faisait pâlir autour d'elle, les feux des bijoux et les clartés ruisselantes des lustres.

Elle portait une merveilleuse robe de bal en satin mauve pâle, toute brodée d'efflorescences artistiques.

Dans sa magnifique chevelure châtain, un diadème de marquise constellée de saphirs. Pas d'autres bijoux.

A continuer demain.

AU PARADIS des ENFANTS

La Légende de Stavoren

Au XIe siècle régnait dans la ville de Stavoren, au nord des Pays-Bas, une princesse merveilleusement belle. Elle possédait d'immenses richesses. Mais son coeur, fermé à toute bonté, était aussi dur que les diamants qui scintillaient dans ses cheveux.

Son avarice était immense. Elle prenait plaisir à entasser des monceaux d'or dans les caves de son palais, dont les portes bardées de fer, étaient farouchement gardées. Une grande misère régnait dans la ville. La plupart des habitants étaient chassés de leurs maisons ne pouvant payer les lourds impôts exigés par la souveraine. Quand ils se présentaient au palais pour la

supplier de les prendre en pitié et lui avouer qu'ils étaient acculés à la famine, les gardes les chassaient avec cruauté, sans leur permettre de s'expliquer.

Malgré ses trésors, la capricieuse princesse s'ennuyait. Elle désirait des distractions, des splendeurs nouvelles. Si bien qu'un beau matin elle manda le capitaine d'un de ses vaisseaux et lui donna l'ordre de partir en voyage et de lui rapporter à son retour ce qu'il trouverait de plus précieux sur terre.

Après mûres réflexions, le capitaine-mit voile vers la Russie. Plusieurs mois s'écoulèrent....

A l'annonce de son retour, la princesse, impatiente, se dirigean en grande pompe vers le port : Comment, capitaine, déjà de retour ? s'écria-t-elle. Je vous croyait encore voguant dans les mers d'Asie ou d'Egypte. M'apportez-vous les magnifiques étoffes lamées d'or et d'argent des Indes, contenues dans ces coffrets de bois précieux incrustés d'ivoire et de nacre, chefs-d'oeuvre de quelque artisan chinois, ou bien des tapis moelleux de Turquie et de Perse, aux couleurs chatoyantes ? Serait-ce des coupes et des vases d'or ciselés, avec des pierres précieuses ? ou encore des parfums enivrants de Bagdad ? Allons, répondez-moi, je suis curieuse d'admirer le trésor que décèlent les flancs de votre navire.

A ces mots, le capitaine pâlit mais pliant le genou devant sa souveraine, il répondit : "Princesse, je

Une arabe moderne. (Dessin de Yvonne Lemieux.)

vous ai rapporté ce qui paraît à mes yeux, la chose la plus précieuse qui soit sur terre. Riche ou pauvre, tout le monde en a besoin. C'est le blé. Sans lui que deviendrions-nous ? N'est-il pas l'aliment le plus nécessaire à l'homme ?

Un éclat de rire hautain et insultant fut la réponse de la reine.

—Capitaine, par où chargiez-vous ce blé ?

—Par bâbord, Madame !

—Jetez-le à la mer par tribord et qu'il n'en soit plus question.

Et, sans daigner écouter les supplications du marin, la belle dame rentra dans son palais.

Ayant eu connaissance de cet ordre barbare, tous les pauvres de la ville se rassemblèrent et décidèrent d'aller se jeter aux pieds de leur souveraine afin de l'attendrir. Ils pensaient la supplier de leur donner ces grains qui les empêcheraient de succomber.

Ce fut en vain. Le coeur de la princesse, plus dur que le roc, resta insensible aux cris de cette foule affamée, la suppliant à genoux. Ces désirs furent exécutés et les flots engloutirent le précieux chargement qui aurait pu sauver tout un peuple.

Le capitaine, courroucé, prédit à la princesse, que cet acte abominable retomberait sur elle.

—Dieu vous punira, Madame ! Le jour n'est pas loin où vous irez de porte en porte mendier ce blé que vous avez préféré perdre plutôt que de l'offrir à ces pauvres gens !

—S'il en est ainsi, que mes yeux revoient cet anneau d'or répondit la princesse. Puis, arrachant de son doigt un riche joyau, elle le jeta dans la mer.

Se moquant de la prophétie du marin, la jeune femme reprit avec enthousiasme sa vie de plaisir, donnant de somptueux festins et des fêtes merveilleuses.

Un jour, son cuisinier parut devant elle et lui présenta un anneau d'or qu'il venait de retirer des entrailles d'un poisson acheté le matin au marché. A cette vue, elle pâlit. Elle venait de reconnaître la bague qu'elle même avait jetée dans les flots. Elle se souvint des funestes prédictions de son capitaine et, pour la première fois, son coeur de bronze connut une angoisse. Ses craintes devaient se réaliser. A l'instant même, on vint annoncer que plusieurs de ses vaisseaux avaient péri corps et biens dans une tempête. Quelques semaines plus tard, un incendie détruisit les immenses propriétés qu'elle possédait. Pour comble d'infortune, son peuple, lassé de tant de misère et de cruauté, se révolta contre son autorité.

Grâce à un vieux serviteur dévoué, elle put s'échapper de son palais. Elle chercha refuge dans un pays voisin, mais elle fut obligée de mendier son pain. Ainsi fut punie l'orgueilleuse princesse de son avarice et de sa cruauté.

• • •

LA SAGESSE DES NATIONS

Ce sont ceux qui commandent qui font le moins de bruit.

• • •

Moins on est intelligent, plus on croit l'être, pour l'excellente raison qu'on a plus de mal à se rendre compte qu'on ne l'est pas.

• • •

L'esprit est une arme dont on doit se servir, pour se défendre et non pour attaquer.

• • •

Qui ne fait rien n'a goût à rien.

(Maximes anglaises.)

JEUX D'ESPRIT

(Envoi de "Petit Page", solutions vendredi.)

Logogriphe.

Je n'ai ni pieds, ni mains, ni corps, ni bras, ni tête.

Par deux jambes, sans plus tout mon être est construit.

Une lettre de moins me transforme en esprit.

Si vous en ôtez deux, je ne suis qu'une bête.

Marquise d'autrefois. (Dessin d'Yvonne Lemieux.)

• • •

CHARADE

Droit, aigu, cherchez, je vous prie.
Mon un dans la géométrie.
Vous circulez très librement.
Sur mon second, assurément.
Mon tout, c'est une grande tie.
Cherchez, ce n'est pas difficile.

• • •

CONTE ORIENTAL

Sentant sa dernière venir, un vieux Turc, dit à sa femme :

—Mets ta plus belle robe, tes plus riches pierreries, tes plus magnifiques bijoux.

—Pourquoi ? mon ami.

—Parce qu'en te voyant si belle, la mort aimera peut-être mieux te prendre à ma place.

• • •

Solution des mots carrés d'hier:

JADIS
ALICE
DIJON
ICONE
SENEF

Solution de l'énigme du même jour : L'horloge. . . . . . .

• • •

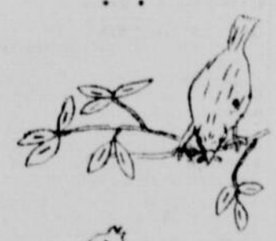

Tombé du nid. (Dessin de Madeleine Bernard, à Saint-Basile le Grand de Chambly.)

Courrier de Saint-Jean

SAINT-JEAN, 10. (Du correspondant de la "Patrie").—L'honorable juge Weir siège en cour supérieure cette semaine pour entendre les causes suivantes:

11 février.—Vincent Lamarre es-qualité vs Edouard Forget, Henri Dubuc vs Sylva Jarry es-qual et Dame Rosanna Chamberland, mise en cause; J.-I. Bilodeau vs J.-Bte Létourneau.

12 février.—David Begnoche vs Southern Canada Power Co. Ltd; Dame Albina Latour vs Paul Rivest; Wilfrid Guay vs A.-E. Grégoire.

13 février.—Oza Malbeouf vs The Grand Trunk Ry of Canada et J. Edm. Malbeouf. Reg. par rap. d'instance. Dame A. Latour vs X. Boucher; Dame Valentine Racine vs H. Duiude.

—On annonce la mort de Mme Noël Gibeau (née Thibert) autrefois de Sherrington, P.Q., survenue dimanche le 8 février à l'âge de 70 ans, en sa demeure rue Jacques-Cartier, après une longue maladie.

La défunte appartenait à la société des Dames de Sainte-Anne et du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise.

Elle laisse pour déplorer sa perte, son époux, un frère et autres proches parents. Les funérailles eurent lieu mardi matin à 9 heures à Saint-Jean.

—Elève Busard, qu'est-ce que cette natte que je trouve dans votre malle?

—C'est une mèche de cheveux que j'ai coupée à ma cousine la veille de la rentrée.

UN LOCATAIRE EST CONDAMNE A LA PRISON

Pour avoir causé des dommages au logis de son proprio.

AUTRES SENTENCES

Un nommé E.-A. Laberge a été condamné à trois mois de prison ou aux travaux forcés hier après-midi, par le juge Enright pour avoir par négligence grossière causé des dommages évalués à $750 à un immeuble de la rue Saint-Denis apartenant à M. J. Amédée Bion din.

Laberge demeurait dans l'immeuble en question et il avait déménagé sans prévenir le propriétaire. C'était alors au plus fort de l'hiver. Lorsque le propriétaire découvrit que le logis était vacant il trouva la maison dans un état lamentable. Les caloriféres et les tuyaux étaient brisés. L'eau s'était répandue sur les planchers et formait une couche de glace de deux pieds d'épaisseur.

—Pour avoir tenté d'obtenir des narcotiques d'une pharmacie au moyen d'une ordonnance forgée, un nommé Honoré Gauvreau a été condamné à six mois de prison aux travaux forcés. Plus de vingt ordonnances pour morphine, cocaine et héroine furent trouvées sur l'accusé lors de son arrestation. Ces ordonnances portaient les noms de médecins et dentistes de cette ville.

Gauvreau a été condamné en outre à six mois de prison pour avoir mis un chèque sans valeur en circulation, mais les deux sentences seront servies concurremment.

—Camille Labelle a été condamné à deux ans de pénitencier pour vol avec effraction dans la demeure de M. Joseph Israelovitch, 1117 rue Saint-Jacques. Le vol ne rapporta pas grand'chose à Labelle puisqu'il ne s'empara que de 91 sous.

En visitant les diverses pièces de la maison, Labelle buta sur un pot de fleur. L'alarme fut ainsi donnée aux voisins et Labelle s'empressa de déguerpir mais il fut capturé peu après.

—O. Thornton a été condamné à six mois de travaux forcés pour vol de kimonos et sous-vêtements de soie d'une valeur de $500 propriété de Herman Menerof.

—Louis Anthros, colporteur, 2 mois de travaux forcés pour recel de 125 chemises et autres marchandises d'une valeur totale de $600.

—De son côté, le juge Amédée Monet a prononcé les sentences qui suivent: Rosario Papillon et Arcade Bouchard, six mois de prison pour vol. Un nommé O. Lipsey a été également condamné à six mois de prison pour vol avec violence.

—G. Derome a été condamné par le juge Lacroix à deux années de bagne pour avoir volé une sacoche contenant $7, propriété de Mme J. Archambault. Il a été condamné en outre à deux autres années de bagne pour effraction dans une boucherie. Le prévenu devra donc passer quatre années au pénitencier.

Derome a été arrêté par les sergents-détectives Godin, Longpré et Tremblay après une chasse à l'homme des plus mouvementées.

L'ABBE SIMARD A L'ECOLE NORMALE DE SHERBROOKE

SHERBROOKE, 11. (Du correspondant de la "Patrie".) — M. l'abbé H.-A. Simard, depuis de nombreuses années curé de la Cathédrale de Sherbrooke, remplace actuellement M. l'abbé Octave Martin, décédé la semaine dernière, comme Principal de l'Ecole Normale.

La nomination du successeur de M. Martin n'a pas encore été faite, mais on peut tirer de la situation présente que c'est M. Simard qui sera nommé au poste vacant.

M. Simard, en attendant, continue ses fonctions de curé de la Cathédrale. Mais si nomination est confirmée, Mgr Larocque devra lui nommer un remplaçant à cette cure.

SOCIETE D'UNE MESSE

M. l'abbé F.-X. Ecrément, curé de Sainte-Cunégonde, décédé le 7 février courant, était membre de la Société d'une Messe.

ALBERT VALOIS, chanoine,
Chancelier.

SYRACUSE, New-York, 11 — Gonflé par la pluie et la neige fondue, le ruisseau Onondaga a débordé et inondé la vallée d'Onondaza, causant des dégâts pour des milliers de dollars. Les habitants de la vallée se réfugient aux étages supérieurs de leurs maisons.

Le Savon, et l'Onguent Cuticura développent la Croissance des Cheveux

Faites régulièrement un "Shampooing" avec le savon Cuticura et tenez le cuir chevelu propre et sain. Avant de faire le Shampooing, touchez les endroits à pellicules ou démangeants, s'il y en a, avec de l'Onguent Cuticura.

Echantillon de chacun gratuit par poste. Adressez à Dépôt Canadien "Cuticura Boîte Postale 2616, Montréal." Prix, savon 25c Onguent 25c et 50c. Talc 25c.

Essayez notre Bâton à Barbe.

LA LETTRE DE M. O. ASSELIN COMMENTEE

Le Dr G.-W. Derome, médecin-légiste, déclare n'avoir fait que son devoir.

ENQUETE CE MATIN

Commentant le second paragraphe de la lettre adressée par M. Olivar Asselin à M le curé Lamarche et reproduite hier par notre journal, le Dr G.-W. Derome, médecin-légiste, attaché à la cour du coroner déclare qu'il ne veut pas engager de polémique avec M. Asselin, mais qu'il se croit justifié de dire qu'il a agi suivant son devoir et suivant son serment de médecin-légiste.

Le deuxième paragraphe de la lettre de M. Aselin se lisait comme suit:

—"Deuxièmement, la parfaite gratuité, pour ne pas dire l'insanité de certaines hypothèses des médecins-légistes, démenties par l'expérience de tous ceux qui ont fait usage (dans les grands hôtels, par exemple et à certaines heures, de baignoires à eau chaude rapprochées des bouilloires et alimentées à haute pression par des tuyaux d'un fort débit.)

"Je suis obligé, de par mon devoir et mon serment, dit le Dr Derome, de déclarer à l'enquête ce que je crois vrai: je ne suis pas là pour faire du sentiment, ni pour donner des hypothèses basées sur rien. J'ai fait, dans ce cas-ci comme dans tous les autres, certaines constatations, et d'elles, j'ai tiré des conclusions. On m'a demandé des hypothèses sur ce qui aurait pu causer l'accident et j'ai répondu selon mon serment, au meilleur de ma connaissance. Les hypothèses que j'ai avancées au sujet du jeune Garneau je les ai basées sur des faits que je connaissais, sur des constatations que j'avais faites. Ce que j'ai déclaré lors de l'enquête du coroner, il sera de mon devoir de le redire aujourd'hui lors de l'enquête sur la cause. Je le ferai avec la même sincérité et la même conviction que lors de mon premier témoignage. Je n'avancerai pas d'hypothèses qui ne soient basées sur des faits ou des constatations personnelles."

"J'aurai d'ailleurs l'occasion d'expliquer plus longuement ma position d'ici à la fin de la cause, termine le Dr Derome."

Comme on le sait, l'enquête dans le cas du frère Usmar, aura lieu ce matin devant le juge Monet, à dix heures.

—Dis-moi, ma petite Marie, pourquoi ne joues-tu pas avec la nouvelle poupée que je t'ai donnée la semaine dernière?

—Parce que je ne veux pas l'abîmer.

—Pourquoi es-tu si désireuse de ne pas l'abîmer?

—Parce que je veux la garder pour mes enfants.

—Et si tu n'en as pas?

—Alors, ce sera pour mes petits-enfants!...

PILULES ROUGES

Traitement économique et facile pour les femmes qui peuvent les prendre en toute sécurité et confiance. Elles sont une spécialité pour les maladies suivantes:

Anémie
Palpitations de coeur
Migraines
Dépression
Perte de mémoire.

Elles fortifient les organes, aident à leur fonctionnement et font disparaître

Les irrégularités
Tiraillements
Douleurs périodiques
Beau mal.

Elles dissipent les troubles qui sont dus au

Retour de l'âge
Maux de reins
Troubles d'estomac
Sensations de chaleur
Troubles Nerveux.

Il faut se défier des substitutions. Les Pilules Rouges ne se vendent jamais autrement qu'en boîtes, à 50 sous. Exigez le numéro de contrôle sur chaque boîte ainsi que le nom de la "COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, Ltée" 1570 rue St-Denis, MONTREAL.
me-jno

Un Message

de joie pour vous; des milliers de personnes se maintiennent en bonne santé par un usage libéral de lait Borden.

BORDEN'S
Farm Products Co. Ltd
York 5053

DES RUMEURS FONT FLUCTUER LES COURS

Le marché du blé s'affaisse subitement à Chicago.

CHICAGO, 11. — Le marché du blé s'est enlisé, hier, sous une avalanche d'ordres de vente. Les prises arrêtés pour prévenir les trop fortes oscillations des cours ont amené tout le contraire de ce qu'on voulait et le marché s'affaissa soudain à 183 3-4 le boisseau, l'option de mai cotant 7 centins 3-4 de moins qu'hier.

Le blé arriva par grandes quantités pendant toute la journée, et en dépit d'achats considérables parfois, la cote finale n'était que d'une fraction au-dessus du minimum. Plusieurs reculs se firent sentir dans les prix du seigle, du mais et de l'avoine. En fermeture, le seigle cotait de 5 centins 3-4 à 6 centins 3-4 de moins; le mais, de 3 centins 1-8 à 4 centins 1-8 de moins; et l'avoine, de 1 centin 5-8 à 3 centins 1-4.

Une menace d'enquête du gouvernement, sur la récente allure du marché contribua au nouvel affaissement des valeurs, ainsi que la rumeur que l'Europe achetait très peu de blé des Etats-Unis depuis quelque temps, et que d'autre part, l'Australie et l'Argentine en vendaient d'immenses quantités, qu'il faudra épuiser avant que l'Europe ait de nouveau besoin du blé américain ou canadien.

Winnipeg, 11. — L'affaissement de la demande câblographique de Liverpool a affecté de faiblesse le marché du blé. Le cours de l'ouverture furent en baisse de 1 centin 1-4 à 2 centins 1-4 sur les cours de la fermeture de la journée précédente. L'option du mai fléchit à $1.37 1-2 vers 10 heures, ce qui représente une perte totale de 2 centins 3-4. Le nombre des transactions, au début de la séance, fut très restreint et la cote ne manifesta aucune caractéristique spéciale.

MERE !

NETTOYEZ L'INTESTIN DES ENFANTS

Le Sirop de Figues de Californie est le laxatif recommandable pour les enfants malades.

Vite, Mère ! Même un enfant capricieux, fiévreux, bilieux ou constipé aime le goût agréable du Sirop de Figues de Californie et il ne manque jamais d'adoucir l'estomac et de dégager les intestins. Une cuillerée à thé aujourd'hui peut empêcher que l'enfant soit malade demain. Il ne cause pas de coliques ni n'agit trop fortement. Il ne contient ni narcotiques ni drogues saporifiques.

Demandez à votre pharmacien l'authentique Sirop de Figues de Californe avec le mode d'emploi pour les bébés et les enfants de tous âges imprimé sur la bouteille. Mère ! Vous devez dire "California" ou vous pourrez obtenir une imitation de sirop de figues.

Soyez sur vos gardes contre les indices de la Piorrhée

Tout comme la stabilité d'une bâtisse, dépend de la solidité de ses fondations, de même les dents saines dépendent-elles de gencives saines.

Les gencives qui saignent sont le premier indice de l'approche de la piorrhée. Elles commencent alors à se contracter et la couleur rose pâle, saine, fait place à une teinte pâle blanchâtre. Bientôt les dents se déchaussent, des poches remplies de pus se forment et transportent les poisons producteurs de maladies dans tout l'organisme.

Forhan pour les gencives contient juste la proportion voulue d'astringent Forhan (tel qu'employé par la profession dentaire) pour neutraliser les poisons oraux, et conserver les gencives dans un état ferme, fort, sain. Même si vous ne tenez pas à discontinuer l'emploi de votre dentifrice préféré, commencez au moins à vous servir de la Forhan une fois par jour.

Forhan est plus qu'un dentifrice; elle enraie la piorrhée. Des milliers en ont fait leur profit depuis des années. Pour votre propre sauvegarde, demandez et exigez la Forhan pour les gencives. Chez tous les pharmaciens, 35c et 60c en tubes.

Formule de R. J. Forhan, D.D.S.

FORHAN'S LIMITED, MONTREAL.

Forhan's
POUR LES GENCIVES

Plus qu'un dentifrice— Elle enraie la Piorhée.

POWERCO JUNIOR COKE

Le Combustible Idéal

Pour Petites Fournaises et Poêles de Cuisine

$9.50 POUR 2,000 LBS LIVRE

POWERCO JUNIOR COKE

Adressez-vous à votre fournisseur ou téléphonez à Clairval 0397.

Le coke vous fait économiser 35% de vos dépenses de combustible.

Montreal Light, Heat & Power, Consolidated

Immeuble Power, 83 ouest, rue Craig. Main 4040.
605 rue Ste-Catherine, angle Mountain. Uptown 6000-6601.
447 rue Ste-Catherine, chez Dupuis Frères. Est 2035.
2578 Est, rue Ste-Catherine, près Lasalle. Clairval 1850.
1657 Avenue Papineau, près Mont-Royal. Amherst 6863.
858 rue Saint-Denis, près Duluth. Bélair 7278.
1945 avenue du Parc, près Laurier. Bélair 7350.
5622 ouest, rue Sherbrooke, N.-D.-G. Walnut 0100.
1328-C, rue Wellington. Verdun. York 1650.
AVIS — Le bureau-succursale et la salle de ventes au No 447 rue Sainte-Catherine est, seront transporté à 1407 rue St-Denis, (juste un peu plus haut que la rue Ste-Catherine) le ou vers le 1er avril prochain.

THÉATRE MUSIQUE CINÉMA

A L'OPERETTE

"Chanson d'Amour"

Comédie musicale en trois actes, livret de Hugues Delorme et Léon Abric, musique de Franz Schubert adaptée pour la scène par Henri Berti.

La Société Canadienne d'Opérette a réalisé, hier soir, au Théâtre du Monument National, l'une de ses plus grandes ambitions, celle de représenter "Chanson d'Amour" ou "La maison des trois jeunes filles" sans recourir au talent d'artistes étrangers et dans les limites de son propre cadre.

Devons-nous dire, en ce cas, de façon précise, que l'ambition de la Société Canadienne d'Opérette était légitime et que le succès lui a donné raison? On ne saurait le cacher. Les chanteurs et comédiens ont joué devant une salle comble, l'une des plus belles, nous assure la direction, qui aient applaudi une première d'opérette.

Malgré certaines critiques de détail, la représentation de "Chanson d'Amour" est, sinon le spectacle le mieux réussi de la Société Canadienne d'Opérette depuis ses débuts, du moins celui qui a plu davantage à l'auditoire.

Si les décors avaient pu bénéficier d'un éclairage plus généreux et l'orchestre affirmer plus de fermeté, l'ensemble eut été parfait. Ce n'est pas se montrer difficile que d'exiger une mise en scène soignée et des accompagnements solides. C'est au contraire se déclarer ambitieux pour la Société Canadienne d'Opérette, c'est souhaiter pour elle un succès complet. Il n'est pas un spectateur assidu des représentations d'opérette qui n'ait constaté les énormes progrès accomplis par les acteurs de la troupe; il en est satisfait et, partant, montre plus d'exigence. Nous sommes un peu comme ce spectateur. Notre sympathie n'est pas aveugle, elle nous fait souhaiter une carrière plus brillante encore à la Société Canadienne d'Opérette dont nous admirons l'énergique persévérance.

"Chanson d'Amour" possède un livret dont l'habileté de construction et la finesse du dialogue ne sauraient nous étonner, puisqu'il est signé de Hugues Delorme et de Léon Abric.

Sur ce livret consacré à nous dépeindre les amours malheureux de Franz Schubert, M. Henri Berté a fort adroitement adapté les mélodies du grand compositeur. Respectueux des oeuvres dont il avait

Mlle LEONIDE LeTOURNEUX (Annette).

à faire le choix, M. Berté a collaboré au texte avec beaucoup d'intelligence et de tact.

L'épisode de la vie de Schubert qui a servi de thème d'improvisation à Delorme et Abric se divise en trois actes bien faits au point de vue "théâtre" et suffisamment conventionnels pour que la musique s'y mêle sans trop de heurts. Au premier acte, Schubert devient amoureux d'Annette, la fille aînée de Muhl, verrier de la cour, mais en même temps l'ami intime du musicien, Franz, devient épris de la jeune fille. Nous retrouvons, au second acte, Schubert aussi amoureux qu'au premier, plus encore, car il s'adresse à son ami Franz pour se faire agréer d'Annette Muhl. Trop timide pour s'exprimer en langage galant, il prie Franz de chanter une de ses mélodies en présence de la jeune fille, et celle-ci, émue jusqu'aux larmes, se jette dans les bras de Franz sans comprendre l'intention de Schubert. Douleur de ce dernier, sanglots qui se transforment en générosité, au troisième acte, pour faciliter l'union d'Annette et de Franz.

Sans insister sur tout ce qu'il y a de pénible à voir un compositeur de musique tel que Schubert évoluer sur une scène au milieu des

M. HONORE VAILLANCOURT (Schubert).

autres personnages, il faut bien remarquer que les auteurs du livret exagèrent sa timidité, sa lourdeur et son manque d'à-propos. Ils n'ont rien fait pour l'éloigner du ridicule où doit nécessairement se trouver un homme qui demande à son ami de chanter sa romance à une jeune fille et voit cette jeune fille embrasser son ami. Il y a cependant des répliques heureuses, placées dans la bouche de Schubert, de l'esprit même ainsi que le montre cette phrase: "J'ai compris, deux êtres jeunes et beaux sont faits l'un pour l'autre, et si l'union de Franz et d'Annette ne se réalisait pas, il y aurait dans l'harmonie universelle quelque chose qui clocherait... Je n'admets pas les fautes d'harmonie!"

Le public a justement acclamé les interprètes de cette comédie-musicale. Mme Jeanne Maubourg-Roberval, étourdissante dans le rôle de la danseuse Carlina, apporte à l'interprétation ses subtiles qualités de comédienne et de chanteuse. Son concours est si précieux qu'on ne pourrait admettre un seul instant que les scènes fantaisistes du second acte soient jouées par une autre Carlina.

Mlle Léonide LeTourneux a été l'artiste intelligente que nous connaissons. Elle a mis un soin extrême à noter les plus petits détails de son rôle et à les mettre en valeur sans que cela paraisse trop recherché. Au rôle d'Annette, qui demande de l'élégance et du style, Mlle LeTourneux a prêté sa distinction naturelle et le goût de ses toilettes.

M. Paul Valade chante juste et bien. Il manque malheureusement d'aisance et de compréhension scénique. Le rôle de Vogl est tenu correctement par M. Honoré Lefebvre, qui a campé avec drôlerie son personnage de chanteur prétentieux. Mme Sylva Alarie est une Mme Muhl réjouissante qui fait des vocalises aussi facilement qu'elle tourne au bras de son époux. M. Gaston Saint-Jacques s'amuse follement dans le rôle de Muhl, il tient à souligner toutes ses répliques comme si elles étaient toutes drôles également. M. Marcel Noël a silhouetté avec une originalité parfaite son personnage de policier mystérieux.

Il ne m'appartient pas de juger M. Honoré Vaillancourt dans le rôle de Franz Schubert, aucun autre interprète de la Société Canadienne d'Opérette ne pouvant être

M. MARCEL NOEL (Novotny).

désigné pour ce rôle ingrat et difficile. M. Vaillancourt s'en est tiré assez heureusement, car il a du métier. Là où un autre eut été détestable, M. Vaillancourt a su rester neutre. Son personnage a de la ressemblance, et, bien qu'il nous paraisse quelque peu mécanique, réussit à nous donner l'illusion de la vérité. L'éclairage défectueux du second acte ne m'a pas permis de voir les jeux de physionomie de Schubert, mais il faut croire qu'il y a des yeux plus familiers à l'obscurité, puisque le rideau s'est abaissé sur des applaudissements.

Henri LETONDAL.

Les Compagnons de la Petite Scène, ce soir à la Salle des Artisans

Le cinquième spectacle du groupe des "Compagnons de la Petite Scène" a lieu, ce soir, à la salle des Artisans, rue Saint-Denis.

Deux pièces sont à l'affiche: "La Souriante Mme Beudet" de Amiel et Obey et "Le baiser de Colombine" de Guillemot. Il y aura également intermède de musique.

Euchre à l'église de Saint-Etienne

Le 18 février prochain, à 8 heures du soir, il y aura dans le soubassement de l'église de saint-Etienne, rue Christophe Colomb, un grand euchre organisé par les membres du choeur de chant, section des hommes. Ce euchre sera sous la présidence conjointe de M. le curé J.-C.-C. Brodeur et M. le Dr Arthur Denis, M.P. Il y aura au programme une comédie musicale intitulée "Les dindons perdus et retrouvés", interprétée par les frères Lionel et Armand Mongeau. Ceux-ci se feront entendre également dans des monologues.

A la Petite Scène

Mlle JULIETTE TESSIER, des "Compagnons de la Petite Scène", qui sera de la distribution du cinquième spectacle de cette vaillante troupe d'avant-garde, à la Salle des Artisans, ce soir.

Les spectacles de l'United Amusement.

AU STRAND

Dernières représentations, aujourd'hui, de "Troubles of a Bride" avec Mildred June. Ce film constitue une intéressante primeur à laquelle vient s'ajouter "Those who judge", comédie dramatique, avec Patsy Ruth Miller dans le premier rôle. Demain, Rin-tin-tin, le fameux chien de la compagnie Warner, dans "The Light house by the Sea", et Pauline Garon dans "Forgive and Forget".

AU REGENT

Les "Melody Kings" ont animé un excellent programme composé de "La Madone des rues" (Nazimova et Milton Sills), et de "Married Flirts" (Conrad Nagel, Mae Busch et Pauline Frederick). En fin de semaine, le premier casse-tête de l'écran et "Forbidden Paradise".

AU PAPINEAU

Après le brillant gala de lundi soir, avec "Tongues of Flames" et "The Painted Lady", le Théâtre Papineau affiche pour aujourd'hui "Three Women" et "Trouble Rowling, ainsi que les Harmony Girls. "La Madone des rues" formera le spectacle de fin de semaine.

AU BELMONT

Succès complet, hier soir, avec la soirée de gala et les deux films à l'affiche: "Ever Say Die" (Douglas Macleans) et "The Bandolero". Demain soir, concours de danse et les Melody Kings.

AU PLAZA

Changement de programme, aujourd'hui. Aux représentations de "Tess of d'Uberville" (Blanche Sweet, Conrad Nagel), de "One Night in Rome" et de "Hello Baby", succéderont celles de "La Madone des rues" et de "Never say die". Les Melody Kings seront à l'affiche, demain soir.

AU CORONA

Aujourd'hui, "One Night in Rome" et "Painted Lady". Hier soir, avait lieu la dernière représentation de "Secrete" dont Norma Talmadge est la ravissante interprète. On annonce pour demain, une soirée de gala.

AU RIALTO

Le nouveau théâtre d'Outremont continue d'obtenir la faveur du public par ses programmes de choix. M. Eugène Mayrard, le pianiste montréalais, joue les accompagnements avec une grande facilité d'adaptation. A l'affiche: "The White Man" et "The Brass Bowl". En fin de semaine, "Daughter of the night" et "Measure of a Man".

AU MONT-ROYAL

Deux films de premier ordre sont inscrits au programme: "There Women" (May McAvoy et Marie Prévost) et "The Millionnaire Cowboy". Le spectacle de la fin de cette semaine comprendra "The Brass Bowl" et "The White Man" (Alice Joyce, Edmund Lowe et Kenneth Harlan).

Concours de danse au théâtre Gayety

Ce soir au théâtre Gayety, aura lieu un concours de danses après la représentation régulière dans lequel les Montréalais suivants prendront part: Henri Maheu, champion officiel du Tango, de Montréal, avec Juliette Racette comme partenaire; George Beazel et Germaine St-Jacques; Orient Leblanc et sa partenaire; Amia Plouffe et Germaine Lange; Jack Kaufman et sa partenaire.

ECHOS D'UNE SCENE A L'AUTRE

Retour macabre.

Schubert, dont la vie vient d'être mis à la mode par la Société Canadienne d'Opérette, avait été l'un des porteurs aux funérailles de Beethoven.

Au retour du cimetière, il s'attarda, en compagnie de son ami Leichner, à boire un verre de vin à la mémoire du grand maître qui venait de disparaître.

Schubert proposa ensuite de boire une tournée "à la santé du prochain musicien célèbre qui trépasserait".

Le curieux de l'incident, c'est que peu de temps après, ce fut Schubert qui suivit Beethoven dans la tombe.

* * *

Dans le peuple.

On sait que, sur la grand'place de Leningrad, le mausolée chauffé du fondateur du bolchevisme est l'objet d'une curiosité respectueuse de la part de la population admise à y pénétrer.

Mais les dirigeants n'oublient pas non plus les vivants, s'il faut en croire une information de là-bas affirmant qu'on y poursuit la construction d'un palais ouvrier et paysan (naturellement) qui comprendra en première ligne un théâtre comportant les plus modernes perfectionnements.

Une littérature dramatique spéciale, sévèrement surveillée quant à son orthodoxie politique, y régnera en maîtresse. En outre, un club, une bibliothèque et une salle à manger où l'on servira des repas à prix modérés figureront dans le palais en question. Ainsi, entre une partie de cartes, un verre de "vodka" et un déjeuner, on pourra, pour se distraire, lire un livre ou écouter une pièce de théâtre. Espérons que le répertoire démocratique, ouvrier et paysan, ne sera pas, à cause de cela, trop forcément ennuyeux.

* * *

Distraction.

Un de nos confrères qui dînait l'autre soir en compagnie d'une jolie comédienne, fut tellement épris des charmes de cette dernière qu'il en oublia ce qu'il mangeait.

On avait servi la dinde depuis dix minutes lorsque notre ami, distrait, appela le garçon à haute voix et lui dit: "Eh bien, cette dinde, c'est pour aujourd'hui?"

Tête du garçon qui faillit se fâcher!

* * *

Sa bouche!

Vient d'avoir lieu à Londres le mariage du prince Ferdinand de Liechtenstein avec miss Shelagh Brunner.

Or, à cette occasion, on rappelle que cette illustre famille a comme caractéristique une bouche en "arc cupide".

En rapprochant, en effet, les photographies du prince actuel et celles de ses ancêtres, on constate que l'arc en question continue à être la caractéristique de la race.

Nous ignorons si les Liechtenstein sont absolument fiers de cette hérédité, mais ce qu'il y a de certain c'est qu'à la place de sa fiancée qui est, dit-on, fort riche, nous nous méfierions un peu, préférant pour elle, à l'"arc cupide", l'arc de Cupidon.

* * *

Age de raison.

Un savant américain vient de terminer une longue étude sur l'âge probable de la terre.

Or, ce géologue éminent, après de patients travaux dont le radium fut la base de comparaison, vient d'être en mesure de se prononcer sur ce grand problème.

Donc, d'après lui, notre planète date environ de un milliard six cent millions d'années.

Comment s'étonner après cela, que les savants, géologues et astrologues qui sont constamment occupés à définir de telles immensités, se préoccupent peu de certaines contingences de leur passage éphémère sur un globe aussi vieux?

* * *

Mlle Marjorie Béliveau.

Cette jeune violoniste obtient actuellement un joli succès sur la scène du Théâtre Capitol.

Détail intéressant, Mlle Béliveau joue sur un Guarnerius authentique, en date de 1691, et qui aurait appartenu à Godfrey Ludlow, le grand violoniste australien.

* * *

C'est la mode nouvelle.

Les dames avaient, ces temps derniers, délaissé quelque peu l'éventail, en soirée, pour un coiffichet renfermant le bâton de rouge obligatoire et la houppe à poudre de riz.

Or, voici qu'une mode nouvelle, que l'on nous annonce de Paris, tend à remettre l'éventail en honneur.

Des novateurs avisés ont eu en effet l'ingénieuse idée d'encastrer un charmant petit miroir dans le bas des plumes ou de la soie, et, de la sorte, tout en maniant l'éventail, la coquette, à l'insu de tous, peut admirer son sourire et rectifier un brin sa toilette.

Ainsi, ce charmant emblème, cher à nos grand'mères, va sans doute redevenir d'actualité. Combien d'oeillades n'a-t-il pas favorisées, combien d'émois a-t-il dissimulés, combien de rougeurs soudaines a-t-il voilées?

L'éventail va retrouver sa vogue d'antan, mais il aura fort peu de rougeurs à cacher. Le féminisme a, depuis lors, fait de nombreux progrès!

Le quatrième mousquetaire.

LA VIE ETRANGERE

LA 300e DE L'AIGLON A BUDAPEST

L'oeuvre de Rostand au Théâtre Hongrois.

FAC-SIMILE de l'affiche de la 300e représentation de l'"Aiglon", à Budapest.

BUDAPEST, 11. — On vient de fêter, dans un gala parfaitement réussi, la trois centième représentation de "L'Aiglon" à Budapest et l'oeuvre d'Edmond Rostand réunissait à cette occasion une distribution particulièrement brillante.

C'est au Théâtre hongrois, devant une salle comble qu'eut lieu cette belle fête. Quinze jours avant la date fixée pour le jubilé la salle était entièrement louée. Les personnalités les plus éminentes de Budapest avaient tenu à assister à la représentation. La colonie française y était naturellement au grand complet et M. le comte Louis de Robien, attaché d'affaires de France, ne ménagea ni ses applaudissements ni ses félicitations aux artistes. M. Ernest Tarnay tenait le rôle de Metternich et M. Ladislas Molnar celui du tailleur. Quant au personnage du duc de Reichstadt, il était joué par M. Eugène Torzs qui tient ce rôle depuis la création, et celui de Flambeau par M. Jean Kormendy.

L'interprétation de M. Eugène Torzs, en particulier, suscita l'enthousiasme du public et cet acteur obtint près de trente rappels au cours de cette soirée.

Les rôles féminins étaient interprétés par Mmes Rose Fornai (Marie-Louise), Elisabeth Toth (Archiduchesse) et Gisèle Bathory (la comtesse Camerata.)

La pièce d'Edmond Rostand a trouvé en tous d'excellents interprètes qui savent, par leur intelligence et leur talent, mettre en valeur tout le romanisme, toute la splendeur lyrique de "L'Aiglon".

M. EUGENE TORZS, dans le rôle du duc de Reichstadt.

M. Alfred Bruneau succède à Gabriel Fauré

Paris, 11. — L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance d'hier, a procédé à l'élection du successeur du regretté maître Gabriel Fauré.

Les électeurs étant au nombre de 35, la majorité de 18 voix était requise pour l'élection.

Au deuxième tour de scrutin, M. Alfred Bruneau a été élu par 20 voix contre 9 à M. Bachelet, 3 à M. Büsser, 1 à M. Paul Vidal, 1 à

M. ALFRED BRUNEAU

M. Alexandre-Georges, 1 à M. Guy Ropartz.

Le premier tour avait donné les résultats suivants: M. Alfred Bruneau, 16 voix; M. Bachelet, 7; M. Paul Vidal, 2; M. Büsser, 6; M. Alexandre-Georges, 5; et M. Guy Ropartz, 1.

* * *

M. Alfred Bruneau est né à Paris le 3 mars 1857. Inspecteur général de l'Enseignement musical, membre du Conseil supérieur du Conservatoire, il est commandeur de la Légion d'honneur et, depuis de longues années, chargé de la critique musicale au "Matin".

Une grande partie de ses sujets est empruntée à Emile Zola, à qui il avait voué une fervente admiration. On a pu diversement apprécier sa musique; elle émane en tout cas d'un esprit sincère, robuste, incapable, dans le domaine de son art, d'une basse concession. S'il eut des inventions mélodiques d'une jolie qualité, il n'est toujours refusé à flatter par elles le goût du public; il s'est efforcé, au contraire, à suivre toujours le mouvement moderne, à pénétrer mieux chaque fois la science orchestrale et les innovations d'écriture, à souligner musicalement la psychologie de ses personnages, aux dépens des développements faciles, et qu'on peut aisément détacher d'une oeuvre.

Parmi ses principaux drames ou comédies lyriques, nous citerons "Le Rêve" (1891), "L'Attaque du Moulin" (1893), "Messidor" (1897, ot repris à l'Opéra en 1918), "L'Ouragan" (1901), "L'Enfant roi" (1905), "Naïs Micoulin" (1907), "La Faute de l'abbé Mouret" (1907), "Les Bacchantes" (1912), "Les Quatre Journées" (1916), "Le Roi Candaule" (1920), "Le Jardin du Paradis" (1923). M. Alfred Bruneau prépare actuellement un "Angelo, tyran de Padoue", sur un livret de M. Charles Méré, d'après le drame de Victor Hugo.

Comme musicographe et comme critique M. Alfred Bruneau a publié plusieurs volumes, tels que "Musique d'hier et de demain" (1900), "La Musique Française" (1901), "Musique de Russie de musiciens de France" (1902).

Une Heureuse Enfance est une Question de Santé

Les petits enfants deviennent promptement malades, mais par un prompt traitement ils peuvent tout aussi bien être remis de nouveau en santé rapidement. La plupart de leurs maladies proviennent d'abord de l'estomac et des intestins; voilà pourquoi une bonne purgation est la première chose que le médecin prescrit. Mères pourquoi ne pas laisser les Pastilles Baby's Own garder vos enfants en santé. A l'encontre de l'huile de ricin malodorante et d'un goût désagréable si redoutés par la plupart des enfants, les Pastilles sont agréables à prendre et leur effet bien que complet est doux et n'occasionne pas de malaise soit au bébé ou à l'enfant qui grandit. Les Pastilles Baby's Own sont un remède infaillible pour soulager de la constipation et de l'indigestion; de cette manière elles enrayent les rhumes et les fièvres bénignes, chassent les vers et facilitent la dentition. Les Pastilles sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

L'orchestre sympathique du Y.M.C.A. en récital

Ce soir, au Ritz-Carlton, l'orchestre symphonique du Y.M.C.A., dirigé par M. J.-J. Gagnier, donnera un concert avec le concours de Mlle Jean Grant.

Voici le programme de ce récital:

1.—Ouverture à l'oratorio "Joseph" ..... Mehul.
2.—a) Berceuse ..... Iginski.
b) Danse dans le Style Ancien, "Passepied" .... Gillet
3.—Symphonie No 41, "Jupiter" .. Mozart.
4.—Solo ..... Mlle Jean Grant
5.—Suite "Cendrillon" .... Hosmer
6.—Solo ..... Mlle Jean Grant.
7.—Menuet ..... Paderewsky.
8.—Mazurka japonaise "La Mousmé" ..... Ganne.

Les accompagnements seront joués par M. Georges Brewet.

AMUSEMENTS

CAPITOL
La semaine gaie
Commence Samedi
Oh, quel plaisir!
"Lord Chumley"
Le grand succès de rire de l'année.
Meilleur que "3 Live Ghosts?"
DERNIERE EDITION
Plastigram's
Elles sautent jusqu'à vous.
L'excellente musique
VINCENT LOPEZ
JUNIOR BAND

Deux Fois par Jour GAYETY 2:15 AND 8:15 PM
COLUMBIA BURLESQUE
Semaine de célébration de gala du 25e anniversaire offrant
"Silk Stocking Revue"
Avec FRANK X. SILK
Concours de choeurs féminins ce soir.
Matinée quotidienne spéciale pour dames — 25c 293-5

A-R-C-A-D-E
Mardi, Merc. Jeudi, Vue spéciale en 8 parties "GAIETY GIRL". Titres français. La TROUPE LERY. Comédie en 1 acte. 10e épisode "TELEPHONE GIRL". 294-3

IMPERIAL
"FANTAISIES OF 1925"
Cinq autre numéros de vaudeville KEITH-ALBEE
"The Midnight Express"
Avec Elaine Hammerstein
MATINEE-AUBAINE SAMEDI
De 1.00 à 2.30 25c
SPECIAL DIMANCHE
De 1.00 à 2.30 — 800 sièges 25c

Demandez Dechaux!
teinturiers et dégraisseurs
Nous sommes des experts teinturiers et dégraisseurs, et nos ateliers sont les plus grands et les plus modernes du genre, en cette province. CONSULTEZ-NOUS! Nous vous conseillerons avec plaisir.
EST 5000
Dechaux
FRERES LIMITEE
628, RUE BEAUDRY, MONTREAL
SUCCURSALES DE RECEPTION
109-710 RUE STE CATHERINE EST

LIGNE FRANCAISE NEW YORK PLYMOUTH HAVRE-PARIS
6 JOURS POUR L'ANGLETERRE VIA PLYMOUTH
Si vous allez en France, pénétrez en France directement de la passerelle et atterrissez à un débarcadère couvert, au Havre, qui est le port de Paris qui ne se trouve qu'à trois heures de trajet par train spécial.
FRANCE, Fév. 28, Mars 21
PARIS, Mars 28 Av. 25
Paquebots à une seule classe de cabines New York — Havre — Paris
De GRASSE, Fév. 18, Mars 16
ROCHAMBEAU, Fév. 28, Av. 11
LA SAVOIE, Juin 4, Juil. 2
SUFFREN, Mars 14, Avril 22, Mai 27
New York—Vigo(Espagne)—Bordeaux
ROUSSILON, Mars 7, Avril 11
LA BOURDONNAIS, Mars 21, Mai 4
CHICAGO, Juil. 4, Août 17
Informez-vous au sujet de notre service canadien d'Europe à Halifax
GENIN, TRUDEAU & CO., LTD, 24 rue Notre-Dame ouest, Montréal ou agents locaux.
6-11-16

AMUSEMENTS

FILM DE LUXE
Trois grandes vues
"The BATTLING FOOL"
"Our BETTER SELVES"
ST-DENIS
293-5

ORPHEUM— Cette Semaine Mats: Jeudi et Sam.
Saison de Comédie française
"L'ANE DE BURIDAN"
Comédie de MM. de Flers & Callavet, fév-9-10-11-12-13.

FRANÇAIS
27 Ste-Catherine Est. Tél. Est: 1071
CAPTAIN BLOOD avec Warren Kerrigan et John Paige. 2 Numéros de Vaudeville et comédie. Prix: Matinée: 10 et 15 cts. Soirées: 15 et 25 cts. 294-3

DANSEZ CE SOIR de 9 à 12
Avec les
STHAL'S DANCE ENTERTAINERS
Salle Stanley, 92 rue Stanley.
Messieurs: 50c Dames: 25c.
Cours d'adultes: ce soir à 8 hrs.
Leçons privées tous les jours à toute heure.
Up. 5105. Prof. FRANK NORMAN
295-11-18-25.

LOEW'S
A l'affiche — Un excellent programme
Emouvant du commencement à la fin
LE
"DIXIE HANDICAP"
— Aussi —
Walter CLENTON et Julia ROONEY et leur "Lights Club Orchestra". Melle Rooney est la fille de feu Pat Rooney et la soeur du jeune Pat.
6 GROS NUMEROS DE VAUDEVILLE 6
Attraction supplémentaire
EDMUND SANBORN'S Syncopators
Et la Comédie—Création du Loew's

"Où les dix commandements n'existent pas".
Venez, vivez et vibrez avec —
POLA NEGRI
dans
"EAST OF SUEZ"
RAPPELEZ-VOUS
à chaque soirée sauf le samedi et le dimanche: galerie 40c
Maintenant à l'affiche au
CAPITOL

PRINCESS Deux fois par jour
McINTYRE & HEATH
PERT KELTON | JUAN REYES
McLAUGHLIN & EVANS
"DANCE VOGUES"
EAST et DUMKE
LES SOEURS EL REY
LES CHIENS DE PALERMO

PALACE
MARION DAVIES IN Janice Meredith
Jusqu'à samedi
35 étoiles et 7,500 figurants dans la distribution.
Engagement Prolongé
— jusqu'à samedi à la demande du public — et il n'y a rien d'étonnant. C'est sans contredit une superbe représentation.
A PARTIR DE DIMANCHE:
"FRIVOLOUS SAL"
Avec
MAE BUSCH, EUGENE O'BRIEN, MILDRED HARRIS

LA TEMPÉRATURE

DEMAIN: Vent du nord-ouest, beau et un peu plus froid.

TORONTO, 11. (Presse canadienne). —La dépression qui se centralisait sur l'Arkansas, hier, s'est dirigée vers le nord-est de la Nouvelle-Angleterre cependant que la pression est très élevée sur la moitié ouest du continent. Le temps a été nuageux, doux et plusieurs à l'est ontarien et beau dans les provinces de l'ouest.

PRONOSTICS:

Section inférieure des lacs et Baie Georgienne: vent frais et violent du nord; averses locales, chutes de neige et plus froid, cette nuit. Jeudi, beau et un peu plus froid.

Vallée de l'Outaouais et Haut St-Laurent: vent du nord-est accompagné de pluie. Jeudi, vent du nord-ouest, beau et un peu plus froid.

Bas St-Laurent: Vent violent du nord-est suivi de pluie et de neige. Jeudi, vent du nord-est, temps clair.

Golfe et Côte nord: Vent violent du nord-est avec pluie et neige, cette nuit et jeudi.

Provinces maritimes: Vent violent suivi de pluie, cette nuit et jeudi.

Lac Supérieur: Vent du nord-ouest, beau et plutôt froid; chute de neige. Jeudi, beau, température très élevée.

Manitoba, Saskatchewan et Alberta: Beau, aujourd'hui et jeudi; pas grand changement dans la température.

Maximum et minimum

Maximum, aujourd'hui: 40
L'an dernier: 12
Minimum, aujourd'hui: 33
L'an dernier: 0

Baromètre:

Aujourd'hui: 29.83
Hier: 30.13

Chiffres fournis par la maison R. de Mesfé, 300a St-Denis, Montréal.

Victoria	30.00	46	40
Calgary	30.24	34	16
Winnipeg	30.44	06	—6
Port Arthur	30.32	12	2
S. S. Marie	30.04	28	08
Toronto	29.80	38	33
Kingston	29.80	38	34
Ottawa	29.96	44	32

TARIF

Des annonces de naissances, mariages, décès et remerciements.

NAISSANCE : 50 centins chaque insertion, suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

DECES : 50 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

MARIAGE : 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

PROCHAIN MARIAGE : $1.00 par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

MESSE DE REQUIEM : 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

SERVICE ANNIVERSAIRE : 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

REMERCIEMENTS pour sympathies : $1.00 chaque insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

Les Avis de Naissances, Décès ou Mariage, doivent être signés des noms authentiques des personnes qui donnent ces annonces. De plus toute annonce de prochain mariage ou fiançailles ne sera acceptée que si elle est signée par une personne dont la signature peut être attestée comme authentique.

NAISSANCES

BIRON—A Montréal, le 6 février 1925, à M. et Mme Athanase Biron, née Jeanne Laliberté, une fille, baptisée: Marie-Fernande-Jeannette.
Parrain et marraine, M. et Mme Alfred Laliberté, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme Ernest Bélanger, tante de l'enfant.

CONTANT—A Montréal, 1er février 1925, Mme Jean-Marie Contant, née Emélia Lemay, une fille, baptisée Marie-Anne-Thérèse-Jeanne Thérèse.
Parrain et marraine, M. et Mme Louis Delorme, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme George Searles, cousine de l'enfant.

LABELLE—A Montréal, le 4 février 1925, à M. et Mme Napoléon Labelle, un fils, Joseph-Pierre-Robert.
Parrain et marraine, M. Jean-Donat et Mlle Georgette Labelle, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Gracia Labelle, tante de l'enfant.

LAPOINTE—A Laval des Rapides, le 6 février 1925, à M. et Mme L.-G. Lapointe, née Bertha Auger, une fille, baptisée Marie-Eléonore Micheline.
Parrain et marraine, M. et Mme Ed. Desroches.

MERRETTE—A Montréal, le 7 février 1925, à M. et Mme Adélard Merrette, née Dora Massé, un fils, baptisé Joseph-Elzéar-Roland.
Parrain et marraine, M. et Mme Elzéar Merrette, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Florida Massé, tante de l'enfant.

MIREAULT—A Montréal, le 3 fév. 1925, à M. et Mme Jean-Baptiste Mireault, née Rose Anna Vandelac, un fils, baptisé Joseph-Armand-Marcel-Maurice.
Parrain et marraine, M. et Mme A. Vandelac, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Jean-Bap. Vandelac, grand'mère de l'enfant.

RIVET—A Joliette, le 4 février 1925 à M. et Mme Joseph Rivet, un fils, baptisé Albert-Andr-Roger.
Parrain et marraine, M. et Mme Albert Granger, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Aristide Rochette.

VIGEANT—A Montréal, le 8 février 1925, à M. et Mme Lucien Vigeant, née Marguerite Ouellette, une fille, baptisée Orphelia-Françoise Lisette.
Parrain et marraine, M. J.-A. Vaillancourt et Mme J.-A. Ouellette, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme B. Laurin, tante de l'enfant.

DECES

BEAUREGARD—A Montréal, le 9 courant, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Louis Beauregard.
Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 349 rue Amherst à 7.00 heures pour se rendre à l'église Ste-Catherine, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAXALL — Le 10 février 1925, à l'âge de 79 ans est décédée Letitia Crofton, veuve d'Augustus Blaxall et mère bien-aimée de Madame J.-Henry Lareau, Madame C. Gould et A.-J. Blaxall.
Le service sera célébré en l'église Saint-Michel, le 12 février, à 8.30. Le cortège funèbre partira de chez Féron, 636 Dorchester Ouest.

CHAMPAGNE — A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 58 ans, 2 mois, est décédé Arsène Champagne époux de Malvina Duhamel. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 82, rue Boyer, à 3.15 heures, pour se rendre à la gare Bonaventure, pour Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La Société Co-opérative
DE FRAIS FUNERAIRES
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Assurances Funéraires
Est 1235
242, RUE STE-CATHERINE EST

Feu M. A. Champagne

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Arsène Champagne, survenue hier, à l'âge de cinquante-huit ans.

M. Champagne est né à Sorel où il demeura longtemps et où il fut marchand-tailleur, échevin et fondateur d'une compagnie de Zouaves.

Il vint à Montréal en 1911. Il ouvrit un magasin de merceries rue Sainte-Catherine Est. Plus tard il fut employé à l'American Express Company et ensuite comme agent de douanes.

Il laisse dans le deuil, sa femme, née Malvina Duhamel; un fils, Antonio, de Montréal; deux filles, Mme Albert Cofsky et Mlle Eva Champagne; un frère, M. Hubert Champagne, de Sorel, et une soeur, Mlle Maria Champagne; deux petits-enfants, Jean et Berthe Cofsky.

DECES

CASTONGUAY— A Vaudreuil, le 10 courant à l'âge de 75 ans, est décédé Jean-Evangéliste Castonguay, veuf de Aimée Danis.
Les funérailles auront lieu à Vaudreuil, vendredi, le 13, à 9.30 heures, après l'arrivée des trains de Montréal.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-2

CARTER — A l'Hôtel - Dieu de Montréal, le 9 février 1925, décédé à 36 ans, un mois, M. Henry Carter, de Saint-Léonard d'Aston, Co. Nicolet.
Les funérailles auront lieu à l'église de Saint-Léonard, le jeudi, 12 courant, à 9.30 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER — A Ste-Rose, le 10 février 1925, décédée à 31 ans, Luneia Taillefer, épouse d'Armand Cloutier, marchand. Funérailles jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 15 rue Hotte, à 9 hres 30 a.m., pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAGNON—A Verdun, le 9 février 1925, décédée à 57 ans et 10 mois, Arthémise Dejordy, épouse de feu Arthur Chagnon.
Funérailles jeudi le 12 courant, à Contrecoeur. La dépouille mortelle sera transportée à Contrecoeur mercredi où le service sera célébré jeudi matin.

DANIEL — A Montréal, le 11 courant à l'âge de 5 mois, est décédé Jeanne Simonne Daniel.
Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant, le convoi funèbre partira du No 240 rue Beaudry à 2.00 hrs. p.m., pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-1

GRENIER. — A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 85 ans 8 mois, est décédée Marguerite Vezeau, épouse de Michel Grenier.
Les funérailles auront lieu vendredi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 28 rue St-Augustin, pour se rendre à l'église St-Henri et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-2

GERVAIS — A Montréal, le 9 courant à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Henri Gervais née Mary Briggs.
Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant, le convoi funèbre partira du No 1149 rue St-Denis à 7.45 heures, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-1

GOULET — A Montréal, le 9 courant, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme Vve Chs. Goulet.
Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 202 rue Visitation, pour se rendre à l'église St-Pierre et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 294-2.

HOTTE — A Longueuil, le 10 courant, à l'âge de 82 ans 6 mois, est décédée Célina Benoit, épouse de feu Régis Hotte.
Les funérailles auront lieu vendredi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira de chez M. Danis, No 33 rue du Collège, à 8.45 heures, pour se rendre à l'église St-Henri et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-2

LAFLEUR — A Montréal, le 11 courant à l'âge de 24 ans, est décédée Mlle Clarinda Lafleur.
Les funérailles auront lieu vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de sa mère, No 215 rue Maisonneuve, à 7.45 heures, pour se rendre à l'église Sainte-Brigide, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-2

LACHAPELLE — A St-Henri Mascouche, le 9 février 1925, décédée à 60 ans, 10 mois, Séraphine Poitras, épouse de Urgène Lachapelle dit Jeannotte.
Funérailles vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux à 9 hres 30 a.m. pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATREILLE — A l'Hospice Gamelin, le 9 février 1925, décédé à 68 ans, Godfroi Latreille, père du Dr E. Latreille.
Funérailles jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de l'Hospice Gamelin, No 152 rue Dufresne à 8 hres 30 a.m., pour se rendre à l'église où le service sera célébré.

MATHIEU—A Varennes, le 11 courant à l'âge de 81 ans, est décédée Mlle Adèle Mathieu.
Les funérailles auront lieu à Lachenaie, vendredi, le 13 courant, à 10 heures.
Les voitures seront à la disposition des parents et amis au Bout de l'Ile. 295-2

MILLOT—A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 61 ans, est décédé F.-X. J. Millot.
Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 1814 rue Denormanville pour se rendre à l'église St-Arsène et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERIARD — A Montréal, le 10 courant à l'âge de 3 ans, est décédé Jean Périard, enfant de Fcs. Périard.
Les funérailles auront lieu mercredi 11 courant, le convoi funèbre partira du No 497 rue Cadieux à 3.00 hrs., p.m., pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-1

POIRIER—A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 84 ans, 11 mois, est décédé J.-Bte Poirier, époux de feu Vitaline Labelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partira du No 1793, rue Cadieux, à 7.15 heures, pour se rendre à l'église St-Enfant Jésus et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-2.

S.-GERMAIN — A Montréal, le 11 courant à l'âge de 49 ans est décédée Mme Wilfrid St-Germain. Avis des funérailles plus tard. 295-1

SEGUIN—A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 45 ans, est décédé Alexandre Séguin, époux de Rose-de-Lima Hogue.
Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 42 rue Montfort, à 6.30 heures pour se rendre à l'église Ste-Hélène et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEGUIN — A Montréal, le 9 février 1925, décédé à 41 ans, Alexandre Séguin, époux de Rosalie Hogue.
Funérailles jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 45A, rue Montfort, à 7 hres 45 a.m., pour se rendre à l'église Sainte-Hélène où le service sera célébré. Le défunt était membre du Tiers-Ordre.

VAILLANT. — A Montréal, le 11 courant, est décédée Mme Vaillant, 46 Principale, Ville St-Laurent.
Avis des funérailles plus tard.

VAILLANCOURT — A Montréal, le 10 courant, est décédé S. Vaillancourt.
Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant, le convoi funèbre partira du No 633 rue Montcalm, à 7 heures, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 295-1

Obsèques de Mme J.-O. Beauregard

ST-HYACINTHE, 10. (Du correspondant de la "Patrie"). — Lundi matin, à 10 heures, ont eu lieu en la cathédrale de notre ville, les funérailles de Mme J. O. Beauregard, épouse de M. J. O. Beauregard, C.R., au milieu d'un immense concours de parents et d'amis. Les professions libérales, le commerce et l'industrie y étaient largement représentées. Le service a été chanté par M. le curé Messier de St-Hughes, assisté comme diacre de M. l'abbé Ernest Messier, vicaire à Bedford et Armand Guertin comme sous-diacre.

La défunte laisse outre son mari, deux beaux-fils et deux belles-filles.

OBSEQUES DE M. CHARLES PATRY

Le 22 janvier, en l'église paroissiale de Ham-nord ont eu lieu les funérailles de M. Charles Patry décédé à sa demeure à l'âge de 80 ans et 8 mois.

Le service fut chanté par M. l'abbé Gariépy.

Les porteurs étaient: ses quatre fils, Napoléon, Edmond, Ulric et Ovide.

Le défunt était l'un des fondateurs de la paroisse.

Il laisse dans le deuil, de son premier mariage avec Catherine Sénécal, un fils, Napoléon Patry, et trois autres fils de son second mariage, Edmond Patry, de Trois-Rivières; Ulric Patry, de Ham-nord; et Ovide Patry, de Montréal; trois filles, Mme Louis Chassé (Ermina) de Bedford, Maine; Mme Hector Brochu (Cécile) de Bedford, Maine; Mme Georges Cloutier, (Yvonne) d'Arthabaska; trois frères, Télesphore, de Lewiston, Maine; Eustache et Herménégilde, de Hamnord; une soeur, Mme Herménégilde Blais, (Joséphine).

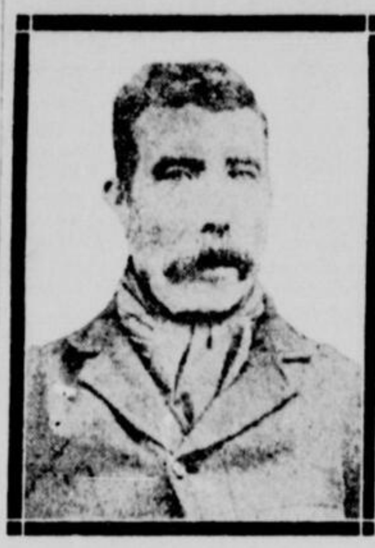

FEU M. CHARLES PATRY

ON S'ATTEND A CE QUE

(suite de la 1ère page)

tion à l'aide d'une petite ampoule électrique. Or, cette respiration est très régulière, ce qui prouve que Collins vit encore. On peut même enregistrer les toux que peut avoir Collins et savoir même quand il remue le corps. On sait aussi quand Collins s'endort, car la respiration ralentit alors.

Il se peut que Collins ait été atteint par la gangrène, au dire des médecins qui espèrent, cependant, pouvoir le sauver, si on peut le délivrer aujourd'hui. Pour lui porter les soins d'urgence, au cas où on le sortirait vivant, on a dressé une tente avec tous les remèdes voulus. On a installé une salle d'opération, de transfusion du sang, d'amputation de la jambe, s'il le faut pour lui sauver la vie.

A PLUS DE 40 PIEDS

CAVE CITY, Ky., 11. (Presse associée). — On n'avait pas encore atteint, à 5 h. 30 ce matin, le tunnel ou la crevasse dans la caverne où se trouve prisonnier l'explorateur Floyd Collins, retenu depuis le 30 janvier dernier — c'est-à-dire depuis douz ejours — par une énorme pierre de cinq tonnes qui lui écrase le pieds.

Les mineurs qui travaillent au creusage du puits sont rendus à plus de 40 pieds du sol et il reste encore une vingtaine de pieds à creuser. Ils ont atteint une couche sablonneuse qui, à leur avis, recouvre le tunnel qui doit conduire à l'endroit où gît Collins.

Ceux qui dirigent les travaux et qui s'attendent à atteindre ce tunnel vers minuit, allèrent se coucher quelques heures plus tard, exténués et à bout de force.

La température s'est refroidie et il y a des menaces de mauvais temps. On craint de la pluie pour toute la journée.

PAS DE SUPERCHERIE

CAVE CITY, Ky., 11. — La cour militaire d'enquête du gouverneur Fields, après avoir entendu six témoins, hier, n'a pas eu un seul témoignage tendant à laisser voir que l'emprisonnement de Floyd Collins, retenu captif dans une caverne par une grosse pierre, à 60 pieds sous terre, est une supercherie.

Tous les témoins sont venus jurer que Collins fut victime d'un accident au cours d'une exploration. Ils n'ont jamais entendu des rumeurs pouvant faire croire que Collins connaissait une autre issue pour sortir de la caverne et que toute cette affaire avait été montée dans un but de publicité.

Pendant ce temps-là, Collins est toujours vivant, tandis que la tâche de creuser le puits dans le roc se continue avec fébrilité. Le Dr William D. Hazlett, de Chicago, envoyé spécialement ici par l'hôpital Saint-Luc, a pu constater par l'appareil électrophonique relié par un long fil dans la caverne et enroulé autour du cou de Collins que le prisonnier de la grotte respirait encore, mais difficilement. "Il respirait 14 fois à la minute, a dit le Dr Hazlett, lorsque j'ai écouté à l'appareil hier après-midi. La respiration normale est 18 fois à la minute, ce qui me laisse croire que Collins était dans un cauchemar."

A une heure, hier après-midi, le puits avait été creusé de 33 pieds. "On creuse, en moyenne, dix pouces par heure, disait un mineur en sortant du puits, hier. "Quelquefois, le roc n'est pas très solide et on peut arriver à creuser 18 pouces à l'heure. C'est ce que nous avons fait hier."

D'ICI A 48 HEURES

On croit donc qu'on pourra se rendre jusqu'à l'endroit où se trouve Collins d'ici à 48 heures; mais, d'autres croient que cela prendra plus de temps que cela.

Pendant que les travaux de creusage se poursuivaient, l'enquête avait lieu et William Burke Miller, envoyé spécial du "Courier-Journal" de Louisville, vint déclarer au tribunal militaire qu'il avait fait sept visites dans la caverne et qu'il avait pu parler cinq fois à Collins.

Son témoignage fut corroboré par B.-G. Fishbein, un fermier des environs, qui a dit qu'il s'était rendu à la grotte mardi de la semaine dernière et qu'il avait pu ramper jusqu'à Collins et lui toucher la tête de sa main.

Robert Burdon, un lieutenant de la brigade des pompiers de Louisville, a accompagné Miller dans ses voyages à la caverne et il a raconté dans quel état il avait vu Collins, qu'il l'avait nourri et avait tenté de le retirer de dessous la pierre avec un câble.

Tous ceux qui ont pu se rendre jusqu'à Collins ont raconté que l'explorateur les suppliait de revenir et de le sortir du trou.

TRAVAUX MAL FAITS

Les témoins ont ajouté qu'au début les travaux ne se faisaient pas systématiquement et que tout était mal organisé; mais, ils ajoutèrent que tous se dévouaient à qui mieux mieux pour porter secours à Collins. On fit même des actes de courage surhumains.

On apprit que des hommes, à maintes reprises, avaient rampé dans la grotte, se glissant dans la noirceur de passages tortueux et étroits et dont les parois menaçaient de les écraser comme l'avait été le malheureux explorateur.

Le lieutenant Burden a admis qu'il était venu à la grotte dans l'espoir de délivrer Collins et pour pouvoir dire à ses condisciples qu'il avait eu l'honneur et la gloire de sauver l'explorateur. "Mais, ajouta-t-il, quand je fus entré dans la caverne et que j'ai entendu cet homme se plaindre et demander qu'on lui porte secours, j'ai oublié tout mon mérite et la gloire et je n'ai songé qu'à sortir de là un de mes semblables."

Johnny Geralds, un ami intime de Collins, qui pénétra aussi dans le trou noir de la caverne pour tenter de délivrer l'explorateur et lui porter de la nourriture, fut défendu par les autres témoins et fut exonéré de tout blâme. Il répéta le récit qu'il avait fait de toute l'affaire dans son journal.

Le Dr Funkhouser, un zoologiste bien connu, a dit qu'il était bien familiarisé avec les cavernes, ayant souvent fait des explorations pour trouver certaines races de serpents qui vivent dans les grottes. Il dit que Collins est à 160 pieds de l'entrée de la caverne et à 75 pieds sous terre.

Pour lui, la délivrance de Collins est entre les mains des ingénieurs civils. C'est un problème et un problème dangereux. Vers la fin de l'enquête, le Dr Funkhouser s'évanouit, car il n'avait dormi que quatre heures par jour depuis une semaine. Cet incident survint alors que Samuel Matlock, entrepreneur général de Louisville déclara que tout le monde l'avait empêché de pénétrer dans la grotte avec un chalumeau d'acétylène pour tâcher de percer le roc qui retenait Collins prisonnier par le pied.

On trouve dans la caverne des bouteilles de lait et de sandwiches qui avaient été laissées là par des gens qui n'avaient pas pu se rendre jusqu'à Collins.

L'Impôt sur le Revenu

Afin d'éviter, dans la déclaration de leur revenu, des erreurs involontaires qui les exposeraient à de sévères pénalités, hommes d'affaires et salariés ont besoin de se procurer

Le seul texte français de la Loi de l'Impot de Guerre sur le Revenu et ses amendements

Une refonte de la loi qui est absolument nécessaire à tout contribuable.

COUPON

Sur présentation de ce coupon accompagné de la somme de 50c, la PATRIE remettra un exemplaire de la LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET SES AMENDEMENTS (refondue).

Les commandes par la poste devront être données avec ce Coupon accompagné de la somme de 52c et en inscrivant ci-dessous les nom et adresse:

Nom..

Municipalité..................................

Comté...

Brochure de 32 pages qui se vend un dollar l'exemplaire en librairie

Chacun peut se la procurer pour **50c**

(par la poste, 52c)

et le coupon ci-contre aux bureaux de

LA PATRIE,
120, rue Ste-Catherine Est.

Nous publierons un autre coupon.

LAMOUREUX CRAIGNAIT D'ETRE TUE

Son père en fait la déclaration à l'enquête du coroner.

Témoignages.

Antonio Lamoureux, l'homme trouvé mort, dimanche matin, chez Théobald Forest, 102C rue Saint-Urbain, a-t-il été victime d'une vengeance?

C'est ce que le coroner McMahon s'est appliqué à découvrir dans son interrogatoire préliminaire, ce matin, en présence d'un corps de jury et d'une sténographe. L'autopsie du cadavre a révélé l'empoisonnement par la morphine.

M. McMahon a d'abord interrogé M. Lamoureux, le père de la victime. Celui-ci, au grand étonnement de la cour et des policiers présents, a déclaré que son fils lui avait maintes fois manifesté ses craintes d'être tué parce qu'il était au courant d'un meurtre dont il connaissait les auteurs. Ce meurtre serait celui d'un nommé Albert Massé, trouvé mort sur la glace, il y a sept ans, entre Montréal et Longueuil, et qui, selon M. Lamoureux père, aurait été assassiné à coups de bouteille.

Cette déclaration a été confirmée par Lucien Lamoureux, frère de la victime. Le coroner a remis l'enquête à huit jours pour permettre à la police d'éclaircir cette affaire. Au cours des différents témoignages il a été révélé que la victime prenait souvent des stupéfiants.

Courrier de S.-Théodore

S.-THEODORE, D'ACTON, 11. (Du correspondant de la "Patrie") — Mardi dernier avait lieu chez madame Cyriac Beaudoin une partie de whist organisée par Mlle Anna Beaudoin. Il y eut chant musique et déclamation. Les gagnants des prix furent pour les dames, Mme Isidore Jodoin et pour les demoiselles Mlle F. Provencher. Pour les messieurs, premier prix, M. Léon Jodoin, Mme Réni Gauthier et Milles Anna et Angelina Picard, M. Télesphore Picard.

—Mercredi 4 février a eu lieu le mariage de mademoiselle Emma Demers, fille de Mme Thomas Demers, avec M. Arsène Morin. La mariée était accompagnée de son frère M. Hector Demers et M. Napoléon Morin servait de témoin à son fils. Pendant le mariage il y eut du très beau chant par les Enfants de Marie. Après le mariage les époux sont partis en voyage de noces.

LE BILL DE LASALLE A ETE ADOPTE

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le comité des bills privés a adopté, ce matin, le bill présenté par un certain nombre de contribuables de la ville LaSalle et comportant la suppression des quartiers de la ville. A l'avenir le maire et les échevins seront élus par toute la ville.

Mlle Sarah Fisher à l'Opéra Comique

Nous apprenons que Mlle Sarah Fisher, chanteuse montréalaise, vient d'être engagée à l'Opéra-Comique de Paris.

Aucune arrestation dans l'affaire de Sainte-Anne de Bellevue

Aucune arrestation n'a encore été opéré relativement au vol de la succursale de la Banque Canadienne-Nationale succursale de Sainte-Anne de Bellevue, et à la découverte de $3,498.00 à Lachine, samedi.

Aux bureaux du chef Lorrain, on déclare que l'affaire est toujours dans le "statu quo".

INJONCTION CONTINUEE

L'honorable juge Bruneau a continué ce matin jusqu'au 20 février courant une injonction dans la cause de F. R. Phelan, requérant, contre H. C. Moore et Eastern Trust Company, exécutrice testamentaire de James Robinson, intimée, et Standard Realties Limited, mise en cause. L'injonction est dans le but d'empêcher les intimés de vendre ou de disposer de 600 parts-actions de la mise en cause, et d'empêcher celle-ci d'enregistrer ou de faire transport au sujet de ces dites parts-actions.

Le pont de la rive sud est critiqué

La nouvelle association "Citizens' Association of Greater Montreal", a tenu une séance régulière, hier soir, en l'hôtel Queen's. Une motion a été présentée à l'effet que tous les échevins et membres du parlement autant fédéral que provincial puissent devenir membres honoraires de la nouvelle société, sans droit de vote. M. Gordon Mitchell, critiqua le gouvernement d'avoir autorisé la commission du havre à construire le pont de la rive sud. Le département des Travaux publics aurait dû être choisi. Pensant à l'emplacement de ce pont tel que décidé par les commissaires du havre, M. Mitchell dit que Montréal va progresser comme un bloc solide et que dans cinquante ans, les ingénieurs n'en pourront déterminer le centre. La séance était présidée par M. D. J. Brophy. Il n'y eut pas de résolution de passée.

Courrier de Victoriaville

VICTORIAVILLE, 10. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. et Mme J.-B. Guillemette ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé sous les noms de Joseph-Jean-Paul-Roch. Parrain et marraine, M. et Mme Roch Massicotte, grands-parents de l'enfant. Porteuse Mlle Simonne Guillemette.

—M. et Mme J.-Omer Serré annoncent aussi la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Madeleine-Aline. Parrain M. Rosaire Serré; marraine Mlle Marie-Ange Serré, oncle et tante de l'enfant.

—Mlle Cora Grégoire, de Plessisville est venue en visite chez des parents.

—M. et Mme L.-P. Thibodeau, de Trois-Rivières, sont venus passer le dimanche chez M. Gédéon Perrault.

—Mlle Anna-Marie Roberge est allée à Québec l'invitée de sa soeur Mme Victor Côté.

—Mme Paul Tourigny est de retour d'une promenade à Montréal.

—M. et Mme J. Millette, de Richmond, sont venus en visite chez des parents.

—Soeur Ste-Catherine du Rosaire du couvent de la Salle de Montréal, est venue passer quelques jours chez son père, M. Amable Mercier.

—M. Ludovic Baril, de Princeville, était de passage ici la semaine dernière.

COURRIER DE MAGOG

MAGOG, 10. (Du correspondant de la Patrie.) — Samedi soir, il y a eu une belle partie de hockey: le Magog senior contre Sherbrooke. La victoire restait pour Magog par le score de **0 à 5.**

—Mlle Gertrude Husband, de Montréal, a passé quelques jours à Magog chez ses parents.

—Mlle Ruth Wallace est allée passer quelques jours à Sherbrooke et Lennoxville.

—Mme Saint-Denis, de Eastman, était en promenade chez Mme H.-F. Barlow la semaine dernière.

—M. et Mme E. L'Espérance et leur jeune fillette, de New-Port, Vt., étaient en visite chez des parents.

—M. Tancrède DeSève est en bonne voie de guérison.

—Mlle Rita Gendron est revenue des Etats-Unis après une longue promenade.

ON ASSOMME UN GREVISTE RUE STE-CATHERINE EST

Une grave accusation a été portée ce matin en Cour de police contre un nommé Joseph Vincent accusé d'avoir assailli, hier soir, rue Sainte-Catherine, un nommé Louis Kraner avec une barre de fer.

Me R.-L. Calder, qui occupait pour la poursuite a déclaré au juge Monet, qui présidait, qu'il s'agissait d'une affaire de grève.

"D'habitude, dit Me Calder, ce sont les grévistes qui attaquent, mais cette fois c'est un gréviste qui a été assailli. Ceci peut devenir très grave, cela peut conduire à des émeutes. Je demande à Votre Seigneurie d'exiger un cautionnement élevé".

Le juge Monet a fixé alors le cautionnement à $2,000. L'enquête aura lieu dans huit jours.

M. James C. Henley accompagnera cette Commission royale

M. James C. Henley, sténographe officiel de la Cour, a été nommé pour accompagner la Commission royale pour les réclamations de guerre. Cette Commission, présidée par l'hon. William Pugsley, ira siéger dans l'ouest du Canada, ainsi qu'en Californie.

Au club libéral de Lachine

Le club libéral de Lachine ferait demain soir dans son local l'élection de ses nouveaux officiers pour 1925. Des questions très importantes seront discutées.

PLUSIEURS BILLS ADOPTES AU COMITE DES CHEMINS DE FER

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie").—Le comité des chemins de fer a adopté, ce matin les bills de la Shefford-Bagot et Missisquoi Co., de la Thurso & National Valley Ry, et de la Canada Gulf Terminal Co.

Le premier et le dernier ont trait simplement à une extension du délai accordé aux compagnies pour la construction de leurs réseaux.

Quant à l'autre, il s'agit de la construction d'une ligne de trente mille à Thurso pour le développement de la Singer Mfg Co. à cet endroit.

ON DECOUVRE UN REPAIRE DE VOLEURS

La police a découvert hier soir le repaire de six jeunes cambrioleurs dont l'âge varie de 13 à 16 ans. C'est dans un garage abandonné, rue Delorimier, que les jeunes malandrins avaient établi leurs quartiers généraux. Ils s'étaient fabriqué des lits pour se reposer au besoin des incursions un peu trop fatigantes.

Dans leur repaire, les policiers ont trouvé des caisses d'oranges, des pneus, des fouets volés à des charretiers, des haches, des piques et autres articles.

Le repaire de ces jeunes malandrins a été découvert par le lieutenant Lefebvre et les agents Noël, Girard, Caron et Rousseau, du poste No 13. Les policiers ont opéré un raid à cet endroit hier soir et les six gamins ont été capturés. Ils ont comparu ce matin en Cour des jeunes délinquants.

On croit par cette capture avoir éclairci plusieurs cambriolages.

LES OPERATIONS POUR MALADIES FEMININES

Inutiles dans plusieurs cas

Ces Femmes ont essayé le Composé Végétal Lydia E. Pinkham

Expérience d'une Femme d'Alberta

Provost, Alta.—"Vous vous rappelez peut-être m'avoir envoyé un livre, il y a un an. Souffrant de douleurs affreuses, je ne pouvais rien faire. Le docteur me dit qu'à moins d'opération, je n'aurais pas d'enfants. Ayant lu dans les journaux, des témoignages sur le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, j'en ai pris sur le conseil d'une amie. Je suis devenue mieux après trois bouteilles, et j'ai une petite fille de quatre mois. Je fais mon ouvrage et aide un peu à celui de la ferme. Je recommande le Composé Végétal à mes amies, et vous pouvez utiliser cette lettre-témoignage." — Mme A. A. Adams, casier 54, Provost, Alta.

Opération conseillée

Sarnia, Ont.—"La naissance de ma fille m'avait épuisée, j'étais une ruine. L'état de mes nerfs était inexprimable, je ne pouvais me tenir debout ni marcher sans douleurs. Les évanouissements me rendirent incapable de vaquer à mes devoirs domestiques, et je dus m'aliter. Le docteur conseilla l'opération, mais mon état ne le permettait pas. Ma voisine me dit: "Essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, il vous fera du bien et épargnera les frais du médecin." J'en parlai à mon mari qui me dit de l'essayer. Je fus bientôt capable de prendre quelques pensionnaires, les chambres étant rares alors. Mon bébé a 17 mois, et grâce à votre remède, je n'ai pas eu d'opération. J'ai recommandé votre remède à quelques personnes que je connais, leur disant tout le bien qu'il m'a fait. Depuis quelques mois, je me sens toute différente, et jamais je ne serai sans une bouteille. Utilisez cette lettre à votre guise, car je serais heureuse de faire savoir à celles qui souffrent le bien qu'il m'a fait." — Mme Robert G. MacGregor, R.R. No. 2, Sarnia, Ontario.

Quelque maladie féminine négligée peut amener la nécessité d'une opération, mais la plupart des maux ordinaires ne sont pas chirurgicaux.

Plusieurs femmes ont écrit qu'elles ont recouvré leur santé par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, quand l'opération avait été conseillée.

Dans une récente enquête chez les acheteuses du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, plus de 220,000 ont répondu, et 98 sur 100 disent avoir bénéficié de son emploi.

Un des Fameux Produits "VICTORIA"
Tomates
VICTORIA BRAND
VICTORIA
Demandez à votre épicier
LA MARQUE VICTORIA
CAFÉ THÉ HOMARD TOMATES ESSENCES SAUMON FÈVES POIS EPICES CATSUP VINAIGRE OLIVES
POIS FRANCAIS SOLEIL
Empaquetage Soigné
Qualité Supérieure
Portant la Garantie de
LAPORTE-MARTIN, LIMITÉE
MONTRÉAL et OTTAWA

DU SANG RICHE NOUS VIENT TOUTE NOTRE FORCE

La vitalité et la force nerveuse de tout homme et de toute femme dépendent du sang, la force suprême de la vie.

D'où provient la force de tout homme? Du sang riche. Quelle est la cause de la captivante beauté des femmes? Le sang riche.

Le sang riche est la force suprême de la vie. Si nous manquons d'énergie, de vitalité ou de force nerveuse, nous devrions tout d'abord voir à notre sang. Nous pouvons rapidement créer plus de sang riche. Alors avec la nouvelle force créée par le sang riche nous découvrons la force nerveuse vitale.

Hommes et femmes faibles et découragés peuvent trouver un moyen facile et sûr d'alimenter leur sang. Le Wincarnis apporte au sang les éléments mêmes dont il est fait. Depuis cinquante ans ce créateur de sang riche a ravigoté les personnes épuisées, nerveuses, pâles, maigres.

Si donc votre vitalité physique s'en va, allez chez votre pharmacien et commencez le traitement sûr au Wincarnis. Une bouteille de 16 onces, soit un traitement de quatorze jours au Wincarnis, se vend $1.50 chez tous les bons pharmaciens.

Le Wincarnis est si efficace qu'il suffit d'en prendre trois cuillerées à soupe par jour. Faites l'essai du Wincarnis immédiatement et voyez si vous ne vous sentez pas plus fort au bout de quelques jours seulement.

ENO's contre Constipation, Indigestion, Brûlements d'Estomac, Nervosité, Impureté du Sang, Dépression, Manque d'Appétit, Maladie du Foie, Insomnie, Rhumatisme.

Pour Ceux qui Mènent une Vie Sédentaire

L'AIR frais et les exercices sont souvent hors de question avec les résultats que souvent nombre de légères indispositions se déclarent. Dans de tels cas la nature indûment impuissante a besoin d'aide. Le verre d'eau pétillant d'une pincée d'ENO's "Fruit Salt" est le meilleur ami du travailleur sédentaire — il garde son système exempt d'impureté et cela d'une façon absolument naturelle. Votre pharmacien vend ENO's.

Représentants des Ventes pour l'Amérique du Nord
Harold F. Ritchie & Co., Ltd., Toronto.

ENO'S "FRUIT SALT"

UN BEL EDIFICE PUBLIC A SOREL

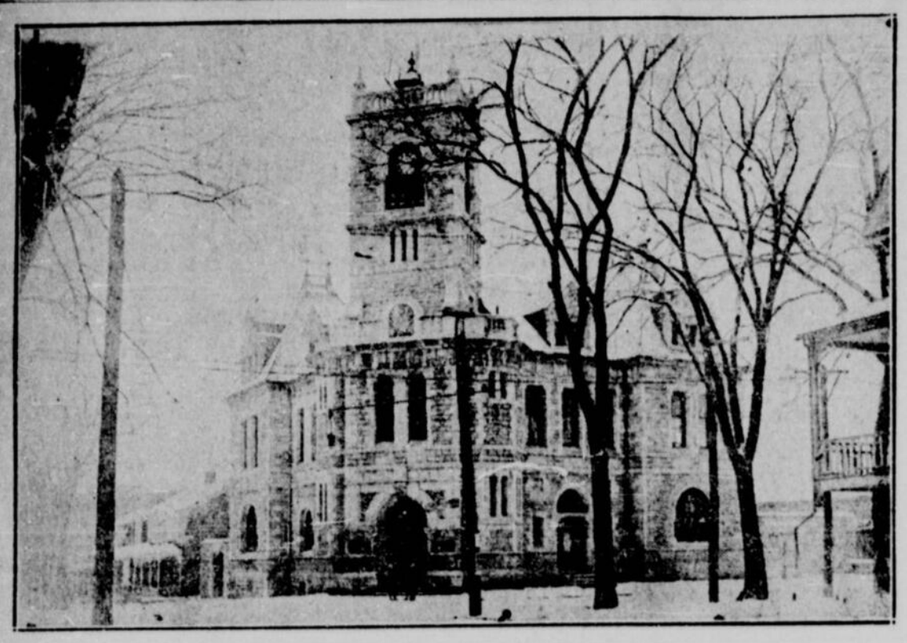

L'HOTEL DES POSTES ET DES DOUANES, à Sorel, est une imposante structure dont les Sorelois sont fiers, et qui compte parmi les plus imposants du genre dans la province.—(Photo d'un artiste de la "Patrie").

LA CONSTRUCTION DANS SAINT-JEROME

Elle représente pour l'année 1924 une valeur de $178,840.

SAINT-JEROME, 10. (Du correspondant de la "Patrie"). — A la dernière séance du conseil MM. Nesbitt, Thompson and Co. Ltd. de Montréal, ont demandé si la ville serait prête à vendre son syetème électrique municipal et si elle serait prête à considérer une offre, dans ce sens. Le conseil fait réponse qu'il est prêt à entendre et connaître l'offre de ces messieurs.

—L'inspecteur de la Ville est chargé d'acheter les matériaux nécessaires pour faire exécuter les travaux de construction d'une seconde conduite d'eau de 10 pouces pour traverser la rivière du nord, en amont du pont Vaillancour. Cette amélioration était demandée depuis nombre d'années par la Canadian Fire Underwriters Association. Par l'établissement de cette seconde conduite, la ville ne sera pas exposée comme autrefois à être privée d'eau, dans le cas où l'une d'elle se briserait.

—Le greffier dépose sur la table du conseil son rapport concernant les permis de construction émis durant l'année écoulée.

33 pour la construction de 59 logements et 4 magasins, coût estimé $84,400; 26, pour réparation, agrandissements $13,715; 150 pour commune, garages privés $2,25; 1, pour boutique $300; 1, pour séchoir à bois, $2,500; 2, pour écoles $65,900; 1, pour hôtel $30,000; 79 permis, en tout, au coût estimé de $198,840.00.

—Le comité antituberculeux et de puériculture de la Ville s'adresse au conseil pour obtenir un octroi de ce dernier pour le bon fonctionnement du dispensaire établi récemment dans notre ville et demande en plus d'être relevé de l'obligation de payer les services d'eau de l'aqueduc et de l'électricité.

—A la demande de la société S.-Jean-Baptiste de Montréal, le conseil a adopté une résolution à l'effet de prier le gouvernement de Québec de bien vouloir adopter une loi à l'effet de décréter jour férié le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste, fête patronale des Canadiens-français.

Opposés aux emprunts sans aucun referendum

On sait qu'en vertu des nouveaux amendements à la charte qui seront soumis à la législature provinciale au cours de la présente session, nos autorités municipales veulent se faire autoriser à emprunter, pour diverses fins, une somme de douze millions, et cela sans consulter les propriétaires.

Les propriétaires, qui ont commencé à passer à l'étamine tous les amendements en question, viennent de se prononcer contre cette demande. Ils insistent sur le fait que la charte exige, à l'heure actuelle, qu'ils soient consultés chaque fois que l'administration municipale veut emprunter plus que $100,000.

Pour le repos de l'âme de M. le curé Ecrement

Le vendredi, 13 février, à 9 hrs a.m., un service solennel sera chanté dans la chapelle de la maison-mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Hochelaga, pour le repos de l'âme de M. le curé F. X. E. Ecrément, ex-chapelain de la communauté.

Les membres du clergé, les parents, les amis et les anciennes élèves sont invités à y assister.

PROGRES ACCOMPLIS PAR LA CHIRURGIE DANS LE 20E SIECLE

Ils sont énumérés par le Dr Sir Henry Gray, à la société littéraire St-James.

Le diabète.

Le docteur Sir Henry Gray, chirurgien en chef de l'hôpital Royal Victoria, a donné une conférence hier soir devant les membres de la société littéraire S. James, sur les grands projets accomplis par la chirurgie moderne.

Depuis que les principes d'hygiène sont pénétrés partout, explique le savant chirurgien, on ne craint plus la cangrène d'hôpital. Avec le nouveau système, les médecins sont tenus d'observer les lois de la propreté. Les temps sont passés où chaque médecin se faisait une gloire d'exhiber une vieille tunique maculée de sang. Le docteur Gray fit ensuite l'apologie des traitements neantiseptique par la méthode moderne aseptique dans le pansement des blessures. La méthode aseptique est moins douloureuse et plus efficace.

Passant à des découvertes plus récentes, le conférencier mentionne les succès obtenus dans le traitement du diabète au moyen du nouveau procédé à base d'insuline. Ce produit permet de traiter le patient tout comme s'il était en parfaite santé. Le Rayon X, le cancer et le tétanos furent les sujets dont le chirurgien parla ensuite. Le cancer, dont on disait qu'il était incurable, peut maintenant être enlevé par une intervention chirurgicale faite en temps et bien menée. Pour ce qui est du Rayon X, il permet le dianostique immédiat, mais le médecin ne doit pas perdre de vue la peau du patient qu'il peut brûler à tout moment. La guerre a permis de développer la partie chirurgicale qui permet la transfusion du sang et l'anesthésie.

Le conférencier termina en faisant remarquer que le nombre des patients qui se présentent aux hôpitaux pour se faire opérer indique combien le public se confie à la science.

DECLARATION DE SIR HENRY THORNTON

Sir Henry Thornton, président du Chemin de Fer National du Canada a fait aujourd'hui la déclaration suivante:

"On a commencé publiquement la construction proposée par le Chemin de Fer National du Canada, l'embranchement destiné à aider au développement du district de la province de Québec connu sous le nom de Rouyn.

"Afin que le public soit informé de la politique poursuivie par le Chemin de Fer National du Canada, l'on peut dire que le district en question offre de grandes possibilités de trafic et de telles perspectives de développement que le Chemin de fer national du Canada ne peut les ignorer et ne les ignorera pas. La compagnie prendra les mesures nécessaires pour développer ce territoire et protéger ses intérêts. La direction du Chemin de Fer National du Canada n'est pas obsédée par le désir de construire sans profit, mais elle est obsédée par la pensée de protéger son trafic et de développer les localités qu'elle est légitimement supposée servir.

UNE GARE MODERNE POUR GRAND'MERE

La requête du conseil de ville à la direction du Canadien National.

GRAND'MERE, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Un ajournement à la séance générale du 4 février a été tenu vendredi le 6 février dernier auquel furent présents M. le maire J.-Ed. Guibord et MM. les échevins J.-O. Pelletier, Geo. Trottier et Olivier Lafond.

Pour satisfaire aux désirs de la population de notre ville et du public voyageur, en général, une résolution fut adoptée unanimement demandant aux autorités du Chemin de Fer Canadien National de faire certaines améliorations à la gare actuelle afin de se conformer aux lois d'hygiène provinciales.

Le Dr Paquin, chef du bureau d'Hygiène de cette ville, avait été autorisé lors d'une assemblée antérieure du conseil à se rendre à la dite gare et de faire rapport sur l'état actuel de la bâtisse au point de vue de l'hygiène.

Le conseil a prié les autorités des Chemins de Fer Nationaux "d'améliorer la gare actuelle de Grand'-Mère et de se conformer aux lois provinciales d'hygiène et de donner au public voyageur les accommodations d'une gare moderne".

Le conseil autorise le paiement d'une somme de quinze dollars à M. Wilfrid Normandin re: servitude pour fils électriques.

Le secrétaire donne lecture des plan et devis préparés par Mike Gérant Bernier, pour terminer la bâtisse Levack et Boisvert, aujourd'hui propriété de la cité.

Le conseil autorise le Gérant de la Cité de passer un contrat avec M. Laudias Pratte, pour l'engager aux conditions des plan et devis des travaux de la maison Levack et Boisvert et aux autres conditions qui peuvent sauvagarder les intérêts de la ville.

Que ces travaux soient faits au prix de mille dollars.

Que le secrétaire soit autorisé de faire une avance de deux cents dollars à M. Laudias Pratte, considérant que les travaux exécutés à date et le matériel fourni dépassent ce montant.

Le conseil désirant attirer l'attention des autorités des chemins de Fer Nationaux sur le fait que la cédule des trains en opération sur notre section du Chemin de Fer National ne donne pas la commodité voulue au public voyageur a adopté la résolution suivante pour demander que des changements soient faits.

"QUE ce conseil prie fortement les autorités du Canadien National de donner le service d'un train rapide qui partirait, soit de Chicoutimmi, soit de La Tuque, passerait à Grand'Mère vers 6.30 heures a.m. pour entrer à Montréal vers 10.30 heures a.m.

QUE le secrétaire soit autorisé de transmettre une copie de cette résolution aux villes et villages voisins et demander leur concours pour obtenir le succès de cette démarche.

Le secrétaire donne communication d'une correspondance de la Chambre de Commerce de Grand'-Mère en rapport avec le projet d'obtenir un Bureau d'Enregistrement à Grand'Mère.

Il est proposé par M. l'échevin J. O. Pelletier, secondé par M. l'échevin Georges Trottier:

Que les membres de ce conseil demandent respectueusement à MM. les membres de l'Assemblée Législative de prendre sérieusement en considération l'établissement d'un Bureau d'Enregistrement dans la cité de Grand'Mère.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'hon. Premier Ministre L.-A. Taschereau et à M. Bruno Bordeleau, député du comté.

IL PAIE SA DETTE A LA SOCIETE

HALIFAX, 11. — Lewis Bevis a été pendu ce matin à 12 heures 15 dans la cour de la prison du comté. Bevis fut trouvé coupable d'avoir tué l'agent de police Charles Fulton, au mois de juillet dernier.

En voyage d'étude

MM. les commissaires J.-A.-A. Brodeur, A.-A. Desroches, R. Jarry, J.-H. Bédard et T. O'Connell, accompagnés du directeur des services municipaux, M. Jules Crépeau, et du directeur du service des travaux publics, M. H.-A. Terreault, viennent de partir pour Toronto, où il étudieront le système actuel des incinérateurs ainsi que plusieurs autres questions municipales.

Téléphone: EST 5800* "La Patrie" Téléphone EST 6253
(Département des Impressions)
EXECUTE
Tous les travaux d'impression: Journaux périodiques — Livres — Brochurettes — Dépliants — Circulaires — Catalogues — Programmes, etc.
Tous les travaux de: Rédaction d'annonces — Traductions — Préparation de circulaires — Préparation de catalogues — Préparation de campagnes de publicité, etc.
MEILLEURS PRIX — PROMPT SERVICE — SATISFACTION GARANTIE
120, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

HENRY MORGAN & CO. LIMITED

Vente Annuelle de Meubles de Février

Mobilier Chesterfield de 3 morceaux, des meilleurs capitonnages et confection, remplissage en crin et mousse.

Le mobilier comprend: Chesterfield de 84", deux fauteuils recouverts de tapisserie à dessin, de haute qualité, les trois morceaux sont munis de sièges à coussins reversibles, à ressorts Marshall et tous les dessiers extérieurs sont recouverts de même tissu.

Régulièrement 310.00 — **Vente de février: 195.00**

Venez voir par vous-même combien les économies sont remarquables

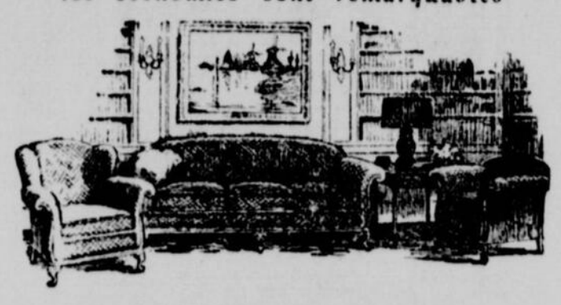

Mobilier de salle à manger de 9 morceaux, en chêne solide, fini vieil anglais, effet à deux tons.

Le mobilier comprend: buffet de 66", tiroir du centre, du haut, double et divisé pour coutellerie, cabinet à porcelaine, avec porte en verre, table oblongue à rallonge, 5 chaises et un fauteuil, avec sièges mobiles recouverts en cuir brun. Régulièrement 255.00 — **Vente de février: 198.00**

—Troisième étage.

Jeudi notre Vente Annuelle de Février de Bas "Onyx"

Une vente qui vous permet de vous procurer tout ce qu'il vous faut, en fait de bas élégants, pour toutes occasions.

PLUS DE 3000 PAIRES DES FAMEUX BAS 'ONYX'

Chaque paire est entièrement façonnée.

Jeudi 1.95 la paire

Remarquez que les prix ci-dessous sont les prix réguliers.

3.00 — 3.50 — 4.00 — 4.25 — 4.50 et 5.00

Couleurs:

Plus de 44 nuances comprenant tiffin, pêche, papillon, airedale, Mah Jong, fauve clair, chair, rougeur, pongée, gun métal, or, rainette, alouette,gris, rousseur, argent, tan, liège, banane, bambou, bleu Français sable et noir.

Il sera à l'avantage décisif de toute femme d'acheter un approvisionnement complet de bas "Onyx"

—Rez-de-chaussée.

Téléphonez au Service des Achats — Plateau 6261

Modèles:

"Onyx" Pointex — "Onyx" à talons carrés. — "Onyx" en soie transparente. — "Onyx" en soie très épaisse. — "Onyx" en soie très épaisse, avec hauts en lille.

Chaque paire est de l'authentique marque "Onyx", d'après laquelle la valeur des bas est estimée. Chaque paire entièrement façonnée pour mouler la délicate cheville. Chaque qualité et couleur assorties à toute toilette — et toutes pesanteurs, depuis le chiffon transparent jusqu'à la pure soie très épaisse.

—Rez-de-chaussée.

Madras de Couleur

en d'aussi charmantes teintes que celles du printemps.

Largeurs: 45 et 50 pcs **1.65** Rég 2.25 à 3.00

Il se trouve un cachet de fraîcheur et de beauté du printemps dans le coton mercerisé et les fibres de soie et coton de ce madras.

Il est idéal comme tissu à rideaux, en rose, bleu, vert, mûre et brun. Largeurs amples de 45 et 50 pouces.

—Troisième étage.

Prix d'Economie

6.00 Groupe de Billets de Service à 4.50

Cette valeur exceptionnelle est rehaussée par le fait que chaque partie du service dans notre Salon de Beauté est sous la direction d'expertes — habiles pour embellir la chevelure, le visage et les mains et chaque expression de la culture de la beauté.

Les billets sont bons pour un an.

—Galerie, deuxième étage.

25 Robes de Chambre, pour Garçonnets, à 4.95

Valeurs 6.75 — 8.50 et 9.50

En édredon soyeux et drap Ferry

Les couleurs comprennent les mélanges pâles et foncés de fauve clair, mauve, noir et jaune. Toutes de notre assortiment régulier. Garanties de qualité "Morgan". Tailles: 8, 10, 12 et 14 ans.

Pour écouler: 4.95

—Rez-de-chaussée.

Robes, Manteaux et Mantes d'Après-Midi et de Dîner

50 Robes Exclusives à Moitié Prix

La beauté, l'éclat des tissus et les charmants modèles caractérisent cet assortiment de robes.

Robes importées, pour diner — en rose pâle, saumon, à dessin "allover" en bleu Roi, perles boucle, sequins et perlage d'argent. Régulièrement: 75.00 — **En vente à: 35.00**

Belles robes d'après-midi importées, corsage en georgette perlé jade et jupe en canton noir, avec manches courtes perlées. — Régulièrement 85.00 — **En vente à: 42.50**

Robe d'après-midi importée — en crêpe satin vert amande, col nouveau cordé, avec cravate flottante à part — La jupe est à panneaux de côté — Régulièrement 125.00 — **En vente à: 62.50**

Robes modèle de diner, importées, en chiffon pêche et corsage drapé de biais et jupe cordée en duvet de cygne (swansdown) — grand corsage en velours noir — les fleurs apparaissent en relief. Régulièrement 150.00 — **En vente à: 75.00**

Pour le reste de la saison et pour l'an prochain, vous feriez bien de faire votre choix car les prix sont bas et les modes seront encore en vogue l'an prochain.

Mantes et Manteaux Français à Moins que Moitié Prix

Somptueux dans leur splendide beauté, sont ces chics créations de Paris. Toutes de modèles originaux, portant l'étiquette des fabricants.

Modèle "Jenny", de Velours chiffon Minaret rouge — Des broderies de perles encerclent cette magnifique mante, avec col en renard blanc et doublure en satin.

Régulièrement: 450.00 — **En vente à: 150.00**

Modèle "Landin" en riche velours de soie Français, richement brodé d'un dessin enroulé en soie blanche, orné d'un col en renard bleu. — Régulièrement 550.00 — **En vente à: 195.00**

Superbe manteau en velours de soie, moiré, à dessin estampé à bandes d'épaisse fourrure blanche. Col et devant assortis — doublé de drap Lorne argenté. — Régulièrement 650.00 — **En vente à: 325.00**

—Deuxième étage.